

Examens de l'OCDE sur la gouvernance
publique



Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes en Tunisie



Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique

Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes en Tunisie

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2021), *Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes en Tunisie*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/122f7b9e-fr>.

ISBN 978-92-64-50556-8 (imprimé)

ISBN 978-92-64-33340-6 (pdf)

Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique

ISSN 2226-5953 (imprimé)

ISSN 2226-5961 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © John Lund/Blend Images/Getty Images.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2021

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-Propos

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie a placé l'ouverture et le dialogue au centre de la relation entre les pouvoirs publics et les citoyens, et particulièrement les jeunes. La Constitution de 2014 consacre ce projet politique à travers notamment son article 8 désignant les jeunes comme une « force active dans la construction de la patrie », et engageant l'État à leur assurer les conditions propices au développement de leurs capacités.

Cet intérêt pour les jeunes est pleinement justifié. En effet, les personnes de moins de 35 ans représentent 57 % de la population tunisienne et ont largement participé à l'effort de la révolution de 2011 qui a conduit au nouveau régime démocratique.

Indubitablement, les gouvernements successifs ont œuvré depuis la révolution pour appliquer les principes démocratiques et développer des politiques de jeunesse plus inclusives, destinées à répondre aux besoins réels des jeunes. Dans cet esprit, ils se sont engagés à conduire des réformes les concernant, qui comprendraient des mesures telles que la modernisation des maisons des jeunes, la mise en place de conseils locaux de la jeunesse, et la création d'une Agence Nationale du Volontariat qui s'accompagnerait d'un programme national de promotion de l'engagement associatif. La Tunisie a également entamé la préparation d'une stratégie intégrée de la jeunesse ayant pour objectif de répondre aux besoins et attentes exprimés par les jeunes et leur entourage. La première phase de ce processus a été la tenue entre octobre et décembre 2016 d'un Dialogue sociétal sur la jeunesse. Il s'agit dorénavant d'actualiser et exploiter les données recueillies à cette occasion pour achever l'élaboration de la stratégie.

Les jeunes tunisiens continuent, toutefois, de se heurter à des obstacles importants pour s'épanouir individuellement, participer à la vie publique et contribuer pleinement au développement social et économique du pays. Ils rencontrent des difficultés liées à l'inadéquation de l'éducation initiale et de la formation professionnelle avec les besoins actuels du marché du travail. Cela complique l'accès à l'emploi décent et crée une dépendance économique accrue vis-à-vis des générations plus âgées, ainsi que des difficultés sociales, telles que l'accès à un logement abordable et à des soins de santé de qualité. Par ailleurs, les jeunes font aujourd'hui face à des questions identitaires et sociétales qui les interpellent et remettent en question leur participation civique et politique.

La pandémie de COVID-19, qui affecte douloureusement le pays et ses jeunes, rappelle encore la nécessité d'inclure ces derniers dans la vie publique et de leur donner les moyens de contribuer activement à la construction d'une société plus résiliente. Le gouvernement a ainsi l'occasion de « reconstruire en mieux » l'action publique en veillant à ce que les politiques publiques tiennent davantage compte du bien-être des générations actuelles et futures, et qu'elles apportent une réponse à l'érosion de la confiance des jeunes tunisiens dans leur gouvernement qui ne recueillait, selon l'Arab Barometer, que 14% d'opinions favorables dans ce groupe d'âge en 2018. Depuis 2016, l'OCDE accompagne la Tunisie dans la conception et la mise en œuvre de réponses à ces défis et dans la promotion d'une participation plus active des jeunes dans la vie publique à travers le projet « Participation des jeunes à la vie publique : vers un engagement ouvert et inclusif des jeunes ». Ce projet a plusieurs objectifs : soutenir la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale intégrée pour la jeunesse qui réponde aux défis complexes auxquels elle est confrontée ; renforcer le cadre institutionnel et légal ; favoriser les formes actuelles de

mobilisation de la jeunesse tunisienne et en chercher de nouvelles ; intégrer les considérations de la jeunesse dans la gouvernance et les politiques publiques. Mis en œuvre également en Jordanie et au Maroc, ce projet est financé par le Partenariat de Deauville-G7 avec les pays arabes en Transition, grâce au Fonds pour la transition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Fonds de Transition MENA). Il est exécuté par l'OCDE en partenariat avec la Présidence du Gouvernement (plus précisément le ministère en charge de la gouvernance) et le ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie.

Le présent rapport a vocation à dresser un état des lieux de la gouvernance des affaires de la jeunesse en Tunisie. Il examine la législation, les politiques et stratégies, les capacités institutionnelles, les ressources financières et humaines, ainsi que les outils et mécanismes de gouvernance mis en œuvre dans le pays pour assurer des politiques et des services publics qui répondent aux besoins de la jeunesse tunisienne. Il présente aussi les défis et les opportunités en matière de participation des jeunes. Il formule ensuite des recommandations à l'attention du gouvernement tunisien qui s'appuient sur l'expérience des pays Membres de l'OCDE ainsi que sur les standards de l'OCDE en matière de politiques de jeunesse, et particulièrement concernant l'autonomisation et la participation des jeunes dans la vie publique.

Plus largement, la coopération entre la Tunisie et l'OCDE s'inscrit dans le Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance, un partenariat stratégique entre les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et les pays Membres de l'OCDE, coprésidé par la Tunisie depuis 2016. Dans le cadre de ce Programme, l'OCDE soutient les efforts de la Tunisie depuis une quinzaine d'années dans plusieurs domaines liés à la gouvernance publique, tels que le gouvernement ouvert, l'intégrité et la lutte contre la corruption, la participation citoyenne, l'égalité des genres, la gestion budgétaire et la gouvernance locale.

Dans le domaine de la gouvernance des affaires des jeunes, l'OCDE soutient la création et le renforcement des capacités de conseils locaux de la jeunesse pilotes ainsi que la modernisation de la gestion des maisons de jeunes. Elle encourage aussi la création d'un Conseil National de la Jeunesse ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse intégrée et la modernisation de la communication entre l'administration et les jeunes.

Remerciements

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite exprimer sa gratitude à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce rapport.

Ses remerciements vont, d'abord, à l'équipe de la Présidence du Gouvernement tunisien, et notamment la Direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption, ainsi que l'équipe du ministère chargé des affaires de la jeunesse de Tunisie, sur lesquelles le Secrétariat de l'OCDE a pu compter tout au long de l'élaboration de ce rapport.

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite tout spécialement remercier S.E. M. Kamel Deguiche, actuel ministre de la jeunesse et des sports, ainsi que les membres du gouvernement et de l'administration publique au moment de l'élaboration de ce rapport, au premier lieu desquels S.E. Mme Hasna Ben Slimane, ancienne Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargée de la Fonction Publique, et S.E. Mme Sihem Ayadi, ancienne Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle, ainsi que M. Slim Ben Jrad, Directeur général de la gouvernance et de la prévention de la corruption, Mme Inès Kharrat, Directrice à la Direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption, M. Abdelkhalek Zehi, Directeur général de la jeunesse, M. Foued Ouni, Directeur général de l'Observatoire National de la Jeunesse, M. Nejib Chaabane, Directeur des institutions de la jeunesse, M. Farouk Elmeddeb, Chef du Bureau de la coopération internationale et des relations extérieures et M. Abdelhedi Hamzaoui, Chargé de projets au sein de la Direction générale de la jeunesse.

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite étendre ses remerciements aux membres du gouvernement, qui ont successivement piloté le projet « Participation des jeunes à la vie publique : vers un engagement ouvert et inclusif des jeunes ». Il s'agit des anciens ministres de la gouvernance : M. Kamel Ayadi (2016), M. Abid Briki (2016-2017), M. Kamel Morjane (2018-2020), et M. Mohamed Abbou (2020) ; les anciens Secrétaires généraux du Gouvernement : M. Hedi Mekni, (2017-2018), M. Riadh Mouakhar (2018-2019), et M. Abdellatif Hmam (2019-2020) ; ainsi que les anciens ministres de la jeunesse : Mme Majdouline Cherni (2016-2018), Mme Sonia Bencheikh (2018-2020), M. Kamel Deguiche (2020-2021), et les anciens Secrétaires d'État à la jeunesse : Mme Faten Kallel (2016-2017) et M. Abdelkoddous Saadaoui (2017-2020), et à M. Hatem Ben Salem, ancien directeur de l'institut tunisien des études stratégiques (2015-2017). Les remerciements s'adressent aussi à leurs équipes successives : M. Habib Koubaa, Directeur général de la gouvernance, M. Kamel Larbi, ancien Directeur général de la jeunesse, Mme Maha Trabelsi, ancienne Cheffe de la cellule Gouvernance, M. Nizar Barkouti, ancien Chef de la cellule Gouvernance, Mme Imen Belhedi, ancienne Directrice générale de l'Observatoire National de la Jeunesse, et M. Kamel Hnid, ancien Directeur des Institutions de la Jeunesse.

Les remerciements du Secrétariat de l'OCDE vont aussi à tous les responsables et représentants des parties prenantes ayant participé aux réunions d'examen par les pairs, à l'enquête auprès des administrations en lien avec la jeunesse, ainsi qu'aux réunions du Comité de Pilotage : Mme Leila Oueslati (Assemblée des Représentants du Peuple), Mme Rim Garnaoui, Mme Ines Mouhli (Présidence du Gouvernement), M. Kaïs Hammami (Institut tunisien des études stratégiques), M. Mohamed Emine Esayeb (Ministère des Affaires étrangères), M. Sofiene Tarbelsi (Ministère des Affaires religieuses), Mme Sondes Mahfoudhi, M. Hatem Ezziddine (Ministère de l'Education Nationale), M. Samir Srairi, Mme Olfa

Kacem (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique), M. Néjib Khabouchi, M. Aymen Souissi (Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle), Mme Nadia Ben Hemdane (Ministère de la Santé Publique), M. Dhia Chlioui (Ministère des Affaires locales et de l'Environnement), Mme Saloua Abdelkhalak, Mme Rabiâa Kaïdi, Mme Faten Oueslati (Ministère des Affaires Culturelles), M. Mohamed Ali Khaldi (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance), Mme Salwa Kheirallah, Mme Manel Hammoudi (Ministère des Technologies de l'information et de l'Économie numérique), Mme Sana Bouzaouache, M. Hamdi Charfi (Ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations des droits de l'homme), M. Brahim Ben Ammar (Ministère de la Justice), M. Béchir Kachbouri (Observatoire National de la Jeunesse), M. Habib Smaoui, M. Lofti Sghaier (Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale), Mme Fathia Neji, Mme Rodha Arjoun (Ministère des Transports), Mme Chayma Bouhlel, M. Moez Attia, M. Ilyes Ezzine, Mme Hager Trabelsi, et Mme Wala Kasmi (société civile).

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite également remercier les responsables publics des pays Membres de l'organisation qui ont participé à la revue par les pairs : Mme Dominique De Vos, Directrice générale adjointe, Agence pour la simplification administrative, Belgique ; M. Frederico Fonseca, Sous-ministre adjoint à la Francisation et à l'Intégration, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Québec, Canada ; et M. Morgan Jacquemin, ancien Adjoint du bureau des politiques de jeunesse, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, France.

Il présente aussi ses remerciements aux responsables publics, aux représentants des associations et des conseils de jeunesse et aux experts des pays Membres de l'OCDE qui ont participé aux différentes missions d'échange d'expertise en Tunisie : M. Alejandro Pérez, Coprésident du Conseil des jeunes à Barcelone, Espagne ; Mme Christelle Barassi, Secrétaire générale du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse en France ; Mme Françoise Crémer, Chargée de mission, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Service de la Jeunesse, Belgique ; Mme Iris Nadolny, membre du Conseil Fédéral de la Jeunesse d'Allemagne ; Mme Kasia Siemasz, Conseil National de la Jeunesse d'Allemagne ; Mme Paula Forteza, Présidente d'OGPToolbox.org, France ; M. Rui Teixeira, Représentant du Conseil municipal et du Conseil local de la jeunesse de Gaia, Portugal ; M. Shah Mahmud, Expert en jeunesse, Royaume-Uni ; M. Thomas Rogé, Chef du Service des Politiques de la Jeunesse, Direction de la Jeunesse et des Sports, Mairie de Paris, France ; Mme Tina Hocevar, Vice-présidente du Conseil National de la Jeunesse de Slovénie.

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite exprimer sa profonde gratitude envers l'ensemble des pays du G7 pour l'appui financier apporté à ce projet à travers le Fonds de Transition MENA du Partenariat de Deauville et pour leur soutien continu, notamment le Canada (Ambassadrice Carole McQueen), l'Italie (Ambassadeur Antonio Bernardini, Représentant Permanent auprès de l'OCDE et co-président du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance). Le Royaume-Uni (Ambassadeur Edward Oakden, Ambassadrice Louise De Sousa, Mme Emma Shovlin, Mme Hattie Davidson et Mme Raja Mahjoub), les États-Unis (M. Jonathan Peccia) et la France (Mme Inas de Brion de l'Institut Français en Tunisie). Le Secrétariat est aussi reconnaissant de l'appui des Pays-Bas (Ambassadeur Tom Lansink, Mme Bianca Van Loom et M. Thomas Bartels).

Cette publication a été rédigée sous la direction de Mme Elsa Pilichowski, directrice de la Gouvernance Publique. Elle s'inscrit dans la série des publications réalisée par la Division des Examens de la gouvernance et des partenariats sous la responsabilité de M. Martin Forst et sous la direction stratégique de Mme Miriam Allam, responsable du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance.

La rédaction a été dirigée par Mme Amira Tlili, coordinatrice du projet, avec la contribution de M. Richard Martinez, M. Guillaume Biganzoli, Mme Manon Epherre-Iriart, M. Rémy Roisnel et Mme Stéphanie Attil. Elle a bénéficié des commentaires précieux de Mme Karine Badr et M. Jean-Jacques Hible. La révision finale et la mise en forme du texte ont été réalisées par Mme Ciara Muller. Le rapport a bénéficié des commentaires précieux des équipes chargées du gouvernement ouvert et de l'égalité des genres au sein

de la Direction de la Gouvernance publique de l'OCDE, dirigés respectivement par M. Alessandro Bellantoni et Mme Tatyana Teplova.

Table des matières

Avant-Propos	3
Remerciements	5
Guide du lecteur	12
Sigles et abréviations	13
Résumé	15
1 Contexte : Comment va la jeunesse en Tunisie ?	18
Les concepts de la gouvernance de la jeunesse	19
Aperçu de la situation des jeunes en Tunisie	22
Les jeunes tunisiens et le COVID-19 : un contexte qui appelle à une meilleure prise en compte de leurs besoins et attentes	32
Références	32
Notes	38
2 Le cadre légal et réglementaire de la jeunesse en Tunisie	39
Les engagements internationaux	40
La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014	43
Dispositions législatives nationales sur la jeunesse	44
Références	55
Note	60
3 L'approche gouvernementale intégrée pour soutenir la transition des jeunes vers une vie autonome en Tunisie	61
Les stratégies nationales intégrées de la jeunesse au regard des standards internationaux	62
La stratégie nationale intégrée de la jeunesse en Tunisie : les premiers pas vers l'élaboration de la SNIJ	71
Références	79
Notes	82
4 Les institutions et la coordination multisectorielle destinées à la jeunesse en Tunisie	83
Le Ministère chargé des Affaires de la Jeunesse en Tunisie	84
Les institutions nationales et infranationales de la jeunesse	94
Références	108

Notes	113
5 L'intégration d'une « dimension » jeunesse dans la formulation des politiques publiques en Tunisie	114
Les outils d'intégration d'une « dimension » jeunesse dans les politiques publiques	116
La collecte de données ventilées par âge pour des politiques publiques plus sensibles à la jeunesse	123
Références	126
Notes	129
6 La participation de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie	130
Renouveler la participation politique des jeunes	132
Repenser de façon globale, stratégique et cohérente la participation des jeunes tout au long du cycle des politiques publiques	138
L'éducation civique et citoyenne et le bénévolat comme vecteurs de la participation des jeunes à la vie publique	153
Références	160
Notes	167

Tableaux

Tableau 1.1. La définition de la jeunesse par tranches d'âge dans quelques pays de l'OCDE et de la région MENA	19
Tableau 1.2. La répartition de la population tunisienne par tranche d'âge	22
Tableau 1.3. Taux de pauvreté par zone résidentielle	27
Tableau 2.1. Les âges minimaux légaux en Tunisie	53
Tableau 3.1. Aperçu des principes d'élaboration des stratégies nationales de la jeunesse	65
Tableau 3.2. Cadre de l'OCDE sur les critères de qualité pour les stratégies nationales de la jeunesse	70
Tableau 3.3. La participation des ministères dans la préparation des sections thématiques de la Stratégie Nationale de la Jeunesse tunisienne	74
Tableau 3.4. Les projets soutenus dans la Vision Sectorielle sur la jeunesse	76
Tableau 4.1. Budget général du ministère chargé des affaires de la jeunesse tunisien pour le volet jeunesse, 2019	88
Tableau 4.2. Ministères tunisiens disposant d'un point focal jeunesse	91

Graphiques

Graphique 1.1. Les pyramides des âges en Tunisie, 1950, 2010 et 2050	23
Graphique 1.2. Part de la population âgée de 15 à 29 ans ni en études ni dans l'emploi	25
Graphique 2.1. Les âges minimaux dans les pays de la région MENA	53
Graphique 3.1. Les stratégies nationales de la jeunesse dans la région MENA	64
Graphique 4.1. L'organigramme du ministère chargé des affaires de la jeunesse et de la Direction Générale de la Jeunesse en Tunisie	85
Graphique 4.2. La distribution des agents de la fonction publique selon la structure d'âge au sein du Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports tunisien en 2016	86
Graphique 4.3. Nombre d'agents de la fonction publique selon la structure d'âge et le sexe en 2017	87
Graphique 4.4. Répartition des crédits de paiement du Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports tunisien par programme, 2020	88
Graphique 4.5. Répartition des maisons de jeunes par gouvernorat selon la population, 2018	101
Graphique 4.6. Évolution du nombre d'abonnés aux maisons de jeunes par gouvernorat, 2010-2019	101
Graphique 5.1. Les défis rencontrés lors de la collecte des données ventilées par âge dans les pays de l'OCDE	124
Graphique 6.1. Les jeunes sont sous-représentés au sein du parlement tunisien, malgré leur poids démographique important	132
Graphique 6.2. Désintérêt envers la politique selon la tranche d'âge	133

Graphique 6.3. Les consultations des jeunes tout au long du cycle de stratégie jeunesse ont tendance à augmenter leur satisfaction vis-à-vis du texte final	139
Graphique 6.4. Le bénévolat dans la région MENA et les pays membres de l'OCDE	157

Encadrés

Encadré 1.1. La définition de la jeunesse dans les politiques publiques	20
Encadré 1.2. La définition de la politique publique de la jeunesse selon l'UNESCO	21
Encadré 2.1. Les dispositions relatives à la jeunesse et à la participation citoyenne dans la Constitution tunisienne de 2014	43
Encadré 2.2. La loi sur la jeunesse de la Finlande et de la Colombie	45
Encadré 2.3. Les articles relatifs à la jeunesse dans les lois électorales tunisiennes	46
Encadré 2.4. Le conseil municipal des jeunes à Tétouan, au Maroc	50
Encadré 2.5. L'Observatoire de l'Espace Civique de l'OCDE	52
Encadré 3.1. Le plan de développement du secteur de la jeunesse en Estonie	63
Encadré 3.2. Le Premier Ministre canadien comme ministre de la jeunesse et le Secrétariat à la jeunesse du Québec	66
Encadré 3.3. La consultation des jeunes et groupes vulnérables en Irlande et en Nouvelle-Zélande	67
Encadré 3.4. Le suivi et l'évaluation de la Stratégie pour la Jeunesse en Slovaquie	69
Encadré 3.5. La Stratégie d'action jeunesse au Québec	69
Encadré 4.1. Les attributions du ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie	84
Encadré 4.2. Exemples de mécanismes de coordination de la politique de jeunesse dans les pays OCDE	90
Encadré 4.3. La coordination verticale de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse	93
Encadré 4.4. L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire en France	95
Encadré 4.5. Les Conseils Nationaux de la Jeunesse (CNJ) dans les pays de l'OCDE	96
Encadré 4.6. Le Conseil de la Jeunesse des Émirats Arabes Unis	97
Encadré 4.7. Le Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec	103
Encadré 4.8. Les Centres de Jeunes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles	104
Encadré 4.9. Le Complexe des Jeunes de la cité d'Ettadhamen	105
Encadré 4.10. Le Conseil de la Jeunesse de Howick en Nouvelle-Zélande	106
Encadré 5.1. L'utilisation d'analyses d'impact réglementaire sur les objectifs de la politique de jeunesse en Belgique et en France	116
Encadré 5.2. La « Gender-based analysis plus » du Canada	117
Encadré 5.3. Le Guide Rapide du Budget de l'État Fédéral du Mexique	119
Encadré 5.4. Le projet « Budget Marsad »	120
Encadré 5.5. Des analyses budgétaires à travers « le prisme de l'enfance » en Jordanie	120
Encadré 5.6. Le budget public sensible à la jeunesse au Portugal et au Costa Rica	121
Encadré 5.7. Les réalisations du budget participatif en Tunisie	122
Encadré 5.8. Le suivi et l'évaluation des politiques de jeunesse en France et en Suède	124
Encadré 6.1. L'inscription électronique sur les listes électorales au Royaume-Uni	135
Encadré 6.2. L'influence du vote des jeunes sur l'élection de jeunes candidats : l'expérience de la Norvège	135
Encadré 6.3. Des initiatives innovantes et numériques pour encourager la participation électorale des jeunes en Norvège	136
Encadré 6.4. L'Assemblée Citoyenne d'Irlande	137
Encadré 6.5. Exemples de mécanismes transversaux de consultation et d'engagement de la jeunesse	139
Encadré 6.6. Les engagements en faveur de la participation de la jeunesse au cycle des politiques publiques dans les plans d'actions nationaux du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO) dans les pays de l'OCDE	142
Encadré 6.7. Engagements en faveur de la jeunesse et de la participation citoyenne dans le plan d'action du gouvernement ouvert 2018-2020 de la Tunisie	143
Encadré 6.8. Exemples d'initiatives de communication publique adaptées aux jeunes en Espagne et en France	147
Encadré 6.9. La communication ciblée pour les jeunes sur les réseaux sociaux dans les pays membres de l'OCDE	149
Encadré 6.10. Le guide de l'OCDE pour une communication autour du gouvernement ouvert ciblant les jeunes	151
Encadré 6.11. L'éducation à la citoyenneté en Belgique et en Norvège	154
Encadré 6.12. L'initiative « Par ici la démocratie » au Québec	155
Encadré 6.13. Les programmes nationaux de bénévolat et de volontariat en Belgique, en France et au Royaume-Uni	159

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Guide du lecteur

Ce rapport dresse un état des lieux du cadre de gouvernance des affaires de la jeunesse en Tunisie. Il détaille les politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement du pays pour soutenir les jeunes et les accompagner dans leur transition vers l'autonomie et l'âge adulte. Il énonce des recommandations afin d'appuyer le gouvernement tunisien dans cet effort. Il propose également une analyse des institutions, des pratiques et des mécanismes de prise en compte des attentes et des besoins des jeunes. Il cherche enfin à cerner les défis propres à la jeunesse tunisienne et à identifier des opportunités d'amélioration des politiques publiques la ciblant.

L'analyse et d'élaboration de recommandations ont été réalisées en collaboration entre la Présidence du Gouvernement, le ministère chargé des affaires de la jeunesse et le Secrétariat de l'OCDE, avec l'appui de pairs de pays Membres de l'organisation. Elles s'appuient sur une revue par les pairs aux niveaux central et local, auprès du ministère chargé des affaires de la jeunesse, des institutions sous sa tutelle, et des ministères sectoriels impliqués dans la gestion des politiques publiques liées à la jeunesse (Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Éducation, le Ministère des affaires culturelles, le Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors, le Ministère de la Santé Publique) et sur des échanges réguliers avec les ministères en lien avec les affaires de la jeunesse, les autorités régionales, les associations de jeunesse, les jeunes ainsi que les acteurs du monde universitaire rencontrés dans le cadre des différentes activités organisées entre 2017 et 2020.

L'analyse se fonde également sur les exemples de bonnes pratiques et les enseignements tirés des 38 pays Membres de l'OCDE¹, dont certains sont présentés dans le rapport « Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE » (2019) et le rapport « La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle : Des politiques adaptées à toutes les générations ? » (2021). Ces rapports examinent la mesure à laquelle les lois, les politiques, les capacités institutionnelles, les pratiques d'engagement et les outils de gouvernance existants créent les conditions nécessaires pour des politiques de jeunesse répondant à leurs besoins et permettant de les accompagner dans la transition vers une vie autonome.

¹ Au moment de la rédaction de ce rapport, l'OCDE compte 38 pays membres.

Sigles et abréviations

AIR	Analyse d'Impact de la Réglementation
ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
CCL	Code des Collectivités Locales
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdG	Centre du Gouvernement
CGJL	Conseil national de la jeunesse du Luxembourg
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
COJ	Conseil d'orientation des politiques de jeunesse
CPEJ	Conférence pour la Politique de l'Enfance et de la Jeunesse
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
EUR	Monnaie euros
GBA+	<i>Gender-based analysis</i> (Analyse comparative basée sur le genre)
GBO	Gestion Budgétaire par Objectif
IDH	Indice de Développement Humain
INJEP	l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INM	Institut du Nouveau Monde
INS	Institut National de la Statistique
INSEE	Institut français des Statistiques et Études Économiques
ISIE	Instance Supérieure Indépendante des Élections
ITES	Institut Tunisien des Études Stratégiques
MENA	<i>Middle East and North Africa</i> (Moyen-Orient et Afrique du Nord)
MUCF	Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile
NCS	<i>National Citizen Service</i> (Service National Citoyen)
NEET	<i>Neither in Employment nor in education or training</i> (Ni en emploi, ni en études, ni en formation)
NTI	Nouvelles technologies de l'information
NZD	Dollar néo-zélandais
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
PAMJ	Programme d'Action pour la Jeunesse
PGO	Partenariat du Gouvernement Ouvert
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNIJ	Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse
SSM	Service Statistique Ministériel
TND	Dinar tunisien
URSM	Conseil du gouvernement de la République de Slovénie pour la Jeunesse

Résumé

Cette publication dresse un état des lieux de la gouvernance des affaires de la jeunesse en Tunisie et fournit des recommandations opérationnelles pour accompagner les acteurs de la jeunesse tunisiens dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et services publics qui répondent pleinement aux besoins des jeunes. Ces recommandations s'articulent autour de cinq axes :

Renforcer le cadre légal et réglementaire en faveur de la jeunesse

Si le cadre en faveur de la jeunesse tunisienne est aujourd'hui relativement abouti, il pourrait néanmoins être renforcé dans certains domaines.

En réponse à la participation limitée des jeunes dans le processus électoral et à leur faible représentation dans les institutions politiques et administratives classiques, le gouvernement tunisien pourrait compléter et améliorer le cadre légal et réglementaire et établir de nouvelles mesures destinées à pallier cette réalité, notamment de la façon suivante :

- Mettre en place des politiques et des programmes de sensibilisation des jeunes sur l'importance de leur contribution à la prise de décision politique.
- Engager des discussions avec les partis politiques sur les mesures susceptibles d'améliorer la présence des jeunes en leur sein.
- Institutionnaliser les conseils locaux de la jeunesse en tant qu'instances de consultation des jeunes au niveau local.

Adopter une approche gouvernementale intégrée pour soutenir la transition des jeunes tunisiens vers une vie autonome

Depuis 2016, la Tunisie s'est engagée dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale intégrée pour la jeunesse (SNIJ), destinée à établir une feuille de route multisectorielle à long terme des politiques publiques pour ce public.

Pour cela, en 2016, le ministère de la jeunesse a accompli un travail considérable de collecte et d'analyse des données sur la jeunesse, impliquant à la fois des jeunes, leurs familles et tous les acteurs des politiques de la jeunesse, qui a conduit à réunir plus de 35 000 réponses. Celles-ci dessinent un panorama exhaustif de la jeunesse du pays et constituent un socle solide pour l'élaboration complète d'une stratégie intégrée fondée sur des données probantes. Cet effort n'a toutefois pas abouti, et a été substituée par une Vision sectorielle pour la jeunesse. Afin de poursuivre l'élaboration de cette stratégie et de garantir son succès, le gouvernement tunisien pourrait :

- Achever l'élaboration de la stratégie nationale intégrée dans les prochains mois, en actualisant et en exploitant les données recueillies lors du dialogue sociétal sur la jeunesse de 2016.

- Mettre en place un mécanisme de pilotage intégré de la SNIJ, qui assurerait l'élaboration, le suivi et l'évaluation, mais également la planification et le suivi budgétaire.
- Faire participer les acteurs bénéficiant d'une solide expertise des politiques de la jeunesse dans l'élaboration de la SNIJ.
- Définir clairement les catégories d'âge et le public ciblés, ainsi que les actions et les mesures envisagées pour chaque axe de la stratégie.
- Impliquer formellement les structures locales existantes en matière d'accompagnement des jeunes dans la mise en œuvre des politiques publiques à destination de la jeunesse.
- Inscire la SNIJ dans le processus de décentralisation en cours en Tunisie en prévoyant une mise en œuvre territoriale de celle-ci.
- S'appuyer sur le cadre de l'OCDE relatif aux critères de qualité de ces stratégies pour la jeunesse (OCDE, 2020^[11]).

Renforcer les capacités des institutions et la coordination multisectorielle destinées à la jeunesse

Les politiques de jeunesse, et en particulier leur aspect multisectoriel, reposent sur la capacité des différentes parties prenantes, tant au niveau national que local, à se coordonner pour faciliter la mise en œuvre et la complémentarité des différentes mesures adoptées. Dans ce sens, le gouvernement tunisien pourrait :

- Engager une réflexion sur la modernisation de la gestion des ressources humaines de la jeunesse, en mettant l'accent sur le développement des capacités du personnel notamment au niveau infranational.
- Consolider la coordination institutionnelle horizontale et verticale, à travers un dialogue périodique rassemblant toutes les parties prenantes aux politiques de la jeunesse des différents niveaux de gouvernement.
- Prévoir un document budgétaire unique pour une politique transversale portant sur la jeunesse, qui soit annexé au projet de loi de finances.
- Consolider le rôle et les moyens des institutions chargées de l'examen et l'adoption des politiques de jeunesse au niveau national, notamment la Commission sur la jeunesse, les affaires culturelles, l'éducation et la recherche scientifique de l'Assemblée des représentants du peuple, et encourager leur rôle d'expert en la matière.
- Consolider les attributions et les moyens des institutions de la jeunesse au niveau infranational, et notamment les maisons de jeunes. Garantir la pleine opérationnalisation et l'institutionnalisation des instances de consultation des jeunes au niveau local.

Intégrer une « dimension » jeunesse dans la formulation des politiques publiques

L'introduction d'une perspective sensible à la jeunesse dans la formulation des politiques publiques est un moyen essentiel pour répondre de manière appropriée aux attentes des jeunes. Il existe de nombreux outils de gouvernance innovants permettant aux gouvernements d'aligner leur politiques et services sur les besoins des jeunes et d'analyser leur impact potentiel sur cette partie de la population. La Tunisie a été pionnière dans l'introduction du budget participatif au niveau local, ainsi que la publication de budgets-citoyen.

Elle pourrait envisager de :

- Capitaliser sur les outils et mécanismes existants pour systématiser leur utilisation, et favoriser le développement d'un processus budgétaire prenant en compte les dépenses publiques axées sur la jeunesse et dont l'information lui est accessible.
- Renforcer les capacités des décideurs publics à anticiper l'impact de nouvelles lois et règlements sur les différents groupes de la population en fonction de leur âge, leur sexe ou encore de leur région.
- Renforcer la collecte et la mise à disposition de données ventilées par âge et par sexe en optimisant notamment le recours aux organismes de collectes de données et d'informations existant en Tunisie.

Renforcer la participation de la jeunesse tunisienne dans la vie publique

La confiance limitée des jeunes dans les partis politiques et les institutions publiques, ainsi que les divers obstacles auxquels ils se heurtent pour faire entendre leurs voix réduisent leur participation dans les structures et les processus décisionnels existants. Pourtant, les jeunes tunisiens manifestent de manière croissante leur intérêt sur les sujets d'intérêt général, ils cherchent à faire entendre leurs voix par des canaux nouveaux, variés et non institutionnalisés.

Dans ce contexte, le gouvernement tunisien pourrait :

- Reconnaître, protéger et promouvoir l'espace civique en tant qu'environnement propice à la relation des jeunes avec les institutions publiques.
- Mettre en place des mesures incitatives et des formes de participation innovantes pour remobiliser l'intérêt des jeunes et faciliter leur participation à la prise de décision politique.
- Repenser de façon globale la participation des jeunes, et notamment les plus vulnérables tels que les jeunes femmes ou les jeunes en milieu rural, tout au long du cycle des politiques publiques à travers une planification stratégique et cohérente des opportunités de participation, une information et une communication adaptée à une participation avisée, et le renforcement des mécanismes de participation ad hoc et institutionnalisés existants pour soutenir une évolution globale des modes de dialogue vers plus de régularité, de réciprocité et des formats plus innovants.
- Soutenir l'acquisition d'une culture de l'engagement et de la participation dès le plus jeune âge à travers le renforcement de l'enseignement civique et à la citoyenneté - à l'école et en dehors - ainsi que de l'engagement associatif.

1 Contexte : Comment va la jeunesse en Tunisie ?

Ce chapitre présente les différentes définitions de la jeunesse retenues au niveau international ainsi que dans les pays membres de l'OCDE et de la région MENA, avant d'introduire le concept de la gouvernance des politiques de la jeunesse. Il expose également les principales caractéristiques de la jeunesse en Tunisie, qui forme un des principaux groupes d'âge du pays, et les principaux défis auxquels les jeunes tunisiennes et tunisiens font face aujourd'hui dans leur transition vers l'âge adulte. Enfin, il montre que ces défis sont renforcés dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les concepts de la gouvernance de la jeunesse

Comment définir la jeunesse ?

Définir la jeunesse est une condition préalable à toute réflexion sur la gouvernance des affaires la concernant. La définition d'un intervalle entre deux âges comme déterminant de la jeunesse permet de définir de manière générale et abstraite les bénéficiaires de l'action du gouvernement dans divers secteurs ainsi que de mieux choisir, évaluer et adapter les actions qui leur sont destinées.

Cependant, définir la jeunesse n'est pas une chose simple. Celle-ci renvoie, en effet, à un concept changeant qui désigne le passage de l'adolescence à l'âge adulte (Eurostats, 2015^[1]), en se concentrant sur le phénomène d'autonomisation et d'indépendance. Cette transition n'intervient pas de manière homogène chez tous les individus qui se trouvent dans des situations diverses et n'affrontent pas les mêmes défis (OCDE, 2019^[2]).

Il n'existe, en conséquence, pas de définition universellement convenue sur le début et la fin de la jeunesse. L'OCDE n'a, par exemple, pas adopté de définition unique de la jeunesse et ses États membres n'ont pas de pratique homogène dans ce domaine (OCDE, 2019^[2]). L'ONU définit de son côté la jeunesse comme la période entre 15 et 24 ans (ONU, s.d.^[3]), un intervalle repris par de nombreux États et institutions au niveau national. La Charte Africaine de la Jeunesse, dont la Tunisie est signataire, est quant à elle, plus large et définit les jeunes comme les personnes âgées de 15 à 35 ans (Union Africaine, 2006^[4]).

Comme d'autres États de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), tels que le Maroc ou le Liban, et rejoignant ainsi une certaine pratique internationale (Floris, s.d.^[5]), la Tunisie considère souvent que la jeunesse recouvre la période entre 15 et 29 ans. Cette définition est la constatation de la pratique de nombreuses institutions publiques tunisiennes, dont le ministère chargé des affaires de la jeunesse¹ (voir Tableau 1.1). Elle n'a, cependant, pas de portée générale ni une valeur juridique absolue dans le pays.

De plus, la Tunisie fait aujourd'hui face à de nombreux phénomènes qui remettent en cause l'image traditionnelle de la jeunesse et influencent nécessairement sa définition. L'allongement de la scolarité, la montée du chômage, la diversification et la précarisation des formes de travail et d'emploi, l'augmentation des inégalités et de la pauvreté, l'évolution de l'âge de l'autonomie financière ou de l'acquisition d'un logement indépendant, la diversification des modèles matrimoniaux, l'interrogation sur les repères sociaux et politiques, la mutation des modes de consommation et de communication contribuent à modifier les modalités de la transition vers l'indépendance (Banque Mondiale, 2014^[6]), rendant encore plus complexe la définition de la jeunesse.

Tableau 1.1. La définition de la jeunesse par tranches d'âge dans quelques pays de l'OCDE et de la région MENA

Pays/source	Tranche d'âge
Loi estonienne sur le travail des jeunes (2010)	7-26 ans
Loi finlandaise sur la jeunesse (2006)	0-29 ans
Loi islandaise sur la jeunesse (2007)	6-25 ans
Loi coréenne sur la jeunesse (2008)	9-24 ans
Loi luxembourgeoise sur la jeunesse (2008)	12-30 ans
Loi lettone sur la jeunesse (2008)	13-25 ans
Loi slovène sur le secteur de la jeunesse (2010)	15-29 ans
Politique suédoise de la jeunesse (2014)	13-25 ans
Stratégie autrichienne de la jeunesse	15-24/30 ans
Liban (définition adoptée par le ministère de la jeunesse)	15-29 ans

Pays/source	Tranche d'âge
Maroc (définition adoptée par le ministère de la jeunesse)	15-29 ans
Mauritanie (définition adoptée par le ministère de la jeunesse)	15-35 ans

Source : (OCDE, 2019^[2]) ; (OCDE, 2019^[7]) ; (European Commission, s.d.^[8]).

Une définition fixe a l'avantage de reconnaître les jeunes comme un groupe déterminé et de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques en leur faveur. Cependant, une définition qui n'adopterait qu'un seul critère pourrait s'avérer trop restrictive pour traiter réellement les problèmes de la jeunesse dans toute leur diversité. Dès lors, il apparaît parfois nécessaire de combiner différents critères, tels que l'âge, le sexe, ainsi que les niveaux d'études et d'insertion sociale. En adoptant cette approche, les pouvoirs publics tendent à instaurer une politique de la jeunesse fluide s'adaptant à la complexité des enjeux et difficultés de celle-ci.

Certains pays de l'OCDE, tels le Japon et le Portugal, ont dans cet esprit, établi des critères différents pour la jeunesse en fonction du secteur concerné (Encadré 1.1). De la même façon, il existe plusieurs définitions de la jeunesse en Tunisie selon les entités intervenant et le thème abordé : si la tranche d'âge communément désignée est celle des personnes de 15 à 29 ans, d'autres tranches d'âges existent pour établir les droits et obligations des jeunes. Par exemple, les âges minimaux pour adhérer à des associations ou partis politiques sont fixés respectivement à 16 et 18 ans, et la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014 relative aux élections et référendums reconnaît comme jeune toute personne de moins de 35 ans (République Tunisienne, 2014^[9]).

Conscient de la variété des trajets de vie et de l'évolution et la réinterprétation constante des étapes de vie, ce rapport définit la "jeunesse" comme une période vers l'âge adulte qui se caractérise par diverses transitions dans la vie d'une personne (par exemple, de l'éducation à l'enseignement supérieur et à l'emploi ; du foyer parental à la location d'un appartement, etc.). Dans la mesure du possible, et pour des raisons de cohérence statistique, le rapport utilise la classification des Nations Unies selon laquelle les "jeunes" sont des personnes âgées de 15 à 24 ans.

Encadré 1.1. La définition de la jeunesse dans les politiques publiques

Japon

La jeunesse se réfère à la période où, en fonction de leur développement mental et physique, les jeunes passent de l'enfance à l'adolescence. Au cours de cette période, tout en connaissant divers troubles et conflits émotionnels, les adolescents établissent les bases de leurs contributions à la société par leur participation aux affaires publiques et élargissent la portée de leurs activités aux niveaux national et international, en fonction de leurs compétences et aptitudes.

Portugal

Diverses définitions de la jeunesse existent au Portugal selon le domaine d'activité, le type de programme et de l'aide fournie. La tranche d'âge la plus couramment adoptée va de 18 à 30 ans, bien que certains programmes s'appliquent aux personnes de plus de 30 ans. Par exemple :

- La loi sur l'association des jeunes prévoit que les organisations de jeunesse doivent compter plus de 75 % de membres associés âgés de moins de 30 ans et que 75 % de l'organe exécutif doit être composé de jeunes de 30 ans ou moins.

- Cette loi définit les groupes informels de jeunes comme étant exclusivement composés de jeunes âgés de 30 ans ou moins.
- L'initiative de garantie des jeunes, pour la promotion de l'emploi, est destinée aux jeunes de 18 à 29 ans.
- Certains programmes de soutien à l'esprit d'entreprise et à la création d'emplois s'adressent aux jeunes de 18 à 35 ans et d'autres aux jeunes de 16 à 30 ans.
- Le programme "Porta 65" d'aide à la location est destiné aux jeunes de 18 à 30 ans.
- Le "Programa Escolhas" en matière d'inclusion sociale des enfants et des jeunes issus de contextes socio-économiques vulnérables concerne les personnes de 6 à 30 ans.
- La Carte Jeunes, qui donne accès à des réductions sur une grande variété de produits et services, est destinée aux jeunes de 12 à 29 ans.
- Les actions politiques ciblant les Jeunes Agriculteurs couvrent la tranche d'âge comprise entre 18 et 40 ans.

Source : (Headquarters for Youth Development, 2008^[10]) ; (European Commission, 2020^[11]).

La gouvernance des politiques de la jeunesse

La gouvernance est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative nécessaire pour gérer les affaires d'une nation (OCDE, 2006^[12]). Les politiques de la jeunesse sont quant à elles constituées de l'ensemble des objectifs et moyens que les pouvoirs publics déterminent pour prendre en compte la situation, les besoins et les attentes des jeunes à tous les niveaux et dans tous les domaines (Encadré 1.2.). Tout en étant à visée générale, ces politiques reconnaissent que la jeunesse ne constitue pas un groupe homogène et qu'elle renferme des sous-catégories susceptibles d'avoir des besoins propres et de recevoir des traitements spécifiques. Elles comportent également des éléments de politiques sectorielles, c'est-à-dire établis par secteur d'activités, tels que le logement des jeunes ou le décrochage scolaire. Elles doivent donc être transversales afin de répondre au mieux à la diversité des besoins des jeunes. Elles visent aussi à instaurer des objectifs à travers une stratégie la plus large et claire possible, dans un cadre temporel précis. De même, elles requièrent la mise en place de ressources matérielles et humaines permettant d'atteindre les objectifs prédéterminés. Enfin, elles doivent bénéficier de moyens d'évaluation appropriés et déterminés dès leur conception.

Encadré 1.2. La définition de la politique publique de la jeunesse selon l'UNESCO

Une politique publique de la jeunesse offre une perspective d'ensemble de la programmation consacrée aux jeunes et touche à de multiples domaines et sujets publics, qui sont aussi bien, entre autres, l'éducation que l'emploi, le développement social que la représentation démocratique, la recherche scientifique que l'innovation, la culture que le sport ou la communication.

Source : (UNESCO, 2014^[13]).

Les politiques de la jeunesse relèvent principalement de la responsabilité des pouvoirs publics, agissant tant au niveau national qu'infranational. Mais leur étendue et grande diversité font intervenir des acteurs

privés, tels que des associations ou entreprises éducatives susceptibles, selon les contextes nationaux, d'assurer un rôle très important.

Ainsi, la nature transversale des politiques de la jeunesse implique de recourir à une gouvernance appropriée, confiée à une entité unique ou organisée de manière interministérielle qui définit une approche coordonnée, incluant des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux provenant des différents échelons territoriaux. Cette approche passe par l'identification d'un centre de responsabilités, dont la mission est le pilotage et la coordination de ces politiques de jeunesse entre les différents secteurs et aux niveaux national et infranational. À la lumière des éléments d'analyses présentés ci-dessus, il convient de noter qu'en Tunisie, jusqu'à présent, les jeunes n'ont pas fait l'objet d'une politique publique transversale clairement structurée.

Aperçu de la situation des jeunes en Tunisie

La jeunesse tunisienne et le développement démographique

Selon le dernier recensement national de 2014, près de 48 % de la population tunisienne a moins de 30 ans et 24.5 % de celle-ci a entre 15 et 29 ans (Tableau 1.2). Ce dernier taux est légèrement inférieur à la moyenne des pays de la région MENA, où la population de 15 à 29 ans représente environ 30 % de la population totale (Raz, 2019^[14]).

Tableau 1.2. La répartition de la population tunisienne par tranche d'âge

	En 2015	< 20 ans	< 25 ans	<30 ans	< 35 ans
De 0 à 4 ans	987 383	31%	40%	48%	57%
De 5 à 9 ans	862 275				
de 10 à 14 ans	801 953				
de 15 à 19 ans	840 413				
de 20 à 24 ans	939 859				
de 25 à 29 ans	949 244				
de 30 à 34 ans	999 197				
de 35 à 49 ans	2,262,650				
de 50 à 69 ans	1,902,767				
70 et plus	608,632				
Total	11 154 373				

Source : (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2017^[15])

En 2019, la population de la Tunisie s'élevait à près de 11,7 millions d'habitants (Banque Mondiale, 2019^[16]). Elle pourrait atteindre environ 12,5 millions d'habitants en 2026 et entre 13,2 et 13,9 millions d'habitants en 2041, selon les estimations de l'Institut National de la Statistique tunisien (INS). Cette croissance démographique serait accompagnée par un ralentissement de l'augmentation de la population jeune en raison d'un taux de fertilité décroissant, la part des 15-24 ans devenant ainsi progressivement moins importante (Institut National de la Statistique, 2020^[17]) comme le montre le Graphique 1.1.

Graphique 1.1. Les pyramides des âges en Tunisie, 1950, 2010 et 2050



Source : (OCDE, 2017^[18])

Les indicateurs démographiques² montrent que la Tunisie est en voie d'accomplir une nouvelle transition démographique qui offrirait un certain équilibre entre la population jeune et la population active et permettrait dans les années à venir d'investir et de fournir une prestation de service à sa population à la mesure des capacités du pays.

Dans les pays de l'OCDE, des changements démographiques rapides ont imposé l'adaptation des institutions et des processus publics. De la même façon, la situation démographique de la Tunisie (et plus généralement dans l'ensemble de la région MENA) appelle une analyse approfondie de la demande actuelle et future en matière de services publics pour les jeunes, en particulier dans des domaines comme l'éducation, la santé ou l'aide à l'insertion. Une approche plus novatrice de la formulation des politiques et services publics ainsi que leur déploiement sera donc nécessaire. Une bonne gouvernance publique devra, en effet, répondre aux besoins des jeunes qui forgeront l'avenir de la région au cours des prochaines décennies.

La jeunesse tunisienne fait face à de multiples défis

La jeunesse représente une part importante de la population tunisienne, mais elle continue de se heurter à des obstacles importants pour contribuer pleinement au développement social et économique du pays et à participer à la vie publique. Parmi ceux-ci figurent les difficultés liées à l'emploi, à l'éducation ou la formation professionnelles adaptées aux besoins actuels du marché du travail (entraînant une dépendance économique vis-à-vis des générations plus âgées), à des soins de santé de qualité, aux problématiques identitaires et sociétales, à la participation civique et politique, et à un logement abordable.

Le dispositif de gouvernance est susceptible de produire des effets divergents sur les jeunes : bien conçu et mis en œuvre, il encouragerait leur participation es à la vie publique facilitant ainsi la prise en compte par les pouvoirs publics de leurs besoins et attentes et leur assurant l'accès aux services publics essentiels pour leur transition vers la vie adulte ; dans le cas contraire, il constituerait une entrave les excluant de la vie publique et des services publics et nuirait à leur plein passage à l'âge adulte.

Les défis du système éducatif

Depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956, les pouvoirs publics tunisiens ont accompli un effort considérable en faveur de l'éducation. Les réformes successives du système éducatif ont établi un enseignement unifié de 13 années, gratuit et obligatoire de 6 à 16 ans. En 2014, dans l'enseignement primaire, le taux net de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans était de 95.9 % (Institut National de la Statistique, 2017^[19]), un taux légèrement en deçà de la moyenne dans les pays de l'OCDE, qui s'élève à 97 % (OCDE, 2017^[20]).

Cependant, le système scolaire tunisien est marqué par une faible performance des élèves. Selon le classement général de l'enquête PISA de 2015 de l'OCDE sur la performance des systèmes éducatifs, la

Tunisie n'occupait que la 65^{ème} position sur 70 pays (dont 35 pays membres de l'OCDE). En outre, elle ne présente pas d'évolution notable en comparaison avec les résultats de l'enquête PISA de 2006 (OCDE, 2018^[21]). Plus largement, alors que le taux d'analphabétisme dans le pays avait diminué à la suite de l'indépendance, celui-ci est reparti à la hausse en 2018 (Institut National de la Statistique, 2017^[19]). Les récentes tentatives de réformes du secteur de l'éducation en Tunisie ont été considérées comme un échec par beaucoup d'étudiants, car elles ont été perçues comme arbitraires et n'ont pas été suffisamment prises en compte par les enseignants (OCDE, 2015^[22]).

Les limites du système éducatif à préparer à la vie active et aux besoins du marché du travail font également l'objet de critiques sévères. La perte de confiance dans l'école publique et sa capacité à garantir l'inclusion sociale se manifeste par la croissance continue du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement privé (de 0.6 % des effectifs totaux en 1994 à 6.5 % en 2017) et les fortes disparités entre le secteur privé et le secteur public. Les taux de redoublement (18.1 %) et d'abandon scolaire (10.8 %) sont également supérieurs dans les établissements secondaires publics par rapport au système privé (Lac, 2018^[23]). Entre 2017 et 2018, plus de 104 000 élèves du primaire et du secondaire ont par ailleurs quitté l'école. Ce phénomène de migration vers l'éducation privée se retrouve également dans l'enseignement supérieur. Alors que de nombreux étudiants considèrent que l'université publique n'offre pas suffisamment de débouchés correspondant aux besoins réels de l'économie tunisienne, un nombre croissant d'entre eux choisit chaque année de délaisser les universités publiques pour se tourner vers des écoles privées, perçues comme s'adaptant mieux aux besoins de l'économie tunisienne et aux filières d'avenir. Le Ministère de l'Éducation Nationale tunisien reconnaît que des efforts conséquents devaient être entrepris pour améliorer la planification stratégique afin de favoriser les domaines d'études qui répondent aux besoins de l'économie tunisienne et instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation au niveau local et régional (UNICEF et Ministère de l'Éducation nationale, 2014^[24]). En 2015, un Plan stratégique de réforme de l'éducation nationale et un Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont été lancés, et comprenaient un objectif de promotion de la bonne gouvernance du système éducatif (OCDE, 2018^[25]).

La marginalisation économique

L'emploi des jeunes constitue un véritable défi pour les pouvoirs publics. Si l'accès à l'éducation et à l'instruction de qualité accroît l'autonomie des jeunes (OECD, 2020^[26]), plusieurs autres difficultés rencontrées par les jeunes freinent leur autonomisation, à commencer par le chômage.

Depuis 2017 et jusqu'à la veille de la pandémie du COVID-19, le taux de chômage des jeunes tunisiens de 15 à 24 ans se maintenait sous les 35 %, soit le taux le plus élevé des pays du Maghreb (21.9 % au Maroc, 30.8 % en Algérie et 32.4 % en Égypte) et près de 2,7 fois le taux de chômage mondial (OIT, 2019^[27]). Dans le contexte de la crise du COVID-19, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint son plus haut niveau depuis plusieurs années (36.5 %) au deuxième trimestre 2020, avant de redescendre légèrement à 35.7 % au troisième trimestre de la même année (Statistiques Tunisie, 2020^[28]).

Par ailleurs, une particularité de la Tunisie par rapport aux autres pays de la région MENA est la surqualification de sa population, dont les compétences sont souvent mal adaptées aux besoins du marché local (Banque Mondiale, 2014^[29]). Le modèle économique tunisien est en effet généralement fondé sur une main d'œuvre peu qualifiée, mais faute de main-d'œuvre, des secteurs qui ne demandent pas de forte qualification universitaire comme l'industrie textile, l'artisanat ou le BTP ont aujourd'hui de nombreux postes vacants (Statistiques Tunisie, s.d.^[30]). En parallèle, environ 50 000 jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur chaque année, et viennent nourrir le chômage des diplômés. Le problème de l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les domaines d'études des jeunes tunisiens, déjà évoqué plus tôt dans ce rapport, est essentiel pour comprendre la situation paradoxale de l'économie tunisienne : selon une étude de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, le secteur privé tunisien aurait plus de 100 000 postes à pourvoir faute d'adéquation entre les compétences des travailleurs tunisiens et les

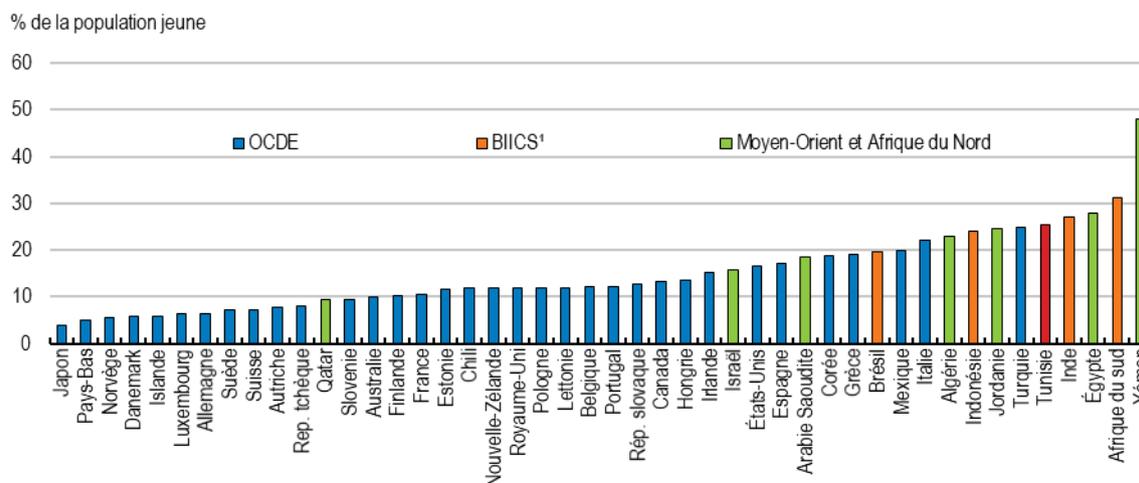
besoins des entreprises (Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, 2018^[31]). En Tunisie, le chômage touche de manière disproportionnée les plus diplômés, et ce d'autant plus depuis le début de la crise du COVID-19. Entre la fin de 2019 et la fin de 2020, le taux de chômage pour l'ensemble des actifs est passé de 15.1 % à 16.2 %, alors que dans le même temps, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur culminait respectivement à 28.6 % et 30.1 % (Statistiques Tunisie, s.d.^[30]). Il convient également de souligner que, pour l'ensemble de ces catégories d'études, le taux de chômage des jeunes femmes était plus élevé que celui des jeunes hommes (OCDE, 2018^[25]).

Pendant de nombreuses années, le secteur public tunisien était le premier employeur du pays, offrant un débouché pour les diplômés, des salaires plus conséquents que dans le secteur privé, une sécurité d'emploi assurée et des prestations sociales plus avantageuses (OCDE, 2018^[25]). Cependant, ce modèle a tendance à s'essouffler, en particulier à cause du poids de la masse salariale du secteur public, qui représentait plus de 14 % du PIB national en 2019 contre une moyenne de 10.3 % pour les pays de l'OCDE (OCDE, 2019^[32]), et pousse l'État à revoir à la baisse les perspectives d'embauche pour les nouvelles générations.

Au-delà de l'emploi, un nombre important de jeunes tunisiens ne sont à la fois ni scolarisés, ni employés, ni en formation (aussi connu sous l'acronyme anglais NEET « *Not in Education, Employment or Training* »). En 2014, 25.4 % des jeunes étaient en situation de NEET, une part sensiblement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, de l'ordre de 11.7 % (Graphique 1.2). Ce taux a progressé sensiblement en 5 ans. En 2019, selon des estimations de l'Organisation Internationale du Travail, 27.4 % des jeunes tunisiens âgés entre 15 et 29 ans sont NEET (ILOSTAT, 2020^[33]). Encore une fois, les jeunes femmes ont davantage de probabilités d'être des NEET : plus de la moitié des jeunes femmes en zone rurale et une femme sur trois en zone urbaine l'était en 2014 (Banque Mondiale, 2014^[6]). Les disparités entre régions et milieux sont également marquées avec, en 2013, respectivement 35.9 % et 31.4 % de jeunes NEET dans les zones urbaines des régions du Sud et de l'intérieur et 47.9 % et 42.4 % dans les zones rurales des mêmes régions (Banque Mondiale, 2014^[6]).

Graphique 1.2. Part de la population âgée de 15 à 29 ans ni en études ni dans l'emploi

2014 ou dernière année disponible



Note : BRICS comprend les pays suivants : Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.

Source : (OCDE, 2018^[25])

Face à ce manque d'opportunités, beaucoup de jeunes se tournent vers l'économie informelle. Bien qu'il soit difficile d'estimer la part de l'emploi informel dans l'économie tunisienne, la plupart des évaluations considèrent qu'elle représenterait entre 30 % et 50 % de l'emploi total (OCDE, 2018^[25]).

Selon une enquête du Centre de Recherches et d'Études Sociales (CRES) réalisée en 2016 (Charmes, 2016^[34]), les jeunes seraient particulièrement présents dans l'économie informelle : ainsi, 60 % des hommes et 83 % des femmes dans l'économie informelle en 2014 étaient âgés de moins de 40 ans. De plus, il semble que les populations les plus jeunes soient les plus concernées par cette réalité, avec 84 % des jeunes de 15 à 19 ans sur le marché de l'emploi occupant un emploi informel contre 42 % des 20-24 ans.

Ce taux est plus élevé dans les zones rurales où les chances d'obtenir un emploi sont plus rares et où peu de jeunes bénéficient d'emplois stables dans le secteur formel. La plupart des emplois disponibles sont des contrats à durée déterminée et moins d'un jeune travailleur sur trois bénéficie d'un contrat de travail solide et de la sécurité sociale. En conséquence, le caractère informel du travail et le risque d'exploitation sont deux des principales préoccupations des jeunes tunisiens (Banque Mondiale, 2014^[6]). Ces emplois précaires ont de plus un impact important sur l'autonomisation des jeunes.

Depuis 2011, les autorités ont mis en œuvre de nombreux programmes et mécanismes de soutien actif à l'emploi des jeunes comme « Amal », ou plus récemment « Forsati », « Mashrou'i » et les « Contrats Dignité ». Toutefois, ces différentes initiatives, qui se concentrent notamment sur l'intégration des jeunes en chômage de longue durée et la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, n'ont pas fait l'objet d'évaluations de leur efficacité et leurs résultats sont peu clairs.

En août 2017, le lancement d'une nouvelle stratégie nationale pour l'emploi a coïncidé avec l'arrêt de plusieurs programmes de soutien aux jeunes et a marqué un changement de priorité désormais donnée à l'économie sociale et solidaire. L'élaboration d'une stratégie nationale pour l'emploi avait alors pour objectif d'en finir avec le caractère conjoncturel des politiques de l'emploi, en déterminant une feuille de route à moyen terme pour réduire le chômage, l'emploi informel et les disparités régionales et sociales ainsi que promouvoir l'entrepreneuriat local, et plus particulièrement celui des jeunes en leur apportant un soutien technique et financier pour des petits projets.

Malgré cela, confrontés au manque d'opportunités économiques, de plus en plus de jeunes tunisiens envisagent ou se résignent à quitter leur pays. Selon une étude de l'INS, les jeunes forment l'essentiel des émigrants tunisiens, soit 73.7 % du total de ceux-ci, et justifient en grande majorité leur départ par l'absence de perspective d'emploi (Statistiques Tunisie, 2016^[35]).

De même, selon l'Arab Youth Survey 2020 (ASDA'A BCW, 2020^[36]), 52 % des jeunes tunisiens souhaiteraient émigrer ou prévoiraient de le faire, en majorité en raison d'absence d'opportunités et de perspectives dans leur pays. Les plus diplômés sont aussi les plus enclins à émigrer vers un autre pays : une enquête de l'Arab Barometer a montré à ce titre que parmi les Tunisiens souhaitant s'expatrier, plus de la moitié a fait des études supérieures (Arab Barometer, 2019^[37]).

La pauvreté et l'exclusion sociale

Les difficultés des jeunes à entrer sur le marché du travail ont également un impact sur la pauvreté, et accentuent les inégalités et le sentiment d'exclusion.

L'inclusion sociale est un déterminant majeur de la participation des populations défavorisées dans une société (Commission Européenne, s.d.^[38]). Elle donne à tous, et en particulier aux jeunes, la possibilité et les moyens de participer en tant que membres valorisés et respectés de leur communauté et à la société (Luhmann, 2011^[39]). Elle contribue à faire que la jeunesse s'engage et s'implique pleinement dans des projets d'importance comme de proximité. Or, en plus de faire face aux défis d'un marché du travail offrant peu de débouchés, de nombreux jeunes tunisiens sont confrontés aux défis endémiques de leur pays. La pauvreté dans laquelle évoluent plus de 20 % des enfants tunisiens, ainsi que la paupérisation d'un nombre

croissant de jeunes à cause des répercussions économiques et sociales de la crise de COVID-19, accroissent le risque de reproduction du phénomène d'exclusion pour les générations à venir (UNICEF, 2020^[40]).

Les disparités territoriales accentuent de manière importante le risque de grandir dans la pauvreté et d'être confronté à l'exclusion sociale. Une réelle fracture subsiste en Tunisie entre les territoires, divisés entre le littoral oriental et le reste du pays, mais également entre les régions urbaines, périurbaines et rurales (Tableau 1.3). Le taux de pauvreté dans les régions rurales est, en effet, près du double de la moyenne nationale, et plus de quatre fois supérieur à celui des grandes villes. Cette logique d'éloignement entre les conditions économiques des villes et le reste du pays se retrouve dans la géographie nationale : les régions les plus isolées de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud, sont celles où le taux de pauvreté est le plus élevé. À ce titre, dans certains gouvernorats comme Beja, Le Kef, Kairouan ou Kasserine, plus de 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 5,3 % dans le gouvernorat de Tunis (Statistiques Tunisie et Banque Mondiale, 2020^[41]). Mais les inégalités sont particulièrement marquées aussi entre les centres urbains et les périphéries densément peuplées des grandes villes comme Tunis, qui souffrent d'une bien plus grande pauvreté.

Tableau 1.3. Taux de pauvreté par zone résidentielle

Milieu résidentiel	Population	Taux de pauvreté
Grandes villes (1)	3 810 734	6,3 %
Petites et moyennes communes (2)	3 143 090	15,0 %
Milieu rural (3)	3 471 488	26,0 %
Total	10 425 312	15,3 %

Note : (1) Les villes classées comme les plus grandes sont les suivantes : Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Sousse, Monastir et Sfax ; (2) Toutes les zones urbaines en excluant les villes les plus grandes ; (3) Approximé par le milieu non communal avant 2017.

Source : (Statistiques Tunisie et Banque Mondiale, 2020^[41]).

Ces inégalités régionales ont un impact significatif sur les jeunes habitants dans les régions les plus marginalisées et renforcent leur propre sentiment de marginalisation, poussant beaucoup d'entre eux à migrer vers les villes, et en particulier, les zones périurbaines densément peuplées et plus pauvres que les centres urbains (Spencer et Aldouri, 2016^[42]).

Les risques sanitaires

D'importants indicateurs de santé se sont améliorés en Tunisie au cours des dernières décennies, mais de sérieux problèmes subsistent. Par exemple, le taux de mortalité infantile est passé de 29,8 pour 1 000 naissances en 2000 à 16,9 en 2019, ce qui est en dessous de la moyenne de 18/1000 dans les pays de la région MENA (Banque Mondiale, 2019^[43]). La Tunisie alloue également 7,3 % de son PIB aux dépenses de santé publique, un taux au-dessus de la moyenne des pays de la région MENA (5,7 %) mais inférieur à celle des pays membres de l'OCDE (12,6 %) en 2017 (Banque Mondiale, 2018^[44]).

Malgré ces efforts, seuls 39 % des tunisiens sondés en 2019 par l'Arab Barometer étaient satisfaites par leur système de santé, un taux inchangé depuis 2016 qui a chuté à 26 % en octobre 2020 du fait de la pandémie du COVID-19 (Arab Barometer, 2021^[45]). La crise a en effet relevé les dysfonctionnements et le manque de moyens du système de santé national.

Chez les jeunes tunisiens plus particulièrement, les risques sanitaires sont liés à des comportements à haut risque, tels que le tabagisme et la malnutrition. En effet, le tabagisme touche près d'un quart des

jeunes tunisiens, alors que l'alcoolisme et la consommation de drogues affectent respectivement 5.8% et 3.8% des jeunes. Les jeunes sont tout particulièrement concernés par les comportements violents et représentent plus d'un quart des tentatives de suicide à l'échelle du pays. (Ministère de la Santé Publique et UNFPA, 2017^[46]). De plus, les cas de dépression, mais aussi de diabète et de problèmes dus au surpoids et à l'obésité sont en hausse.

Pour faire face à cela, la Tunisie est accompagnée depuis 2017 par l'UNFPA dans l'élaboration d'une stratégie multisectorielle pour la promotion de la santé des adolescents et des jeunes, qui ciblera tout particulièrement la santé mentale, la violence, les comportements addictifs ainsi que la santé sexuelle et reproductive (UNFPA, 2018^[47]). Celle-ci a pour vocation de consolider le système de santé publique existant et d'étendre la protection sociale et de santé à l'ensemble des jeunes. Les jeunes femmes, les jeunes des zones rurales et les jeunes handicapés sont en effet confrontés à des difficultés spécifiques dans leur accès aux services de santé et aux établissements de santé. À titre d'exemple, la sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive la sensibilisation est limitée chez les jeunes en Tunisie, en particulier chez les jeunes femmes. (Ben Cheikh et Charmes, 2016^[48]). Dès lors, la garantie d'une éducation plus adaptée à la situation du pays, des possibilités d'emploi accrues et un plus large accès aux services sociaux et de santé pourraient contribuer grandement à l'inclusion économique des jeunes. Au-delà de ces aspects, il importe également de prendre en considération les aspirations politiques, sociales et culturelles des jeunes (Hashemi, 2017^[49]) afin de favoriser leur adhésion aux politiques les ciblant.

La représentation et la participation des jeunes dans la vie publique tunisienne

La représentation dans les institutions publiques et politiques

Une représentation équitable des jeunes dans les institutions publiques est essentielle pour garantir que les décisions publiques tiennent compte de leurs différentes réalités et perspectives, que les solutions politiques bénéficient d'un éventail d'expériences, de compétences et de points de vue, et enfin que les résultats des politiques répondent aux besoins et aux préoccupations des jeunes. En outre, la participation active de certains jeunes dans les institutions publiques peut inspirer d'autres jeunes de la même tranche d'âge à agir de la même manière. Ces effets positifs d'une représentation équitable d'une catégorie de la population ont déjà été étudiés sous l'angle du genre (OECD, 2019^[50]). L'égalité d'accès à la prise de décision et au leadership politique peut également avoir un impact positif sur les résultats économiques et sociaux. L'analyse de l'OCDE montre que les pays où la proportion de femmes parlementaires est plus élevée ont tendance à connaître des niveaux d'inégalité plus faibles et des niveaux de confiance plus élevés dans le gouvernement (OECD, 2014^[51]).

Comme dans les pays de l'OCDE et de la région MENA, la participation des jeunes tunisiens dans les institutions politiques formelles de leur pays reste à renforcer. La mise en place de différents quotas en faveur des jeunes lors des élections législatives et municipales a permis grandement d'améliorer leur représentation dans l'Assemblée des Représentants du Peuple et des conseils municipaux. Ainsi, 52 % des candidats et 37 % des élus aux élections municipales de 2018 étaient âgés de moins de 35 ans (Boileau et Elleuch, 2018^[52]), et 23 % des députés élus en 2019 étaient âgés de moins de 40 ans (Chennoufi, 2019^[53]). À titre de comparaison, à l'échelle mondiale, seuls 15.5 % des parlementaires en 2018 avaient moins de 40 ans (Union Interparlementaire, 2018^[54]) tandis qu'au sein des pays de l'OCDE, 22 % des parlementaires ont moins de 40 ans en 2020 (OECD, 2020^[26]). C'est également lors de l'élection législative tunisienne de 2019 que deux jeunes députés, âgés de 24 et 27 ans, ont été élus. Ces chiffres doivent cependant être replacés dans le contexte du pays. En effet, d'une part, la législation prévoit des incitations financières fortes et des quotas pour renforcer la présence de jeunes sur les listes politiques, et, d'autre part, la population compte 57 % de personnes de moins de 35 ans et 65 % de moins de 40 ans (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2017^[55]). Ce phénomène de rajeunissement relatif de la scène politique tunisienne a, également, vu ses limites lors de l'élection présidentielle de 2019 : l'âge minimum pour les candidatures était fixé à 35 ans et aucun candidat n'avait moins de 40 ans.

Enfin, les jeunes ont été assez peu représentés dans la plupart des gouvernements successifs depuis la Révolution de 2011. Parmi les plus de 400 membres des 9 gouvernements qui se sont succédés entre la Révolution de 2011 et la fin de l'année 2020, seuls 22 postes ont été occupés par des ministres et secrétaires d'État qui avaient moins de 40 ans au moment de leur nomination. Cette situation est similaire à celle de la majorité des pays de l'OCDE qui ont pourtant une population beaucoup plus âgée.

De nombreux obstacles expliquent ce manque de représentation dans la sphère politique traditionnelle. Outre la faible représentation des jeunes dans les instances politiques, mentionnée ci-dessus, les données collectées par l'OCDE pour l'élaboration de ce rapport démontrent que les jeunes tunisiens peinent notamment à surmonter les défis financiers et légaux. Mener campagne est en effet exigeant en temps et coûteux en argent. Les partis politiques offrent généralement peu de possibilités aux jeunes d'accéder à des postes importants et les stéréotypes faisant valoir leur manque d'expérience sont également des barrières importantes. Ces obstacles peuvent sérieusement limiter les chances des jeunes d'accéder aux fonctions ou même de se présenter aux élections ou à des postes de haut niveau, et contribuent à alimenter la défiance vis-à-vis des institutions publiques et politiques (OCDE, 2018^[56]).

Ce dernier phénomène est observé depuis plusieurs années à travers le monde (OCDE, 2019^[57]). En Tunisie, entre 2011 et 2018, la confiance de la population envers le gouvernement a chuté de 62 % à 20 % (Arab Barometer, 2019^[37]). Cette baisse générale de confiance concerne particulièrement les plus jeunes qui ont moins confiance dans la politique que leurs parents, ce qui limite grandement leur volonté de s'engager dans l'élaboration des politiques publiques de leur pays. Selon l'Arab Barometer, 14 % des 18-29 ans faisaient confiance au gouvernement en 2018, et 4 % faisaient confiance aux partis politiques (Arab Barometer, 2019^[37]). Cette tendance est similaire dans les pays de la région MENA où, à l'exception de l'Égypte et des pays du Golfe, les gouvernements obtiennent la confiance de moins de 40 % de la population, et où la confiance dans les parlements ne dépasse pas 26 % (Kayyali, 2020^[58]).

La tendance est aujourd'hui semblable dans la plupart des pays de l'OCDE, où la confiance des citoyens, et en particulier des jeunes, dans les gouvernements nationaux est en baisse depuis 2006. Ainsi, en 2018-2019, seulement 46 % des 15-29 ans des pays de l'OCDE exprimaient avoir confiance dans leur gouvernement national (OECD, 2020^[26]).

La crise de confiance dans les institutions politiques, affectant particulièrement les jeunes, a différentes explications. Une enquête publiée en 2018 par l'International Republican Institute met notamment en lumière les liens entre la participation à la vie publique et la situation économique : 85 % des Tunisiens sondés, âgés de 18 à 35 ans, estimaient que le manque d'insertion dans le marché du travail était la cause principale de leur désengagement de la vie publique (International Republican Institute, 2019^[59]).

De plus, la corruption et le manque généralisé de transparence dans l'appareil d'État demeurent une inquiétude majeure parmi les citoyens tunisiens, et en particulier les plus jeunes. D'après un sondage de 2018, la corruption était, en effet, perçue comme le 3^{ème} problème le plus important du pays après le chômage et la gestion de l'économie (Afrobarometer, 2018^[60]). Alors que 90 % de la population tunisienne considère que la corruption est présente à plus ou moins grande échelle dans l'appareil étatique, la population la plus jeune est la moins convaincue par les efforts du gouvernement pour lutter contre ce fléau : seulement 38 % des 18-29 ans considèrent que le gouvernement met en place les mesures nécessaires, contre 49 % de la population âgée de plus de 40 ans (Arab Barometer, 2019^[37]).

La crise de confiance produit l'impression que le vote est sans conséquence sur les orientations politiques du pays, et engendre une faible participation des jeunes tunisiens à la vie politique et l'action syndicale. Selon une enquête de 2014 auprès de 1 700 jeunes de la région du Grand Tunis, seulement 3.3 % des interrogés ont indiqué faire partie d'un parti politique et 1.1 % à un syndicat (Jouili et Ben Salem, 2020^[61]). De plus, selon l'Instance Supérieure Indépendante des Élections (ISIE), le taux de participation aux différentes élections est en baisse constante depuis des années, notamment chez les jeunes. Lors des élections législatives de 2019, 57 % des électeurs étaient âgés de plus de 45 ans, et le taux de participation des jeunes âgés de 18 à 25 ans ne dépassait pas 9 %. Toutefois, l'intérêt des électeurs semble être plus

élevé lors des élections présidentielles : au second tour de l'élection de 2019, le taux de participation des jeunes a atteint près de 50 % (Dahmani, Frida et Lafrance, 2019^[62]), un pourcentage d'autant plus significatif qu'au cours du premier tour du scrutin, ils s'étaient massivement abstenus.

L'essor de la société civile en Tunisie

Les jeunes tunisiens, en tant que partie de la société civile, prennent de plus en plus la parole dans le débat public national ou sur certains sujets de politique internationale. Mais ils le font sous des formes nouvelles et plus variées et par des canaux non institutionnalisés, comme le montrent l'engagement de nombreux d'entre eux dans des associations et organisations militantes, l'utilisation fréquente des réseaux sociaux comme espace de débat, ou la mobilisation physique au travers de manifestations (Djebali, 2015^[63]).

Alors que les modes de participation politique traditionnels semblent délaissés par les jeunes, les organisations de la société civile ont un rôle croissant comme canal de participation dans la vie publique tunisienne. En effet, à la suite de la révolution de 2011, le nombre d'organisations de la société civile est passé d'environ 10 000 à plus de 20 000, avec notamment une augmentation majeure du nombre de celles œuvrant dans le domaine des droits humains (Djebali, 2015^[63]). Cette croissance a été permise par l'assouplissement de la législation sur la création et le fonctionnement des associations, et par les efforts considérables entrepris par le gouvernement tunisien en faveur de la société civile (qui seront traités plus en détails dans les chapitres suivants). La création d'un comité mixte dans le cadre de l'engagement de la Tunisie dans le Partenariat du Gouvernement Ouvert a par exemple favorisé la participation et contribution de la société civile tunisienne dans la définition, l'élaboration et le suivi de la politique gouvernementale pour un gouvernement ouvert. Cette dynamique est en phase avec la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (OCDE, 2017^[64]), à laquelle la Tunisie adhère, qui encourage notamment la participation des parties prenantes à la conception et à la prestation des politiques et services publics pour renforcer la confiance des citoyens et la redevabilité des autorités publiques.

Bien que seulement 1.7 % des associations reconnues en Tunisie soient formellement à destination de la jeunesse, des jeunes sont présents dans de nombreuses autres associations, et un grand nombre d'entre eux sont actifs dans la vie associative, démontrant un intérêt réel pour la vie publique et un engouement pour une nouvelle forme d'engagement politique (OCDE, 2017^[65]). De même, les associations de la société civile s'opposent dans l'esprit de nombreux jeunes aux organisations partisans, qu'ils croient complexes, peu accessibles et onéreuses.

Les jeunes ont pourtant montré leur intérêt pour la politique lors de mobilisations contre certaines lois ou actions de l'État, tel que le mouvement « menich msemah » (« je ne pardonne rien ») de 2017. Cette forme d'investissement politique se fait le reflet des nouveaux modes de mobilisation de la jeunesse tunisienne, habituée à échanger et s'organiser sur les réseaux sociaux (OCDE, 2017^[65]). Le défi pour la Tunisie réside donc dans la capacité à transformer l'engagement non traditionnel d'une partie de la jeunesse dans la sphère politique traditionnelle. Ce point sera développé plus spécifiquement dans le dernier chapitre de ce rapport.

Le double défi des jeunes femmes en milieu rural

Au-delà des défis liés spécifiquement à la jeunesse, les jeunes femmes tunisiennes font également face à de nombreux obstacles dans divers secteurs, notamment les domaines juridique, éducatif, de l'emploi et de la sphère publique.

Dans la région MENA, la Tunisie s'est toujours caractérisée par une politique volontariste en faveur des droits des femmes et pour la promotion du rôle des femmes dans la société. Comme cela sera exposé plus en détail dans la suite de ce rapport, les importantes avancées législatives menées par la Tunisie en

faveur des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes ont permis d'améliorer la place des femmes dans la vie publique en Tunisie.

Juridiquement, la situation des filles s'avère similaire à celle des jeunes garçons dans la plupart des domaines. Néanmoins, celles-ci continuent de souffrir des inégalités de genre et d'une marginalisation économique persistante. Si la Tunisie enregistre de meilleurs scores que ses voisins de la région MENA à cet égard, elle se classe seulement 124^{ème} sur 153 pays au Global Gender Gap Report de 2020 sur l'égalité des sexes (World Economic Forum, 2019^[66]).

Dans la sphère politique, même si les femmes sont de plus en plus nombreuses, elles restent peu présentes aux postes de responsabilité (seulement 19.5 % des maires élus en 2018 étaient des femmes) et aux plus hauts postes de l'État, avec huit femmes sur 28 postes de ministres et secrétaires d'État en septembre 2020, et aucune dans un ministère régalien. L'OCDE traite plus en détails ce manque de représentativité des femmes dans la vie politique en Tunisie dans des rapports dédiés (OCDE, 2018^[67] ; OCDE, 2018^[68]). Les jeunes femmes sont ainsi doublement pénalisées : depuis la Révolution de 2011, parmi les 13 membres du gouvernement âgés de moins de 40 ans, seules 3 sont des femmes. De même, si les femmes représentent plus d'un quart des parlementaires en Tunisie, seulement 21 d'entre elles, sur les 217 membres de l'Assemblée ont moins de 40 ans (Inter-Parliamentary Union, 2020^[69]).

Dans ce sens, la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique appelle les gouvernements à « promouvoir la parité femmes-hommes dans les instances publiques de décisions à tous les niveaux d'administration pour parvenir à instaurer une croissance sans exclus, et à définir, aujourd'hui et à l'avenir, les mesures nécessaires pour renforcer la confiance et le bien-être des citoyens » (OCDE, 2016^[70]).

Les mêmes inégalités se retrouvent dans le secteur économique, dans lequel les femmes tunisiennes en 2018 ne représentaient que 26.5 % de la population active alors qu'elles constituaient 50.2 % de la population en âge de travailler. Le taux de chômage des femmes tunisiennes dépasse en moyenne de 10 points celui des hommes depuis 2018, et a ainsi atteint 22.8 % au troisième trimestre 2020 (contre 13.5 % pour les hommes). Les jeunes femmes sont également plus touchées par le chômage que les jeunes hommes, néanmoins dans une plus faible mesure ; le taux de chômage des femmes de 15 à 24 ans était de 36.2 % contre 35.4 % pour les hommes du même âge (Statistiques Tunisie, 2020^[28]).

En matière d'accès à l'éducation, les jeunes femmes bénéficient du système éducatif mais de manière moins importante que les jeunes hommes. En effet, lors du dernier recensement en 2014, les femmes tunisiennes étaient deux fois plus nombreuses que les hommes à n'avoir reçu aucune forme d'éducation. De la même façon, l'analphabétisme affectait 25.6 % des femmes, contre 12.8 % pour les hommes. La tendance est cependant positive avec un taux d'analphabétisme féminin ayant baissé de plus de 5 % en 10 ans et un taux particulièrement faible chez les jeunes filles : 4.5 % en 2014 chez les jeunes filles et femmes âgées de 10 à 29 ans. Les jeunes femmes ont également particulièrement bénéficié de l'effort considérable consenti en faveur de l'éducation supérieure et sont plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir reçu une éducation dans l'enseignement supérieur (Institut National de la Statistique, 2017^[19]).

Si les jeunes femmes tunisiennes font face à de nombreux défis, ceux-ci sont accentués chez les jeunes femmes issues de milieux ruraux. En effet, ces régions sont souvent marquées par un conservatisme social plus prononcé, dressant une nouvelle barrière face aux jeunes femmes en quête d'insertion sociale et économique. Les régions rurales les plus isolées, et plus particulièrement celles de l'Ouest et du Sud, sont celles où la pauvreté et le chômage sont les plus répandus, mais également les régions les plus isolées en matière d'accès aux services publics. L'accès aux hôpitaux est particulièrement différent selon les régions, avec une distance moyenne pour accéder à un hôpital dans les gouvernorats les plus reculés qui peut aller jusqu'à 17 fois celle dans le littoral (Klouz, 2016^[71]). Enfin, comme mentionné précédemment, les niveaux d'abandon scolaire et d'analphabétisme chez les jeunes ruraux sont particulièrement élevés en comparaison avec les zones urbaines. À titre d'exemple, près d'un tiers des jeunes vivant en milieu

non communal en 2014 étaient concernés par l'analphabétisme, un taux deux fois et demi supérieur à celui enregistré dans les milieux communaux. Ces facteurs contribuent grandement au plus faible niveau d'étude et au plus fort taux de chômage enregistrés dans certains gouvernorats (Banque Mondiale, 2014^[72]).

Les jeunes tunisiens et le COVID-19 : un contexte qui appelle à une meilleure prise en compte de leurs besoins et attentes

Tout au long de leur transition vers l'âge adulte, de la scolarité au marché du travail en passant par la participation dans la vie publique, la jeunesse tunisienne fait face à de nombreux défis. Depuis décembre 2019, le COVID-19 a provoqué une série de crises sanitaire, économique et sociale au niveau mondial. Comme le montre une étude réalisée par l'OCDE, la crise du COVID-19 a exacerbé les défis auxquels font face les jeunes, et en particulier les jeunes vulnérables, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé mentale et des revenus. Depuis le début de la pandémie, les jeunes à travers le monde ont été particulièrement affectés par ses conséquences économiques, et en plus d'être nombreux à occuper des emplois précaires, ils ont été le groupe d'âge le plus touché par l'augmentation du chômage. Les jeunes ont également souffert des perturbations et interruptions de leurs études et la diminution des interactions sociales. En outre, les jeunes supporteront une grande partie des conséquences économiques et sociales à long terme de la crise. Cependant, les jeunes ont également été parmi les plus actifs face à la crise en s'engageant bénévolement dans des associations et en tant que forces de propositions volontaires et innovantes pour limiter les effets de la crise et préparer la relance des pays (OCDE, 2020^[73]). À ce titre, de nombreuses initiatives de distribution d'équipements de protection sanitaire et d'aide aux populations vulnérables durant la crise du COVID-19 ont été menées par des jeunes tunisiens, en coordination notamment avec le ministère chargé de la société civile.

Ainsi, afin d'éviter d'exacerber les inégalités intergénérationnelles à la sortie de la crise, il est nécessaire d'associer les jeunes à la construction de la résilience de la société par une gouvernance mieux adaptée à leurs besoins. Les gouvernements doivent anticiper l'impact des mesures d'atténuation et de relance pour les différentes tranches d'âge, en appliquant des mécanismes de gouvernance efficaces, qui seront développés tout au long de ce rapport.

Références

- Afrobarometer (2018), *Perceptions of corruption in Tunisia*, <http://afrobarometer.org/media-briefings/perceptions-corruption-tunisia-0> (consulté le 6 août 2020). [60]
- Arab Barometer (2021), *Citizens weigh in on the health of their healthcare systems in MENA*, <https://www.arabbarometer.org/2021/04/citizens-weigh-in-on-the-health-of-their-healthcare-systems-in-mena/>. [45]
- Arab Barometer (2019), *Tunisia Country Report*, Arab Barometer, https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/ABV_Tunisia_Report_Public-Opinion_2018-2019.pdf (consulté le 15 février 2021). [37]
- ASDA' A BCW (2020), *A Voice for Change*, Arab Youth Survey, https://www.arabyouthsurvey.com/pdf/downloadwhitepaper/AYS%202020-WP_ENG_0510_Single-Final.pdf (consulté le 15 février 2021). [36]

- Banque Mondiale (2019), *Population, total - Tunisia*, [16]
<https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=TN> (consulté le 31 juillet 2020).
- Banque Mondiale (2019), *Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000) - Tunisie*, [43]
<https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SH.DYN.MORT?locations=TN>.
- Banque Mondiale (2018), *Current health expenditure (% of GDP) - Tunisie*, [44]
<https://data.worldbank.org/indicator/SH.XPD.CHEX.GD.ZS?locations=TN>.
- Banque Mondiale (2014), *La révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens*, [29]
<https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/unfinished-revolution> (consulté le 3 août 2020).
- Banque Mondiale (2014), *Surmonter les Obstacles à l'Inclusion des Jeunes*, [6]
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/120511468305646014/pdf/892330FRENCH0W0h0Inclusion000FRENCH.pdf>.
- Ben Cheikh et Charmes (2016), *Protection sociale et économie informelle en Tunisie Défis de la transition vers l'économie formelle*. [48]
- Bobin, F. (2018), *La détresse sociale en Tunisie à l'origine d'une nouvelle vague d'émigration*, [75]
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/04/24/la-detresse-sociale-en-tunisie-a-l-origine-d-une-nouvelle-vague-d-emigration_5289984_3212.html (consulté le 3 août 2020).
- Boileau, L. et M. Elleuch (2018), *Tunisie: une élection sans vainqueur. Analyse des élections municipales du 6 mai 2018*, Fondation JEan Jaurès, <https://jean-jaures.org/nos-productions/tunisie-une-election-sans-vainqueur-analyse-des-elections-municipales-du-6-mai-2018> (consulté le 6 août 2020). [52]
- Charmes, J. (2016), *Protection sociale et économie informelle en Tunisie : Défis de la transition vers l'économie formelle*, CRES,
http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Secteur_informel_Tunisie.pdf (consulté le 15 février 2021). [34]
- Chennoufi, A. (2019), *Répartition des sièges au Parlement selon les tranches d'âge et la part homme-femme*, Tunivisions, <https://tunivisions.net/32466/repartition-des-sieges-au-parlement-selon-les-tranches-dage-et-la-part-homme-femme/> (consulté le 15 février 2021). [53]
- Commission Européenne (s.d.), *Inclusion active - Emploi, affaires sociales et inclusion*, [38]
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1059&langId=fr> (consulté le 31 juillet 2020).
- Dahmani, Frida et Lafrance, C. (2019), *Présidentielle en Tunisie : Kaïs Saïed devance largement Nabil Karoui, selon les deux principaux instituts de sondages*, Jeune Afrique, [62]
<https://www.jeuneafrique.com/842621/politique/en-direct-presidentielle-en-tunisie-vivez-la-soiree-electorale-du-second-tour-avec-jeune-afrique/> (consulté le 4 août 2020).
- Delmas, B. (2017), *Migrations : le phénomène s'accélère pour la Tunisie - Le Point*, [76]
https://www.lepoint.fr/afrique/migrations-le-phenomene-s-accelere-pour-la-tunisie-28-10-2017-2168140_3826.php (consulté le 3 août 2020).
- Djebali, T. (2015), « LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE À L'ÉPREUVE DE LA RÉVOLUTION », [63]
Recherches internationales, vol. 104, pp. 67-88.

- European Commission (2020), « Portugal », *EACEA National Policies Platform*, <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/content/youthwiki/overview-portugal> (consulté le 30 juillet 2020). [11]
- European Commission (s.d.), « Youth Wiki », *EACEA National Policies Platform*, <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki> (consulté le 30 juillet 2020). [8]
- Eurostats (2015), *Youth in Europe*, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Youth_in_Europe&oldid=214791 (consulté le 15 février 2021). [1]
- Floris, S. (s.d.), *Études sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens : Tunisie*, <http://docplayer.fr/13527719-Etudes-sur-les-politiques-jeunesse-des-pays-partenaires-mediterraneens.html> (consulté le 30 juillet 2020). [5]
- Hashemi, M. (2017), « Aspirations, Poverty and Behavior Among Youth in the Middle East: Some Theoretical Considerations », *The Muslim World*, vol. 107/1, pp. 83-99, <http://dx.doi.org/10.1111/muwo.12179>. [49]
- Headquarters for Youth Development (2008), *National Youth Development Policy Headquarters for Youth Development*, https://www8.cao.go.jp/youth/suisin/taikou_201212/pdf/taikou_e.pdf (consulté le 30 juillet 2020). [10]
- ILOSTAT (2020), *Youth not in employment, education or training (NEET)*, International Labour Organization, <https://ilostat ilo.org/topics/youth/> (consulté le 15 février 2021). [33]
- Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (2018), *Rapport National sur l'Emploi 2018*, <https://www.iace.tn/rapport-national-lemploi-2018/> (consulté le 3 août 2020). [31]
- Institut National de la Statistique (2020), *Population*, http://census.ins.tn/sites/default/files/projection_2014.pdf (consulté le 31 juillet 2020). [17]
- Institut National de la Statistique (2020), *Population : Indicateurs démographiques*, <http://www.ins.tn/fr/themes/population> (consulté le 31 juillet 2020). [74]
- Institut National de la Statistique (2017), *Tunisie Flash Éducation, Recensement 2014*, <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Bulletin%20n%C2%B04-2016-v3.pdf> (consulté le 31 juillet 2020). [19]
- International Republican Institute (2019), *Sondage d'opinion publique : Résidents de la Tunisie*. [59]
- Inter-Parliamentary Union (2020), *Tunisia*, <https://www.ipu.org/parliament/TN> (consulté le 6 août 2020). [69]
- Jouili, M. et M. Ben Salem (2020), *Engagement citoyen et jeunesse plurielle en Tunisie*, L'Harmattan. [61]
- Kayyali, A. (2020), *The Arab World's Trust in Government and the Perils of Generalization*, Arab Barometer, <https://www.arabbarometer.org/2020/06/the-arab-worlds-trust-in-government-and-the-perils-of-generalization/> (consulté le 15 février 2021). [58]
- Klouz, A. (2016), *Carte Sanitaire Année 2015*, <http://www.santetunisie.rns.tn/images/docs/anis/stat/cartesanitaire2015.pdf> (consulté le 3 août 2020). [71]

- Lac, H. (2018), *Le système éducatif en chiffres : un secteur qui s'enlise – Inkyfada*, Inkyfada, <https://inkyfada.com/fr/2018/11/02/tunisie-chiffres-education/> (consulté le 3 août 2020). [23]
- Luhmann, N. (2011), *Systèmes sociaux. Esquisse d'une théorie générale* | Niklas Luhmann | *Inter-Sophia*, <https://www.pulaval.com/produit/systemes-sociaux-esquisse-d-une-theorie-generale> (consulté le 3 août 2020). [39]
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (2017), *Stratégie opérationnelle du Secteur de la Jeunesse : Diagnostic, Orientations, Actions*. [55]
- Ministère de la Santé Publique et UNFPA (2017), *Revue des programmes nationaux de santé ciblant les adolescents et les jeunes*, <http://www.santetunisie.rns.tn/images/docs/anis/actualite/2018/juillet/Rapport-Revue-des-Prog-Sante.pdf>. [46]
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2017), *Stratégie Opérationnelle du Secteur de la Jeunesse : Diagnostic, Orientations, Actions*. [15]
- OCDE (2020), *Youth and COVID-19: Response, Recovery and Resilience*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/youth-and-covid-19-response-recovery-and-resilience-c40e61c6/> (consulté le 6 août 2020). [73]
- OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : France*, OCDE, <http://www.oecd.org/fr/economie/etudes/France-2019-OCDE-etude-economique-synthese.pdf> (consulté le 15 février 2021). [32]
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, Éditions OCDE, <https://www.oecd.org/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 29 juillet 2020). [2]
- OCDE (2019), *Panorama des administrations publiques 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/8be847c0-fr>. [57]
- OCDE (2019), *Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse*, <http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf> (consulté le 30 juillet 2020). [7]
- OCDE (2018), *Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2018: Évaluation économique*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-fr. [25]
- OCDE (2018), *La participation des femmes à la prise de décision dans l'administration publique en Tunisie*. [68]
- OCDE (2018), *La place des femmes dans la vie politique locale en Tunisie*. [67]
- OCDE (2018), *PISA 2015: Results in Focus*, <https://www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus.pdf> (consulté le 3 août 2020). [21]
- OCDE (2018), *Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse*, OCDE, <http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf> (consulté le 17 février 2021). [56]
- OCDE (2017), *Les jeunes dans la région MENA: Comment les faire participer*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264278721-fr>. [18]

- OCDE (2017), « Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie », OCDE. [65]
- OCDE (2017), *Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert*, <http://acts.oecd.org/RECOMMANDATIONGOVERNANCEPUBLIQUE> (consulté le 7 août 2020). [64]
- OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017: Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-fr>. [20]
- OCDE (2016), *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie*. [70]
- OCDE (2015), *Investing in Youth: Tunisia: Strengthening the Employability of Youth during the Transition to a Green Economy*, Investing in Youth, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264226470-en>. [22]
- OCDE (2006), *Applying Strategic Environmental Assessment: Good practice guidance for development co-operation*, <http://www.sourceoecd.org/development/9264026576http://www.sourceoecd.org/environment/9264026576http://www.sourceoecd.org/9264026576> (consulté le 3 août 2020). [12]
- OECD (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>. [26]
- OECD (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and Leadership*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/g2g9faa5-en>. [50]
- OECD (2014), *Women, Government and Policy Making in OECD Countries: Fostering Diversity for Inclusive Growth*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264210745-en>. [51]
- OIT (2019), *Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans) (estimation modélisée OIT) - Tunisia, Morocco, Algeria, Egypt, Arab Rep., World | Data*, ILOSTAT, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS?end=2019&locations=TN-MA-DZ-EG-1W&start=2011> (consulté le 4 août 2020). [27]
- ONU (s.d.), *Pourquoi la jeunesse - Année internationale de la jeunesse 2010 - 2011*, <https://www.un.org/fr/events/youth2010/background.shtml> (consulté le 29 juillet 2020). [3]
- Raz, D. (2019), *Youth in Middle East and North Africa*, Arab Barometer, https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/ABV_Youth_Report_Public-Opinion_Middle-East-North-Africa_2019-1.pdf (consulté le 15 février 2021). [14]
- République Tunisienne (2014), *Loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et aux référendums*, <https://legislation-securite.tn/fr/node/44286> (consulté le 15 février 2021). [9]
- Spencer, C. et S. Aldouri (2016), *Young Arab Voices Moving Youth Policy from Debate into Action*. [42]

- Statistiques Tunisie (2020), *Indicateurs de l'emploi et du chômage du troisième trimestre 2020*, Institut National de la Statistique, [28]
http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Note_ENPE_3T2020.pdf (consulté le 15 février 2021).
- Statistiques Tunisie (2016), *Flash Migration*, Institut National de la Statistique, [35]
<http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Bulletin%20n%C2%B03-2016-v4.pdf> (consulté le 15 février 2021).
- Statistiques Tunisie (s.d.), *Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur*, Institut National de la Statistique, [30]
<http://dataportal.ins.tn/fr/DataAnalysis?s1UKSO42a0SPa1nWOc9Rw> (consulté le 15 février 2021).
- Statistiques Tunisie et Banque Mondiale (2020), *Carte de la pauvreté en Tunisie*, Institut National de la Statistique, [41]
http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie_final.pdf (consulté le 15 février 2021).
- UNESCO (2014), *Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021*, UNESCO Digital Library, [13]
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000227150_fre (consulté le 30 juillet 2020).
- UNFPA (2018), *Stratégie nationale multisectorielle pour la promotion de la santé des adolescents et des jeunes en Tunisie*, <https://tunisia.unfpa.org/fr/news/strat%C3%A9gie-nationale-multisectorielle-pour-la-promotion-de-la-sant%C3%A9-des-adolescents-et-des-0>. [47]
- UNICEF (2020), *Analyse de la situation des enfants en Tunisie*, UNICEF, [40]
<https://www.unicef.org/tunisia/media/2986/file/SITAN-11-2020.pdf> (consulté le 15 février 2021).
- UNICEF et Ministère de l'Éducation nationale (2014), *Tunisie : Rapport national sur les enfants non-scolarisés*, <https://www.unicef.org.tn/download/rapport-national-sur-les-enfants-non-scolarisés/?wpdmdl=3396>. [24]
- Union Africaine (2006), *Charte Africaine de la Jeunesse*, [4]
https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006f.pdf (consulté le 29 juillet 2020).
- Union Interparlementaire (2018), *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux – 2018*, Union Interparlementaire. [54]
- World Bank Group (dir. pub.) (2014), *Tunisie - Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes*, [72]
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/120511468305646014/pdf/892330FRENCH0W0h0Inclusion000FRENCH.pdf> (consulté le 15 février 2021).
- World Economic Forum (2019), *Insight Report Global Gender Gap Report 2020 Terms of Use and Disclaimer*, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf (consulté le 4 août 2020). [66]

Notes

¹ Le ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie a eu de nombreuses dénominations. Il est plus communément connu sous le nom de ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports. Cependant, depuis septembre 2020, l'institution gère également le portefeuille de la formation professionnelle sous le titre de ministère des Affaires de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle. Pour surmonter les changements d'attributions et d'organisation, ce rapport utilisera la référence suivante : « ministère chargé des affaires de la jeunesse ».

² En 2016, la Tunisie avait un taux de natalité de 19,4 pour 1000 habitants, un taux de mortalité de 5,5 pour 1000 habitants, un taux d'accroissement naturel de 1,39 pour 1000 habitants et un indice synthétique de fécondité de 2,31 enfants par femme (Institut National de la Statistique, 2020^[74]).

2 Le cadre légal et réglementaire de la jeunesse en Tunisie

Ce chapitre décrit le cadre juridique international et national en vigueur en Tunisie, relatif à la jeunesse et à sa participation dans la vie publique. Il expose, d'abord, les instruments internationaux auxquels le pays a adhéré. Il présente, ensuite, les principaux textes de loi adoptés depuis 2011 dans un contexte d'essor législatif significatif en faveur de la jeunesse : la Constitution de 2014, les lois électorales de 2014 et 2017, la loi relative aux partis politiques, les lois relatives à la participation et la représentation des jeunes dans les institutions politiques, le Code des Collectivités Locales de 2018 et la loi sur les associations. Finalement, le chapitre suggère que, s'il existe aujourd'hui un cadre légal relativement abouti en faveur de la jeunesse en Tunisie, il reste cependant limité dans certains domaines et pourrait, par conséquent, être davantage développé. Par ailleurs, des efforts pourraient être entrepris pour renforcer son application et son opérationnalisation à travers une réglementation plus élaborée.

Ce chapitre analyse le cadre légal et réglementaire relatif à la jeunesse en Tunisie provenant de la Constitution, de traités internationaux et des lois et règlements. Ce cadre détermine et garantit les droits des jeunes et les obligations de l'État envers eux en tant que personnes, citoyens et membres de la société. Ces droits et obligations se matérialisent notamment dans leur participation à la vie politique, sociale et économique de leur pays, l'exercice de la liberté d'expression ainsi que l'acquisition et la préservation de leur autonomie dans les différentes sphères de la vie (OCDE, 2018^[1]).

En Tunisie, comme dans les pays de l'OCDE, le cadre légal et réglementaire de la jeunesse a différentes sources : les normes internationales, constitutionnelles, législatives et réglementaires. Depuis la révolution de 2011, celui de la Tunisie a fait l'objet de modifications considérables qui ont profondément transformé le pays, consacré l'importance croissante donnée à l'implication des jeunes dans la vie publique du pays, et tenté de répondre aux défis de la jeunesse. Les fondements légaux de la participation des jeunes à la vie publique tunisienne se trouvent dans trois textes fondateurs : la Constitution de 2014 (République Tunisienne, 2015^[2]), les lois électorales de 2014 et de 2017 (complétant la loi de 2014) (République Tunisienne, 2014^[3] ; République Tunisienne, 2017^[4]), et enfin, le Code des Collectivités Locales de 2018 (République tunisienne, 2018^[5]). Ces textes contiennent, en effet, des dispositions permettant et encourageant la participation des jeunes à la prise de décision politique au niveau national et local, et à la vie publique en général.

Le cadre en faveur de la jeunesse est aujourd'hui relativement abouti. Certaines dispositions tels que les différents mécanismes d'incitations à la représentation des jeunes lors des élections municipales ont permis de véritables avancées en la matière. Cependant, il peut être renforcé dans certains domaines, afin de développer les opportunités d'implication des jeunes dans la vie publique. La mise en application du cadre légal et réglementaire dépend notamment de sa déclinaison dans des textes d'application.

Les engagements internationaux

Le cadre international sur la jeunesse et sa participation dans la vie publique

Le droit pour tout citoyen de prendre part aux affaires publiques, de voter et d'être élu ainsi que d'accéder à des fonctions publiques est inscrit dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 25) (Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, 1966^[6]). Ce droit est également inclus dans plusieurs autres traités, tels que l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948^[7]), ainsi que l'article 5(c) de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ONU, 1965^[8]), les articles 7 et 8 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ONU, 1979^[9]) et l'article 29 de la Convention sur les droits des personnes handicapées (ONU, 2007^[10]), des instruments ratifiés à la fois par la Tunisie et par l'ensemble des pays de l'OCDE.

Les instruments mentionnés ci-dessus, obligent également les États parties à faire respecter ces droits, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, la naissance, le handicap, la nationalité ou le statut. Le droit de participation est aussi inextricablement lié à d'autres droits humains, tels que le droit de réunion et d'association pacifiques, la liberté d'expression et d'opinion, et les droits à l'éducation et à l'information.

Convention Internationale relative aux droits de l'enfant

À ce jour, il n'existe pas véritablement de cadre juridique international et contraignant applicable à la jeunesse. Toutefois, comme expliqué, ci-dessous, la Tunisie est engagée par de nombreux traités, déclarations ou accords qui incitent à l'action en faveur de la jeunesse et façonnent l'architecture internationale en la matière. L'instrument le plus pertinent dans ce domaine reste la Convention

internationale relative aux droits de l'enfant, qui prévoit des mesures de protection et d'affirmation de droits, notamment en matière de liberté d'association et de réunion pacifique (article 15), pour les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans (Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, 1989^[11]). La Convention a été ratifiée par 37 des 38 pays membres de l'OCDE. La Tunisie a ratifié la Convention en 1991 et a levé, en 2008, l'ensemble de ses réserves (ONU, 2020^[12]). Tout comme la grande majorité des pays de l'OCDE, la Tunisie a également ratifié certaines conventions portant plus spécifiquement sur le travail des enfants telles la Convention sur les pires formes de travail des enfants de 1999, en 2000 (OIT, 1999^[13]), ou la Convention sur l'âge minimum de 1973, en 1995 (OIT, 1973^[14]).

Programme Mondial pour la jeunesse de 1995

L'Organisation des Nations Unies accorde une très grande importance aux jeunes. Dès 1965, les États membres ont affirmé l'importance du rôle de la jeunesse à travers la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. En déclarant l'année 1985 « Année internationale de la jeunesse », l'Assemblée générale des Nations Unies a réitéré cet engagement qui a pris forme à travers l'adoption, en 1995, du « Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse » (PAMJ) (ONU, 1995^[15]).

Le PAMJ fournit un cadre politique et des lignes directrices pour l'action nationale et le soutien international dont le but est d'améliorer la situation des jeunes. Le Programme d'action couvre quinze domaines prioritaires pour la jeunesse et contient des propositions d'action pour chaque domaine. Les objectifs et les actions reflètent les trois thèmes de la première Année internationale de la jeunesse en 1985 : participation, développement et paix. Les quinze domaines d'action identifiés par la communauté internationale en 1995, puis complétés en 2007, sont l'éducation, l'emploi, la faim, la pauvreté, la santé, l'environnement, la toxicomanie, la justice pour mineurs, les loisirs, les filles, les jeunes femmes, la participation pleine et effective des jeunes à la société et à la prise de décisions, ainsi que la mondialisation, les technologies de l'information et des communications, le VIH/SIDA, les conflits armés, et les questions intergénérationnelles (ONU, 1995^[15]). Ils définissent ainsi un cadre global universel en accord avec les opportunités et défis actuels à la pleine contribution des jeunes dans la société (ONU, 1995^[16]).

Objectifs de Développement Durable

Le renforcement de la participation et de l'autonomisation des jeunes est également au cœur des Objectifs de Développement Durable (ODD), inclus dans l'Agenda 2030. Ces derniers offrent un cadre dans lequel les jeunes ont un rôle à jouer. Ils déterminent notamment le renforcement de la représentation et de la participation des jeunes à la vie publique ainsi que la place des jeunes dans leur réalisation. Tout comme les pays de l'OCDE, la Tunisie a adopté en 2015, les 17 ODD pour 2030 et s'est ainsi engagée à leur réalisation. En 2018, le gouvernement tunisien a également signé un programme conjoint avec les Nations Unies pour un « Appui à l'intégration, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et de reporting des ODD en Tunisie », ciblant particulièrement certains secteurs d'amélioration à l'horizon 2030, dont la lutte contre le chômage et la protection des populations vulnérables, et plus particulièrement des jeunes. Ainsi, la Tunisie a élaboré une revue nationale volontaire faisant état de l'avancée de la mise en œuvre des ODD et qui a été présentée, en juillet 2019, lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (République Tunisienne, 2019^[17]). Dans le cadre de cette revue, le pays a particulièrement insisté sur les avancées dans des domaines ciblant la jeunesse comme l'éducation, l'engagement associatif et le dynamisme de la société civile, l'entrepreneuriat, ou encore l'autonomisation sociale, politique et économique de la jeunesse et plus particulièrement des jeunes femmes (République Tunisienne, 2019^[17]).

En lien avec les ODD, la stratégie des Nations Unies « Jeunesse 2030 » a été lancée en 2018 et vise à donner des outils pour relever les défis de la mondialisation. La stratégie cherche notamment à « accroître l'efficacité et la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour répondre aux

besoins de jeunes du monde entier, de renforcer leur capacité d'action et de promouvoir leurs droits tout en respectant leur diversité, ainsi que d'encourager leur mobilisation et leur participation à la réalisation, l'examen et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres programmes et instruments mondiaux pertinents ». Cette stratégie comporte cinq domaines essentiels : 1. Trouver de nouvelles voies pour accroître la participation et l'implication des jeunes ; 2. Développer leurs accès à l'éducation et aux services de santé ; 3. Mettre l'accent sur leur formation et leur emploi ; 4. Défendre leurs droits en matière d'engagement politique et civique ; 5. Donner la priorité aux jeunes en situation de conflit et de crises humanitaires (ONU, 2018^[18]). Ce nouveau cadre général a également pour ambition d'inscrire dans un cadre commun les différents travaux des Nations Unies relatifs à la jeunesse, dans un contexte de réforme de l'organisation internationale qui cherche à renforcer la pertinence et l'efficacité de son action.

Les déclarations de Lisbonne de 1998 et 2019

Par la Déclaration de Lisbonne de 1998 sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, 146 gouvernements s'étaient engagés à faire participer les jeunes aux programmes les concernant (ONU, 1998^[19]). Près de 21 ans plus tard, la Déclaration de Lisbonne de 2019 sur les politiques et les programmes de jeunesse, adoptée par les ministres de la jeunesse du monde, tend à offrir un espace aux gouvernements nationaux et aux jeunes femmes et hommes pour discuter des progrès réalisés depuis 1998, des occasions et défis actuels, ainsi que des approches innovantes et opérationnelles pour améliorer la pertinence des politiques et programmes touchant la jeunesse dans le cadre de l'Agenda 2030 (World Conference of Ministers Responsible for Youth 2019 and Youth Forum, 2019^[20]). Les États signataires appellent notamment à renforcer l'adoption de politiques publiques pour la jeunesse dans le respect des droits des jeunes garantis par les conventions susmentionnées.

Autres engagements internationaux sur la jeunesse

L'Engagement de Bakou en faveur de la politique de la jeunesse, adopté par 700 délégués venus de 165 pays – dont la Tunisie – lors du premier Forum mondial sur les politiques de jeunesse de 2014, vise à élever le débat sur les politiques de jeunesse et faire progresser leur élaboration et mise en œuvre intégrale et efficace à tous les niveaux. Il énonce huit principes directeurs clés et dix actions de suivi pour une élaboration et une mise en œuvre de politiques de jeunesse inclusives, efficaces et adaptées (First Global Forum on Youth Policies, 2014^[21]). Les résolutions 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Jeunes, la Paix et la Sécurité prévoient également un cadre dans lequel les objectifs pour la jeunesse peuvent être poursuivis (ONU, 2015^[22] ; ONU, 2018^[23]). D'autres instruments spécifiques aux jeunes existent à l'échelle internationale, impliquant particulièrement des pays de l'OCDE. Émanations des réunions du G7/G8 et du G20, les sommets Y7/Y8 et Y20 sur la jeunesse sont notamment des enceintes de discussions et de formulation de recommandations sur les politiques de jeunesse (Youth Policy, 2013^[24])

Engagements régionaux

Au niveau régional, la Tunisie a ratifié en 2011 la Charte Africaine de la Jeunesse de 2006, qui fournit des orientations pour l'élaboration d'une politique nationale globale de la jeunesse. Dans son article 11, la Charte reconnaît également le droit des jeunes citoyens à prendre pleinement part à toutes les sphères de la société. Cet article enjoint les États parties de prendre des mesures positives afin de promouvoir la participation des jeunes dans la société et la vie publique (Union Africaine, 2006^[25]). À la suite de cet engagement, l'Union Africaine avait proclamé un plan d'action décennal de la Décennie Africaine de la Jeunesse pour 2009-2018 : celui-ci avait pour objectif de mettre en œuvre les objectifs de la Charte Africaine de la Jeunesse ainsi que d'encourager les États à élaborer et réaliser des plans d'action nationaux et sous-régionaux pour accélérer l'autonomisation de la jeunesse (Union Africaine, 2009^[26]). Au sein de l'OCDE, de nombreux pays sont également parties à de tels engagements régionaux mettant en

place des stratégies de moyen terme qui encouragent une dynamique régionale d'inclusion des jeunes. La Stratégie en faveur de la jeunesse pour 2019-2027 de l'Union Européenne est un exemple comparable d'engagement régional visant à améliorer l'intégration politique et sociale des jeunes (Union Européenne, 2018^[27]). Dans le cadre de l'Union Africaine, la Tunisie a également adopté en 2013 une stratégie sur le long terme dénommée Agenda 2063, ayant trait au développement du continent et qui, dans son aspiration 6, appelle à un développement « axé sur les populations, notamment celles des femmes et des jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants » (Union Africaine, 2019^[28]).

La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014

Les réformes introduites en Tunisie par la nouvelle Constitution de 2014 résultent en partie des revendications sociales, économiques et politiques exprimées par la jeunesse lors des événements du "Printemps arabe" et entendent placer les jeunes au centre des préoccupations de l'État. Ainsi, plusieurs articles de la Constitution reconnaissent la place fondamentale de la jeunesse dans la nation et son rôle essentiel dans le développement du pays (Encadré 2.1). Son article 8 insiste sur la mise en place des conditions propices à la pleine participation des jeunes à la vie sociale, économique et politique du pays. L'article 133 consacre, quant à lui, la représentation de la jeunesse dans les conseils élus au niveau local, tandis que l'article 139 inscrit comme priorité la participation et l'inclusion des citoyens, dont les jeunes, dans les affaires publiques.

Encadré 2.1. Les dispositions relatives à la jeunesse et à la participation citoyenne dans la Constitution tunisienne de 2014

Article 8

La jeunesse est une force active dans la construction de la patrie. L'État assure les conditions propices au développement des capacités de la jeunesse et à la mise en œuvre de ses potentialités. Il encourage les jeunes à assurer leurs responsabilités et à élargir leur contribution au développement social, économique, culturel et politique.

Article 21

Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination.

L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne.

Article 39

L'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. L'État garantit le droit à l'enseignement public et gratuit à tous ses niveaux. Il veille à mettre les moyens nécessaires au service d'une éducation, d'un enseignement et d'une formation de qualité. L'État veille également à l'enracinement des jeunes générations dans leur identité arabe et islamique et leur appartenance nationale. Il veille à la consolidation de la langue arabe, sa promotion et sa généralisation. Il encourage l'ouverture sur les langues étrangères et les civilisations. Il veille à la diffusion de la culture des droits de l'Homme [...].

Article 133

Les collectivités locales sont dirigées par des conseils élus.

Les conseils municipaux et régionaux sont élus au suffrage universel, libre, secret et direct, équitable et transparent.

Les conseils des gouvernorats sont élus par les membres des conseils municipaux et régionaux.

La loi électorale garantit la représentation de la jeunesse dans les conseils des collectivités locales.

Article 139

Les collectivités locales adoptent les instruments de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin d'assurer la plus large participation des citoyens et de la société civile dans la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, et ce, conformément à la loi.

Source : (République Tunisienne, 2015^[2])

Dispositions législatives nationales sur la jeunesse

Les cadres juridiques sont des déterminants importants de l'accès des jeunes aux services publics pour leur développement personnel et leur transition vers une vie autonome (par exemple, l'accès aux soins de santé et aux services de justice). Ils façonnent également l'engagement des jeunes dans la vie publique et leur relation avec l'État, car les exigences en matière d'âge minimum, par exemple, déterminent les conditions de vote, d'éligibilité, ou pour être membre d'un parti politique.

L'essor législatif, qui a accompagné la transition démocratique consécutive à la Révolution de 2011, a particulièrement concerné la jeunesse. En effet, l'intégration des jeunes dans la vie politique, économique et culturelle du pays était une des grandes revendications scandées pendant les manifestations qui ont abouti à la chute de l'ancien régime ; les pouvoirs publics de la transition démocratique ont donc accompagné ce mouvement par un discours centré sur la jeunesse. Cela a conduit à l'intégration de mesures spécifiquement dédiées à la jeunesse dans de nombreuses lois, destinées, par exemple, à inciter à la participation politique et électorale, à réformer les structures d'accompagnement culturel et social des jeunes (République Tunisienne, 2011^[29]), ou à restaurer la confiance au travers de réformes du cadre juridique et faciliter la création d'associations (Churchill, 2013^[30]).

Les lois nationales de la jeunesse

Une loi sur la jeunesse constitue le cadre législatif le plus général et complet permettant l'identification des principaux acteurs et domaines d'action des institutions publiques et des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant avec et pour les jeunes. Elle définit souvent la catégorie « jeunesse » qui est couverte par ses dispositions. Elle détermine les institutions de la jeunesse, les limites d'âge la concernant, les mesures à prendre par l'État, en particulier le pouvoir exécutif, les bénéficiaires de ces mesures, ainsi que les considérations financières et budgétaires (OCDE, 2019^[31]).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le traitement des questions concernant la jeunesse se trouve diffus dans divers instruments juridiques, tels que dans les législations relatives à la santé et aux affaires sociales (OCDE, 2019^[32]). Ainsi, en 2020, seuls 14 pays sur les 37 de l'OCDE, telles la Finlande et la Colombie, avaient adopté une loi générale sur la jeunesse (Encadré 2.2) (OCDE, 2020^[33]). Dans les autres pays de l'organisation, tout comme en Tunisie, la législation en vigueur sur la jeunesse étant composée de plusieurs textes, il n'existe pas une définition unique de la jeunesse ni un corpus réglementaire uniforme pour celle-ci, mais plusieurs en fonction du domaine concerné (voir chapitre 1).

Encadré 2.2. La loi sur la jeunesse de la Finlande et de la Colombie

Finlande

La Finlande dispose d'une loi sur la jeunesse depuis 1972 qui a été renouvelée en 2016. La législation vise toutes les personnes de moins de 29 ans et couvre tous les aspects du travail et des activités de jeunesse ainsi que la politique de la jeunesse à tous les niveaux du gouvernement. Elle identifie le ministère de l'éducation et de la culture comme la principale autorité de l'État responsable de l'administration, de la coordination et du développement de la politique nationale de la jeunesse, en coopération avec d'autres ministères et agences du gouvernement central ainsi qu'avec certaines autorités locales, associations de jeunes et autres organisations concernées. La loi sur la jeunesse précise également les principaux rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Elle définit notamment le rôle et les conditions du gouvernement dans le transfert des subventions de l'État aux organisations nationales de travail de la jeunesse.

Colombie

La Colombie a adopté une loi statutaire sur la citoyenneté des jeunes (*Ley Estatutaria de Ciudadanía Juvenil*) en 2013 pour établir le cadre institutionnel de la politique et du travail des jeunes et définir les droits des jeunes. Cette loi crée un système national de la jeunesse (Consejería Presidencial para la juventud, 2013^[34]) et permet la participation active des jeunes à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la jeunesse. La loi prévoit que le Conseil présidentiel pour la jeunesse est chargé de gérer ce système et de promouvoir la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse. Elle définit également les rôles et les missions des gouvernements locaux et des organismes territoriaux dans l'application des politiques publiques de la jeunesse. Le Conseil présidentiel est chargé d'assurer une coordination efficace entre ces collectivités et le gouvernement central, et fournit une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre de la politique de la jeunesse à leur niveau.

Source : (European Commission, 2017^[35]) ; (OCDE, 2020^[33]).

Cependant, l'absence d'une loi générale sur la jeunesse ne signifie pas que les gouvernements accordent moins d'attention à celle-ci. Dans certains pays de l'OCDE qui ne disposent pas d'une loi générale sur la jeunesse, la politique de la jeunesse est définie par le biais de diverses législations sectorielles et d'engagements spécifiques aux jeunes. En Norvège, par exemple, les droits des jeunes sont largement protégés par des lois relatives aux enfants et à l'aide sociale (OCDE, 2020^[33]).

De la même façon, la Tunisie, comme la majorité des pays de la région MENA, n'a pas édicté une définition unique de la jeunesse ni de législation générale relative à celle-ci. Le pays a néanmoins adopté plusieurs lois qui traitent du renforcement de la représentation des jeunes dans la vie politique, leur participation à l'élaboration des politiques publiques et leur implication dans la société qui sont présentées dans la suite de ce chapitre.

Les lois relatives à la participation et la représentation des jeunes dans les institutions politiques

Dans la continuité des ambitions de la Tunisie en faveur de la jeunesse consacrées dans la Constitution de 2014, le cadre législatif relatif à la participation politique des jeunes a été renforcé au cours des

dernières années pour encourager et garantir leur participation et leur représentation aux élections municipales et législatives (République Tunisienne, 2015^[2]).

Les lois électorales de 2014 et 2017

La loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et référendums dispose, en son article 25, que dans le cadre des élections législatives, les listes de candidats de toutes circonscriptions électorales où le nombre de sièges est supérieur ou égal à quatre devront obligatoirement comporter, parmi les quatre premiers candidats, un candidat âgé de moins de trente-cinq ans. Dans l'éventualité où cette condition ne serait pas respectée, la liste resterait éligible mais elle serait privée de la moitié du montant global de la subvention publique (République Tunisienne, 2017^[4]).

À la suite d'une réforme électorale et à l'adoption de la loi organique n° 2017-7 du 14 février 2017, modifiant et complétant la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014 précitée, le cadre législatif élargit ce mécanisme d'incitation aux élections municipales (République Tunisienne, 2017^[4]). Ainsi, l'âge minimum de candidature aux élections municipales a été fixé à 18 ans révolu à la date de dépôt de la demande de candidature. De plus, selon l'article 49 de la même loi, toute liste de candidats aux élections municipales doit comporter au moins une personne âgée entre 18 et 35 ans parmi ses trois premiers membres et dans chaque série de six candidats consécutifs pour le reste de la liste. Les listes qui ne respectent pas cette condition sont irrecevables. La méconnaissance de cette condition a provoqué le refus d'enregistrer plusieurs listes lors des élections municipales de 2018. Enfin, selon l'article 11, et en cas d'organisation d'un deuxième tour à l'élection du président du conseil municipal, lorsque les deux candidats restant obtiennent le même nombre de voix, le candidat le plus jeune est déclaré élu.

Encadré 2.3. Les articles relatifs à la jeunesse dans les lois électorales tunisiennes

Loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014, relative aux élections et référendums

Art. 5 – Est électeur toute tunisienne ou tunisien, inscrit (e) au registre des électeurs, âgé (e) de dix-huit (18) ans révolus le jour précédant celui du scrutin, jouissant de ses droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la présente loi.

Art. 19 – La candidature au mandat de membre de l'Assemblée des représentants du peuple est le droit de tout :

- électeur ou électrice de nationalité tunisienne depuis au moins dix ans,
- âgé (e) d'au moins vingt-trois ans révolus à la date de la candidature,
- n'étant dans aucun cas d'incapacité légal.

Art. 25 – Dans les circonscriptions électorales où le nombre de sièges est supérieur ou égal à quatre, chaque liste de candidats doit obligatoirement comporter, parmi ses quatre premiers, un candidat jeune, ne dépassant pas les trente-cinq ans. En cas de non-respect de cette condition, la liste est privée de la moitié de la valeur globale de la subvention publique.

Art. 40 – Toute électrice ou tout électeur jouissant de la nationalité tunisienne par la naissance, sa religion est l'islam, a le droit de se porter candidat à la présidence de la République.

Le candidat doit être, le jour du dépôt de sa candidature, âgé de trente-cinq ans au moins. S'il est titulaire d'une autre nationalité que la nationalité tunisienne, il doit présenter dans le dossier de sa candidature un engagement d'abandon de l'autre nationalité s'il est proclamé élu Président de la République.

Loi organique n° 2017-7 du 14 février 2017

Art. 49 bis – A droit de se porter candidat au mandat de membre de conseils municipaux ou régionaux tout :

électeur de nationalité tunisienne,

âgé d'au moins 18 ans révolus le jour de la présentation de la demande de candidature,

n'étant dans aucun cas d'interdiction légale.

Art. 49 decies – Chaque liste candidate doit inclure, parmi les trois premiers, une candidate ou un candidat âgé de trente-cinq ans au plus le jour de la présentation de la demande de candidature. Chaque liste candidate doit également inclure dans le reste de la liste respectivement parmi tous les six candidats, une candidate ou un candidat âgé de trente-cinq ans au plus le jour de la présentation de la demande de candidature.

La liste qui ne respecte pas ces conditions est irrecevable.

Source : (République Tunisienne, 2017^[41])

La promulgation et la mise en œuvre de ces lois a eu un impact immédiat et significatif sur la représentation des jeunes. Selon l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) tunisienne, lors des dernières élections municipales de mai 2018, le pourcentage de candidats de moins de 35 ans a atteint 52 % (Benabdallah, 2018^[36]) et 37 % des élus avaient moins de 35 ans (Boileau et Elleuch, 2018^[37]). En 2018, de même, 6.45 % des parlementaires tunisiens étaient âgés de moins de 30 ans, classant la Tunisie au douzième rang mondial en la matière et constituant une augmentation significative par rapport à l'assemblée constituante de 2011, où ils représentaient seulement 4 % des parlementaires (Union Interparlementaire, 2018^[38]). À la suite des élections de 2019, les élus âgés de moins de 40 ans forment 23 % de l'ensemble des députés de l'Assemblée des Représentants du Peuple (Chennoufi, 2019^[39]), une donnée comparable avec la législature précédente (22.58 %), et légèrement supérieure aux 21 % de députés de moins de 40 ans élus dans l'assemblée constituante de 2011 (Banque Mondiale, 2014^[40]).

Cependant, les mesures incitatives en faveur de la candidature de jeunes aux élections ne semblent pas provoquer le vote des jeunes électeurs. En effet, seulement 32.6 % des électeurs moins de 35 ans ont voté aux élections municipales de mai 2018 (ISIE, 2018^[41]) et, comme indiqué dans le chapitre 1, le taux d'abstention des jeunes aux dernières élections législatives et présidentielles a été particulièrement important. Ces résultats montrent qu'une législation favorisant les candidatures des jeunes ne produit pas obligatoirement un plus grand engagement dans les canaux de participation politique traditionnels. Dans la mesure où la participation des jeunes dans le processus électoral reste à renforcer, il semble nécessaire de mettre en place des programmes destinés à les sensibiliser sur l'importance de leur contribution à la prise de décision. Une communication ciblée sur l'intérêt des jeunes à se mobiliser dans les canaux traditionnels est nécessaire, mais elle devrait être couplée avec des mesures incitatives et une sensibilisation des acteurs politiques à l'importance d'inclure les jeunes.

La loi relative aux partis politiques

Le décret-loi n° 2011-87 du 24 septembre 2011, portant organisation des partis politiques, est le cadre légal de référence concernant la création, l'organisation et le fonctionnement des partis politiques en Tunisie (République Tunisienne, 2011^[42]). Énoncé en 2011, au lendemain de la révolution, ce texte a abaissé l'âge minimal pour rejoindre un parti politique à 16 ans, contre 18 ans jusqu'alors (République Tunisienne, 1988^[43]). Toutefois, l'âge légal minimal pour diriger ou fonder un parti politique demeure l'âge

de la majorité, soit 18 ans. À cette condition s'ajoute celle que la personne concernée soit inscrite préalablement sur les listes électorales.

Bien que les partis politiques soient incités à présenter des jeunes sur leurs listes lors des différentes élections, il n'existe pas de disposition légale fixant un quota de jeunes dans les instances décisionnelles des partis ou d'autres mesures destinées à renforcer la présence de ceux-ci en leur sein. Les jeunes sont ainsi peu représentés dans les partis politiques et leurs bureaux exécutifs (Schäfer, 2017^[44]). Certains partis politiques influents comprennent une aile de la jeunesse qui se montre efficace pour atteindre les jeunes électeurs et promouvoir l'intégration de jeunes membres dans le parti (Deželan, 2018^[45]). Mais ces ailes ont un rôle largement consultatif, ne répondent à aucune obligation ou incitation légale et sont très marginales dans le panorama politique tunisien.

La capacité des partis politiques tunisiens à se renouveler et à intégrer en leur sein des composantes de la jeunesse constituera une clé de leur développement à moyen terme. Les dispositions actuelles les poussant à intégrer des jeunes sur leurs listes électorales ne suffisent, en effet, pas à assurer l'intégration et la représentation de ceux-ci dans les appareils partisans. Les jeunes présents sur les listes électorales ne sont ainsi que rarement affiliés aux partis politiques, et lorsqu'ils s'engagent, ils le font généralement dans des groupes étudiants proches des sections des partis avec l'ambition de stimuler leurs carrières professionnelles plus que d'œuvrer en politique (Schäfer, 2017^[44]).

Les efforts futurs pour favoriser la participation et la place des jeunes dans la politique tunisienne devraient donc inciter réellement les partis politiques à les intégrer en leur sein pour qu'ils deviennent des acteurs importants de leurs actions. Des mesures s'inspirant des quotas pour les listes électorales sont une base de réflexion intéressante, en faisant, par exemple, de l'adhésion et la participation des jeunes dans les partis une condition de l'admission des listes pour participer aux élections. Les autorités publiques pourraient également engager des discussions sur les mesures à prendre pour renforcer la présence des jeunes dans les instances dirigeantes des partis politiques. Ces discussions, porteraient, par exemple, sur la fixation dans la législation relative aux partis politiques d'une proportion minimale de jeunes dans les instances dirigeantes de ceux-ci. Ces discussions pourraient également envisager d'inclure dans la législation des mesures dissuasives à l'encontre des partis politiques ne respectant pas cette incitation. Il est cependant important qu'elles s'accompagnent d'une volonté réelle des partis politiques d'aboutir à l'intégration des jeunes dans leurs appareils et la vie politique locale et nationale.

Il conviendrait d'observer qu'un projet de loi organique visant à remplacer le décret-loi de 2011 sur l'organisation des partis politiques, prévoyant de nouvelles dispositions sur le financement de ceux-ci, a été préparé en 2018 (République Tunisienne, 2018^[46]). Celui-ci n'a pas été soumis au débat parlementaire ni adopté au moment de l'achèvement de ce rapport. Si ce texte était soumis à la discussion, les législateurs pourraient profiter de cette occasion pour faire progresser la participation des jeunes dans les partis politiques.

La décentralisation, un processus qui favorise la participation et l'engagement citoyen et des jeunes à la vie publique au niveau local

L'implication des populations dans la gouvernance publique et l'élaboration de la législation et des politiques publiques aux niveaux local et régional est essentielle afin d'identifier de manière éclairée les priorités et les besoins spécifiques des citoyens, ainsi que pour informer les politiques publiques et les stratégies locales et nationales de développement. Cela est particulièrement important pour les politiques de la jeunesse, puisque que c'est à l'échelon local que les jeunes interagissent le plus régulièrement avec les autorités et les institutions publiques et utilisent les services publics.

Du point de vue de son organisation territoriale, la Tunisie se trouve actuellement dans une situation de transition. Elle est un État historiquement centralisé, dans lequel les décisions sont largement prises et appliquées par les administrations centrales et les services étatiques déconcentrés, alors que les

collectivités locales ne disposent que de compétences et moyens très réduits. En rupture avec cette vision, la Constitution de 2014 a prévu que le pays procédera à sa décentralisation (OCDE, 2017^[47]). Celle-ci est depuis mise en œuvre par étapes permettant, d'une part, aux collectivités locales d'acquérir les capacités de gestion indispensables à leurs nouvelles responsabilités et, d'autre part, à l'État de transférer les moyens nécessaires à ces nouvelles compétences.

Le Code des collectivités locales de 2018

La loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des Collectivités Locales (CCL), entrée en vigueur le 1er janvier 2019 (République tunisienne, 2018^[5]), instaure de nombreux mécanismes de participation et de consultation ouverts à tous les citoyens des communes et régions. Les jeunes peuvent se saisir de ces mécanismes, et des dispositions spécifiques à leur représentation sont également prévues.

De manière générale, le CCL promeut la participation citoyenne au niveau local, et les jeunes sont en mesure de prendre pleinement part aux nombreux mécanismes intégrant les citoyens dans la prise de décision. En particulier, l'article 29 prévoit que les habitants doivent nécessairement être intégrés à tous les projets de développement et d'aménagement du territoire en respectant les procédés de la démocratie participative. La possibilité d'un référendum sur tout projet de développement ou d'aménagement territorial est également comprise dans le texte (article 31) : celui-ci peut être organisé à l'initiative du conseil de la collectivité, ainsi qu'à la demande d'un dixième des électeurs locaux si le conseil local approuve cette demande à la majorité des deux tiers. Des rencontres publiques visant à éclaircir certains points de débats, comme la conclusion de contrats de coopération ou la gestion des biens publics, peuvent également être organisées par les conseils locaux (article 35). Ces réunions peuvent être organisées sur demande de 5 % des électeurs locaux inscrits sur les listes électorales. De plus, les articles 212, 219 et 310 consacrent l'importance de la démocratie participative dans les procédés de délibération : les conseils municipaux et régionaux ont ainsi la possibilité d'inviter, lors de séances de travaux, des représentants de la société civile et les habitants à émettre leurs avis (République Tunisienne, 2018^[48]).

En plus de pouvoir prendre part aux mécanismes de participation en tant que citoyens, les jeunes jouissent d'un rôle participatif propre qui est consacré par le CCL. Le « principe de représentativité des jeunes » se matérialise, par exemple, par leur présence dans les comités provisoires de gestion municipaux et régionaux (articles 208 et 306), créés en cas de dissolution ou démission du conseil municipal ou régional. L'examen des questions concernant les jeunes est également une prérogative obligatoire des régions (article 296) et des conseils municipaux, qui doivent refléter dans la composition des commissions thématiques le principe de représentativité des jeunes (articles 210 et 308). Les régions sont, quant à elles, coresponsables, avec l'État central, de l'organisation des programmes de formation professionnelle afin d'assurer l'employabilité des jeunes (article 308).

De plus, selon le CCL, en cas d'égalité des voix, la priorité est accordée au candidat le plus jeune lors de l'élection des membres ou du président du Haut Conseil des collectivités locales (article 49), des conseils municipaux (article 221), des communes (articles 246 et 248), des conseils régionaux (articles 317 et 323), des régions (article 325) et des districts (article 323) (République tunisienne, 2018^[5]).

S'il est cité à de nombreuses reprises dans le CCL, et mentionné dans l'article 133 de la Constitution, le contenu de ce principe de représentativité n'est nullement défini dans le droit tunisien. Il conviendra, en conséquence, d'attendre sa mise en œuvre par les élus locaux et la jurisprudence des tribunaux saisis des éventuels contentieux sur ce sujet pour connaître ses véritables contours.

Malgré plusieurs mesures à destination de la jeunesse, le processus de décentralisation énoncé dans le CCL ne mentionne pas les conseils locaux de la jeunesse, qui sont des acteurs importants de l'engagement des jeunes au niveau local mais n'ont pour le moment aucune reconnaissance juridique. Des enceintes similaires de consultation et de participation des jeunes existent dans d'autres pays de la

région MENA (voir Encadré 2.4), où elles favorisent l'intérêt et l'engagement pour les enjeux de gouvernance à l'échelle locale. Au titre de la reconnaissance légale de ces nouveaux organes de participation des jeunes au niveau local, leur relation avec un conseil national des jeunes, qui formerait une entité consultative indépendante, serait une clé de leur succès. Comme admis par le ministère chargé des affaires de la jeunesse depuis 2017, une synergie entre des conseils locaux et un conseil national de la jeunesse est à l'étude (OCDE, 2017^[49]). Sous réserve de la reconnaissance juridique des conseils locaux, précisant leurs prérogatives, responsabilités et modes de coordination, le fonctionnement de ces entités encouragerait la participation politique des jeunes au niveau local tout en ayant une résonance à l'échelon national, sous la forme d'un conseil national de la jeunesse par exemple, comme suggéré dans le chapitre 4 de ce rapport (OCDE, 2017^[49]).

Encadré 2.4. Le conseil municipal des jeunes à Tétouan, au Maroc

Depuis 2014, la Commune de Tétouan fait participer les jeunes de 18 à 30 ans aux affaires locales par le biais du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui leur offre la possibilité d'organiser et de proposer différentes activités (sociales, culturelles, sportives). Près de 411 candidats se sont présentés aux premières élections menant à la constitution du premier Conseil composé de 55 membres (dont 28 femmes). Au cours de ce premier mandat, les jeunes ont pu expérimenter l'exercice des élections démocratiques afin de constituer le bureau exécutif du Conseil et sont activement engagés dans la vie publique locale.

Ce conseil des jeunes constitue un exemple parmi plus de 50 institutions semblables au Maroc, notamment permises par l'article 14 de la Charte communale, qui autorise la création de commissions temporaires dans les communes. Cependant, ces conseils des jeunes ont bien souvent été créés à l'initiative d'ONG, et ne disposent pas à ce jour d'une reconnaissance ni d'un cadre légal.

Source : Municipalité de Tétouan, Bonne pratique de gestion communale, Mécanismes de participation des jeunes et des enfants ; (Royaume du Maroc, 2009^[50])

Les autres réglementations liées à la jeunesse

La loi sur les structures publiques de la jeunesse

Le décret-loi n° 2011-119 du 5 novembre 2011, relatif aux structures publiques de la jeunesse, adopté après la révolution de 2011, est venu modifier les modes de gestion auparavant très centralisés des centres de jeunesse. Ce terme large de « centres de jeunesse » renvoie aux structures publiques socio-éducatives et sportives destinées aux jeunes, et notamment les maisons de jeunes, qui feront l'objet d'une étude plus approfondie dans la suite de ce rapport (République Tunisienne, 2011^[51]).

La loi sur les associations

Le nouveau contexte tunisien et la mise en place d'un nouveau cadre légal régissant le fonctionnement des associations en 2011 ont permis le développement rapide du paysage associatif tunisien, désormais composé d'une multitude d'organisations. Selon les statistiques nationales, le nombre d'associations de la société civile en Tunisie est passé d'environ 10 000 en 2010 à plus de 23 000 en 2021 (IFEDA, 2020^[52]).

Le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations (République Tunisienne, 2011^[53]), qui a été rédigé par la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, a, en effet, été promulgué pour rompre avec les dispositions restrictives de la loi organique de 1959¹, qui

soumettait toute création d'association à une autorisation préalable du gouvernement. Il s'agit d'un texte emblématique de la transition démocratique, à l'origine de la grande éclosion des associations sur le sol tunisien (Djebali, 2015^[54]).

Ce texte garantit la libre constitution des associations et élargit les sources de leur financement. Les associations ont désormais légalement le droit d'accepter des ressources d'origine étrangère sans l'accord préalable de l'État (République Tunisienne, 2011^[53]). La création comme le fonctionnement d'une association est aujourd'hui une démarche peu contraignante et offre un cadre particulièrement favorable à l'engagement des jeunes dans le milieu associatif. En effet, ce texte fixe à 16 ans l'âge minimal pour participer à la création d'une association et à 13 ans celui pour en être membre, alors que l'âge de la majorité civile est fixé à 18 ans.

La Constitution de 2014 a également renforcé la place des associations dans la vie publique, à travers notamment les dispositions de l'article 35 qui garantissent « la liberté de création de partis politiques, de syndicats et d'associations » tant que ces derniers respectent les dispositions constitutionnelles dont la transparence financière et le rejet de la violence (République Tunisienne, 2015^[2]).

Bien que la société civile tunisienne reconnaisse les mérites du décret-loi et souhaite le préserver, elle exprime des réserves quant à sa mise en œuvre effective et dénonce les nombreuses contraintes administratives. L'accomplissement de certains actes s'avère notamment difficile : les fondateurs des associations éprouvent des difficultés à rédiger les statuts, qui sont souvent vagues ou incomplets. De plus, le Secrétariat général du gouvernement, qui est l'entité de tutelle des associations, a son siège à Tunis et ne dispose pas de représentation régionale, ce qui peut gêner les associations des territoires ruraux dans l'accès aux informations pertinentes les concernant (Association Tunisienne de Gouvernance, 2014^[55]).

Le gouvernement souligne d'autre part que le régime des associations méconnaît certaines dispositions de la loi sur la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent. Ce dernier point n'a été que partiellement réglé par le décret de 2013 instaurant les conditions de financement public des associations. Pour résoudre ces questions, le gouvernement a entrepris une série de consultations avec la société civile en 2017 et l'Assemblée des Représentants du Peuple a adopté en 2018 la loi n° 2018-52 du 29 octobre 2018 relative au registre national des entreprises visant notamment à assurer la transparence du financement des associations (ONU, 2019^[56]). Cette disposition a cependant été vivement critiquée par la société civile tunisienne qui considère que ces nouvelles exigences représentent une charge trop lourde pour les associations, surtout les plus petites avec des moyens et ressources limités.

La Tunisie est un des premiers pays à s'être engagé à effectuer un scan de son espace civique en partenariat avec l'OCDE. Lancé en novembre 2020 dans le cadre de l'Observatoire de l'espace civique (Encadré 2.5), le scan de l'espace civique en Tunisie, élaboré en coopération avec les directions chargées des Relations avec les Instances Constitutionnelles, la Société civile et les Droits de l'Homme auprès de la Présidence du gouvernement, analysera les cadres juridique, politique et institutionnel relatifs à l'espace civique, ainsi que leur mise en œuvre permettant la participation des acteurs non gouvernementaux à la vie publique et l'interaction constructive avec le gouvernement. Le rapport final du scan formulera des recommandations pour la Tunisie pour améliorer la protection et la promotion de l'espace civique ainsi que l'inclusion des citoyens dans la vie publique du pays.

Encadré 2.5. L'Observatoire de l'Espace Civique de l'OCDE

Face au double constat de l'importance d'un espace civique protégé dans la poursuite de réformes du gouvernement ouvert et dans le même temps d'une érosion globale de l'espace civique dans le monde, l'OCDE a lancé en novembre 2019 l'Observatoire de l'espace civique, une initiative au niveau mondial adoptée par le Groupe de Travail sur le Gouvernement Ouvert en octobre 2019. Cet observatoire a pour objectifs de :

- Suivre le cadre juridique, institutionnel et politique dans lequel les organisations de la société civile opèrent dans les pays membres et partenaires de l'OCDE ;
- Promouvoir et protéger l'espace civique et l'engagement des citoyens et soutenir les pays dans cette démarche ;
- Servir de plateforme de dialogue entre les différentes parties prenantes et pays impliqués.

Le questionnaire global sur le gouvernement ouvert, envoyé aux pays adhérents à la Recommandation de l'OCDE en décembre 2020 dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ladite Recommandation, contient par ailleurs une section dédiée à l'espace civique. Les réponses recueillies permettront de nourrir les travaux de l'Observatoire et d'identifier les dynamiques, bonnes pratiques et défis inhérents à la protection de l'espace civique à l'échelle internationale. L'ensemble des activités menées dans le cadre de l'Observatoire, dont les formations, pourront faire l'objet d'échanges entre la Tunisie et les différents pays membres et partenaires de l'OCDE prenant part à l'initiative.

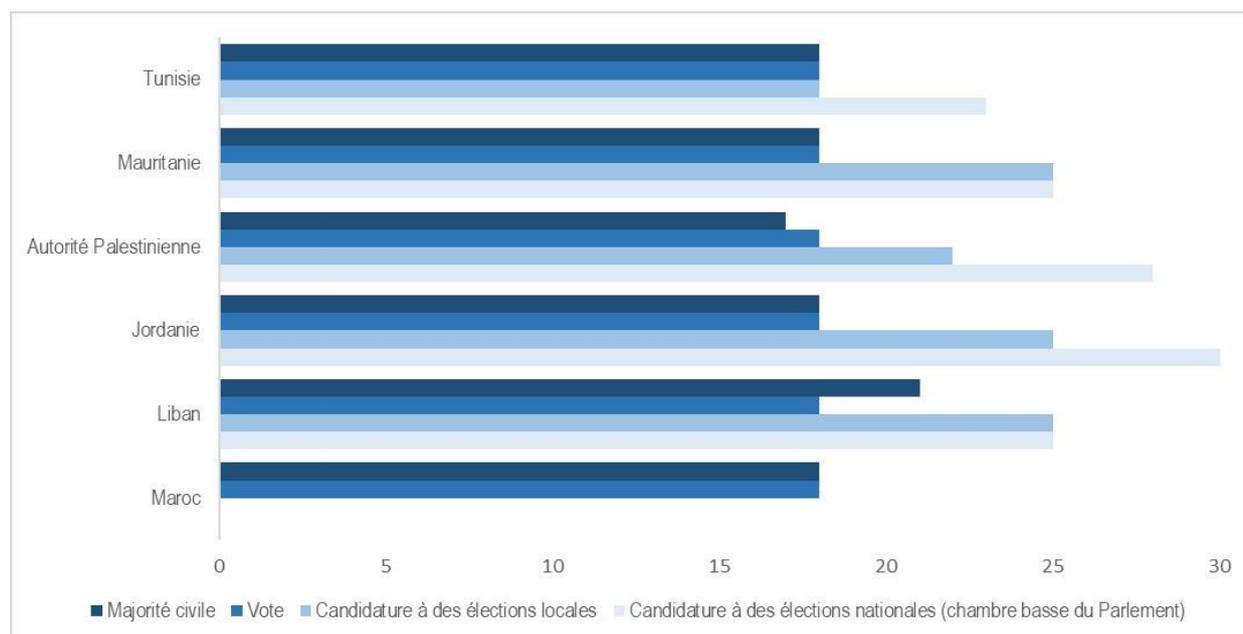
Source : (OECD, 2020^[57])

La portée limitée des seuils d'âge minimal

Les seuils d'âge pour le bénéfice des droits et l'exercice des obligations ont des effets considérables sur la vie des jeunes. Ils déterminent les chances d'accéder à certaines prestations, comme les allocations sociales, les bourses d'étude ou la jouissance des droits politiques et électoraux. Ils diffèrent selon les domaines. Par exemple, l'âge de vote peut ne pas être le même que celui pour être candidat à une élection politique ou faire partie de l'armée. Ces seuils sont fixés de manière abstraite et ils n'évoluent pas toujours au même rythme que les changements sociaux. Il est par ailleurs de plus en plus reconnu que la capacité d'une personne à prendre des décisions ne devrait pas être définie uniquement par son âge mais également par sa capacité à intégrer divers facteurs tels que l'expérience, les compétences et le contexte, notamment la disponibilité de l'information (OCDE, 2019^[32]).

Contrairement à la plupart des pays de la région MENA, la Tunisie a une politique plutôt uniforme à l'égard des droits civils et politiques. Ainsi, l'âge de la majorité, l'âge de vote et l'âge minimum requis pour être candidat au niveau local correspondent et sont fixés à l'âge de 18 ans (Graphique 2.1). En revanche, l'âge requis pour se porter candidat aux élections législatives et présidentielles est supérieur à l'âge de majorité (Tableau 2.1).

Graphique 2.1. Les âges minimaux dans les pays de la région MENA



Source : (OCDE, 2021^[58])

Tableau 2.1. Les âges minimaux légaux en Tunisie

	Age
Membre association	13
Création association	16
Vote	18
Candidat élections locales	18
Candidat élections législatives	23
Candidat élections présidentielles	35
Éducation obligatoire	6-16
Responsabilité pénale et civile	13

Source : (République Tunisienne, 2011^[53] ; République Tunisienne, 2015^[2] ; République Tunisienne, 2014^[59] ; République Tunisienne, 1991^[60] ; République Tunisienne, 2015^[61]).

Il est à noter qu'abaisser l'âge minimal pour être candidat aux élections politiques n'augmenterait pas mécaniquement le nombre de jeunes candidats. Les jeunes sont confrontés à d'autres défis, comme la charge financière des campagnes, qui est aggravée par des facteurs tels que la présence de partis politiques établis, la dynamique sociale, les normes et les perceptions selon lesquelles les jeunes n'ont pas l'expérience et les connaissances nécessaires pour s'engager politiquement (OCDE, 2018^[62]). De plus, l'éducation civique et à la citoyenneté devraient prendre une place plus importante dans le cursus scolaire afin de garantir que les jeunes acquièrent les compétences, le savoir et les informations nécessaires sur les possibilités de participer à la vie publique, y compris sur la scène politique. Ce point sera abordé plus en détail dans la suite de ce rapport.

Les lois relatives à la situation des jeunes femmes

Dans la région MENA, la Tunisie se caractérise par une politique volontariste en faveur des femmes (OCDE/CAWTAR, 2014^[63]). Dès 1956, le Code du Statut Personnel a visé l'instauration de l'égalité entre

l'homme et la femme dans nombre de domaines : il a aboli la polygamie, créé une procédure juridique de divorce et soumis le mariage au consentement mutuel des époux (République Tunisienne, 2012_[64]). Cette politique volontariste, jamais remise en cause, a de plus été réaffirmée par la Constitution tunisienne de 2014 qui a consacré l'égalité en droits et en devoirs ainsi que l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (République Tunisienne, 2015_[2]).

Après l'adoption de la nouvelle Constitution en 2014, plusieurs lois ont également été adoptées ou abrogées dans le but de protéger les droits des femmes. La loi organique n° 58 du 11 août 2017 sur l'élimination des violences à l'encontre des femmes, (République Tunisienne, 2017_[65]), approuvée par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) à l'unanimité, est une avancée majeure pour la protection juridique, physique et psychologique des femmes dans la lutte contre les violences qui leur sont faites. Le texte, entré en vigueur en février 2018, élargit la définition des violences faites aux femmes par rapport aux textes précédents, prenant désormais en compte les violences physiques, morales, sexuelles, économiques et politiques. La loi adopte également une approche plus globale dans la lutte contre ces violences : elle contient des dispositions qui cherchent à la fois à prévenir les violences faites aux femmes, protéger les victimes sur les plans juridique, physique et psychologique, poursuivre les auteurs des violences et leur imposer un suivi, et enfin prendre en charge les victimes à travers un accompagnement spécifique.

Une autre avancée significative à noter est l'abrogation en 2017 de la circulaire de 1973 qui interdisait le mariage entre les femmes musulmanes et les hommes d'autres confessions pour des motifs liés à la protection de la famille et à la préservation de sa pureté (Crétois, 2017_[66]). D'autres lois entrées en vigueur au cours des dernières années ont quant à elles pour objectif de permettre la pleine participation des femmes dans la société, sur un pied d'égalité avec les hommes. C'est notamment le cas des lois électorales de 2014 et 2017 qui consacrent les principes de parité horizontale et verticale ainsi que d'alternance entre les femmes et hommes pour les différentes élections, dans le but de renforcer la participation des femmes dans la vie politique à tous les niveaux jusqu'à atteindre la parité (République Tunisienne, 2017_[4]).

Ces avancées législatives ont déjà produit des résultats significatifs, notamment dans la représentation politique des femmes. L'adoption des nouvelles lois électorales a ainsi contribué à l'élection de 47 % de femmes, qui représentaient 30 % des têtes de listes, lors des dernières élections municipales de mai 2018. La comparaison de ces chiffres à la situation des pays de l'OCDE, où les femmes constituaient en moyenne 27,7 % des élues parlementaires et 28,5 % des élus dans les conseils locaux en 2017 (OECD, 2018_[67]), et avec les pays de la zone MENA, où les femmes représentaient en 2016 en moyenne 14 % des parlementaires (OCDE, 2018_[68]), montre que la Tunisie est un pays avancé en matière de participation des femmes à la vie politique du pays (OCDE, 2018_[69]).

Comme mentionné dans le chapitre 1, les jeunes ont également été les grands vainqueurs de ces élections : 37 % des élus étaient alors âgés de moins de 35 ans. Bien que les données ventilées par genre et âge ne soient pas disponibles, il semblerait que les jeunes femmes aient bénéficié de ces résultats particulièrement positifs.

Par ailleurs, plusieurs projets de lois en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines sont actuellement discutés au Parlement. Un projet de loi relatif à l'extension des congés de paternité et de maternité visant à adapter la législation tunisienne aux standards internationaux a été adopté par le Conseil des Ministres au début du mois de mars 2019, et reste en attente de discussion au Parlement à l'heure de la rédaction de ce rapport (Ben Naser, 2020_[70]). Le texte prévoit notamment le prolongement du congé de maternité à 14 semaines dans les secteurs public et privé - contre actuellement 30 jours dans le secteur privé et 10 semaines dans le secteur public - ainsi que l'attribution d'un congé de paternité de 15 jours contre deux jours seulement pour le moment.

Toutefois, cette égalité juridique rencontre certaines limites. Le projet de loi sur l'égalité successorale entre l'homme et la femme, qui était une mesure phare en faveur de l'égalité des genres, n'a toujours pas été

soumis aux débats parlementaires au moment de l'achèvement de ce rapport, plus de deux ans après son approbation par le Conseil des ministres en novembre 2018 (Belkaïd, 2019^[71]).

Références

- Association Tunisienne de Gouvernance (2014), *Rapport annuel : Gouvernance des associations en tunisie*, https://www.slideshare.net/jamaity_tn/gouvernance-des-associations-en-tunisie (consulté le 6 août 2020). [55]
- Belkaïd, A. (2019), « Femmes et héritage en Tunisie, l'échec d'une réforme », *Le Monde Diplomatique*, pp. 10-11, <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/08/BELKAID/60165> (consulté le 15 février 2021). [71]
- Ben Naser, T. (2020), « Réforme du congé de maternité : urgence sociale, attermoiement politique », *Nawaat*, <https://nawaat.org/2020/03/10/reforme-du-conge-de-maternite-urgence-sociale-attermoiement-politique/> (consulté le 15 février 2021). [70]
- Benabdallah, E. (2018), *Tunisie-Municipales 2018 : L'Isie retient 2074 listes électorales*, Kapitalis, <http://kapitalis.com/tunisie/2018/04/05/tunisie-municipales-2018-lisie-retient-2074-listes-electorales/> (consulté le 6 août 2020). [36]
- Boileau, L. et M. Elleuch (2018), *Tunisie: une élection sans vainqueur. Analyse des élections municipales du 6 mai 2018*, Fondation JEan Jaurès, <https://jean-jaures.org/nos-productions/tunisie-une-election-sans-vainqueur-analyse-des-elections-municipales-du-6-mai-2018> (consulté le 6 août 2020). [37]
- Cadoret, X. (2018), *Rapport d'information sur les élections municipales en Tunisie (6 mai 2018)*, Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/09000016808e4a51> (consulté le 15 février 2021). [72]
- Chennoufi, A. (2019), *Répartition des sièges au Parlement selon les tranches d'âge et la part homme-femme*, Tunivisions, <https://tunivisions.net/32466/repartition-des-sieges-au-parlement-selon-les-tranches-dage-et-la-part-homme-femme/> (consulté le 6 août 2020). [39]
- Churchill, E. (2013), *Youth Work in Tunisia After the Revolution*, Salto-Youth EuroMed Resource Centre, https://www.salto-youth.net/downloads/4-17-2798/youth_work_in_tunisia.pdf (consulté le 15 février 2021). [30]
- Consejería Presidencial para la juventud (2013), *Sistema Nacional de Juventud*, <http://www.colombiajoven.gov.co/participa/snj>. [34]
- Crétois, J. (2017), *Tunisie : abrogation de la circulaire empêchant les Tunisiennes d'épouser un non-musulman*, <https://www.jeuneafrique.com/474380/societe/tunisie-abrogation-de-la-circulaire-empechant-les-tunisiennes-depouser-un-non-musulman/>. [66]
- Deželan, T. (2018), « YOUTH & POLITICAL PARTIES: A Toolkit for Youth-friendly Politics in Europe ». [45]
- Djebali, T. (2015), « LA SOCIÉTÉ CIVILE TUNISIENNE À L'ÉPREUVE DE LA RÉVOLUTION », *Recherches internationales*, vol. 104, pp. 67-88. [54]
- European Commission (2017), *Youth policies in Finland*, <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/youthwiki> (consulté le 6 août 2020). [35]

- First Global Forum on Youth Policies (2014), *Baku Commitment to Youth Policies*, [21]
<https://www.youthpolicy.org/library/documents/baku-commitment-to-youth-policies/> (consulté le 6 août 2020).
- Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (1989), *Convention on the Rights of the Child*, [11]
<https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx> (consulté le 6 août 2020).
- Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (1966), *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, [6]
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx> (consulté le 6 août 2020).
- IFEDA (2020), *Tableau Général des Associations au 26 juin 2020*, [52]
<http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf> (consulté le 6 août 2020).
- ISIE (2018), *Statistiques du registre électoral par tranche d'âge : Élections municipales de 2018*, [41]
<http://www.isie.tn/wp-content/uploads/2018/04/%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%AD%D8%B5%D8%A7%D8%A6%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%A7%D8%B5%D8%A9-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D8%B3%D8%AC%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%86%D8%AA%D8%AE%D8%A7%D8%A8%D9%8A-%D8%AD%D8%B3%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D9%81%D8%A6%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%85%D8%B1%D9%8A%D8%A9.pdf> (consulté le 6 août 2020).
- OCDE (2021), *Youth Empowerment in the MENA region - Preliminary version*. [58]
- OCDE (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, [33]
<https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>.
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*. [32]
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, OCDE. [31]
- OCDE (2018), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : un combat difficile*. [68]
- OCDE (2018), *Better Policies for Better Youth Livelihoods: a guidance note for development practitioners*, <http://www.oecd.org/dev>. (consulté le 6 août 2020). [1]
- OCDE (2018), *La place des femmes dans la vie politique locale en Tunisie*. [69]
- OCDE (2018), *Youth Engagement and Empowerment in Jordan, Morocco and Tunisia*, [62]
<https://www.oecd.org/mena/governance/youth-engagement-and-empowerment-report.pdf>
 (consulté le 6 août 2020).
- OCDE (2017), « Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie », OCDE. [49]
- OCDE (2017), *Un meilleur contrôle pour une meilleure gouvernance locale en Tunisie: Le contrôle des finances publiques au niveau local*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264265967-fr>. [47]
- OCDE/CAWTAR (2014), *Women in Public Life: Gender, Law and Policy in the Middle East and North Africa*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264224636-en>. [63]

- OECD (2020), *OECD Observatory of Civic Space*, <https://www.oecd.org/gov/open-government/oecd-observatory-of-civic-space-brochure.pdf>. [57]
- OECD (2018), *Women's Political Participation in Egypt: Barriers, opportunities and gender sensitivity of select political institutions*. [67]
- OIT (1999), *Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants*, https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312327:NO (consulté le 6 août 2020). [13]
- OIT (1973), *Convention (n° 138) sur l'âge minimum*, https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312283:NO (consulté le 6 août 2020). [14]
- ONU (2020), *Collection des Traités*, https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr#62 (consulté le 6 août 2020). [12]
- ONU (2019), « Rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association sur sa visite en Tunisie », Conseil des droits de l'Homme, Genève, https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session41/Documents/A_HRC_41_41_Add.3.docx (consulté le 15 février 2021). [56]
- ONU (2018), *S/RES/2419(2018)*, [https://undocs.org/fr/S/RES/2419\(2018\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2419(2018)) (consulté le 6 août 2020). [23]
- ONU (2018), *Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse : Jeunesse 2030, travailler avec et pour les jeunes*, https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strategy_French.pdf (consulté le 6 août 2020). [18]
- ONU (2015), *S/RES/2250(2015)*, [https://undocs.org/fr/S/RES/2250\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2250(2015)) (consulté le 6 août 2020). [22]
- ONU (2007), *Convention on the Rights of Persons with Disabilities : resolution / adopted by the General Assembly*, <https://www.refworld.org/docid/45f973632.html> (consulté le 6 août 2020). [10]
- ONU (1998), *Par la déclaration de Lisbonne, cent quarante six gouvernements s'engagent à faire participer les jeunes aux programmes les concernant*, <https://www.un.org/press/fr/1998/19980812.soc4469.html> (consulté le 6 août 2020). [19]
- ONU (1995), *Programme d'action mondial pour la jeunesse*, <https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/publications/wpay2010FR.pdf> (consulté le 6 août 2020). [15]
- ONU (1995), *Programme d'action mondial pour la jeunesse*, Assemblée Générale des Nations Unies, <https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/publications/wpay2010FR.pdf> (consulté le 15 février 2021). [16]
- ONU (1979), *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*, <https://www.refworld.org/docid/3ae6b3970.html> (consulté le 6 août 2020). [9]
- ONU (1965), *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*, <https://www.refworld.org/docid/3ae6b3940.html> (consulté le 6 août 2020). [8]

- ONU (1948), *Universal Declaration of Human Rights*, [7]
<https://www.refworld.org/docid/3ae6b3712c.html> (consulté le 6 août 2020).
- République Tunisienne (2019), *Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable*, République Tunisienne, ONU, [17]
https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23372Rapport_National_Volontaire_2019_Tunisie.pdf (consulté le 16 février 2021).
- République Tunisienne (2018), *Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales*. [48]
- République Tunisienne (2018), « Projet de loi organique relatif à l'organisation des partis politiques et à leur financement », [46]
[https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF\(2018\)035-f](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF(2018)035-f) (consulté le 15 février 2021).
- République Tunisienne (2017), « Loi organique n°2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 65, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf2017581.pdf> (consulté le 4 août 2020). [65]
- République Tunisienne (2017), « Loi organique n°2017-7 modifiant et complétant la loi organique n°2014-16 relative aux élections et référendums », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 14, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/fraction-journal-officiel/2017/2017F/014/Tf201771.pdf> (consulté le 6 août 2020). [4]
- République Tunisienne (2015), *Code Pénal*, [61]
<http://www.legislation.tn/sites/default/files/codes/Penal.pdf> (consulté le 7 août 2020).
- République Tunisienne (2015), « Constitution de la République Tunisienne », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. Numéro spécial, [2]
<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf> (consulté le 4 août 2020).
- République Tunisienne (2014), « Loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014 relative aux élections et référendums », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. vol. 42/27 mai, [3]
<http://www.isie.tn/wp-content/uploads/2018/01/Loi-Organique-n%C2%B02014-16.pdf> (consulté le 30 juillet 2020).
- République Tunisienne (2014), « Loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014 relative aux élections et référendums », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. vol. 42/27 mai, [59]
<http://www.isie.tn/wp-content/uploads/2018/01/Loi-Organique-n%C2%B02014-16.pdf> (consulté le 30 juillet 2020).
- République Tunisienne (2012), *Code du Statut Personnel*, [64]
<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/73374/74946/F-1287339442/TUN-73374.pdf> (consulté le 4 août 2020).
- République Tunisienne (2011), *Décret-loi n° 2011-119 du 5 novembre 2011, relatif aux structures publiques de la jeunesse*, http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret-loi-num-2011-119-du-05-11-2011-jort-2011-085_2011085001192 (consulté le 15 février 2021). [29]

- République Tunisienne (2011), « Décret-loi n° 2011-119 du 5 novembre 2011, relatif aux structures publiques de la jeunesse. », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 85, http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret-loi-num-2011-119-du-05-11-2011-jort-2011-085_2011085001192 (consulté le 6 août 2020). [51]
- République Tunisienne (2011), *Décret-loi n° 2011-87 du 24 septembre 2011, portant organisation des partis politiques*, [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF\(2018\)036-f](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF(2018)036-f) (consulté le 15 février 2021). [42]
- République Tunisienne (2011), « Décret-loi n° 2011-88, portant organisation des associations », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 74, <http://www.acm.gov.tn/upload/1410083987.pdf> (consulté le 6 août 2020). [53]
- République Tunisienne (1991), « Loi n° 91-65 du 29 juillet 1991, relative au système éducatif », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 55, <https://www.medecinesfax.org/useruploads/files/9-%20Loi%20n%C2%B0%2091-65%20du%2029%20juillet%201991,%20relative%20au%20syst%C3%A8me%20%C3%A9ducatif.pdf> (consulté le 7 août 2020). [60]
- République Tunisienne (1988), *Loi organique n° 88-32 du 3 mai 1988 organisant les partis politiques*, <http://www.courdescomptes.nat.tn/upload/ReferencesJuridiques/FR/Tunisie%20Loi%2088%2032%2033%20du%203%20mai%20organisant%20les%20partis%20politiques%20-1988.pdf> (consulté le 15 février 2021). [43]
- République tunisienne (2018), « Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des collectivités locales », *Journal officiel de la République tunisienne*, vol. 39/15 mai, <http://www.collectiviteslocales.gov.tn/fr/code-des-collectivites-locales/> (consulté le 4 août 2020). [5]
- Royaume du Maroc (2009), *loi n° 17-08 modifiant et complétant la loi n° 78-00 portant charte communale, telle que modifiée et complétée*. [50]
- Schäfer, I. (2017), « Les partis politiques tunisiens : fragmentés, autocentrés et à la recherche d'un profil », dans Sigrid Faath (dir. pub.), *Les partis politiques en Afrique du Nord : la diversité idéologique, les activités et les impacts*, https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=ae804fc7-3fe9-f437-f789-5f779e980fd9&groupId=252038 (consulté le 16 février 2021). [44]
- Union Africaine (2019), *Objectifs et domaines prioritaires de l'agenda 2063*, <https://au.int/fr/agenda2063/objectifs> (consulté le 6 août 2020). [28]
- Union Africaine (2009), *Décennie Africaine de la Jeunesse*, https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_decade_2009-2018f.pdf (consulté le 6 août 2020). [26]
- Union Africaine (2006), *Charte Africaine de la Jeunesse*, https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006f.pdf (consulté le 29 juillet 2020). [25]

- Union Européenne (2018), *Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse*, Europa.eu, [27]
https://europa.eu/youth/strategy_fr#:~:text=La%20strat%C3%A9gie%20de%20l'UE,Conseil%20du%2026%20novembre%202018.
- Union Interparlementaire (2018), *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2018*, <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-08/la-representation-des-jeunes-dans-les-parlements-nationaux-2018> (consulté le 6 août 2020). [38]
- World Bank Group (dir. pub.) (2014), *Tunisie - Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes*, [40]
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/120511468305646014/pdf/892330FRENCH0W0h0Inclusion000FRENCH.pdf> (consulté le 15 février 2021).
- World Conference of Ministers Responsible for Youth 2019 and Youth Forum (2019), *Lisboa+21 Declaration on Youth Policies and Programmes*, https://www.lisboa21.gov.pt/up/ficheiros-bin2_ficheiro_en_0320254001567615761-429.pdf (consulté le 6 août 2020). [20]
- Youth Policy (2013), *Y7 & Y20 Youth Summits*, Youth Policy, [24]
<https://www.youthpolicy.org/blog/structures/y20-8-youth-summits/> (consulté le 16 février 2021).

Note

¹ La loi organique du 7 novembre 1959 était fondée sur une logique restrictive et opérait un véritable verrouillage de la société. La création de l'association était de jure et de facto sous le contrôle des autorités qui possédaient le pouvoir discrétionnaire d'accorder le visa de création, sans qu'aucun recours ne fût envisageable. Les membres et les responsables des associations pouvaient être poursuivis et encourir des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 6 mois cas de violation des dispositions réglementaires relatives au régime des associations.

3

L'approche gouvernementale intégrée pour soutenir la transition des jeunes vers une vie autonome en Tunisie

Ce chapitre traite de l'importance d'une approche coordonnée pour tous les services et politiques publics et à tous les niveaux de gouvernement afin de garantir une action publique plus cohérente en matière de jeunesse. Il souligne le rôle clé des stratégies nationales pour une approche nationale et locale plus efficiente et intégrée, et présente les principes de bonne gouvernance de l'OCDE sur lesquels une stratégie nationale de la jeunesse en Tunisie pourrait s'appuyer. Par ailleurs, le chapitre expose des mesures de mise en place d'un cadre actualisé de gouvernance pour la jeunesse (comité interministériel, plan d'action, mécanismes de suivi et évaluation) pour soutenir les efforts entrepris par le gouvernement tunisien et développer une approche stratégique des affaires de la jeunesse.

Les défis auxquels les jeunes de la région MENA font face sont complexes et interconnectés. Pour y répondre, les États doivent mettre en place des stratégies nationales intégrées offrant aux jeunes les chances et les ressources nécessaires pour participer activement à la vie politique, sociale et économique de leur pays. La jeunesse est une thématique transversale par nature et couvre plusieurs champs de politiques publiques tels que l'emploi, l'éducation, la santé, la justice ou les sports. Or, les politiques sectorielles ne garantissent pas une action publique coordonnée et bien planifiée. Pour être réellement efficaces, elles doivent être insérées dans une stratégie nationale intégrée de la jeunesse faisant intervenir l'ensemble des acteurs concernés. Celle-ci place les jeunes au cœur des politiques publiques et constitue un document de référence, permettant d'orienter l'intervention et les efforts de l'ensemble des acteurs pendant une période donnée. Dans une approche pluridisciplinaire et systématique, elle détermine, de manière pluriannuelle, des domaines d'action prioritaires et des objectifs d'amélioration.

L'approche gouvernementale intégrée renvoie au processus par lequel la coordination horizontale et la coordination verticale contribuent à l'élaboration et l'application des politiques publiques (OCDE, 2011^[1]). La coordination horizontale est celle entre des institutions de même niveau hiérarchique (les ministères, par exemple). La coordination verticale est celle entre les institutions tenues par un lien hiérarchique. Elle se caractérise souvent par l'émission d'instructions depuis les niveaux supérieurs, mises en œuvre par les niveaux inférieurs. L'approche gouvernementale intégrée doit permettre le réajustement des systèmes au sein desquels les différents secteurs ministériels sont souvent fragmentés et isolés, entraînant une faible coordination et coopération. La mise en place d'une telle approche requiert un pilotage de haut niveau afin de préciser les objectifs stratégiques, garantir la redevabilité globale, la véritable gestion intersectorielle et le changement culturel.

L'élaboration et l'instauration d'un tel cadre stratégique en Tunisie garantiraient une plus grande intégration de la jeunesse et contribueraient à son autonomie. Ce cadre pourra s'appuyer sur des efforts antérieurs en ce sens et devra mettre en place les mécanismes nécessaires à une évaluation efficace de ses résultats.

Les stratégies nationales intégrées de la jeunesse au regard des standards internationaux

Les stratégies nationales intégrées de la jeunesse pour une meilleure planification stratégique

La planification stratégique est un outil de gestion essentiel pour garantir que les engagements politiques se traduisent en plans et stratégies réalisables et orientent le travail du gouvernement dans le temps (OCDE, 2018^[2]). Les stratégies nationales intégrées de la jeunesse (SNIJ) sont des cadres d'orientation qui permettent de façonner une vision plus globale et stratégique de la jeunesse dans la mise en œuvre des politiques nationales de la jeunesse. Elles orientent et rassemblent les acteurs concernés des secteurs public, privé et de la société civile autour des priorités stratégiques pour les jeunes et de la mise en cohérence des services publics. Une SNIJ permet de prendre en compte les enjeux transversaux de la jeunesse tels que l'emploi, l'éducation, la santé, le logement, la mobilité et les sports.

Une SNIJ définit également les méthodes et moyens d'intervention. Elle comporte un état des lieux, des orientations stratégiques, un plan d'actions et vise notamment à définir le périmètre ciblé de la politique nationale de la jeunesse, décider des rôles et responsabilités des différents acteurs, préciser les approches sociologiques, juridiques, administratives, économiques et technologiques pertinentes et énoncer les approches en matière d'intermédiation sociale.

La préparation d'une stratégie nationale de la jeunesse est une pratique répandue au sein des pays de l'OCDE. En 2020, 25 des 33 pays membres ayant participé à l'enquête OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse avaient une stratégie nationale de la jeunesse opérationnelle (OCDE, 2020^[3]). De

manière générale, l'instauration de telles stratégies a favorisé une approche nationale et locale coordonnée et efficiente, et ainsi contribué à l'intégration et à l'autonomie des jeunes. Toutefois, parmi les 25 pays de l'OCDE qui ont adopté une stratégie nationale de la jeunesse, 20 ne l'ont pas rendu entièrement participative et budgétisée, ou n'ont pas intégré de procédures de suivi et évaluation, faisant planer le risque de ne pas atteindre les objectifs souhaités (OECD, 2020^[3]). En comparaison, des pays comme l'Estonie ont développé une stratégie intégrée et globale de la jeunesse, présentée dans l'encadré 3.1, qui inclut la mise en place de structures qui répondent au mieux aux besoins de la jeunesse.

Encadré 3.1. Le plan de développement du secteur de la jeunesse en Estonie

De 2014 à 2020, l'Estonie a mis en œuvre un plan jeunesse intitulé « plan de développement du secteur de la jeunesse », qui ciblait les jeunes entre 7 et 26 ans, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie « Estonie 2020 » pour la compétitivité et du programme d'action gouvernemental en lien avec les politiques de la jeunesse et le travail à destination des jeunes. Le ministère de l'éducation et de la recherche, responsable du suivi de ce projet, a adopté une approche participative visant à faciliter le recueil d'impressions de la part des jeunes estoniens : il a ainsi organisé une consultation en ligne, mis en place des groupes de travail dédiés et collecté des retours précieux de représentants et organisations de la jeunesse.

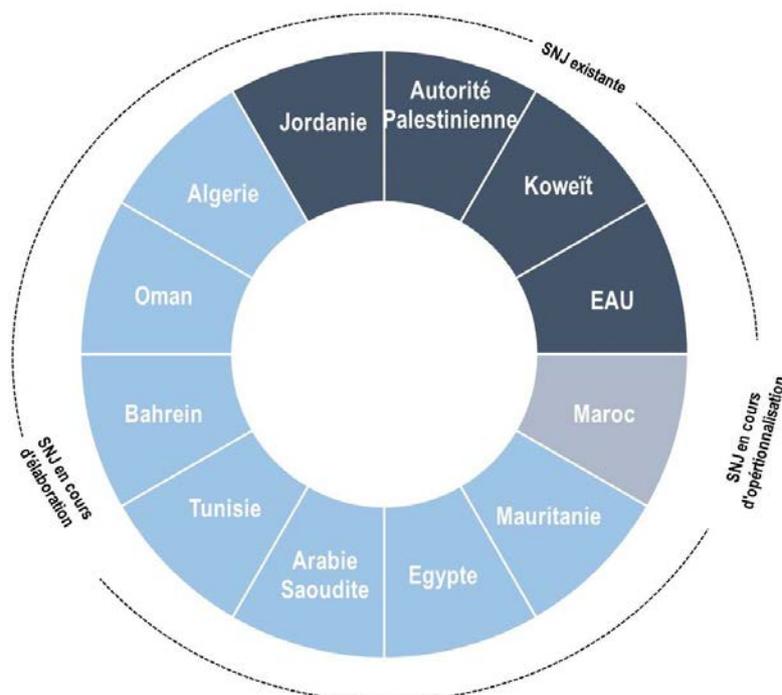
La mise en œuvre de cette stratégie de la jeunesse a été facilitée par la mise à disposition de crédits affectés et liés aux objectifs et étapes de la mise en œuvre. Un suivi et une évaluation probants ont été également conduits chaque année afin de faire le point sur les avancements et les défis possibles à la mise en œuvre, et ce au travers d'indicateurs préparés au moment du développement de la stratégie. Les rapports de ce suivi étaient ainsi soumis au gouvernement estonien chaque année, et publiés en ligne.

Source : (OECD, 2020^[3]).

Si les stratégies nationales de la jeunesse sont parmi les outils les plus utilisés pour définir et coordonner les politiques en faveur des jeunes, certains pays adoptent une approche différente. Le Danemark a, par exemple, décidé que les affaires de la jeunesse sont couvertes par différentes politiques publiques sectorielles sans une stratégie unique qui encadre ces différents aspects (Commission Européenne, 2019^[4]).

Dans la région MENA, plusieurs pays comme la Jordanie, le Liban ou la Mauritanie disposent déjà d'une SNIJ, tandis que d'autres, dont la Tunisie, élaborent actuellement un tel document (Graphique 3.1).

Graphique 3.1. Les stratégies nationales de la jeunesse dans la région MENA



Source : OCDE (à venir), Youth Empowerment in the MENA region, Editions OCDE, Paris.

Des critères de qualité pour les stratégies nationales de la jeunesse

Il existe un certain nombre de cadres internationaux pour guider les décideurs politiques dans la rédaction d'une SNIJ et assurer la meilleure appropriation par la jeunesse de ces stratégies. Il s'agit notamment de la Déclaration de Lisbonne de 1998 (ONU, 1998^[5]), de l'Engagement de Bakou pour les politiques de jeunesse de 2014 (First Global Forum on Youth Policies, 2014^[6]), de la Déclaration de Lisboa+ 21 sur les politiques et programmes de jeunesse (World Conference of Ministers Responsible for Youth 2019 and Youth Forum, 2019^[7]) présentés précédemment dans le chapitre 2, ainsi que de lignes directrices et outils pratiques développés par le Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, 2018^[8]), le Forum européen de la Jeunesse (Burrowes et al., 2016^[9]) et autres organisations de jeunes. Au niveau régional, la Tunisie peut s'appuyer sur la Charte africaine de la jeunesse élaborée par la Commission de l'Union Africaine, qui offre une perspective régionale et des orientations utiles pour l'élaboration de telles stratégies (Union Africaine, 2006^[10]). Bien qu'il n'existe pour le moment aucun cadre unifié unique, qui fixe des normes mesurables, des indicateurs et des critères internationaux, les cadres internationaux mentionnés, ci-dessous, partagent de nombreux éléments communs (Tableau 3.1).

Tableau 3.1. Aperçu des principes d'élaboration des stratégies nationales de la jeunesse

	Conseil de l'Europe	Standards du Forum Européen de la Jeunesse pour une politique de jeunesse de qualité	L'engagement de Bakou sur les politiques de jeunesse (2014)	Youth Policy
Approche	-	Approche basée sur les droits	Approche basée sur les droits	-
Base théorique	Stratégie basée sur des connaissances	Stratégie basée sur des données probantes	Stratégie basée sur des connaissances et des données probantes	Stratégie basée sur des recherches et des données probantes
Participation	Participation des jeunes dans l'élaboration	Approche participative	Approche participative	Approche participative et démocratique
Coordination	Dialogue interministériel, liens établis entre niveaux local, régional et national	Multi-niveaux	Inclusif	Cohérent et coordonné (inclusif, multi-niveaux, plusieurs parties prenantes)
Budget	Budget dédié	Ressources disponibles	Entièrement financé	Budgétisé et financé de manière équitable
Pilotage et redevabilité	Définition claire d'une autorité gouvernementale chargée des jeunes	Engagement et redevabilité politique	Redevable	Suivi et évalué
Sectorielle/Intersectorielle	Approche multisectorielle et intégrée	Intersectoriel	Exhaustive	Intersectoriel et transversal
Dimension genre	-	-	Sensible à la dimension genre	-
Transparence et accessibilité	Concrète et transparente	-	-	Mesurable et accessible
Bénéficiaires	Définition claire du groupe des bénéficiaires	-	-	-
Vision des jeunes	Les jeunes comme ressource, pas comme problème	-	-	-
Coordination avec les pratiques existantes	Alignée sur la pratique internationale	-	-	-

Source : OCDE (2021, à venir), Youth Empowerment in the MENA region, Éditions OCDE, Paris.

Sur la base de ces standards communs, l'OCDE a développé un cadre pour les stratégies nationales de la jeunesse comprenant huit principes pouvant guider les responsables publics chargés d'élaborer, mettre en place, suivre et évaluer ces politiques publiques. Ces principes reflètent et font la synthèse de divers instruments de l'OCDE qui codifient les bonnes pratiques et les normes en matière de gouvernance publique, et plus particulièrement les recommandations du conseil de l'OCDE sur la transparence de l'administration, l'égalité des sexes dans la vie publique, la gouvernance budgétaire, la cohérence des politiques pour le développement durable, ainsi que les principes de l'OCDE pour une bonne gouvernance publique.

De cette manière, le cadre de l'OCDE sur les critères de qualité pour les stratégies nationales de la jeunesse permet de mieux définir les paramètres et principes à prendre en compte au cours du développement de la SNIJ.

L'engagement politique comme point de départ

Un soutien politique de haut niveau pour la conception et l'adoption d'une stratégie nationale de la jeunesse est essentiel pour assurer l'adhésion nécessaire du gouvernement et du public et pour mobiliser les

ressources adéquates (OCDE, 2019^[11]). Les expériences précédentes de mise en place de stratégies nationales de la jeunesse dans les pays de la région MENA ont prouvé que sans une volonté politique forte permettant de créer des conditions propices, la promulgation d'une SNIJ pouvait être retardée pendant de longues années (OCDE, 2021^[12]). Une volonté politique ferme est donc nécessaire pour initier le processus d'élaboration et reste un élément essentiel tout au long de la mise en œuvre d'une SNIJ pour garantir des résultats tangibles sur la situation des jeunes (OCDE, 2021^[12]).

Une approche intégrée des politiques de jeunesse requiert l'intervention d'un nombre significatif d'acteurs d'origines et de statuts divers, il est donc essentiel d'identifier une structure dont la mission est le pilotage de la SNIJ et la coordination des politiques de jeunesse qui en découlent aux niveaux national et local, de prioriser les objectifs et de répartir les mandats et les responsabilités entre les portefeuilles ministériels et les différents niveaux de gouvernement d'une façon claire.

Les études de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse identifient plusieurs mécanismes de répartition des responsabilités et différents modes d'organisation des affaires de la jeunesse, qui facilitent une approche intersectorielle, tant horizontalement, dans les différents ministères, que verticalement, à travers les différents niveaux de gouvernement (OCDE, 2019^[11]). Dans près de la moitié des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, ces responsabilités sont dévolues à un ministère sectoriel chargé de plusieurs portefeuilles, tel que le Ministère de l'Éducation ou le Ministère des sports, des femmes ou des enfants. Les politiques de la jeunesse peuvent aussi être gérées par le centre de gouvernement¹ comme au Canada (Encadré 3.2) et en Autriche.

Encadré 3.2. Le Premier Ministre canadien comme ministre de la jeunesse et le Secrétariat à la jeunesse du Québec

Au Canada, depuis 2015 et jusqu'en novembre 2019, le Premier ministre assurait également les fonctions de ministre de la jeunesse. À la suite du dernier remaniement gouvernemental, un nouveau Ministère de la Diversité, de l'Inclusion et de la Jeunesse a été créé. Sur le plan local, au Québec, l'unité administrative responsable de ce dossier est le Secrétariat à la jeunesse, appartenant au conseil exécutif du bureau du Premier ministre. Un comité interministériel, coordonné par le Secrétariat, travaille sur les dossiers prioritaires et œuvre à une meilleure collaboration interministérielle.

Source : (Parlement du Canada, 2020^[13] ; Secrétariat à la jeunesse du Québec, 2020^[14])

Une approche fondée sur des données probantes et ventilées par âge pour identifier et résoudre les disparités

L'approche par laquelle les gouvernements collectent, appliquent et intègrent les données probantes dans les politiques et la prise de décision est un déterminant important de la réussite de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques (OCDE, 2018^[2]). Tout au long du cycle de la stratégie de la jeunesse, les données probantes utilisées par les décideurs politiques doivent être fiables, pertinentes, indépendantes et actualisées. En principe, les données probantes doivent être ventilées par âge et prendre en compte d'autres critères qui se recoupent pour remédier aux inégalités fondées sur le sexe, l'origine socio-économique, l'appartenance ethnique ou encore le handicap.

Cette pratique permet, d'abord, d'identifier les différents besoins des jeunes et les défis auxquels ils sont confrontés, et, ensuite, la création d'objectifs et d'indicateurs de suivi et d'évaluation mieux adaptés et ajustables. Cette approche doit être complétée par un système facilitant l'échange de données et d'informations entre l'institution gouvernementale chargée des affaires de la jeunesse et tout autre

acteur pertinent, à travers, par exemple, la mise en place d'une plateforme de dialogue avec les jeunes les aidant à communiquer leur ressenti sur les politiques de jeunesse. Un tel mécanisme contribuerait à recueillir et rendre accessible des données ventilées par âge, et nourrirait la réflexion autour de l'élaboration de la stratégie par l'intermédiaire des conclusions issues de cette procédure de suivi.

L'inclusion des jeunes tout au long du cycle d'élaboration de la stratégie grâce à une approche participative

L'engagement actif des parties prenantes aide les décideurs politiques à identifier leurs besoins et à fournir des politiques et des services adaptés. La Recommandation de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert souligne que la participation des parties prenantes accroît l'intégration et la redevabilité des pouvoirs publics et appelle les gouvernements à « offrir à toutes les parties prenantes des possibilités égales et réelles d'être informées et consultées, et les associer activement à toutes les phases du cycle des politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics » (OCDE, 2017^[15]). Elle distingue trois niveaux de participation : (1) information - les autorités publiques communiquent les informations directement au public - ; (2) consultation - les parties prenantes fournissent un retour d'information aux pouvoirs publics, et vice versa - ; (3) engagement – les citoyens ont la possibilité et les moyens (information, données, outils numériques, etc.) de collaborer à toutes les phases du cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics.

Une stratégie nationale participative pour la jeunesse doit donc impliquer tous les acteurs concernés à tous les stades du cycle politique, de son élaboration et de sa mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation, à l'image des consultations menées en Irlande (Encadré 3.2). Par ailleurs, les groupes vulnérables et marginalisés doivent bénéficier d'une attention particulière à travers des actions spécifiques et adaptées à leurs besoins. Cette attention particulière requiert aussi une application territoriale, dans la mesure où les capacités administratives sont souvent plus faibles en dehors des capitales nationales et grandes villes. Tel est le cas de la Nouvelle-Zélande, comme présenté dans l'Encadré 3.3.

Encadré 3.3. La consultation des jeunes et groupes vulnérables en Irlande et en Nouvelle-Zélande

La Stratégie Nationale pour la Jeunesse 2015-2020 en Irlande

En Irlande, le département des Affaires de l'enfance et de la jeunesse a été chargé de rédiger la Stratégie Nationale pour la Jeunesse 2015-2020. Le processus de consultation a été conduit de décembre 2014 à mars 2015 de manière inclusive et a impliqué divers intervenants fondamentaux, tels que les jeunes, les travailleurs de la jeunesse, les ministères ainsi que d'autres acteurs pertinents. Des enquêtes en ligne ciblant des acteurs spécifiques ont permis de recueillir plusieurs opinions. Les priorités de la SNIJ ont émergé directement de la consultation. Par ailleurs, la stratégie reconnaît une responsabilité partagée entre le gouvernement, les agences de l'État et d'autres parties prenantes pour s'acquitter de ses engagements. Enfin, un consortium de politiques pour les enfants et les jeunes, composé de représentants de haut niveau des ministères et organismes gouvernementaux, d'experts et de représentants d'un large éventail de secteurs travaillant avec les enfants et les jeunes, a été créé pour superviser la mise en œuvre de la Stratégie.

La Stratégie pour le bien-être des enfants et des jeunes en Nouvelle-Zélande

La stratégie pour le bien-être des enfants et des jeunes en Nouvelle-Zélande a bénéficié de la contribution de 10 000 Néo-Zélandais, dont 6 000 enfants et jeunes. Le gouvernement a utilisé un large éventail de mécanismes, notamment des entretiens en face à face, des groupes de discussion, des

ateliers, des forums universitaires, des enquêtes et une initiative « envoyer une carte postale au Premier ministre ». L'inclusion des enfants et des jeunes issus de groupes vulnérables, en particulier les jeunes Maori et d'autres jeunes du Pacifique ainsi que les jeunes handicapés, les jeunes femmes, les réfugiés ou les enfants pris en charge par l'État, était une priorité. Le gouvernement a également consulté un groupe de référence, composé de représentants des enfants et des jeunes, notamment des représentants d'organisations non gouvernementales et des universitaires, et a publié des rapports en ligne pour rendre compte des réactions reçues.

Sources: (Minister for Children and Youth Affairs, 2015_[16]; Secrétariat à la jeunesse, 2016_[17]); (Department of Children and Youth Affairs, 2015_[18]) (Department of the Prime Minister and Cabinet, 2019_[19]); (OECD, 2020_[3]).

Des ressources adéquates pour une mise en œuvre effective

Des ressources humaines et financières adéquates et dédiées sont nécessaires pour permettre à tous les ministères et acteurs impliqués dans la mise en œuvre de politiques et de services pour la jeunesse d'atteindre les objectifs stratégiques de la SNIJ. Sans un budget spécifique, les fonds pour la mise en œuvre de la stratégie sont généralement alloués par plusieurs entités avec une coordination minimale. Ceci peut affecter l'effectivité de la mise en œuvre de certains aspects de la stratégie, et ainsi réduire la capacité à atteindre les objectifs souhaités et nuire aux relations de confiance entre les jeunes et leur gouvernement.

La transparence et l'accessibilité des stratégies nationales de la jeunesse pour renforcer la confiance

Les stratégies nationales de la jeunesse doivent être transparentes et accessibles aux citoyens afin de contribuer à renforcer leur confiance et à obtenir plus efficacement les résultats des politiques publiques (OECD, 2019_[20]). Cela passe par une répartition claire des responsabilités entre toutes les parties prenantes, et la publication de la stratégie, de rapports et d'enquêtes accessibles, pour les rendre accessibles au grand public. De telles mesures visant à promouvoir l'accessibilité ont été adoptées dans les 25 pays membres de l'OCDE qui ont instauré une SNJ (OCDE, 2019_[11]). Cela permet de renforcer la redevabilité des stratégies nationales de la jeunesse et confère une légitimité à l'utilisation des fonds et des ressources publiques. Enfin, le partage de ces informations d'une manière adaptée aux jeunes, prenant en compte leurs aspirations et modes de communication, peut améliorer la transparence et la légitimité de ces stratégies auprès des jeunes, comme cela sera expliqué plus en détails dans le chapitre 5 (OCDE, 2018_[21]).

Les mécanismes de suivi et d'évaluation pour une plus grande redevabilité

Des systèmes solides de suivi, d'évaluation et de retour d'information aident les décideurs politiques à mieux comprendre et appréhender les réussites et les défis de la mise en œuvre d'une stratégie, et garantissent que les choix politiques qui en découlent soient fondés sur des données probantes. Les stratégies nationales de la jeunesse doivent ainsi être suivies et évaluées régulièrement afin de s'assurer que les décisions et les allocations budgétaires contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques et de permettre aux gouvernements de changer d'approche si nécessaire. De tels mécanismes, comme présenté dans l'encadré 3.4 avec l'exemple de la République de Slovaquie, mettent en lumière les obstacles potentiels et encouragent les décideurs à adopter des mesures adaptées pour les surpasser, contribuant de cette manière à accroître la transparence et la légitimité de l'usage des fonds et ressources publics.

Fixer des cibles et des objectifs mesurables, identifier des indicateurs de performance liés à ces cibles et objectifs, et mettre en place un système de collecte de données sont des éléments nécessaires à un cadre structuré de suivi et évaluation.

Encadré 3.4. Le suivi et l'évaluation de la Stratégie pour la Jeunesse en Slovaquie

Le gouvernement de la République slovaque a adopté sa Stratégie pour la Jeunesse (2014-2020) en 2014. Sa mise en œuvre est suivie et évaluée par deux groupes d'experts : un groupe de travail interministériel pour la politique de l'État dans le domaine de la jeunesse, coordonné par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports, et le Comité pour l'enfance et la jeunesse, coordonné par le ministère du travail, des affaires sociales et de la famille. Des rapports d'avancement sont élaborés chaque année et soumis au ministre compétent.

Un suivi continu de la stratégie est également assuré par des consultations publiques aux niveaux national et régional avec la participation des jeunes ainsi que des représentants du gouvernement et des organisations non gouvernementales. Une évaluation à mi-parcours, le "Rapport sur la jeunesse", a été réalisée en 2018 et un rapport final visant à évaluer les progrès et l'impact de la stratégie sera présenté en 2021.

Source : (OECD, 2020^[3]).

Une approche intersectorielle et transversale pour assurer la cohérence de l'action publique

Le domaine de la jeunesse recoupe de nombreux secteurs allant de l'éducation et du sport à l'emploi et la santé, en passant par les transports et la culture. Ces domaines sont liés les uns aux autres et, ensemble, façonnent l'environnement dans lequel les jeunes évoluent. Par exemple, l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci ont un impact direct sur la possibilité pour les jeunes de trouver un emploi décent, ce qui, à son tour, est susceptible d'avoir des conséquences sur leur état de santé. Une stratégie intersectorielle pour la jeunesse devrait chercher à aborder sous l'angle de la jeunesse tous les sujets de politiques publiques pertinents et à créer des synergies entre eux. C'est le cas de la Stratégie d'action jeunesse québécoise mise en lumière dans l'Encadré 3.5.

Encadré 3.5. La Stratégie d'action jeunesse au Québec

La Stratégie d'action jeunesse (2016-2021) du Québec présente une série de mesures concrètes qui confirment l'action gouvernementale pour réaliser les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 en faveur des jeunes de 15 à 29 ans. La Stratégie a été élaborée à la suite d'un processus de consultation mené sur plusieurs années par le gouvernement auprès des jeunes et se focalise autour de cinq axes : la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi, et l'entrepreneuriat et la relève. Chaque axe comporte cinq sous-objectifs, pour un total de 90 mesures dont de nombreuses sont de nature transversale et ont trait à plusieurs axes d'intervention de la Politique de la jeunesse.

Source : (Secrétariat à la Jeunesse, 2016^[22])

La sensibilité aux questions de genre pour une action publique inclusive

La recommandation du conseil de l'OCDE sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie publique (OCDE, 2015^[23]) souligne que toute action gouvernementale devrait être évaluée en fonction des besoins spécifiques des femmes et des hommes d'origines diverses afin de garantir des résultats inclusifs. L'intégration de la dimension de genre dans les stratégies nationales de la jeunesse contribue à réduire l'écart entre jeunes hommes et femmes grâce à : i) l'utilisation systématique de données ventilées par genre ; ii) l'inclusion d'une expertise en matière de genre dans la conception des politiques de jeunesse ; et, iii) l'introduction d'objectifs et d'indicateurs spécifiques au genre (OCDE, 2019^[24]).

Ce cadre fournit donc une approche intégrée pour guider les décideurs politiques tout au long du cycle de la stratégie pour la jeunesse. Comme le montre l'analyse de l'OCDE à partir des résultats des enquêtes sur la gouvernance de la jeunesse (OECD, 2020^[3]), ces critères sont interconnectés et se renforcent mutuellement (Tableau 3.2).

Tableau 3.2. Cadre de l'OCDE sur les critères de qualité pour les stratégies nationales de la jeunesse

Principe	Définitions et Explications
Appui et engagement politique	Les dirigeants s'engagent à répondre aux besoins des jeunes. Cela passe par : - Des déclarations de haut niveau décrivant les jeunes comme priorité gouvernementale - L'inclusion de la jeunesse dans les documents gouvernementaux stratégiques.
Approche fondée sur des données probantes	La politique de jeunesse se base sur des données et des recherches fiables, indépendantes et à jour, qui peuvent inclure : - Des données ventilées par âge, collectées par le ministère chargé des affaires de la jeunesse - Un système de facilitation des échanges de données entre parties prenantes aux politiques de la jeunesse
Approche Participative	Toutes les parties prenantes aux politiques de la jeunesse sont impliquées à toutes les étapes du cycle d'élaboration. Une attention particulière doit être accordée à : - La participation des groupes vulnérables et marginalisés, ainsi que des représentants de la jeunesse ; - La mise à disposition d'outils et de canaux de discussions (réunions, enquêtes, consultations en ligne) ; - L'organisation d'activités ciblées pour impliquer les groupes vulnérables et marginalisés.
Financements et ressources adéquats	Des ressources financières et humaines suffisantes sont mises à la disposition des autorités publiques pertinentes. Cela comprend : - La mise à disposition d'un budget dédié et suffisant pour le ministère de tutelle et la stratégie nationale ; - Les organisations de jeunesse et les animateurs reçoivent des subventions et structures de soutien.
Transparence et accessibilité	L'autorité gouvernementale qui a la responsabilité globale de la coordination de la stratégie et sa mise en œuvre est clairement identifiée. D'autres mesures de transparence peuvent inclure : - La publication de la stratégie nationale pour la jeunesse sur un site Web facilement accessible ; - Les responsabilités quant à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation sont définies clairement ; - Les résultats des enquêtes, consultations et rapports sont accessibles au public.
Suivi et évaluation /redevabilité	La stratégie est évaluée de manière systématique et objective pour déterminer la pertinence et la réalisation des objectifs. Cette évaluation est permise par : - Des objectifs et des cibles mesurables, ainsi que des indicateurs clés de performance ; - Un système de collecte de données et de garantie de leur qualité, pour les principaux indicateurs ; - Des rapports de progrès et d'évaluation préparés régulièrement ; - Les preuves produites lors du suivi, qui éclairent la prise de décision.
Approche intersectorielle et transversale	Tous les secteurs pertinents sont traités au travers du prisme de la jeunesse. Il existe une coordination entre les différentes parties prenantes des politiques de la jeunesse, qui peut prendre la forme suivante : - Tous les domaines politiques pertinents sont traités et mis en relation les uns avec les autres ; - Les ministères sont impliqués tout au long du cycle d'élaboration des politiques publiques ; - Des mécanismes de coordination entre ministères et entre différents niveaux de gouvernement sont mis en place.

Principe	Définitions et Explications
Sensibilité aux questions de genre	Afin d'être inclusive, la stratégie nationale de la jeunesse doit prendre en compte et être évaluée en fonction des besoins spécifiques des femmes et des hommes de divers horizons. Cela peut passer par : - Une référence explicite à l'égalité des sexes dans la SNIJ ; - La disponibilité de données ventilées par sexe et d'objectifs spécifiques au genre.

La stratégie nationale intégrée de la jeunesse en Tunisie : les premiers pas vers l'élaboration de la SNIJ

Avant la révolution de 2011, les politiques de jeunesse étaient prévues dans les plans de développement quinquennaux, qui étaient le fondement de la politique économique tunisienne. Ainsi, les politiques de la jeunesse regroupaient des priorités multisectorielles, ayant trait notamment à la culture, à l'éducation ou à l'engagement associatif (Floris, 2008^[25]). À partir de 2002, ces mesures ont été coordonnées par l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ). Celui-ci a été créé afin d'apporter un regard transversal sur les affaires de la jeunesse et organiser des consultations avec les jeunes, préalablement à l'élaboration des plans de développement, pour mieux identifier les besoins et enjeux propres de la jeunesse tunisienne.

Dans ces plans de développement, l'accent était principalement mis sur l'emploi et les mécanismes de solidarité. Lors du plan quinquennal de développement 2005-2009, les trois priorités principales à destination de la jeunesse étaient ainsi i) d'approfondir le soutien aux associations œuvrant à l'insertion économique des jeunes, ii) de démocratiser l'accès à l'éducation, et iii) d'encourager la jeunesse à être une force proactive pour son avenir, en renforçant le sens civique et les valeurs morales (Floris, 2008^[25]). Ces priorités étaient dotées d'indicateurs chiffrés et de crédits globaux consacrés aux politiques de jeunesse, de la culture et des loisirs, équivalents à 1,5 % du budget de l'État.

En parallèle, il existait de nombreuses politiques sectorielles ayant trait à la jeunesse, qui demeuraient sous la tutelle des différents ministères et département sectoriels, tels que les ministères chargés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou des affaires Sociales et de l'Emploi. Si la jeunesse était une priorité affichée de la présidence, comme les efforts du président Ben Ali pour faire de 2010 l'Année Internationale de la Jeunesse le traduisaient, les différentes politiques en ce sens étaient marquées par un faible degré de concertation et de mise en œuvre. Le rôle de l'ONJ ne s'étendait pas à la coordination de toutes les politiques sur la jeunesse, et l'État se reposait dans de nombreux cas sur l'existence de réseaux associatifs proches du pouvoir, qui pouvaient servir de relai à la mise en œuvre de ces politiques. En particulier, dans le cadre des politiques pour l'emploi des jeunes, les associations étaient particulièrement encouragées à embaucher des jeunes diplômés. Le rôle des maisons de jeunes, dont la création était encouragée par l'État, était également clé dans l'éducation non formelle des jeunes, et servait de courroie locale aux politiques d'emploi et de solidarité (Floris, 2008^[25]).

Depuis la révolution de 2011, qui a été largement menée par les jeunes tunisiens, des efforts sont déployés pour mettre en place une politique de la jeunesse qui réponde aux attentes et besoins des intéressés. Le gouvernement intérimaire a insisté, immédiatement après la révolution, sur l'importance de mettre l'accent sur l'effectivité des politiques de jeunesse, tout en préservant les deux priorités que constituaient l'emploi et la solidarité. Il a notamment mis en place plusieurs mécanismes d'aides aux jeunes, comme le programme Amal, assurant le versement d'une allocation mensuelle de 200 dinars aux chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur, qui a été rapidement abandonné (Zouari, 2014^[26]). Toutefois, il ne s'est pas doté d'une feuille de route multisectorielle relative à la jeunesse qui soit globale, clairement structurée, bénéficiant d'une gouvernance appropriée et confiée à une entité unique ou organisée de manière transversale.

La volonté d'élaborer une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse

Depuis 2011, le gouvernement tunisien a déployé des efforts importants pour élargir l'éventail des mesures ciblant la jeunesse et mettre en place des actions cohérentes répondant aux attentes et aux besoins des jeunes. Cette réorientation de la politique de la jeunesse a été permise par l'émergence d'un nouveau contexte et un consensus politique favorable à un nouveau processus d'élaboration des politiques publiques.

Le dialogue sociétal sur la jeunesse de 2016

Si les bases de la volonté d'élaborer une stratégie nationale intégrée et inclusive pour les jeunes se retrouvent dans la Constitution de 2014, comme décrit précédemment dans le chapitre 2, un nouvel élan vers l'élaboration de politiques nationales et d'une stratégie pour la jeunesse a vu le jour grâce à l'accord du 13 juillet 2016 entre les principaux partis politiques et organisations de la société civile pour la mise en place d'un gouvernement d'union nationale.

Reconnaissant de manière croissante la nécessité d'établir une politique nationale de la jeunesse, le ministère chargé des affaires de la Jeunesse a organisé, entre octobre et décembre 2016, un dialogue sociétal, sur tout le territoire du pays, à l'instigation de la Présidence de la République². Celui-ci visait à encourager les jeunes, leurs familles et toutes les parties prenantes à s'exprimer sur leurs attentes et besoins, pour réaliser un diagnostic de la situation des jeunes et contribuer à construire la stratégie nationale intégrée pour la jeunesse à l'horizon 2030. Ce processus a fait intervenir 40 000 participants sur l'ensemble du territoire national pour échanger sur des thématiques transverses comme l'emploi, la santé et la citoyenneté. Le dialogue a abouti à la création d'une banque de données de 35 000 contributions pour élaborer un panorama de la jeunesse (Ministère des affaires de la jeunesse et des sports, 2018^[27]). Dans le cadre de celui-ci, un large sondage a été effectué auprès de plus de 1 200 ménages afin d'obtenir plus d'informations sur ces questions. Ce dialogue a fourni au ministère chargé des affaires de la jeunesse une vaste base informative qui servirait à élaborer la politique nationale multisectorielle de la jeunesse. À la suite de ce dialogue, une première analyse des avis et demandes a été présentée lors du Congrès national pour la jeunesse de décembre 2016, tenu sous le patronage du Président de la République. Elle a tracé les grandes tendances autour de 7 axes relatifs au développement, à la santé, aux valeurs et à la citoyenneté, à l'expression culturelle et récréative, aux technologies de l'information et de la communication, aux migrations et à la prévention de l'extrémisme violent (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2018^[28]). Cette initiative a conduit à un premier état des lieux sur la jeunesse qui est devenu le socle pour les tentatives ultérieures d'organisation de l'action de l'État en faveur de la jeunesse.

Afin de traduire les résultats de cette consultation en un plan d'action, il a été décidé en 2017, la création d'une commission d'experts. Celle-ci devait être responsable de la planification des politiques de jeunesse et de l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée, en se concentrant sur les thématiques prioritaires identifiées lors du dialogue sociétal, dont l'égalité de l'accès à l'information, la restructuration des espaces dédiés aux jeunes et l'épanouissement à travers la mobilité. Toutefois, cette commission n'a, plus de 4 ans après le dialogue sociétal, pas encore été réunie. De son côté, le ministère chargé de la jeunesse avait pour priorité d'assurer le suivi et le soutien à la mise en place d'une telle stratégie qui, une fois établie, devait répondre aux demandes des jeunes, recréer le lien de confiance et les réorienter vers de véritables projets de vie en phase avec leurs ambitions et leur potentiel.

Les données recueillies durant le travail qui vient d'être décrit s'avèrent extrêmement utiles pour l'identification des besoins et enjeux des jeunes tunisiens. Mais elles risquent d'être rapidement dépassées dans le contexte de transformation accélérée et multiforme du pays. Il semblerait, dès lors, opportun de hâter l'élaboration de la SNIJ, qui se fonde sur ces données et d'autres recherches très utiles et onéreuses à effectuer.

Le plan de développement (2016-2020)

Les plans de développement quinquennaux constituent la base de la politique tunisienne en matière de développement économique et social depuis des décennies et intègrent un certain nombre de politiques sectorielles. S'ils ne sont pas des plans spécifiquement destinés à la jeunesse, ils comportent néanmoins de nombreuses mesures ayant trait à l'inclusion des jeunes. Au moment de la rédaction de ce rapport, le plan de développement 2021-2025 est encore au stade d'élaboration et le comité pour la jeunesse et les sports, sous la tutelle du ministère chargé des affaires de la jeunesse, est investi de la responsabilité de développer collégialement ce plan en coopération avec les 33 autres comités (Ministère de l'Economie, 2021^[29]).

Dans le plan 2016-2020, l'axe relatif au développement humain et à l'inclusion comprenait un certain nombre de mesures à destination des jeunes. L'accent était mis sur les domaines éducatif, culturel, économique et sportif, en s'attachant à accroître leur ouverture sur le monde et à encourager leur potentiel créatif (Ministère du développement, 2017^[30]). De plus, au titre des engagements pris par la Tunisie dans le Partenariat du Gouvernement Ouvert, d'autres mesures ciblaient le dialogue et l'intérêt des jeunes dans la vie politique, afin de promouvoir leur participation aux prises de décision, notamment à l'échelle locale.

Le volet sur la jeunesse du plan de développement était directement inspiré des résultats du dialogue sociétal de la jeunesse et était présenté comme une étape vers la formulation d'une stratégie intégrée. Ce plan de développement visait à améliorer la performance et la qualité des prestations des institutions consacrées à la jeunesse, au premier rang desquelles les maisons de jeunes, qui ont vu leur rôle et prérogatives élargis, ainsi qu'à instaurer une stratégie nationale de loisirs et de tourisme pour les jeunes et à encourager ceux-ci à adhérer aux activités citoyennes et associatives (Ministère du développement, 2017^[30]).

De manière plus opérationnelle, le Plan de développement national 2016-2020 avait fixé des objectifs de rénovation des infrastructures d'aide aux jeunes existantes. En particulier, il encourageait la réhabilitation de terrains de sports, salles d'activités et centres de tourisme des jeunes, tout en appelant à l'amélioration des programmes et des activités proposés dans ces lieux, de sorte, notamment, à accroître les demandes émanant des associations de jeunesse en milieu rural. De plus, des fonds étaient alloués pour l'équipement de tous les centres de jeunes en matériels informatiques et numériques.

Dans cet esprit, le plan 2016-2020 attribue un rôle important aux maisons de jeunes pour l'intégration des jeunes et le développement de leurs compétences sociales. Il propose la révision et l'élargissement des prérogatives des maisons de jeunes à travers le développement de leurs rôles, la modernisation de leurs équipements et leur meilleure répartition géographique. Il envisage aussi la modernisation de leurs modes de gestion en vue de mettre à contribution les jeunes et de leur proposer un nouveau rôle selon une nouvelle vision. Le rôle et les compétences des maisons de jeunes seront abordés plus en détails dans le chapitre 4.

Le projet de stratégie nationale de la jeunesse tunisienne

De manière plus large, le dialogue sociétal de la jeunesse a conforté la nécessité d'une approche intégrée. Cela a encouragé le ministère chargé des affaires de la jeunesse, en collaboration avec d'autres ministères, à entreprendre la préparation d'une stratégie nationale intégrant toutes les politiques ayant trait aux jeunes. Il est, toutefois, à noter qu'à la date de l'élaboration de ce rapport, la rédaction de celle-ci n'a pas été entamée.

À partir de 2016, la préparation du projet de stratégie nationale de la jeunesse tunisienne a donné lieu à un travail documentaire et d'analyse considérable. Des organismes publics comme l'Institut National de la Statistique et différents ministères, mais aussi des instituts de recherches indépendants, des organisations non gouvernementales et des associations de jeunes y ont pris part. Cet élan collectif entre les acteurs des politiques de jeunesse a produit des avancées importantes notamment en matière de collecte

et d'analyse de données, et a encouragé un dialogue institutionnel. En effet, dix ministères sur les quatorze ayant répondu à l'enquête de l'OCDE en la matière ont déclaré avoir été impliqués dans les premières étapes du processus d'élaboration du projet de stratégie (Tableau 3.3).

Tableau 3.3. La participation des ministères dans la préparation des sections thématiques de la Stratégie Nationale de la Jeunesse tunisienne

Ministères	Implication dans l'élaboration de la Stratégie
Présidence du Gouvernement	Non
Min. de la Formation Professionnelle et de l'emploi	Oui
Min. de la Relation avec les instances Constitutionnelles et la Société civile et des Droits de l'Homme	Oui
Min. des affaires Locales	Non
Min. de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Non
Min. des affaires Sociales	Oui
Min. de l'éducation	Oui
Min des Transports	Oui
Min. des affaires Culturelles	Oui
Min. du Développement, de l'Investissement et de la Coopération	Oui
Min. des technologies de la communication et de l'économie	Oui
Min. de la femme, famille	Oui
Min. du Tourisme et de l'Artisanat	Oui

Source : Enquête MENA-OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse en Tunisie, 2017.

Les réponses de différents ministères à l'enquête de l'OCDE précitée soulignent cependant que l'implication de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) n'était pas prévue dans ce processus. Elles ajoutent que parmi les acteurs engagés dans les politiques de jeunesse, l'ONJ n'a été associé aux discussions que marginalement. Ce dernier constitue pourtant un acteur majeur dans la compréhension des phénomènes liés à la jeunesse. Il met notamment à la disposition des pouvoirs publics de nombreuses données sur la situation des jeunes et publie de nombreux rapports détaillés sur des enjeux liés à celle-ci. Son expertise du sujet et son contact avec les jeunes tunisiens font de l'ONJ, comme cela sera détaillé dans le chapitre 4, à la fois un acteur déterminant pour la meilleure compréhension de la situation de la jeunesse, un facilitateur de la participation des jeunes et leur acceptation de mesures qui les concernent (CAWTAR, 2016^[31]), et un interlocuteur pertinent dans le processus d'élaboration de la stratégie, ainsi que dans le suivi de sa mise en œuvre.

Il est à noter que les jeunes ont été consultés en amont de l'élaboration de cette stratégie et ont exprimé leurs besoins et préoccupations. Ceci a été notamment visible lors du Congrès National de la Jeunesse de décembre 2016, qui a clôturé le dialogue sociétal sur la jeunesse et annoncé le projet d'élaboration d'une stratégie intégrée. Par ailleurs, l'organisation par des jeunes provenant d'organisations de la société civile de tables rondes et ateliers de débat en parallèle « ija enti (ou « c'est toi qui vient »), le vrai débat des jeunes » a illustré à la fois leur intérêt pour la chose publique, mais également leur défiance envers l'État malgré sa volonté de prendre en compte leurs avis lors de l'élaboration des politiques publiques.

À l'issue de ce dialogue, les autorités publiques avaient reconnu la nécessité de créer un conseil national de la jeunesse, une agence nationale du volontariat, un congrès pour l'investissement à destination des jeunes, et une loi directive des activités de la jeunesse. Toutefois, au moment de la rédaction de ce rapport, ces déclarations n'ont pas été suivies d'effet.

Étapes et obstacles à la formulation de la SNIJ

Le projet d'élaboration d'une stratégie nationale de la jeunesse a été confié à différents ministères, au premier lieu desquels le ministère chargé des affaires de la jeunesse, qui devait agir en tant que chef de file durant la phase d'élaboration et également avoir ce rôle dans la mise en œuvre de la stratégie, une fois promulguée. Ce travail de réflexion autour de la formulation d'une stratégie intégrée devait se nourrir des besoins et enjeux identifiés dans les résultats du dialogue sociétal de 2016, des résultats du Congrès National de la Jeunesse (2016) ainsi que des leçons tirées de la mise en œuvre du plan de développement 2016-2020 (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2017^[32]). Le dialogue de 2016 avait pour objectif d'identifier les principaux axes de la stratégie, en faisant ressortir l'importance d'une approche multisectorielle. Dès lors, la formulation des questions et l'organisation des ateliers de discussion en 2016 prenaient en compte la dimension multisectorielle des affaires de la jeunesse, pour faire émerger des lignes directrices regroupant différents ministères.

Cette initiative était portée au plus haut par la Présidence de la République, qui voulait ainsi fédérer autour de ce projet. Toutefois, les entretiens menés dans le cadre de ce rapport ont montré que le leadership politique sur ce sujet s'est progressivement érodé, partiellement en raison de l'instabilité politique et administrative, particulièrement au niveau des hauts cadres de l'administration publique. Au vu de l'absence de mécanisme permettant d'assurer la continuité et la pérennité du leadership politique, la stratégie n'a pas pu s'appuyer sur un chef de file opérationnel et le processus d'élaboration fut ainsi ralenti.

Afin de redynamiser ce dernier, il semble nécessaire, pour la phase de rédaction de la stratégie, d'identifier un chef de file responsable de la coordination et du pilotage sectoriel et intersectoriel de cette initiative à l'échelle interministérielle, qui pourrait assurer le leadership opérationnel.

La Vision Sectorielle pour la jeunesse

En raison du ralentissement du processus d'adoption d'une SNIJ au fil des années, le ministère chargé des affaires de la jeunesse a décidé de promouvoir des feuilles de route sectorielles, encadrant les différentes mesures à court terme. Ces dernières continuent à se fonder sur les principales conclusions du dialogue sociétal de 2016. Elles reflètent le choix d'une solution transitoire pour, dans l'attente de la rédaction d'une stratégie intégrée, préparer le passage de mesures sectorielles au niveau intersectoriel. Dès lors, elles sont présentées comme préalables à la formulation de la SNIJ (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2019^[33]).

Ainsi, en 2018, le ministère chargé des affaires de la jeunesse a adopté une Vision Sectorielle pour la jeunesse pour la période 2018-2020. Celle-ci s'inscrit dans le Plan de développement national 2016-2020 et se définit comme un pas en direction de l'élaboration d'une stratégie intégrée (Ministère des affaires de la jeunesse et des sports, 2018^[27]).

L'objectif de la Vision Sectorielle est d'instaurer un environnement propice à l'émergence d'une jeunesse citoyenne, qualifiée, autonome, épanouie et socialement engagée. Elle invite les jeunes tunisiens et tunisiennes à être des citoyens entrepreneurs et créatifs, indépendants et mobiles, engagés au service de l'intérêt général et participant activement à la vie publique et au développement du pays. Cette Vision Sectorielle a été établie sur les structures d'ores et déjà existantes pour la jeunesse, et visait notamment à renforcer le rôle des maisons de jeunes, offrant un relai à l'échelle locale. Son action s'articulait principalement autour de quatre axes stratégiques :

1. **La promotion du droit des jeunes de participer à la vie politique et aux affaires publiques :** les jeunes tunisiens sont ainsi appelés à devenir de jeunes citoyens, activement impliqués dans la vie publique au niveau national et local à travers le renforcement de l'appropriation de la Constitution par les jeunes ; la promotion de leur participation et leur engagement dans la vie associative et politique et dans les mécanismes de gouvernance locale ; la promotion du volontariat des jeunes au service de l'intérêt général.

2. **La protection des jeunes contre les comportements à risque** : les jeunes tunisiens sont appelés à devenir des jeunes mobiles, enracinés dans leur identité et ouverts sur le monde grâce à la stimulation de leur mobilité professionnelle, afin de créer des occasions d'insertion économique et sociale, alternatives au fonctionnariat ; l'offre aux jeunes d'opportunités d'épanouissement culturel, artistique et sportif, ainsi que des espaces, des moyens et l'encadrement nécessaire pour leur divertissement.
3. **L'intégration des jeunes dans la vie professionnelle et sociale et le développement des valeurs d'autonomie et d'esprit d'entreprise** : les jeunes tunisiens sont ainsi appelés à devenir de jeunes entrepreneurs, capables de saisir les occasions pour s'insérer dans la vie active par le biais de la promotion de l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, et la facilitation de l'interaction avec les réseaux d'appui à la création d'entreprise ; la promotion de la créativité et l'innovation et l'incitation à envisager de nouvelles opportunités en matière d'emploi.
4. **Le développement du potentiel créatif des jeunes** : les jeunes tunisiens sont invités à devenir des jeunes créatifs, tournés vers l'inventivité et l'innovation en identifiant les talents et accompagnant les jeunes à les développer et les promouvoir.

Dans l'objectif de promouvoir à moyen terme l'élaboration d'une stratégie intégrée, le gouvernement tunisien soutient ainsi dans le cadre de la Vision Sectorielle 2018-2020 des projets à destination des jeunes qui concernent de nombreux secteurs, afin de refléter l'ensemble des questions relatives à la jeunesse et favoriser la convergence des parties prenantes aux politiques de la jeunesse (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2017^[32]). Ces projets s'inspirent partiellement des travaux et enquêtes réalisés en vue de la préparation de la SNIJ, et permettent de faire avancer la mise en œuvre de certains engagements du Congrès National de la Jeunesse de décembre 2016, comme celui d'Agence Nationale du Volontariat (Tableau 3.4).

Tableau 3.4. Les projets soutenus dans la Vision Sectorielle sur la jeunesse

Axe d'action	Nom du projet	Description du projet
Promotion du droit et du devoir des jeunes de participer à la vie politique et aux affaires publiques	Promouvoir la participation politique des jeunes	Afin d'inciter à la participation des jeunes, ce projet se focalise sur : <ul style="list-style-type: none"> - Des campagnes de vulgarisation des droits et devoirs définis par la constitution, y compris le droit de vote et le droit à se présenter ; - La sensibilisation des jeunes à la participation dans la vie de la cité.
	Agence Nationale de Volontariat	Promouvoir le volontariat des jeunes, par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> - Visites pour favoriser la connaissance d'expériences internationales ; - Une étude institutionnelle et organisationnelle de faisabilité de l'agence ; - Communication sur le mode de fonctionnement de l'agence ; - Mise en place d'un plan d'opérationnalisation de l'agence.
	Union Nationale de la Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser l'Union Nationale de la Jeunesse ; - Communiquer sur ses missions, ses modalités de fonctionnement et sa mise en œuvre ; - Organiser un congrès de présentation de l'Union.
Intégration des jeunes dans la vie professionnelle et sociale	Mise en place de dispositifs incitatifs en milieu rural et préurbain sensibles aux catégories à besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à l'auto-emploi et à la mise en place de microprojets ; - Développement de chaînes de valeur ; - Fourniture de moyens.
	Conception et opérationnalisation de la plateforme web	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'information sur le dispositif de création de projets, l'auto-emploi et les opportunités du marché de l'emploi pour développer les valeurs d'entrepreneuriat et d'autonomie des jeunes ; - Assistance à l'opérationnalisation, la conception et l'alimentation de la plateforme.

Axe d'action	Nom du projet	Description du projet
Développement du potentiel créatif des jeunes	Création de fonds d'appui locaux pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation et renforcement du fonds national d'appui ; - Montage et appui au fonctionnement des fonds d'appui locaux ; - Dotation de soutien à des projets innovants présentés par la société civile et des jeunes axés sur le développement local ; - Suivi et évaluation par des experts.
	Identifier les activités attractives pour les jeunes selon les spécificités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter les jeunes talents dans les domaines artistiques, sportifs et culturels ; - Mettre en place une base de données dynamique par domaine et par région ; - Organiser les compétitions thématiques régionales pour identifier les talents.
Encouragement de la mobilité et l'autonomisation des jeunes	Carte Jeune électronique E-Smart	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser la carte jeune électronique ; - Organiser des échanges entre des jeunes de différentes régions et pays à travers un jumelage avec des maisons de jeunes étrangères ; - Mettre en place un dispositif d'encouragement à la mobilité des jeunes axé sur le tourisme culturel et écologique ; - Mettre en place des programmes de découverte du patrimoine culturel pour renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes.
Renforcement de l'équilibre et de l'ouverture des jeunes et leur protection contre l'extrémisme et les comportements à risque	Mettre en place un dispositif de veille et d'écoute pour prévenir les comportements à risque (risque routiers, drogues, émigration, radicalisation...)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des campagnes de sensibilisation à travers l'opérationnalisation du call center à Rades ; - Création de cellules d'écoute régionales, avec des personnels formés ; - Parfaire le développement du logiciel et assurer son lien avec la plateforme jeunesse
Transversal	Mise à niveau de 100 maisons de jeunes de deuxième génération	<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinition de l'implantation des maisons de jeunes ; - Mise à niveau des maisons de jeunes y compris le design, l'offre de services la configuration spatiale, selon les spécificités régionales ; - Acquisition et mise à niveau des équipements Fab-Lab, espaces de co-working, web-radios.
Transversal	Renforcer les capacités du personnel des maisons de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de renforcement des compétences de tout le personnel ; - Former un noyau dur d'expert dans certains domaines ciblés.

Source : (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2017^[34]) ; (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2019^[33])

Relancer l'élaboration de la Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse

Pour relancer le processus d'élaboration de la stratégie, et compléter l'analyse des résultats du dialogue sociétal de 2016, l'ONJ a organisé, en 2018 et 2019, une vaste enquête auprès de 10 000 jeunes d'horizons différents. Celle-ci s'est structurée autour de 7 thématiques : l'emploi, l'éducation sociétale, la paix et la sécurité, les nouvelles technologies, l'information et la communication, les comportements à risque, et l'immigration. Cette enquête, contrairement au volet sondage du dialogue sociétal qui constituait un diagnostic, est orientée pour faciliter l'élaboration de politiques de la jeunesse. Pour chacun des thèmes précités, un rapport détaillé a été publié sur le site de l'Observatoire, et vise à contribuer autant à l'élaboration de politiques sectorielles ciblées qu'à terme à la préparation de la SNIJ. Les conclusions de ces rapports seront également discutées au cours de l'année 2021 lors de débats rassemblant des experts et représentants de la jeunesse, et les principaux points de ces discussions permettront de nourrir l'élaboration des politiques de jeunesse.

En raison de la pandémie de COVID-19, des ateliers en ligne avec la jeunesse ont été organisés tout au long de l'année 2020. Ils ont conduit à identifier les répercussions de la crise sur les affaires de la jeunesse et à collecter les propositions des jeunes dans ce domaine. Profitant de ce dialogue, une douzaine d'organisations de la jeunesse a adressé une lettre ouverte appelant le chef du gouvernement à inclure un volet sur l'inclusion des jeunes dans le plan de relance national.

L'utilisation de plusieurs mécanismes de consultation de la jeunesse tunisienne ces dernières années a nourri une base de données substantielle et offre la possibilité aux pouvoirs publics tunisiens d'appuyer leurs choix politiques en faveur de la jeunesse sur des données probantes, une réalité documentée et sur des besoins préalablement identifiés.

S'il est évident que le processus conduisant à l'élaboration et l'adoption d'une SNIJ comporte de nombreuses difficultés, notamment sur sa continuité et la pérennité du leadership, il demeure, toutefois, nécessaire de persévérer pour doter la Tunisie d'un cadre pour structurer les priorités nationales et orienter la mise en œuvre des politiques à destination des jeunes après avoir identifié les obstacles, les difficultés et les faiblesses liées à la planification qui ont perturbé la réalisation du plan d'action budgétisé et déjà mis en œuvre (OCDE, 2019^[11]). L'importance de l'instauration d'une vision stratégique multisectorielle apparaît d'autant plus vive dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en Tunisie, qui a aggravé les difficultés des jeunes tout en mettant en lumière de nombreux défis dans la mise en œuvre des actions des pouvoirs publics (OCDE, 2020^[35]). Ainsi, l'adoption d'une approche intégrée de la gouvernance publique des affaires de jeunesse, qui permet d'aborder l'ensemble des enjeux auxquels fait face la jeunesse, est cruciale pour faire face à ces difficultés, soutenir les efforts de relance et légitimer l'action publique dans ce sens (OCDE, 2019^[11]).

Afin de promouvoir les principes de transparence, d'inclusion et d'accessibilité, qui sont des facteurs clés pour favoriser la compréhension, l'acceptation et l'appropriation par la jeunesse tunisienne, le gouvernement tunisien pourrait inclure dans la formulation de cette stratégie des acteurs comme l'ONJ, l'ARP, ainsi que la société civile, et plus particulièrement des représentants de la jeunesse. En plus de placer le contenu de la stratégie dans le débat public, intégrer de tels acteurs permettrait de profiter d'une expertise supplémentaire sur la situation des jeunes tunisiens, et d'éviter que l'élaboration de cette stratégie ne se cantonne à une coordination horizontale entre institutions gouvernementales. Toutefois, l'implication de ces acteurs ne devrait pas se limiter à la seule phase de formulation de la stratégie, et des mécanismes pourraient être envisagés pour mieux impliquer les jeunes dans les différentes phases de la stratégie, de la préparation à la mise en œuvre jusqu'au suivi et l'évaluation.

Il sera également essentiel que les résultats des différentes enquêtes soient rapidement mobilisés pour l'élaboration d'une SNIJ. Il faudrait pour cela capitaliser sur les travaux existants, mettre en place des canaux institutionnels robustes et lancer le travail de rédaction de la stratégie intégrée. L'application d'un tel plan transversal donnerait au gouvernement la capacité de coordonner, observer et évaluer les politiques de jeunesse, et lui offrirait aussi les moyens de créer des synergies entre les différents acteurs institutionnels et impliquer toutes les parties prenantes concernées.

Afin de se conformer aux critères de qualité des stratégies de jeunesse tels que détaillés précédemment, la stratégie intégrée pour la jeunesse tunisienne devra clarifier certains aspects importants. Il s'agit en premier lieu de l'identification d'une structure qui piloterait sa mise en œuvre et coordonnerait l'ensemble des politiques publiques en lien avec la jeunesse. Cela porte aussi sur la préparation d'un budget dédié pour chaque acteur concerné, pour éviter que certains axes de la stratégie souffrent d'un manque de financement, et faciliter sa mise en œuvre globale. De plus, un mécanisme de suivi et d'évaluation, doté d'indicateurs quantitatifs, qualitatifs et précis dans le temps, est à développer, et un effort de publication des rapports d'évaluation est à fournir pour accroître la transparence et le degré de confiance envers les politiques publiques de la jeunesse.

Cette stratégie pourrait s'inscrire dans le processus de décentralisation en cours en Tunisie et améliorer la territorialisation des politiques de jeunesse. La SNIJ impliquerait de cette manière les autorités décentralisées à un plus fort niveau. Elle ferait intervenir les différents niveaux dans son élaboration, fédérant autour de son programme. La SNIJ contribuerait aussi à remédier au manque et aux disparités de ressources humaines et financières des différentes municipalités, en prévoyant des mécanismes de coordination entre les différents acteurs infranationaux en matière de jeunesse.

Les priorités de l'action publique en matière de soutien aux différents mécanismes éducatifs ont également mis en lumière les difficultés susceptibles d'émerger avec la mise en œuvre de cette stratégie, notamment dues au manque de structures et de culture institutionnelle pour accompagner les jeunes. Toutefois, les structures fréquentées par les jeunes, que ce soient les maisons de jeunes, les clubs de jeunesse, ou même les théâtres et écoles, disposent de la légitimité et la confiance de nombre d'entre eux et assurent d'ores et déjà un maillage du territoire qui leur garantirait de rester des relais opérationnels dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée. La SNIJ pourrait ainsi impliquer et renforcer ces structures locales existantes en matière d'éducation non formelle et d'accompagnement des jeunes, comme les maisons de jeunes, qui ont longtemps fait office de relai local de l'action de l'État à destination des jeunes, et qui pourraient être renforcées dans leur rôle et leurs prérogatives pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la stratégie, en accord avec la politique de décentralisation, comme cela sera développé dans le chapitre 4.

Enfin, la SNIJ constituerait l'occasion de prendre des mesures spécifiquement destinées à certaines catégories de la jeunesse qui ont des besoins particuliers. L'aspect relatif au genre de la stratégie serait notamment scruté : il semblerait important que la stratégie, qui se veut transversale et multisectorielle, apporte des éléments à même de contribuer à l'inclusion et l'autonomisation des jeunes filles. Les jeunes issus des milieux ruraux font également l'objet de défis particulièrement vifs, comme rappelé dans le chapitre 1, et cette stratégie pourrait soutenir l'action de l'État en leur faveur.

Références

- Burrowes, A. et al. (2016), *A toolkit on Quality Standards for Youth Policy*, <https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47262391/Toolkit+on+Quality+Standards+for+Youth+Policy+-+European+Youth+Forum.pdf/c5d10d1b-c704-e45a-50f6-e0ace956ae42> (consulté le 7 août 2020). [9]
- CAWTAR (2016), « National policies targeting the youth in Tunisia », *SAHWA Policy Paper 11*, <http://dx.doi.org/10.24241/swpp.2016.11.1>. [31]
- Commission Européenne (2019), *National Policies Platform*, EACA, <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/#122> (consulté le 16 février 2021). [4]
- Conseil de l'Europe (2018), *Outil d'auto-évaluation des politiques de jeunesse*, <https://rm.coe.int/self-assessment-tool-for-youth-policy-french/16808e4ac6> (consulté le 7 août 2020). [8]
- Department of Children and Youth Affairs (2015), *National Youth Strategy 2015–2020*, Government Publications, <https://www.youth.ie/documents/national-youth-strategy-2015-2020/#:~:text=The%20aim%20of%20the%20National,transition%20from%20childhood%20to%20adulthood.> [18]
- Department of the Prime Minister and Cabinet (2019), *Child and Youth Wellbeing Strategy*, <https://childyouthwellbeing.govt.nz/resources/child-and-youth-wellbeing-strategy>. [19]
- First Global Forum on Youth Policies (2014), *Baku Commitment to Youth Policies*, <https://www.youthpolicy.org/library/documents/baku-commitment-to-youth-policies/> (consulté le 6 août 2020). [6]
- Floris, S. (2008), « Etude sur les politiques jeunesse des pays partenaires méditerranéens : Tunisie », EuroMed, <https://www.salto-youth.net/download/1877> (consulté le 17 février 2021). [25]

- Minister for Children and Youth Affairs (2015), *National Youth Strategy 2015-2020*, [16]
<https://www.youth.ie/wp-content/uploads/2019/04/20151008NatYouthStrat2015to2020.pdf>
 (consulté le 7 août 2020).
- Ministère de l'Economie, D. (2021), « Projet de plan de développement quinquennal 2021-2025 : [29]
 niveau sectoriel », Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'appui à l'investissement.
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2019), « Axes prioritaires de la vision [33]
 stratégique pour la jeunesse 2019-2020 », Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports.
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2018), *Vision Sectorielle de la Jeunesse [28]
 2018-2020*, https://drive.google.com/file/d/1x2qKpSZM1WgE1or0992TymNk-ETHw_Z/view
 (consulté le 7 août 2020).
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2017), *Stratégie Opérationnelle du Secteur [32]
 de la Jeunesse : Diagnostic / Orientations / Actions*.
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2017), *Stratégie Opérationnelle du Secteur [34]
 de la Jeunesse : Diagnostic, Orientations, Actions*.
- Ministère des affaires de la jeunesse et des sports (2018), « Vision sectorielle de la jeunesse [27]
 2018-2020 », Ministère des affaires de la jeunesse et des sports, Tunis,
https://drive.google.com/file/d/1x2qKpSZM1WgE1or0992TymNk-ETHw_Z/view (consulté le
 17 février 2021).
- Ministère du développement, D. (2017), « Plan de développement 2016-2020, Volume Global », [30]
 Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale,
http://www.mdci.gov.tn/wp-content/uploads/2017/06/Volume_Global.pdf (consulté le
 8 mars 2021).
- OCDE (2021), *Youth Empowerment in the MENA region - Preliminary version*, OCDE. [12]
- OCDE (2020), « Youth and COVID-19: Response, Recovery and Resilience », OCDE. [35]
- OCDE (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and [24]
 Leadership*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/g2g9faa5-en>.
- OCDE (2019), « Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE », [11]
<https://www.oecd.org/fr/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf>
 (consulté le 22 février 2021).
- OCDE (2018), *OECD Draft Policy Framework on Sound Public Governance*, [2]
<https://www.oecd.org/gov/draft-policy-framework-on-sound-public-governance.pdf> (consulté le
 7 août 2020).
- OCDE (2018), *Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la [21]
 jeunesse*, OCDE, <http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf> (consulté le 17 février 2021).
- OCDE (2017), *Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert*, [15]
<http://acts.oecd.org/RECOMMANDATIONGOUVERNANCEPUBLIQUE> (consulté le
 7 août 2020).

- OCDE (2015), *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264252875-fr>. [23]
- OECD (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>. [3]
- OECD (2019), *Government at a Glance 2019*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/8ccf5c38-en>. [20]
- OECD (2011), *Estonia: Towards a Single Government Approach*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264104860-en>. [1]
- ONU (1998), *Par la déclaration de Lisbonne, cent quarante six gouvernements s'engagent à faire participer les jeunes aux programmes les concernant*, <https://www.un.org/press/fr/1998/19980812.soc4469.html> (consulté le 6 août 2020). [5]
- Parlement du Canada (2020), *Premiers ministres du Canada*, https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/Personnes/premiersMinistres (consulté le 10 août 2020). [13]
- Secrétariat à la Jeunesse (2016), « Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 », Ministère du Conseil exécutif, <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/strategie-2016-2021.pdf> (consulté le 17 février 2021). [22]
- Secrétariat à la jeunesse (2016), *Stratégie d'action jeunesse 2016-2021*, <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/strategie-2016-2021.pdf> (consulté le 7 août 2020). [17]
- Secrétariat à la jeunesse du Québec (2020), *Secrétariat à la jeunesse du Québec*, <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/> (consulté le 10 août 2020). [14]
- Union Africaine (2006), *Charte Africaine de la Jeunesse*, https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006f.pdf (consulté le 29 juillet 2020). [10]
- World Conference of Ministers Responsible for Youth 2019 and Youth Forum (2019), *Lisboa+21 Declaration on Youth Policies and Programmes*, https://www.lisboa21.gov.pt/up/ficheiros-bin2_ficheiro_en_0320254001567615761-429.pdf (consulté le 6 août 2020). [7]
- Zouari, S. (2014), *Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Tunisie*, ETF, https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/m/021E98194EA70DABC1257D01004095E5_Employment%20policies_Tunisia_FR.pdf (consulté le 17 février 2021). [26]

Notes

¹ Le terme « centre de gouvernement » désigne l'organisation administrative placée sous le pouvoir exécutif (Président de la République ou Premier ministre, ou gouvernement dans son ensemble) et accomplissant des fonctions transversales telles que la gestion stratégique, la coordination des politiques, le suivi et amélioration de la performance, la gestion politique des mesures adoptées, la communication ou encore le respect du principe de responsabilité. Le centre de gouvernement regroupe des unités pouvant varier selon le pays : Secrétariat général, Bureau du Cabinet, Bureau/Ministère de la présidence, Bureau du Conseil des Ministres, etc. OCDE (2017), Panorama des administrations publiques 2017, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-fr.

² Le « dialogue sociétal sur les affaires de la jeunesse » a réuni en 2016 plus de 40 000 participants autour des principaux enjeux et défis auxquels fait face la jeunesse tunisienne. Ce dialogue a rassemblé des jeunes, mais également des familles, enseignants et représentants de professions liées à la jeunesse, et s'est organisé autour de deux piliers : i) un dialogue, avec l'organisation de forums pour échanger sur les questions de jeunesse, ii) un sondage d'opinion auprès de 1 200 ménages sur différents thèmes ayant trait à la jeunesse.

4 Les institutions et la coordination multisectorielle destinées à la jeunesse en Tunisie

Ce chapitre présente, d'abord, des mesures concrètes susceptibles d'être adoptées par le gouvernement tunisien afin d'assurer une gouvernance optimale des affaires de la jeunesse, notamment à travers l'allocation de ressources et de compétences adéquates ainsi que la mise en place de mécanismes de coordination efficaces pour une mise en œuvre cohérente et de qualité des politiques et des services publics pour la jeunesse aux différents niveaux de gouvernement. Il expose, ensuite, les différentes mesures prises par le gouvernement tunisien en vue de créer et renforcer le cadre institutionnel de la jeunesse. À ce titre, il suggère des actions de soutien à ces institutions (Observatoire National de la Jeunesse, commissariats régionaux de la jeunesse, maisons de jeunes) et des mécanismes de coordination pour garantir leur pleine opérationnalisation.

Le Ministère chargé des Affaires de la Jeunesse en Tunisie

Fonctions et structure

Les attributions du ministère chargé des affaires de la jeunesse

Créé en 1960, le ministère chargé des affaires de la jeunesse a vocation à constituer le centre de réflexion et d'action de la politique de jeunesse du gouvernement tunisien. Comme présenté dans l'Encadré 4.1, il est notamment responsable de la formulation et la mise en œuvre des politiques de la jeunesse ainsi que de la conception des programmes et services ciblant les jeunes. Pour cela, il veille à la conduite de recherches sur les questions de jeunesse et au recueil de données ventilées par catégories d'âge. Le ministère est également chargé du financement d'organisations non gouvernementales de la jeunesse. Ces attributions sont proches de celles des entités chargées de la jeunesse de nombre de pays de l'OCDE.

Encadré 4.1. Les attributions du ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie

La législation accorde les attributions suivantes au ministère chargé des affaires de la jeunesse :

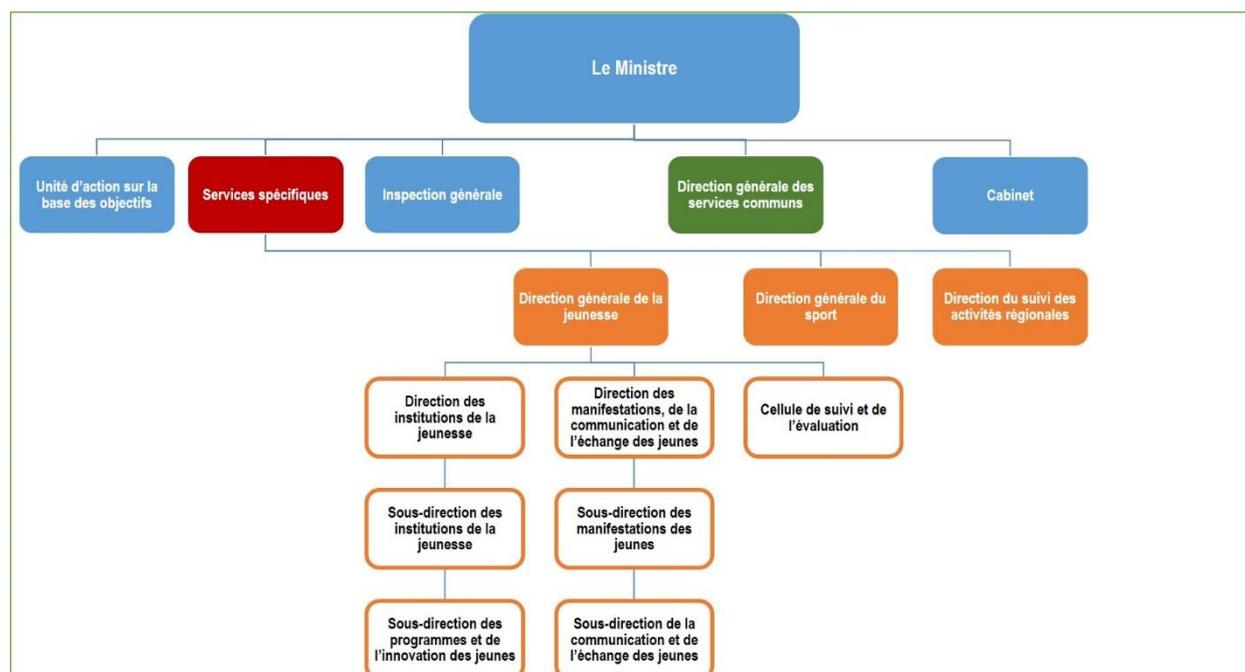
- Concevoir et développer des programmes d'activités et plans de développement dans les domaines de la jeunesse et des sports ;
- Contribuer à la perception des tendances de l'État dans le domaine de la jeunesse et assurer sa mise en œuvre et le suivi avec les parties concernées ;
- Encourager toutes les initiatives dans les domaines de l'animation éducative, sociale et culturelle visant les jeunes et superviser les structures et les institutions liées aux activités éducatives et socioculturelles pour les jeunes ;
- Coordonner et suivre les activités éducatives et socioculturelles au niveau national avec les structures concernées ;
- Adopter des stratégies et programmes d'activités de jeunes dans les zones urbaines et rurales ;
- Suivre les événements des institutions responsables de la mise en œuvre de ces programmes et évaluer leur rentabilité en coopération avec la structure concernée ;
- Développer les fonctions éducatives et sociales des institutions de jeunesse ;
- Soutenir et encadrer les initiatives individuelles et la créativité des jeunes et les programmes de la société civile ;
- Superviser les événements nationaux et internationaux dans le domaine de la jeunesse ;
- Contribuer à l'organisation de consultations de jeunes, de plateformes de dialogue et de sondages d'opinion destinés aux jeunes ;
- Suivre et développer des médias institutionnels destinés aux jeunes ;
- Réaliser des recherches et des études dans le domaine de la jeunesse en coopération avec les institutions et structures fiables ;
- Évaluer de manière continue la performance des cadres de la jeunesse, le développement et le suivi de la mise en œuvre des programmes de formation pour assurer la qualité et la bonne gouvernance ;
- Fournir des références et des moyens pédagogiques et techniques pour améliorer la performance des structures et institutions de la jeunesse ;
- Élaborer des programmes d'enseignement et d'encadrement des jeunes.

Source : (République Tunisienne, 2007⁽¹¹⁾)

L'organisation au niveau central

En application du décret du 7 mai 2007, portant organisation du ministère chargé des affaires de la jeunesse, ce dernier est composé, au niveau central, d'un cabinet, d'une inspection générale, d'une direction générale des services communs, et de services spécifiques, dont la Direction Générale de la Jeunesse (Graphique 4.1). Chaque ministre est ainsi aidé dans ses fonctions par son cabinet qui est responsable de la coordination interne, entre services spécifiques, et externe, avec les autres ministères (République Tunisienne, 2007^[1]). De 2011 à 2020, un secrétaire d'État à la jeunesse était placé auprès du Ministre ; cette fonction a été supprimée en février 2020 et n'avait pas été réinstaurée à la date de la rédaction de ce rapport.

Graphique 4.1. L'organigramme du ministère chargé des affaires de la jeunesse et de la Direction Générale de la Jeunesse en Tunisie



Source : (Ministère de la Jeunesse et des Sports, s.d.^[2])

Dans le ministère chargé des affaires de la jeunesse, la Direction Générale de la Jeunesse participe à la conception des orientations de l'État dans le domaine de la jeunesse et veille à leur exécution et suivi. Elle a pour mission de promouvoir, coordonner et suivre les manifestations et activités liées à la jeunesse sur le plan national, en lien avec les structures et organismes concernés. Elle assure également la tutelle des institutions et associations concernées par l'action destinée aux jeunes. Elle est divisée en deux directions chargées respectivement des institutions de la jeunesse et des manifestations, de la communication et de l'échange des jeunes.

Le ministère chargé des affaires de la jeunesse assure la tutelle de divers types d'institutions et programmes destinés à la jeunesse tunisienne. Ceux-ci incluent les commissariats régionaux – les services déconcentrés du ministère – et les maisons de jeunes – centres d'action culturelle et d'éducation permanente essentiellement destinées aux jeunes – ainsi que les structures de tourisme pour jeunes. Le ministère assure également la tutelle de l'Observatoire National de la Jeunesse, établissement public chargé des études, d'information, de formation et de documentation sur la jeunesse. Les contours de ces différentes institutions seront davantage décrits dans ce chapitre.

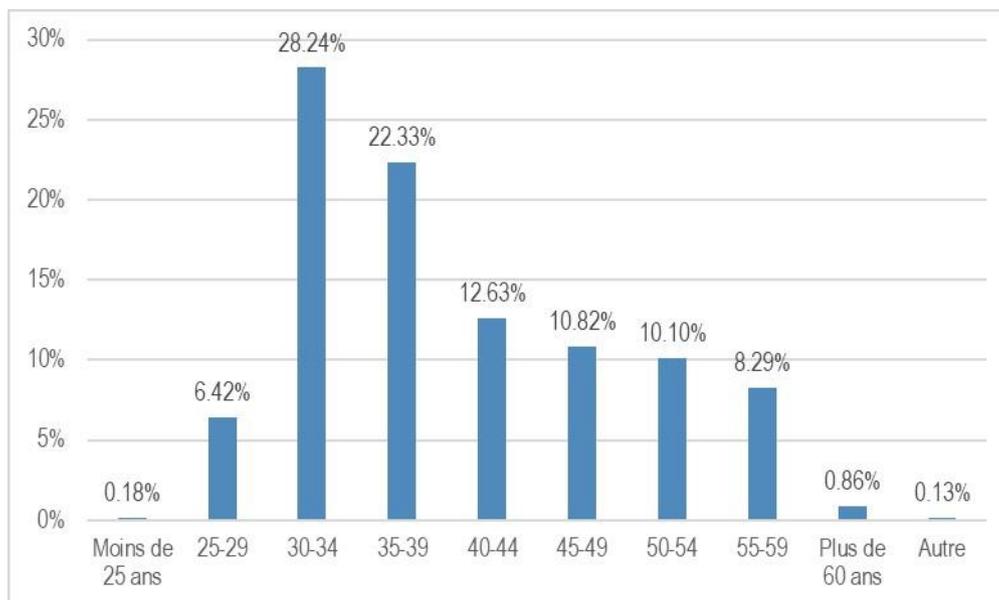
Ressources humaines et financières

Des ressources humaines compétentes et des capacités financières suffisantes sont indispensables au développement, à la mise en place et à l'évaluation des programmes et des services de jeunesse par les autorités publiques, ainsi qu'à la coordination des affaires de jeunesse de manière générale (OCDE, 2019^[3]).

Les ressources humaines

Selon les derniers chiffres officiels disponibles, le ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie comptait, en 2016, 18 385 agents de la fonction publique, dont 15 680 fonctionnaires, soit environ 2.8 % des agents publics tunisiens. Cet effectif a augmenté de 22.5 % entre 2012 et 2016. Les femmes étaient au nombre de 7 152, soit 38.9 % du corps administratif total du Ministère, contre 11 233 hommes, représentant 61,1 % de l'effectif. Près de 35 % des agents publics du Ministère étaient âgés de moins de 35 ans, contre 19.3 % de 50 ans et plus, ce qui démontre qu'une large partie du personnel est à l'image de la population qu'elle sert (Graphique 4.2). À titre de comparaison, au sein des ministères chargés des affaires de la jeunesse interrogés dans le cadre de l'enquête de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse, 26 % du personnel est âgé de 34 ans ou moins (OECD, 2020^[4]). Une grande majorité des employés sont également qualifiés : 81.9 % d'entre eux ont en effet suivi un cursus universitaire et 64 % sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Graphique 4.2. La distribution des agents de la fonction publique selon la structure d'âge au sein du Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports tunisien en 2016



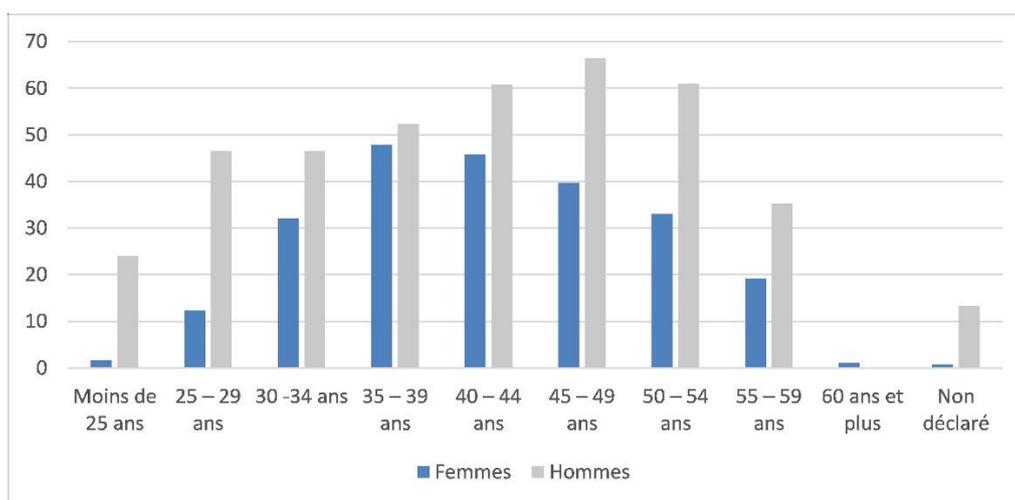
Source : (Institut National de la Statistique, 2018^[5])

Les jeunes sont plus sous-représentés dans le reste de l'administration publique tunisienne avec seulement 26.6 % de fonctionnaires âgés de moins de 35 ans en 2016, une diminution de 2.6 points de pourcentage par rapport à 2012 (Institut National de la Statistique, 2018^[5]). D'après ces mêmes chiffres, on constate également que les jeunes ont plus de difficultés que les générations précédentes à accéder aux postes de responsabilités : ils ne constituaient en 2016 que 0,46 % des postes d'agents publics de catégorie A contre 25 % des agents de catégorie D (Institut National de la Statistique, 2018^[5]).

Ces résultats soulignent que le secteur public gagerait à réformer son système de gestion des ressources humaines pour renforcer son attractivité pour les jeunes diplômés et tirer profit de leur potentiel d'innovation. Cette réforme pourrait s'inspirer de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Leadership et les Aptitudes de la Fonction Publique qui incite au recours à des processus transparents, ouverts et méritocratique pour le recrutement et la promotion des candidats afin d'encourager la diversité et garantir l'égalité dans l'accès à la fonction publique (OCDE, 2019^[6]).

Une attention particulière devrait aussi être donnée à la formation et au développement des compétences des ressources humaines chargées des politiques de jeunesse, aussi bien au niveau de la conception que la mise en œuvre. La vitesse à laquelle évoluent les besoins et centres d'intérêt des jeunes nécessitent une mise à jour continue des travailleurs de la jeunesse, et une connaissance continuellement actualisée des nouveaux modes de gestion et de gouvernance.

Graphique 4.3. Nombre d'agents de la fonction publique selon la structure d'âge et le sexe en 2017

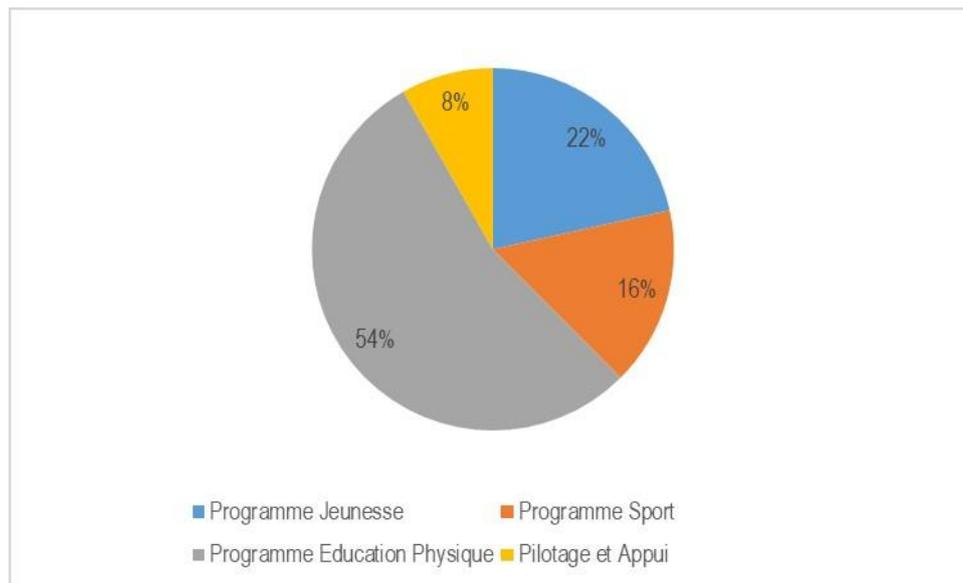


Source : (Statistiques Tunisie, 2019^[7]).

Les ressources financières

Les crédits de paiement alloués au ministère chargé des affaires de la jeunesse ont sensiblement augmenté au cours des dernières années, passant de 665 millions TND en 2018 à plus de 755 millions TND en 2020, soit une augmentation de plus de 16,5 % qui représente une hausse de la part du budget total de l'État tunisien pour ce ministère de 1.84 % à 1.93 %. Ce taux est supérieur à ceux de plusieurs pays dans la région MENA tels que le Bahreïn (0.015 %), la Jordanie (0.35 %), le Liban (0.061 %) ou encore le Maroc (1.037 %)¹. Il est cependant nécessaire de différencier les budgets alloués aux différents portefeuilles du ministère. En effet, le projet de performance du ministère pour 2020 est divisé en quatre thématiques : jeunesse, sport, éducation physique, et pilotage et appui. Le volet jeunesse du programme bénéficiait de 22 % des crédits (Graphique 4.4), représentant seulement 0.4 % du budget de l'État tunisien (Ministère des Finances, 2018^[8] ; République Tunisienne, 2019^[9]). Cette situation n'est pas unique à la Tunisie. À titre de comparaison, les crédits de paiement réservés au programme jeunesse dans le cadre de la loi des finances de la France pour 2020 représentaient 0.135 % du budget total de l'État (Assemblée Nationale, 2019^[10]).

Graphique 4.4. Répartition des crédits de paiement du Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports tunisien par programme, 2020



Source : (République Tunisienne, 2019^[9])

Par ailleurs, le projet de performance pour 2019 montre que le ministère des Affaires de la Jeunesse accorde, au sein du programme jeunesse, une importance tout particulière au renforcement de l'éducation des jeunes (Tableau 4.1).

Tableau 4.1. Budget général du ministère chargé des affaires de la jeunesse tunisien pour le volet jeunesse, 2019

En milliers de dinars

Programme	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total
Éducation et société	112 474	8 200	120 674
Recherche, communication/statistiques	1 308	600	1 908
Loisir et tourisme	4 289	11 200	18 989
Volontariat	100	0	100
Total	118 171	21 100	138 171

Source : (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2019^[11])

L'État participe fortement à la subvention des besoins financiers des différentes institutions publiques qui sont sous sa tutelle. D'après la loi de finances pour l'année 2020, les subventions d'État aux établissements liés à la jeunesse s'élevaient à près de 22 millions TND soit 70,4 % du total de leurs recettes annuelles. Le détail des crédits alloués révèle cependant de fortes disparités d'une région à une autre tant au niveau de la participation de l'État que des ressources propres (République Tunisienne, 2019^[9]).

Coordination horizontale et verticale

La nature transversale des politiques et des services destinés aux jeunes veut que leur mise en œuvre soit effectuée de manière coordonnée. Une telle approche nécessite des mécanismes de coordination

solides entre les parties prenantes gouvernementales (c'est-à-dire les ministères et les autorités infranationales) et non gouvernementales afin d'éviter une prestation fragmentée de ces programmes et services aussi bien sur le plan thématique que géographique. Cela vaut tant pour la coordination horizontale (interministérielle) que verticale (entre les différents niveaux de gouvernement).

La coordination horizontale

La coordination horizontale concerne les relations entre des structures sans lien hiérarchique entre elles. Dans ce contexte, la coordination horizontale des affaires de jeunesse vise à établir des liens formels et mécaniques de coopération entre les différentes autorités ministérielles responsables de la mise en œuvre des politiques de jeunesse, ou qui abordent des thématiques touchant à la jeunesse.

Comme exposé plus haut, les enjeux tenant à la jeunesse sont éminemment transversaux, et impliquent un grand nombre d'acteurs. De cette manière, outre le ministère chargé des affaires de la jeunesse, certaines politiques publiques en faveur des jeunes relèvent également, en Tunisie, des ministères de l'Éducation Nationale, des Affaires Sociales, ainsi que de de la Formation Professionnelle et de l'Emploi. Ce dernier est notamment responsable des programmes actifs du marché de l'emploi et du travail des jeunes, mis en œuvre dans l'ensemble du pays par l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), grâce à sa forte présence dans les 24 gouvernorats tunisiens et ses 110 bureaux, comme les programmes « Solidarité envers les Jeunes Majeurs » ou « Amal ». D'autres ministères interviennent également auprès des jeunes. Le Ministère de la Justice veille, par exemple, à la prévention de la délinquance juvénile et à la réhabilitation et la réinsertion des jeunes délinquants. Une commission technique, créée par un arrêté du premier ministre du 3 juillet 2002, est chargée du suivi de ces attributions (République Tunisienne, 2002^[12]).

Dans ce contexte, chaque ministère tend à construire sa politique de manière autonome, si bien que la politique de l'État en faveur de la jeunesse court le risque de n'être que la juxtaposition de politiques sectorielles, avec des services qui communiquent peu entre eux. La coordination entre les différents acteurs et politiques est ainsi d'autant plus essentielle, qu'elle est une condition sine qua none à la formulation d'une stratégie intégrée pour la jeunesse, comme détaillé dans le chapitre 3.

En Tunisie, la coordination horizontale sur les affaires de jeunesse est la responsabilité du ministère chargé des affaires de la jeunesse, à travers la Direction Générale de la Jeunesse ainsi que le cabinet ministériel. Toutefois, celle-ci se matérialise principalement par la tenue de réunions ponctuelles entre représentants de plusieurs ministères et la mise en place de comités interministériels sur certains sujets précis, et non par l'existence d'un dialogue institutionnalisé entre l'ensemble des acteurs. Compte tenu du grand nombre de sujets traités et de leur caractère technique, l'essentiel du travail de coordination est effectué lors de réunions interministérielles qui rassemblent, sous l'autorité d'un ministre ou de son représentant, des représentants de différents ministères concernés et un représentant du Secrétariat Général du Gouvernement.

Les informations recueillies lors des missions de collecte de données réalisées de l'OCDE pour ce rapport ont indiqué qu'un effort de structuration des relations entre le ministère chargé des affaires de la jeunesse et les autres ministères a été entrepris ces dernières années. Celui-ci s'est matérialisé par la création de comités de coordination et la signature de 10 protocoles d'accords formalisant des cadres de coopération entre les différentes parties prenantes ministérielles aux politiques de jeunesse (18 protocoles d'accords ont également été signés entre des ministères et des organismes de la société civile, 15 autres sont en cours). À titre d'exemple, les ministères des affaires la jeunesse et de la justice ont formalisé leur coopération par l'intermédiaire d'une convention cadre, signée le 19 mars 2018.

Malgré la mise en place de ce type d'initiatives et le nombre élevé de réunions thématiques autour de questions ayant trait à la jeunesse, la coordination interministérielle demeure limitée dans sa capacité à aboutir à des décisions opérationnelles. La plupart des ministères interrogés estiment ainsi que le degré de concertation est insuffisant, et ne permet pas une coordination efficace des politiques de jeunesse.

La coordination en Tunisie entre le ministère chargé des affaires de la jeunesse et les autres ministères n'est que peu encadrée par les services du Chef du gouvernement, qui ont un rôle restreint en matière de coordination interministérielle, notamment au regard des affaires de la jeunesse. De plus, selon les consultations menées par l'OCDE auprès de nombreux ministères, les principales barrières à une coordination efficace entre les différents ministères sont la faiblesse, voire l'absence, de mécanismes institutionnels, d'une part, et, le manque d'incitations au sein même des ministères, pour faire de cette coopération une priorité, d'autre part. Ce défi a également été souligné par le ministère chargé des affaires de la jeunesse, où la rotation importante aux postes de direction est perçue comme un frein important à une coordination efficace avec les ministères sectoriels.

Le ministère chargé des affaires de la jeunesse tunisien, comme dans d'autres pays de la région, souligne parfois éprouver des difficultés à s'affirmer comme l'interlocuteur de référence des politiques de la jeunesse (OCDE, 2017^[13]) face aux ministères régaliens, comme celui des Finances, ou assurant les grands services publics, tels que le Ministère de l'Éducation Nationale.

En vue d'affermir la place des services chargés de la jeunesse et faciliter la coordination intergouvernementale sur les affaires de la jeunesse, la Tunisie pourrait envisager d'instaurer un mécanisme de coordination de la politique de jeunesse qui, comme spécifié dans le chapitre 3, serait chargé de piloter l'exécution de la stratégie nationale de la jeunesse. En effet, l'absence de tels mécanismes institutionnels constitue pour les entités centrales de la jeunesse l'obstacle le plus important à la coordination interministérielle (OECD, 2020^[4]). Ce mécanisme pourrait prendre plusieurs formes s'inspirant d'exemples des pays membres de l'OCDE, tels qu'un réseau de points focaux comme en Slovaquie et en Belgique, ou un comité de coordination interministériel ou interdépartemental, comme au Canada et au Luxembourg, ou un groupe de travail comme aux États-Unis (Encadré 4.2).

Encadré 4.2. Exemples de mécanismes de coordination de la politique de jeunesse dans les pays OCDE

Des points focaux peuvent être nommés pour superviser le travail sur les affaires de la jeunesse au sein des ministères concernés et coordonner la programmation relative à la jeunesse avec l'entité chargée des affaires de la jeunesse. En Slovaquie, chaque ministère dispose d'un point focal dédié à la jeunesse pour faciliter la coordination avec le Conseil du gouvernement de la République de Slovaquie pour la jeunesse (URSM) et les autres ministères. En Flandres (Belgique), un point focal jeunesse est présent dans chaque agence et département de l'administration.

Les organes de coordination interministériels ou interdépartementaux sont composés de tous les ministères responsables de la mise en œuvre des engagements spécifiques de la politique nationale de la jeunesse. Le ministère officiellement responsable de la coordination des affaires de la jeunesse fait toujours partie de ces structures interministérielles. Il coordonne et prépare généralement ses réunions. Au Luxembourg, par exemple, un comité interministériel est chargé de cette tâche. Il est composé de représentants des ministères de l'enfance et de la jeunesse, des enfants, des droits de l'enfant, des affaires étrangères, des affaires locales, de la culture, de la coopération et du développement, de l'éducation, de l'égalité des chances, de la famille, de la justice, du logement, de la police, de l'emploi, de la santé et des sports.

Les groupes de travail sont souvent établis de manière ad hoc et assument la responsabilité de sujets spécifiques. En principe, seuls les ministères ayant des portefeuilles correspondants sont impliqués dans le groupe de travail thématique respectif. Les organes de coordination interministériels peuvent être complétés par des groupes de travail dans lesquels les ministères concernés peuvent prendre

l'initiative de coordonner leurs activités. Aux États-Unis, un groupe de travail sur les programmes pour la jeunesse soutient les activités fédérales dans le domaine de la jeunesse.

Source : (OECD, 2020^[4])

Les informations recueillies lors de l'élaboration de ce rapport font état de l'existence de points focaux pour la jeunesse dans au moins cinq institutions gouvernementales en Tunisie, bien qu'il semble que ce réseau ne soit plus opérationnel au moment de la rédaction du rapport (Tableau 4.2). La Tunisie pourrait partant envisager de réactiver ce mécanisme et généraliser la présence de points focaux pour la jeunesse à l'ensemble des ministères. Elle créerait de cette manière un véritable réseau actif de coordination transversale des politiques de jeunesse.

La deuxième option relative à l'instauration d'un comité interministériel serait aussi intéressante pour la Tunisie et assurerait une plus grande efficacité et redevabilité de l'administration chargée des affaires de jeunesse serait. Un tel mécanisme assurerait la coordination des différentes initiatives politiques prévues tant au niveau national que local et de leurs plans d'actions. Il contribuerait également à dégager un accord sur les moyens de suivi et d'évaluation des politiques de la jeunesse. Cet organe pourrait être composé d'acteurs publics représentant les différents secteurs travaillant sur les politiques de jeunesse. De plus, la participation en son sein de représentants de la société civile et de jeunes issus d'associations contribuerait, d'une part, au renforcement d'un lien de confiance entre la jeunesse et les autorités publiques, et, d'autre part, à la création d'un engagement autour des politiques de jeunesse. Il serait de cette manière nécessaire de prendre en considération les propositions émises par les représentants de la jeunesse tunisienne, d'en assurer un véritable suivi et d'échanger autour des décisions provenant des consultations.

Tableau 4.2. Ministères tunisiens disposant d'un point focal jeunesse

Ministère	Point focal	Fonction
Présidence du Gouvernement	oui	Conseiller auprès du Président du Gouvernement chargé de la jeunesse (depuis 2016)
Min. des affaires Locales	non	-
Min. de la formation professionnelle et de l'emploi	non	-
Min. de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	oui	Direction Générale des affaires estudiantines
Min. des affaires sociales	oui	-
Min. de l'éducation	oui	Direction Générale de la période collégiale et de l'enseignement secondaire
Min. des transports	non	-
Min. des affaires culturelles	non	-
Min. du développement, de l'investissement et de la coopération internationale	oui	Direction Générale de l'enseignement et de la citoyenneté
Min. des technologies de la communication et de l'économie numérique	non	-
Min. de la femme	non	-
Min du tourisme et de l'artisanat	non	-

Source : Enquête MENA-OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse en Tunisie.

En corollaire des mesures mentionnées ci-dessus, le gouvernement tunisien pourrait profiter de l'instauration d'un mécanisme de coordination horizontale systématique pour encourager l'élaboration d'un

document budgétaire unique de politique transversale. Ce document rendrait compte des différents programmes relatifs à la jeunesse entrepris à l'échelle gouvernementale et assurerait le suivi des financements alloués aux différentes institutions publiques pour les politiques de jeunesse. En effet, la budgétisation a été reconnue par l'OCDE (OECD, 2015^[14]) en tant qu'un des principaux outils à la disposition des gouvernements pour mettre en œuvre de manière efficace leurs projets et aspirations. Cela pourrait s'accompagner par la désignation d'un ministère, qui serait éventuellement le ministère chargé des affaires de la jeunesse, en qualité de chef de file pour élaborer et présenter ce document budgétaire. Telle est la situation en France, où le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse est responsable du pilotage des programmes à destination de la jeunesse.

Il conviendrait, néanmoins, d'observer que cette réforme conduirait à amender la loi organique du budget dans laquelle les missions correspondent uniquement aux départements ministériels de l'État (République Tunisienne, 2019^[15]). Étant donné la difficulté d'adoption du texte organique, cette réforme nécessiterait d'être mise à l'étude rapidement de sorte que son évaluation préalable et la préparation de son application soient consensuelles (OCDE, 2017^[16]).

La coordination verticale

Au-delà de la coordination horizontale et interministérielle au niveau central, il paraît essentiel de coordonner la gouvernance des affaires de la jeunesse entre les différents niveaux, notamment avec le niveau local qui est l'échelon où les citoyens, dont les jeunes, ont le plus d'interactions avec l'administration.

Un dialogue équilibré et régulier entre l'ensemble des parties prenantes aux politiques de jeunesse à tous les niveaux s'avère un élément clé sous divers aspects. Il garantit la coordination verticale et la meilleure compréhension des besoins et problèmes des différents niveaux de gouvernement. Il facilite la négociation avec le niveau central. Il assure, enfin, une coopération optimale pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des réformes (OCDE, 2020^[17]). Le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère chargé des affaires de la jeunesse tunisien, décide dans son article 40 la création d'une direction du suivi des activités régionales chargée notamment de coordonner les activités des différents commissariats régionaux au niveau déconcentré et d'établir un rapport général sur la base des comptes rendus réguliers élaborés par ces derniers (République Tunisienne, 2007^[11]).

Au cours de ses missions sur le terrain, l'OCDE a constaté que la coordination des institutions de jeunes au niveau déconcentré reste réduite, en particulier, au-delà du deuxième niveau infranational du gouvernement, qui correspond aux gouvernorats. Cette situation résulte du manque de mécanismes institutionnels pour effectuer le suivi de l'application des mesures à l'échelon local et pour offrir un espace d'échange entre les différents niveaux. Comme cela sera développé plus en détails ultérieurement, les commissariats régionaux de la jeunesse éprouvent des difficultés à assurer cette coordination, en raison de leurs moyens faibles et faute d'incitations claires du Ministère dans ce sens. En plus de ce défi, les ministères consultés ont mentionné l'inadéquation des capacités des différents niveaux infranationaux. Celle-ci constitue un frein majeur à la fois à la mise en œuvre des mesures de jeunesse au niveau local et à la coordination efficace sur ces sujets avec le niveau central. Les acteurs infranationaux ont eux aussi rapporté un faible intérêt pour la coordination verticale qui, lorsqu'elle existe, s'effectue à travers des réunions informelles ou ad hoc et des protocoles d'accord.

Si ce défi est exacerbé par l'organisation centralisée de la Tunisie, la coordination verticale des affaires de la jeunesse reste aussi difficile dans de nombreux pays membres de l'OCDE. Parmi des derniers, 52 % des institutions de jeunesse consultées indiquent que les capacités au niveau déconcentré sont insuffisantes, tandis que 22 % insistent sur le manque de mécanismes institutionnels pour faciliter la coordination systématique entre les différents niveaux de gouvernement (OECD, 2020^[4]).

Les progrès de la décentralisation en Tunisie, marqués par l'adoption du Code des Collectivités Locales en 2018 (République tunisienne, 2018^[18]), représentent une réelle chance d'améliorer la cohérence des

politiques publiques pour un développement inclusif et intégré des territoires. Même si la politique en faveur de la jeunesse reste principalement du ressort de l'État qui la met en œuvre par ses services déconcentrés ou sous sa tutelle, elle fait désormais partie des compétences partagées entre l'État, les communes et les régions (République Tunisienne, 2018^[19])². Elle nécessite l'établissement de politiques publiques communes ou coordonnées, fondées sur une gouvernance communément acceptée.

Aussi, le développement de mécanismes garantissant une véritable collaboration entre le niveau central et les autorités locales sera-t-il déterminant dans l'adaptation des priorités nationales au contexte local, leur inscription dans la législation et la réglementation nationale et local, leur application sur le terrain, et leur suivi et évaluation.

Ces mécanismes s'informeront dans un dialogue interrégional structuré à travers le centre de compétences et l'organisation systématique d'une conférence sectorielle annuelle en matière de jeunesse regroupant les régions et le gouvernement central pour favoriser une action publique coordonnée et cohérente. Ce modèle est adopté notamment en Suisse, où la Conférence pour la Politique de l'Enfance et de la Jeunesse assure la coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse entre les cantons (Encadré 4.3). En Tunisie, ce type de conférence donnerait l'occasion de mieux impliquer les organisations non-gouvernementales et d'autres représentants pertinents de la société civile susceptibles de guider l'élaboration, la conduite et l'évaluation des programmes et activités destinés à la jeunesse.

Encadré 4.3. La coordination verticale de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse

La Suisse est un État fédéral composé de 26 cantons. Les cantons, villes et municipalités sont les principales entités compétentes pour toutes les questions liées à l'enfance et à la jeunesse, outre la politique sociale, l'éducation, la culture et la santé. Néanmoins, le gouvernement fédéral (ou la Confédération) supervise certains aspects des services de protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la promotion de la jeunesse.

La Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) est composée des services cantonaux de contact pour la politique de l'enfance et de la jeunesse et est responsable de la coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau inter cantonal. La CPEJ est une conférence technique de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et gère la mise en œuvre des droits de l'enfant ainsi que le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. La CPEJ conseille et informe tous les organes de la CDAS sur les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse. Cette structure de gouvernement local se coordonne activement avec le gouvernement fédéral. En effet, la loi fédérale sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse prévoit la collaboration et l'échange d'informations croissants entre la Confédération et les cantons sur ces questions.

Source : (Office fédéral des assurances sociales, 2019^[20])

Il conviendrait d'encourager le dialogue entre, d'une part, les autorités locales et les citoyens et, d'autre part, les niveaux central et local. De cette manière, les priorités régionales et locales seraient mieux intégrées dans les stratégies nationales pour la jeunesse. Il serait également opportun de doter les autorités nationales déconcentrées et les autorités locales décentralisées de capacités, mandats et responsabilités suffisants pour garantir l'exécution conjointe de programmes et services destinés aux jeunes. Cela requerrait naturellement de renforcer les capacités administratives et de collecte et analyse de données des services déconcentrés et des autorités locales.

Dans l'ensemble, le renforcement de la coordination verticale et horizontale passe par le renforcement du rôle et des capacités des institutions chargées de piloter les mesures à destination de la jeunesse à tous les niveaux. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un programme national de formation qui ciblerait l'ensemble des acteurs (étatiques comme associatifs) intervenant dans le cadre des politiques de jeunesse à tous les niveaux. Cela concernerait également une augmentation des capacités financières et humaines du ministère chargé des affaires de la jeunesse, ainsi que de ses institutions sous tutelle comme les commissariats régionaux. Dans l'ensemble de ces structures, une réflexion pourra être entamée sur la modernisation de la gestion des ressources humaines de la jeunesse, la répartition des compétences et les formations nécessaires pour le personnel. Afin de faciliter l'existence d'une culture institutionnelle commune au sein des institutions de jeunesse, il semblerait souhaitable d'identifier des possibilités de mobilité des fonctionnaires entre institutions centrales et régionales favorisant une plus grande agilité dans le cadre de la décentralisation.

Les institutions nationales et infranationales de la jeunesse

Un grand nombre d'institutions travaillant sur des aspects liés à la jeunesse, avec des statuts variés, gravitent autour de plusieurs ministères. Par exemple, l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), qui est rattaché au Ministère chargé des affaires de la jeunesse, contribue à la préparation et au suivi des politiques publiques de la jeunesse, ou l'Institut de formation de la jeunesse situé à Bir el Bey, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, et dont les diplômés travaillent par la suite pour ce ministère (Churchill, 2012^[21]). De plus, la Tunisie compte un total de 519 entités fournissant directement des services aux jeunes (maisons de jeunes itinéraires, bus tourisme jeunes, centres de campings, etc.) (OCDE, 2018^[22]). Situées sur tout le territoire du pays, elles se distinguent par leur proximité avec les jeunes, et forment un relais pour les politiques de jeunesse publiques. Dans les zones rurales plus recluses, elles constituent souvent les seuls espaces de détente et d'interaction dédiés spécifiquement aux jeunes.

Les institutions au niveau national

L'Observatoire National de la Jeunesse

L'Observatoire National de la Jeunesse tunisienne (ONJ) a été créé en 2002, remplaçant le Guichet Unique de la Jeunesse. Il est dirigé par un directeur général et un conseil d'administration. Dans cet organe présidé par le directeur général, siègent un représentant du chef de gouvernement, des ministres de la culture, de la jeunesse, des finances, de l'éducation nationale, du développement et de la coopération internationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la formation professionnelle et de l'emploi, de la santé publique, et des affaires sociales et de la solidarité. Le conseil d'administration se prononce sur le budget, les marchés de prestations et services et toute autre question relative à la gestion et au fonctionnement de l'institution que le directeur général juge utile de lui soumettre. L'ONJ compte 12 cadres, pour un effectif d'une trentaine de personnes, et son budget relève du ministère chargé des affaires de la jeunesse. Il comprend une Direction des recherches et des consultations, une Direction de l'information et de la documentation, le Bureau de la coopération internationale et un conseil scientifique, composé d'experts et de représentants de différents ministères, et qui pilote et coordonne les activités de recherche (Observatoire National de la Jeunesse, s.d.^[23]).

Sa mission première consiste à améliorer la compréhension de la réalité sociale et culturelle de la jeunesse tunisienne et à fournir aux jeunes des informations utiles sur leur situation. En tant qu'organe du ministère chargé des affaires de la jeunesse, l'ONJ étudie la jeunesse sous ses nombreuses dimensions (sociale, économique, culturelle, géographique, religieuse) et identifie ses préoccupations et aspirations. Il procède à des enquêtes, sondages, études d'opinions et consultations dont les résultats nourrissent les politiques

publiques de la jeunesse. De plus, l'ONJ accueille, écoute, informe, oriente les jeunes et promeut la communication avec eux. Il organise ainsi des séminaires d'apprentissage et de formation, des rencontres, des journées d'études et des manifestations pour répondre à leurs préoccupations. Il a par exemple engagé des recherches sur la légitimité et la participation de la jeunesse dans la vie publique et son inclusion dans le monde du travail (Observatoire National de la Jeunesse, s.d.^[24]). Les missions de l'ONJ se rapprochent de celles d'organes d'observation de la situation des jeunes dans certains pays membres de l'OCDE, comme l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire en France (Encadré 4.4).

Encadré 4.4. L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire en France

En France, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) est un service à compétence nationale du ministère de l'Éducation Nationale. Il est un observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi qu'un pôle de ressources et d'expertise destiné aux professionnels et décideurs du secteur. Il comprend le Service Statistique Ministériel (SSM) responsable de la jeunesse et du sport et met en œuvre dans ce cadre, en lien avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), un programme de production et d'études statistiques dont les résultats permettent d'éclairer les politiques publiques dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport.

Source : (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, s.d.^[25])

L'ONJ montre une activité importante. Il collabore avec tous les départements ministériels, notamment pour la collecte de l'information sur les jeunes. En 1994, 1999, 2004 et 2008, il a conduit de grandes consultations nationales sur la jeunesse. Celles-ci ont interrogé 5 000 jeunes en moyenne et aidé à la préparation de plans quinquennaux de développement. Plusieurs organismes publics ont été impliqués dans ces consultations, outre le ministère chargé des affaires de la jeunesse, et notamment l'Institut National de la Statistique et le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale. L'ONJ collabore avec le département de sociologie de l'Université de Tunis avec qui il effectue des sondages d'opinion. Il échange aussi avec des partenaires internationaux, dont le Centre de Recherche pour le Développement International au Canada, la Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe et l'OCDE notamment pour l'organisation d'activités de renforcements des capacités des jeunes (Echraf Ouedraogo, Touzri et Djaboutouboutou, 2016^[26]).

À partir d'octobre 2018, l'ONJ, le Comité National de l'Enquête Publique et divers ministères ont procédé à une grande enquête nationale centrée autour de 7 thématiques : l'emploi, l'éducation sociétale et la famille, la paix et la sécurité, les nouvelles technologies, les nouveaux modes de communication, les comportements à risque, et l'immigration. Les 275 questions ont été préparées avec l'Institut National de la Statistique, qui a enquêté auprès d'un échantillon représentatif de la jeunesse. À cette occasion, 10 000 contributions de jeunes de 15 à 29 ans issus de milieux variés ont été reçues. Les résultats collectés à travers cette vaste enquête qualitative et ces ateliers ont été publiés début 2021 sous la forme d'un rapport de présentation des résultats, qui met en lumière de nombreuses problématiques liées à la jeunesse tunisienne, comme la vie de famille, l'éducation, les migrations, le chômage ou la participation dans la vie citoyenne.

Selon les entretiens et échanges effectués pour ce rapport, l'ONJ a également vocation à réaliser des études d'impact des politiques de jeunesse, le conduisant à veiller à la cohérence des mesures à destination de la jeunesse. Il en ressort aussi que l'ONJ n'a actuellement pas les moyens financiers

et humains de pleinement mener à bien cette mission. Malgré des compétences étendues, l'ONJ peine à jouer pleinement un rôle consultatif dans l'élaboration des politiques de jeunesse. Une des raisons essentielles de cette difficulté tient au manque de continuité dans les postes décisionnels du ministère chargé des affaires de la jeunesse.

Il semble, en conséquence, que les capacités d'intervention de l'ONJ demeurent sous-exploitées, notamment dans sa vocation à former un pont entre les jeunes, avec lesquels il maintient un contact direct, et les ministères. Il ressort des études pour ce rapport que ces derniers le consultent rarement. Ils ne l'ont pas interrogé, par exemple, pendant les étapes préliminaires à l'élaboration du projet de stratégie nationale ni l'adoption de la vision sectorielle de la jeunesse. Une voie pour mieux employer les moyens de l'ONJ consisterait en la création d'un mécanisme institutionnel de concertation systématique entre les ministères et l'ONJ lorsque les ministères envisagent de lancer des actions susceptibles d'avoir des incidences pour les jeunes.

Les entretiens pour ce rapport ont également montré que l'ONJ mène une réflexion approfondie sur son positionnement stratégique afin de jouer pleinement son rôle de pilotage et de coordination dans l'élaboration des politiques de jeunesse. Il envisage notamment de créer en son sein une cellule de veille prospective. Comme mentionné dans le chapitre 3, l'ONJ pourrait mettre à profit son expertise sur les questions de la jeunesse en occupant une place centrale dans le pilotage de la rédaction de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse et en facilitant la participation et l'appropriation de cette dernière par les jeunes.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse

Les conseils nationaux de jeunesse (CNJ) sont des voies privilégiées d'engagement des jeunes. Ils constituent des enceintes dans lesquelles les membres provenant de diverses organisations de jeunesse se réunissent, et favorisent la création de réseaux associatifs. De telles structures de représentation nationale facilitent la consultation et la collecte d'informations pour les institutions gouvernementales, tout en unissant les organisations de jeunesse locales et régionales pour défendre leurs intérêts (OECD, 2020^[4])

Ces conseils sont en 2020 présents dans 77 % des pays membres de l'OCDE (OECD, 2020^[4]). Bien que leur format, missions, composition, durée du mandat, ressources financières et humaines et implication dans le cycle des politiques publiques diffèrent grandement entre les pays, une majorité de ces instances ont un rôle consultatif (dans 53 % des pays OCDE) et fonctionnent comme des organes indépendants dont l'objectif est de faire entendre la voix des jeunes. Les conseils nationaux de la jeunesse du Chili, de la France et de la Nouvelle-Zélande sont présentés dans l'Encadré 4.5.

Encadré 4.5. Les Conseils Nationaux de la Jeunesse (CNJ) dans les pays de l'OCDE

Le Gabinetete Juvenil au Chili

Depuis 2018, l'Institut national de la jeunesse du Chili (INJUV) met en œuvre l'initiative "Gabinetete Juvenil", qui intègre des jeunes étudiants qui représentent les intérêts éducatifs des jeunes au niveau national. L'initiative offre une opportunité de dialogue, de débat et d'intégration d'idées nouvelles et innovantes dans le cycle politique de l'institut. 155 participants âgés de 15 à 29 ans sont élus pour travailler dans des cabinets régionaux de jeunes et les représenter au niveau national.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse en France

Depuis 2016, le Conseil d'orientation des politiques de Jeunesse (COJ), agit en tant qu'organe consultatif auprès du Premier ministre. Le COJ contribue à la coordination et à l'évaluation des politiques relatives à la jeunesse, et est divisé en commissions traitant de l'éducation et de la participation à l'élaboration des politiques. Ses 79 membres incluent des ministres, des représentants de la jeunesse et des organisations de jeunesse, qui peuvent également être consultés sur les projets législatifs ou réglementaires sur des questions relatives à la jeunesse et examiner tout projet de loi d'ordre général relatif aux politiques de la jeunesse.

Le groupe consultatif de la jeunesse en Nouvelle-Zélande

Le Ministère de l'éducation de Nouvelle-Zélande a créé un groupe consultatif composé de 12 membres âgés de 14 à 18 ans, qui doivent informer le Ministère de l'impact des activités et des mesures adoptées dans le domaine de l'éducation sur les jeunes et les enfants. Le groupe permet aux jeunes d'exprimer leurs opinions et de partager leurs points de vue sur les politiques d'éducation, et de suggérer comment les améliorer. Les membres doivent rédiger un rapport de retour d'information à l'intention du ministère, qui est ensuite également diffusé au public.

Source : (OECD, 2020^[4])

Lorsqu'ils sont mis en place sur la base d'une approche inclusive, les conseils de jeunesse contribuent à surmonter les difficultés de coordination entre les acteurs non gouvernementaux de la jeunesse, qui a été identifié comme l'un des principaux défis à la participation des jeunes à la vie publique par les ministères chargés des affaires de la jeunesse dans les pays de la région MENA. Ainsi, les Émirats Arabes Unis et l'Autorité Palestinienne sont les seules économies de la région MENA à avoir pour le moment un CNJ actif (Encadré 4.6).

Encadré 4.6. Le Conseil de la Jeunesse des Émirats Arabes Unis

Le Conseil de la jeunesse des Émirats Arabes Unis, créé en 2017, sert d'organe consultatif pour le gouvernement et le ministre de la Jeunesse sur les questions nationales et l'engagement avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Il conseille le gouvernement dans l'élaboration de politiques et de stratégies ainsi que dans le lancement et le soutien d'initiatives visant à responsabiliser et à encourager l'excellence chez les jeunes. Le modèle du conseil a été adopté et reproduit dans six ministères avec la participation de jeunes fonctionnaires de chaque administration pour coordonner les affaires de la jeunesse entre les ministères et les différentes parties prenantes et superviser l'organisation des activités et des programmes pour la jeunesse dans le ministère respectif.

Source : (Federal Youth Authority, 2020^[27])

La Tunisie, tout comme la Mauritanie et le Maroc, est actuellement en train de développer un conseil national de la jeunesse. Les premières traces d'un Conseil Supérieur de la Jeunesse en Tunisie remontent à 1961. Cependant, ce dernier a atteint sa forme la plus avancée entre la fin des années 1990 et le début des années 2000 (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2020^[28]). Il était alors présidé par le Premier ministre et composé des membres du gouvernement dont le portefeuille était directement ou indirectement

lié à la question de la jeunesse, de représentants des deux chambres parlementaires, d'un représentant de l'Observatoire National de la Jeunesse ainsi que des représentants des principaux syndicats et associations de la jeunesse (République Tunisienne, 2005^[29]).

À la suite de la révolution de 2011, l'institution a été dissoute. Mais depuis 2016, plusieurs initiatives ont cherché à réactiver cette structure. L'OCDE a notamment accompagné le ministère chargé des affaires de la jeunesse dans l'identification de la composition, des prérogatives et du fonctionnement qu'un tel organe pourrait avoir en consultation avec la jeunesse (OCDE, 2017^[30]).

En 2018, un groupe d'associations et d'organisations de jeunesse nationales a de la sorte lancé l'initiative du « Conseil Supérieur de la Jeunesse », dont l'objectif est de préparer la refonte du Conseil Supérieur de la Jeunesse et de renforcer la représentation des jeunes tunisiens et leur participation aux affaires publiques. En 2020, le projet NET-MED Youth, soutenu par l'Union Européenne, et mené par l'UNESCO en partenariat avec le ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie, a organisé un séminaire de réflexion sur les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement d'un nouveau Conseil Supérieur de la Jeunesse en Tunisie. Le projet a pour objectif de rassembler les différents acteurs autour d'une proposition commune d'un futur CNJ, qui serait soumise à la Présidence du Gouvernement (NETMED Youth, s.d.^[31]).

L'instauration d'une telle enceinte constituerait pour le gouvernement tunisien une occasion de réaffirmer ses engagements en matière de politiques de la jeunesse, et de les traduire en des initiatives concrètes tant au niveau central que local. Ce document pourrait ainsi servir de base pour un dialogue plus généralisé avec l'ensemble des parties prenantes concernées, tant au niveau horizontal (interministériel) que vertical (entre les différents niveaux de gouvernement) en impliquant également la société civile et les jeunes afin de garantir une approche inclusive et adaptée.

Ce dialogue serait notamment l'occasion de déterminer notamment, de manière consensuelle et informée, le mandat, les attributions, le fonctionnement et la composition d'un nouveau Conseil Supérieur de la Jeunesse. Cela nécessiterait, en temps voulu, d'inclure dans les textes d'application relatifs à ce dispositif des dispositions précisant le mode de sélection et les compétences attendues de la part de ses membres, ainsi que des critères d'âge, de parité et de répartition régionale. Il serait également pertinent d'éclaircir la portée des avis d'un tel organe, leur mode d'application et de publication pour garantir l'impact de son travail sur l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques ainsi que sa visibilité auprès du public. Il faudrait, par ailleurs, clarifier l'approche du Conseil dans ses méthodes de consultation, son travail avec les associations de jeunesse et les jeunes plus généralement, ainsi que son articulation avec les conseils locaux de la jeunesse pilotes comme détaillé ci-après. Enfin, il conviendra de doter ce Conseil de moyens humains et financiers adaptés pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de son mandat. Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, les crédits de ces institutions proviennent directement de l'État mais certains pays ont eu recours à des moyens innovants de financement, tels que les bénéfices tirés des loteries et jeux d'argent légaux ou des partenariats avec le secteur privé (OCDE, 2019^[32]).

La Présidence du Gouvernement

La Présidence du Gouvernement en Tunisie est le siège du chef du gouvernement. Ce dernier dispose de la compétence de nommer des conseillers techniques pour guider la politique générale du gouvernement.

En octobre 2020, le Chef du Gouvernement tunisien a nommé quatre nouveaux conseillers chargés, entre autres, des affaires diplomatiques, sociales et agricoles. Entre 2016 et 2019, un conseiller aux affaires de la jeunesse était chargé de proposer, suivre et coordonner la politique du gouvernement en faveur de la jeunesse. La direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption, rattachée à la Présidence du Gouvernement, est, quant à elle, un partenaire stratégique dans l'élaboration de la stratégie nationale en matière de gouvernance et de prévention de la corruption et œuvre afin de garantir une approche transversale des questions de jeunesse, qui sont abordées par le prisme de la gouvernance.

Cela permet de mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux ayant trait aux jeunes, et de promouvoir des mesures pertinentes en conséquence.

L'Assemblée des Représentants du Peuple

Après la révolution de 2011 et de l'adoption de la Constitution de 2014, la Tunisie s'est dotée d'un système législatif monocaméral avec une l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), composée de 217 élus. Le travail parlementaire est organisé à travers différentes commissions telles que les commissions permanentes, spéciales et d'investigation. La Commission de la jeunesse, des affaires culturelles, de l'éducation et de la recherche scientifique est une commission permanente de l'ARP, composée de 22 députés, et chargée de l'examen des projets de lois, propositions et questions relatifs à l'éducation et l'enseignement, la formation et l'emploi, la recherche scientifique, la culture, ainsi que la jeunesse, les loisirs et le sport (Marsad Majles, 2021^[33]).

Le rôle de cette Commission multisectorielle dans l'élaboration du cadre législatif de la jeunesse pourrait être renforcé à travers notamment la réaffirmation de l'importance de la jeunesse dans son travail et la mobilisation de son expertise en la matière. La Commission, et l'ARP plus généralement, pourraient être consultées et impliquées plus spécifiquement dans le processus de rédaction de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse et son opérationnalisation. Naturellement, comme détentrice du pouvoir législatif, l'ARP assume le rôle fondamental dans l'adoption et le contrôle de la législation relative à la jeunesse. À ce titre, elle serait susceptible d'entreprendre une réflexion d'ensemble sur cette législation, en vue de déterminer sa pertinence, son actualité, ces carences et les améliorations opportunes.

Les institutions de la jeunesse au niveau infranational

Les commissariats régionaux de la jeunesse

Les 24 commissariats régionaux de la jeunesse constituent les services déconcentrés du ministère chargé des affaires de la jeunesse. Dirigés par les délégués régionaux de la jeunesse et des sports, ils représentent le ministre de tutelle dans le gouvernorat, et exercent notamment, à ce titre, des attributions à caractère administratif, financier, technique et éducatifs dans le domaine de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique (République Tunisienne, 2005^[34]). Dans l'organisation faiblement déconcentrée de l'administration tunisienne, la conception et la décision demeurent du ressort de l'administration centrale, les commissariats régionaux ne recevant que des missions d'exécution dans leurs ressorts territoriaux.

Les commissaires régionaux sont organisés en 3 directions : celle de l'équipement, celle des sports, et celle de la jeunesse, chargée de l'encadrement des jeunes, notamment à travers les maisons de jeunes. Ils bénéficient également de leurs propres budgets. En application de son pouvoir de direction, le ministère chargé des affaires de la jeunesse fixe les objectifs des commissariats et détermine leurs allocations de crédits (République Tunisienne, 2019^[9]). Les commissariats assurent la relation entre les maisons de jeunes et le ministère en fixant leurs orientations et en répartissant leurs crédits. Ils rendent compte semestriellement au ministère de leurs activités et lui adressent un rapport annuel d'activités. Les rapports demeurent plutôt informatifs et surtout fondés sur des indicateurs d'activité (par exemple, le nombre de participants ou lieux) et n'analysent pas toujours l'impact des activités réalisées (OCDE, 2018^[22]). Ils ne proposent que très rarement des évolutions des priorités, de la réglementation ou des actions, qui sont la responsabilité de l'administration centrale.

Dans un souci de renforcement de la coordination entre les niveaux central et régional, le ministère chargé des affaires de la jeunesse a organisé en août 2017 un colloque des délégués régionaux de la Jeunesse et des Sports. Cet échange a permis l'adoption conjointe, entre les administration centrale et régionales, de plans d'action sur une grande variété de thèmes tels que l'achèvement de projets d'installations sportives, la révision des mécanismes de suivi et d'inspection dans le secteur du sport, et l'ouverture des institutions de la jeunesse à la société civile.

Afin de permettre aux commissariats régionaux de remplir pleinement leur rôle tant dans l'application que dans la coordination des politiques de jeunesse sur le terrain, la Tunisie pourrait envisager d'y allouer davantage de moyens humains et matériels. De manière plus ambitieuse, il serait bénéfique que les pouvoirs publics tunisiens entreprennent une véritable déconcentration, qui accorderait des compétences et des moyens renforcés aux commissariats régionaux, qui constituent la pierre angulaire de la mise en œuvre des politiques de jeunesse au niveau infranational.

Les maisons de jeunes

Les maisons de jeunes, et les associations qui y opèrent, occupent une place centrale dans la politique publique en faveur de la jeunesse tunisienne. Elles facilitent, d'une part, l'inclusion sociale des jeunes grâce à des activités variées qui abordent de nombreuses thématiques (vie professionnelle et orientation, questions sociales, culture, etc.) et constituent, d'autre part, un mécanisme qui encourage à la résilience de la jeunesse face aux conséquences néfastes de l'inactivité et du désengagement.

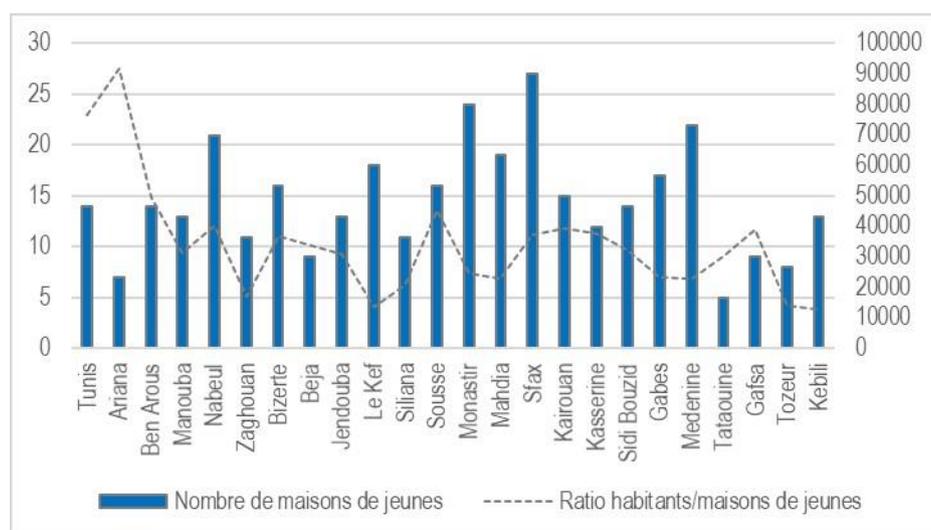
Les maisons de jeunes actuelles sont les héritières des maisons de la culture et des maisons du peuple, dont la première structure fut inaugurée en 1963 à Radès, et qui furent ensuite démocratisées par l'État tunisien à partir du plan quadriennal de 1965 à 1969. Celles-ci étaient des centres permanents d'action culturelle et d'éducation essentiellement destinés aux jeunes. Elles aspiraient à la démocratisation de la culture, la consolidation et l'élargissement des acquis de la démocratisation de l'enseignement (Chaouch, 2017^[35]).

Désormais, les maisons de jeunes sont des structures permanentes d'animation qui « permettent aux jeunes d'investir leur temps libre dans l'exercice d'activités artistiques, culturelles, sociales et sportives visant à affiner leurs talents, promouvoir leurs aptitudes mentales, physiques, émotionnelles et sociales et faciliter leur intégration dans la vie sociale » (République Tunisienne, 2011^[36]). Ces structures proposent généralement une variété d'activités gratuites pour les jeunes de 12 à 25 ans, notamment sous la forme de clubs dédiés à des pratiques sportives, culturelles ou artistiques.

Aujourd'hui, les maisons de jeunes représentent une part importante des différentes structures qui assurent l'animation culturelle, sportive et sociale pour promouvoir l'intégration des jeunes tunisiennes et tunisiens (El Elj, 2015^[37]) : sur les plus de 500 établissements du réseau d'institutions de jeunes répertoriées en 2019 à travers l'ensemble du pays, tels que les maisons de jeunes, maisons de jeunes itinérantes, bus tourisme jeunes, centres de campings, on dénombrait 354 maisons de jeunes (Statistiques Tunisie, 2021^[38]).

Les maisons de jeunes ont également pour atout d'être présentes dans l'ensemble des 24 gouvernorats du pays, offrant aux jeunes de toutes les régions des activités destinées à favoriser leur intégration dans la société. Néanmoins, la répartition des maisons de jeunes sur le territoire national est inégale, et certaines régions souffrent d'un manque d'infrastructures adaptées. Ainsi, si en 2018 la moyenne nationale du nombre d'habitants par maison de jeunes se situait légèrement au-dessus de 33 000 habitants, et que ce ratio restait sous les 45 000 dans 20 des 24 gouvernorats de la Tunisie, les gouvernorats de Tunis et des alentours faisaient offices d'exceptions, avec une moyenne d'une maison de jeunes pour près de 59 000 habitants (Graphique 4.5), alors même que ces gouvernorats connaissent depuis 2004 une très forte croissance démographique (Statistiques Tunisie, 2014^[39]).

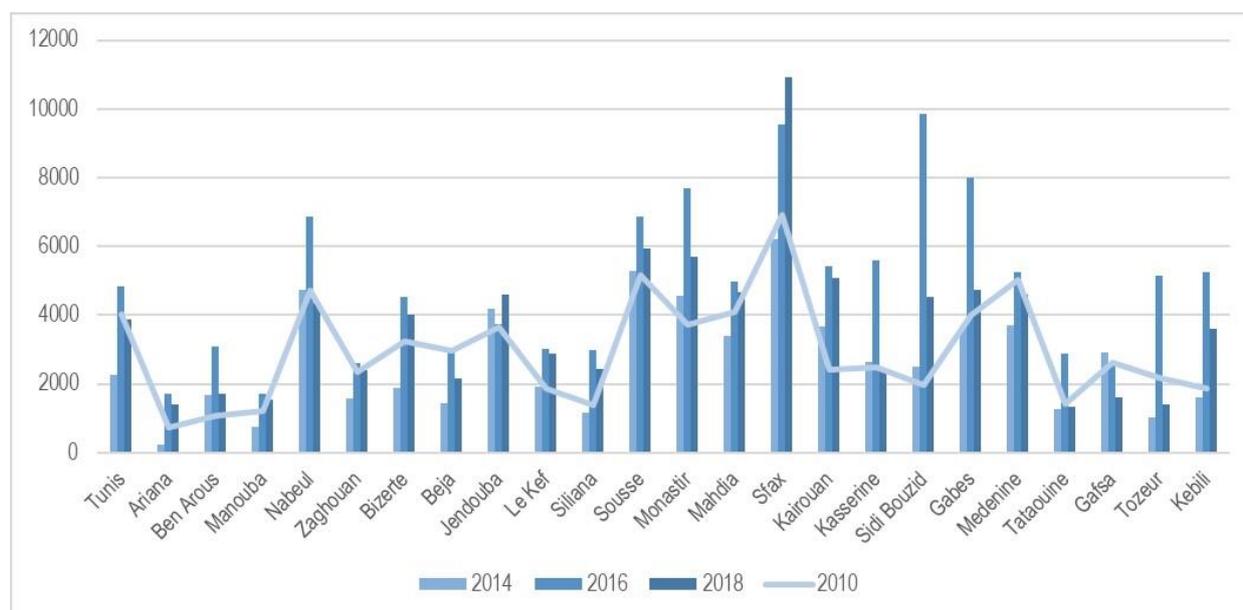
Graphique 4.5. Répartition des maisons de jeunes par gouvernorat selon la population, 2018



Source : (Statistiques Tunisie, 2019^[40]) (Statistiques Tunisie, 2021^[38])

À la suite de la révolution de 2011, la fréquentation des maisons de jeunes a chuté de près de 36 %, notamment car leur image était associée à la propagande de l'ancien régime (Banque Mondiale, 2014^[41]). Cependant, celle-ci a ensuite enregistré, entre 2015 et 2017, une augmentation de plus de 70 % pour atteindre plus de 120 000 adhérents. Toutefois, ce chiffre a soudainement chuté en 2018 pour redescendre sous 88 000 abonnés, partiellement en raison de la diminution brutale entre 2017 et 2019 dans certains gouvernorats du Centre et du Sud, comme à Tozeur (diminution de 67 %) ou à Sidi Bouzid (diminution de 62 %) (Graphique 4.6).

Graphique 4.6. Évolution du nombre d'abonnés aux maisons de jeunes par gouvernorat, 2010-2019



Source : (Statistiques Tunisie, 2021^[38])

De plus, la fréquentation de ces maisons de jeunes accuse un déséquilibre entre les filles et les garçons, qui représentaient en 2018 respectivement 41 % et 59 % des abonnés (Institut National de la Statistique, 2018^[42]). Cette sous-représentation des filles, qui tend à diminuer depuis une décennie, s'expliquerait par une forte surreprésentation d'activités pratiquées par les garçons, ainsi que par la méfiance des parents vis-à-vis de l'image de ces institutions, comme des espaces peu contrôlés où les jeunes sont incités à socialiser, en s'affranchissant parfois des cadres culturels existants (Chaouch, 2018^[43]). Pour ces motifs, il serait souhaitable que les autorités tunisiennes envisagent de mieux adapter l'offre des maisons de jeunes aux besoins particuliers et aux aspirations des jeunes femmes, afin d'accroître leur fréquentation. Cette évolution pourrait passer par l'adaptation du catalogue d'activités pour cibler de manière plus équitable des activités qui intéressent les filles, mais également par un meilleur accès des filles aux activités existantes. De plus, comme l'a souligné un comité de réflexion dans le gouvernorat de Ben Arous (Chaouch, 2018^[43]), il semble important de renforcer l'attrait de ces structures pour les jeunes femmes en entamant une campagne d'information sur les activités proposées et les valeurs des maisons de jeunes, et afin de contrecarrer leur image parfois négative.

Des maisons de jeunes dont l'autonomie et l'offre restent limitées

À la suite de la révolution de 2011, le gouvernement tunisien a souhaité réorganiser le réseau des maisons de jeunes et rompre avec l'image ternie de ces structures. Pour cela, le décret-loi n° 2011-119 a décentralisé le contrôle des maisons de jeunes et prévu des systèmes de gestion plus démocratiques et une plus grande autonomie financière, ce qui permettait d'envisager une plus grande efficacité dans la satisfaction des besoins et des préférences des communautés locales (Banque Mondiale, 2014^[41]). Selon les textes, les maisons de jeunes sont cogérées par les communes et le ministère chargé des affaires de la jeunesse, qui fixe les orientations et les objectifs généraux de la programmation. Grâce à ces mesures, il était prévu que les maisons de jeunes gagneraient en autonomie dans le choix de leurs projets, ce qui créerait par conséquent une certaine hétérogénéité entre les maisons de jeunes (République Tunisienne, 2011^[36]).

Malgré cela, les maisons de jeunes continuent à n'avoir qu'une autonomie faible et prennent mal en compte les attentes des jeunes. Elles sont administrées par des directeurs placés sous la tutelle des commissariats de la jeunesse, qui déterminent leurs objectifs et moyens (OCDE, 2018^[22]). De plus, il semblerait que les jeunes n'aient qu'une place réduite dans le choix des objectifs et des actions de ces maisons des jeunes. La faible participation des jeunes dans les procédures de décision constitue dès lors un frein à leur entière implication au sein des maisons de jeunes.

Par ailleurs, les maisons de jeunes ne proposent qu'un nombre réduit de services qui évoluent très lentement, et pour lesquels les jeunes ne sont pas systématiquement consultés. Un écart grandissant apparaît ainsi entre les attentes des jeunes, et notamment celles apparues depuis 2011, en matière, par exemple, d'accès aux nouvelles technologies ou des activités proposées. Si bien qu'en 2017, 38 % des abonnements aux maisons de jeunes concernaient des activités sportives (Statistiques Tunisie, 2018^[44]) et de nombreux jeunes estimaient que les autres activités proposées ne correspondaient pas à leurs besoins et attentes (Chaouch, 2018^[43]). Face à cette constatation, de nombreuses maisons de jeunes tentent de s'adapter pour attirer des jeunes, par exemple, à Béja, où une d'entre elles a organisé des activités d'inversion des rôles entre jeunes et animateurs pour davantage responsabiliser les principaux concernés (OCDE, 2018^[22]).

Dans ce contexte, assurer une plus grande autonomie et responsabilité aux maisons de jeunes dans leur gestion administrative et financière pourrait incarner une des réformes prioritaires du ministère. Par ailleurs, rapprocher les modalités de gestion et d'intervention des différentes maisons de jeunes pour les aider à se constituer en réseau aiderait à garantir la complémentarité entre les programmes offerts par ces structures. La Tunisie pourrait ainsi s'inspirer d'expériences de mise en réseau des institutions de la jeunesse dans plusieurs pays de l'OCDE comme au Québec (Encadré 4.7). Cette mesure pourrait être appliquée en cocréation avec des jeunes tunisiens et tunisiennes autour des moyens, méthodes et

initiatives de ces structures afin de les inclure pleinement dans la vie et la gestion des maisons de jeunes. Ces dernières verraient accroître leur visibilité et fréquentation, en particulier, auprès des franges les plus vulnérables de cette population, notamment les jeunes femmes et les personnes sans éducation, emploi ou formation.

Encadré 4.7. Le Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec

Créé en 1980, le Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec (RMJQ) rassemble 187 maisons de jeunes qui visent à offrir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 17 ans pourront développer leurs capacités et leurs connaissances en matière de citoyenneté dans leur communauté. Le RMJQ compte 60 000 jeunes adhérents et plus de 700 animateurs. Il permet notamment le partage d'expériences entre les maisons de jeunes et assure la formation des animateurs et directeurs de celles-ci. Les maisons de jeunes membres du Regroupement offrent ensuite aux jeunes « la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives, sportives, de sensibilisation, d'information et de promotion de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté ».

Source : (Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec, s.d.[45])

Les enquêtes de l'OCDE pour ce rapport ont également mis en lumière la crainte de nombreux animateurs des maisons de jeunes de manquer de compétences pour exercer leur métier. Il en résulte le besoin d'instaurer les moyens d'améliorer leur formation professionnelle, initiale et continue et de mieux répondre aux attentes des jeunes. Parallèlement, l'augmentation du nombre d'animateurs aiderait à adapter l'offre à destination des jeunes, en particulier dans les gouvernorats où le ratio d'habitants par maison de jeunes est le plus élevé, et où les animateurs ont, par conséquent, davantage de difficultés à garantir des prestations de qualité.

Cet effort important en matière de ressources humaines serait à accompagner par la mise en place de nouvelles activités, plus diversifiées. Cela ferait évoluer les services proposés en fonction des attentes du public et à mettre en place des activités correspondant aux domaines d'expertise des nouveaux animateurs. Il en résulterait, naturellement, une demande de moyens financiers nouveaux qui resterait à évaluer et programmer.

Alors que les attentes autour des missions proposées par les maisons de jeunes s'accroissent, l'évaluation des compétences pour identifier les besoins en formations professionnelles des animateurs, à la fois pour les effectifs actuels et les nouveaux animateurs, donnerait également aux maisons de jeunes les capacités de s'adapter aux demandes actuelles des jeunes. Celles-ci seraient également plus proactives dans la proposition de nouvelles activités qui pourraient être déployées dans le futur, rendant leur offre plus complète, attrayante et adéquate pour les jeunes. Cette mesure pourrait également s'accompagner de la création de la fonction d'animateur spécialisé dans certains domaines comme les nouvelles techniques de l'information et de la communication.

Le renforcement des capacités tant humaines que financières des maisons de jeunes pourrait aller de pair avec une réflexion visant à élargir le périmètre d'action de ces structures. Cela pourrait inclure la possibilité pour ces établissements de devenir de véritables structures de développement de projets citoyens, dépassant le cadre d'activités pour la jeunesse s'inscrivant dans les dynamiques d'engagement local, sur l'exemple notamment des Centres de Jeunes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui permettent l'élaboration d'initiatives d'actions locales de développement (Encadré 4.8).

Encadré 4.8. Les Centres de Jeunes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les Centres de Jeunes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des associations implantées localement dont l'objectif est de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par la prise de conscience et la connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle. Ces Centres développent une politique de jeunesse locale et encouragent la mise en œuvre et la promotion des pratiques socioculturelles et de création. Certains Centres de jeunes sont à l'origine d'initiatives d'actions locales de développement telles que l'organisation de conseils communaux de jeunes, d'aide aux devoirs ou d'actions en milieu ouvert pour des jeunes en situation précaire. Le conseil d'administration doit être composé, en permanence, d'au moins un tiers d'administrateurs âgés de moins de 26 ans.

Source : (Fédération Wallonie-Bruxelles, s.d.^[46])

Dans ce contexte, il apparaîtrait envisageable de faciliter la coopération entre les maisons de jeunes et le tissu entrepreneurial et associatif local de même qu'avec des institutions venant d'autres secteurs clés pour la jeunesse, telles les maisons de la Culture. Ce rapprochement encouragerait les jeunes adhérents à s'impliquer dans des projets locaux et offrirait la possibilité aux maisons de jeunes d'offrir des activités correspondant aux dynamiques et caractéristiques locales, tout en facilitant le partage des compétences, et aidant à surmonter les manques de moyens. En effet, le renforcement des maisons de jeunes, en parallèle avec leur possible organisation en réseau à l'échelle régionale, pourrait s'accompagner de la mise en place de pôles spécifiques au sein de certaines structures. Ces pôles reflèteraient les caractéristiques et spécialités de chaque région, comme les pôles spécifiques sur l'artisanat ou les arts locaux. Cela accroîtrait l'ancrage local des maisons de jeunes tout en diversifiant l'offre et l'attractivité pour les jeunes. Une telle mesure s'avèrerait également un signal positif pour les jeunes les plus vulnérables, bénéficiaires d'une offre d'insertion socioéconomique mieux adaptée à leurs besoins spécifiques.

La deuxième génération de maisons de jeunes

Conscient des difficultés actuelles des maisons de jeunes, et particulièrement de la vétusté d'un certain nombre de ces structures, dont les ressources permettent uniquement de couvrir les dépenses courantes (Duhaut, 2017^[47]), le gouvernement tunisien a entrepris de réformer l'ensemble des espaces destinés aux jeunes. Ce projet cherche notamment à améliorer le traitement spécifique de la jeunesse grâce à l'évolution des maisons de jeunes, pour constituer une « deuxième génération » de celles-ci (HCV, 2019^[48]). Cela passe par la révision du modèle de gestion de ces institutions, l'accroissement de leur autonomie technique et financière, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, des procédures et du système d'information, le développement et l'uniformisation des activités, ainsi que la rénovation des locaux.

Le projet de loi de finances de 2018 prévoyait initialement de moderniser 3 maisons de jeunes dans des quartiers populaires des gouvernorats de Médenine (maison de jeunes de Jmila), Jendouba (complexe de Jendouba) et Kairouan (maison de jeunes de Sbikha) en les équipant de « fab lab »³, mais aussi d'espaces de cotravail, d'expression scénique et d'arts plastiques, d'infrastructures, d'équipements sportifs et de studios audiovisuels. Finalement, en raison de l'appui de bailleurs de fonds internationaux, ce projet a été redimensionné et substitué par des travaux de rénovation et de modernisation dans 113 maisons de jeunes sur l'ensemble du territoire tunisien.

Dans le contexte de sa Vision Sectorielle pour la jeunesse (2018-2020), détaillée précédemment, le gouvernement tunisien a prévu que l'axe transversal de celle-ci repose sur les maisons de jeunes pour

assurer l'intégration, la socialisation et la promotion de la citoyenneté active. La Vision Sectorielle cherche ainsi à reconsidérer et étendre le rôle des maisons de jeunes et l'action des acteurs institutionnels régionaux à travers une offre de services différenciée, selon les spécificités territoriales tenant compte des défis et des attentes exprimées, tout en encourageant des partenariats durables avec des organisations de la société civile locale (Ministère des affaires de la jeunesse et des sports, 2018^[49]). Une fois redynamisées, les maisons de jeunes pourraient devenir des relais durables pour relever les enjeux nationaux et locaux comme le Complexe des Jeunes de la cité d'Ettadhamen dans la banlieue de Tunis (Encadré 4.9). Elles seraient pleinement des acteurs solides dans la promotion de la citoyenneté, de la mobilité, de l'entrepreneuriat et de la créativité des jeunes (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2018^[50]).

Encadré 4.9. Le Complexe des Jeunes de la cité d'Ettadhamen

En janvier 2018, le président de la République tunisienne a inauguré le nouveau Complexe des Jeunes de la cité d'Ettadhamen, lors de la célébration de la fête de la Révolution et de la Jeunesse. Ce complexe, situé dans un secteur populaire du gouvernorat de l'Ariana, est constitué de plusieurs espaces tels que ceux du travail commun, de la musique, de la radio et de la télévision-web, des espaces de jeux électroniques et du sport. Il comprend également un parc familial équipé d'un terrain de football, un parcours de santé et une aire de jeux pour enfants. Sa réalisation a nécessité les efforts conjugués de l'État, de la société civile, des habitants et des jeunes de la région.

Source : (Directinfo, 2018^[51])

Dans ce contexte, les organisations de la société civile soutiendraient l'ancrage local et l'instauration de partenariats durables avec les acteurs institutionnels et privés des maisons de jeunes. Elles participeraient également à la valorisation et à l'amélioration de l'implication des jeunes au niveau local. Ceux-ci seraient, quant à eux, davantage impliqués dans le nouveau fonctionnement des maisons de jeunes et s'approprieraient ce nouvel espace social, favorisant notamment l'engagement citoyen et associatif. Enfin, le renforcement des interactions entre les acteurs associatifs et les maisons de jeunes par la création de synergies et la mutualisation de leurs moyens contribuerait à la création de projets efficaces et pérennes.

Le lancement de la deuxième génération d'institutions de jeunesse est une initiative importante et novatrice, qui mériterait d'être généralisée à terme à l'ensemble des maisons de jeunes, en intégrant un programme de remise en état des structures parfois vétustes. Afin de garantir son efficacité, il serait opportun de prévoir, d'une part, un mécanisme d'évaluation permanent avec l'établissement d'un rapport annuel, et d'autre part, deux ans après sa mise en application pleine (par exemple, au début de l'année 2022) une mission d'évaluation qui associerait les services compétents du ministère chargé des affaires de la jeunesse et les contrôles généraux des services publics et des finances, ainsi qu'éventuellement des institutions internationales œuvrant dans le domaine. Cette initiative examinerait également l'opportunité de procéder à une programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement, de fonctionnement et de personnel des institutions, qui intègrerait des augmentations de crédits pour atteindre les objectifs définis par le programme stratégique.

De plus, la crise du COVID-19 a mis en lumière et accentué le besoin d'approfondir la numérisation de l'offre des institutions de la jeunesse, qui est une des mesures du projet de deuxième génération des maisons de jeunes. En raison des mesures sanitaires en vigueur depuis le début de la pandémie, les

maisons de jeunes ont été fermées pendant de longs mois, et n'offraient pas de manière systématique des alternatives en ligne pour leurs activités habituelles. Cette dernière composante pourrait ainsi être renforcée dans le projet de deuxième génération de ces maisons de jeunes, qui pourraient mieux adapter leurs activités pour assurer la continuité de l'offre pour les jeunes adhérents et élargir l'accessibilité de leurs services.

Les conseils locaux de la jeunesse

Les conseils de jeunesse au niveau local, ou encore des structures du type d'un parlement local ou forum des jeunes, sont également susceptibles de jouer un rôle majeur en aidant les jeunes à façonner les décisions qui les concernent. Ils contribuent à créer une communauté qui encourage les jeunes à s'impliquer et qui réalise des projets répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Les conseils locaux donnent la priorité aux problématiques locales, concernant au plus près la vie quotidienne des citoyens et des jeunes et ayant l'impact le plus visible. Ils font naître une dynamique qui encourage les jeunes à s'impliquer et réaliser des projets conformes à leurs besoins et attentes (OCDE, 2020^[4]).

Ces structures existent dans 88 % des pays membres de l'OCDE. Elles offrent alors un espace de discussion et de débat, un forum citoyen pour les jeunes où toutes les questions peuvent être abordées. Dans certains cas, elles deviennent des forces de proposition pour les autorités locales. À ce titre, la Nouvelle-Zélande compte 50 conseils locaux de la jeunesse, tels que celui de Howick à Auckland (Encadré 4.10).

Encadré 4.10. Le Conseil de la Jeunesse de Howick en Nouvelle-Zélande

Le Conseil de la Jeunesse de Howick a été créé en 2011 dans la région de l'East Auckland, une des plus grandes agglomérations de la Nouvelle-Zélande. Il agit de manière indépendante et non-partisane avec le soutien financier du conseil municipal de Howick. Composé de plus de 30 membres volontaires, il compte un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un chargé de communication.

Le Conseil a pour mission de représenter les voix des plus de 20 000 jeunes de la municipalité, âgés de 18 à 24 ans, de faciliter les opportunités de développement pour tous les jeunes de la municipalité et de créer des connexions au sein de la population locale très diverse. Le Conseil organise ainsi plusieurs événements locaux, fait la promotion des problématiques relatives à la jeunesse et contribue à la consultation des projets municipaux qui ont un impact sur la jeunesse.

En 2019, le Conseil a géré 21 projets et événements avec une participation de plus de 2 000 jeunes. Il a notamment organisé des débats sur les questions de la jeunesse lors des élections municipales de 2018 et a participé à une consultation sur les projets municipaux de transport. Il a aussi accordé des prix pour célébrer les réalisations des jeunes au niveau local.

Source : (Howick Youth Council, 2020^[52])

Par ailleurs, la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale de 2015 (Conseil de l'Europe, 2015^[53]) reconnaît que ces structures constituent « le cadre matériel dans lequel les jeunes peuvent librement faire connaître leurs inquiétudes aux autorités et formuler des propositions », et indique que celles-ci peuvent notamment avoir pour rôle :

- « D'offrir aux jeunes un lieu où s'exprimer librement sur leurs sujets de préoccupation, y compris à propos des propositions et politiques des municipalités et autres collectivités territoriales ;
- De donner aux jeunes la possibilité de faire des propositions aux pouvoirs locaux et régionaux ;
- De permettre aux municipalités et autres collectivités territoriales de consulter les jeunes sur des questions spécifiques ;
- De fournir un lieu où élaborer, suivre et évaluer des projets intéressant les jeunes ;
- D'offrir un lieu favorisant la concertation avec des associations et organisations de jeunes ;
- De favoriser la participation des jeunes dans d'autres organismes consultatifs des pouvoirs locaux et régionaux ».

Les données disponibles dans les pays de la région MENA étudiés suggèrent que des conseils de jeunesse au niveau infranational existent dans plusieurs pays de la région. La nature de ces conseils de jeunesse locaux varie selon les pays, les régions ou les villes : certains sont établis par les autorités, d'autres ont été créés par des ONG ou par des organisations internationales en collaboration avec le gouvernement (OCDE, 2020^[54]).

En Tunisie, comme précédemment évoqué, la Constitution de 2014 mentionne en son article 139 que les collectivités locales sont tenues d'adopter « les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin de garantir une plus large participation des citoyens et de la société civile » (République Tunisienne, 2015^[55]). Sur cette base et l'Engagement 10 de son troisième Plan d'Action national pour le Partenariat du Gouvernement Ouvert (PGO) 2018-2020, le gouvernement tunisien a soutenu la création de conseils locaux de la jeunesse, en partenariat avec la société civile, afin d'encourager la participation des jeunes au niveau local (République Tunisienne, 2018^[56]). Ainsi, avec l'appui de la Banque Mondiale, le ministère chargé des affaires de la jeunesse et le Ministère de la Fonction Publique ont encadré la création de cinq conseils locaux de la jeunesse pilotes dans les municipalités de Kasserine, Ben Guerdane, Le Kef, Testour et Ibn Khaldoun (Présidence du Gouvernement, 2019^[57]).

Selon les informations collectées pour ce rapport, il semblerait que la phase pilote ait été perçue comme positive par les différentes parties prenantes de ce projet, et qu'une nouvelle phase soit en cours de planification au titre du nouveau plan d'action pour le PGO.

Il est donc important, qu'avant d'envisager leur extension à de nouvelles municipalités, les expériences pilotes de ces 5 conseils de la jeunesse soient soumises à une évaluation, faisant le bilan détaillé de cette phase. Comme mentionné dans le chapitre 2, un des défis majeurs qui attend le gouvernement tunisien dans l'éventualité de l'extension de ce projet serait de l'inscrire dans un cadre légal, alors que les 5 conseils de la jeunesse agissent pour le moment sans mandat ni législation précis. L'institutionnalisation de ces initiatives permettrait d'instaurer un cadre strict et favorable à l'extension de ces expériences à de nouvelles localités, encourageant la participation des jeunes à tous les niveaux de gouvernement.

Alors que les conseils pilotes mis en place ces dernières années sont pour le moment hébergés dans les maisons de jeunes, l'élaboration d'un texte législatif offrirait l'occasion de rattacher ceux-ci aux municipalités. En effet, des conseils des jeunes auprès des conseils municipaux permettraient d'impliquer les jeunes dans les décisions au niveau local et les plans de développement municipaux, tout en contribuant à dépolitiser l'image des maisons de jeunes, qui a parfois pu avoir un impact négatif (Banque Mondiale, 2014^[41]).

Les autres institutions infranationales en rapport avec la jeunesse

Bien que les maisons de jeunes constituent le cœur des institutions publiques en rapport avec la jeunesse au niveau infranational, et que les conseils locaux de la jeunesse représentent une opportunité pour encourager davantage la participation des jeunes à la vie publique, d'autres structures constituent également des relais possibles pour les politiques de jeunesse du gouvernement tunisien. Présentes sur

tout le territoire national et notamment dans les zones rurales, ces structures sont souvent très proches de la jeunesse locale (OCDE, 2017^[58]).

Parmi le réseau d'institutions de jeunes, les maisons de jeunes itinérantes étaient en 2014 au nombre de 44, réparties sur l'ensemble du territoire. Leur principale différence avec les maisons de jeunes fixes tient au caractère mobile de leurs structures, leur permet d'atteindre des populations plus isolées dans des zones rurales et périurbaines, notamment grâce à l'organisation de sessions d'animation dans les clubs ruraux et de programmes socioculturels répondant aux besoins des jeunes issus de ces milieux (Chaouch, 2018^[43]). Toutefois, ces institutions sont caractérisées par une forte disparité dans leurs moyens financiers et humains parfois au sein même des gouvernorats, ce qui affecte négativement leur capacité à remplir leur mission d'animation auprès de la jeunesse (El Ej, 2015^[59]).

Sur le même modèle itinérant, il existait 20 bus informatiques en 2014, particulièrement présents dans les régions rurales. Ceux-ci avaient pour mission de sensibiliser les populations dans les régions reculées, et particulièrement les jeunes, aux outils informatiques et aux technologies. Toutefois, en raison du manque de moyen et d'un rôle rendu caduque par le développement des infrastructures informatiques dans le réseau des maisons de jeunes, le programme des bus informatiques a été interrompu.

Enfin, des établissements touristiques publics comme les centres de camping pour jeunes offrent des services à destination de la jeunesse. Au nombre de 23 en 2014, ils forment des structures destinées à offrir aux jeunes des services d'accueil, d'hébergement et de séjour leur permettant de socialiser et de découvrir leur pays (Chaouch, 2018^[43]). Comme d'autres structures du réseau d'institutions publiques à destination de la jeunesse, ils souffrent toutefois de la faiblesse de leurs moyens et évoluent souvent en sous-effectifs (El Ej, 2015^[59]).

Références

- Assemblée Nationale (2019), *Loi de finances 2020*, http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/loi_finances_2020#15-PROM (consulté le 10 août 2020). [10]
- Chaouch, H. (2018), *L'animation socioculturelle en Tunisie : l'état des lieux*, CEMEA, https://cemea-pdll.org/IMG/pdf/letat-des-lieux_animation_en_tunisie_2018.pdf (consulté le 27 avril 2021). [43]
- Chaouch, H. (2017), *L'animation socioculturelle en Tunisie : L'état des lieux*, https://cemea-pdll.org/IMG/pdf/letat-des-lieux_animation_en_tunisie_2018.pdf (consulté le 10 août 2020). [35]
- Churchill, E. (2012), *Le travail de jeunesse en Tunisie après la Révolution*, Euromend, https://fr.slideshare.net/jamaity_tn/le-travail-de-jeunesse-en-tunisie-aprs-la-rvolution (consulté le 10 août 2020). [21]
- Conseil de l'Europe (2015), *Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale*, Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/168048b058>. [53]
- Directinfo (2018), *Tunisie: BCE inaugure le complexe des jeunes de la cité Ettadhamen*, <https://directinfo.webmanagercenter.com/2018/01/14/tunisie-bce-inaugure-le-complexe-des-jeunes-de-la-cite-ettadhamen/> (consulté le 10 août 2020). [51]
- Duhaut, S. (2017), *Les dynamiques d'inclusion/exclusion de la jeunesse en zone MED*, Agence Française de Développement, <https://www.afd.fr/fr/ressources/les-dynamiques-dinclusionexclusion-de-la-jeunesse-en-zone-med> (consulté le 4 août 2020). [47]

- Echraf Ouedraogo, A., F. Touzri et I. Djaboutouboutou (2016), *Analyse de la mise en œuvre de politiques jeunesse dans les États et gouvernements membres de la Francophonie et exemples de bonnes pratiques*, [26]
http://obsjeunes.qc.ca/sites/obsjeunes.qc.ca/files/Rapport_final_sur_les_Politiques_Jeunesse_2016.pdf (consulté le 10 août 2020).
- El Elj, M. (2015), *Etat des lieux des institutions publiques de jeunesse en Tunisie*, Observatoire National de la Jeunesse et UNICEF, <http://www.onj.nat.tn/fr/etat-des-lieux-des-institutions-publiques-de-jeunesse-en-tunisie/> (consulté le 10 août 2020). [37]
- El Elj, M. (2015), *Etat des lieux des institutions publiques de jeunesse en Tunisie*, Observatoire National de la Jeunesse, <http://www.onj.nat.tn/wp-content/uploads/2020/03/Etat-des-lieux-des-institutions-publiques-de-jeunesse-en-Tunisie.pdf> (consulté le 28 avril 2021). [59]
- Federal Youth Authority (2020), *Emirates Youth Councils*, [27]
<https://councils.youth.gov.ae/en/councils/emirates-youth-council> (consulté le 26 août 2020).
- Fédération Wallonie-Bruxelles (s.d.), *Les centres de jeunes*, [46]
<https://servicejeunesse.cfwb.be/subventions/centres-jeunes/> (consulté le 28 avril 2021).
- HCV (2019), *Évaluation à mi-parcours du projet « TAMKEEN pour la promotion de la citoyenneté, le renforcement de la cohésion sociale et de la société civile »*, HCV, [48]
<https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/15007> (consulté le 28 avril 2021).
- Howick Youth Council (2020), *Frequently Asked Questions*, [52]
<https://www.howickyouthcouncil.org.nz/faqs> (consulté le 26 août 2020).
- Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (s.d.), *L'institut*, [25]
<https://injep.fr/linstitut/> (consulté le 10 août 2020).
- Institut National de la Statistique (2018), *Abonnés aux maisons de jeunes par sexe*, [42]
<http://dataportal.ins.tn/fr/DataAnalysis?7qtzbSfMsUGjomiHe6OjzQ> (consulté le 10 août 2020).
- Institut National de la Statistique (2018), *Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires - Edition 2018*, [5]
<http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Rapp-agent-fonct-publ-2016-V2-9.pdf> (consulté le 10 août 2020).
- Marsad Majles (2021), *Commission De La Jeunesse, Des Affaires Culturelles, De L'éducation Et De La Recherche Scientifique*, [33]
<https://majles.marsad.tn/fr/assembly/commissions/jeunesse?periodId=2> (consulté le 27 avril 2021).
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (2020), *Secteur de la Jeunesse*, [28]
<http://www.jeunesse-sport.tn/index.php/ar/%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%B2%D8%A7%D8%B1%D8%A9%D9%86%D8%B5%D9%88%D8%B5-%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9%D9%82%D8%B7%D8%A7%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%A8%D8%A7%D8%A8.html> (consulté le 26 août 2020).
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (2019), *Projet de performance 2019*, [11]
http://www.gbo.tn/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=322&Itemid=124&lang=fr (consulté le 10 août 2020).

- Ministère de la Jeunesse et des Sports (s.d.), *التنظيم*, [2]
<http://www.mjs.tn/index.php/ar/%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%B2%D8%A7%D8%B1%D8%A9/%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%86%D8%B8%D9%8A%D9%85.html> (consulté le 10 août 2020).
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2018), *Vision Sectorielle de la Jeunesse 2018-2020*, https://drive.google.com/file/d/1x2qKpSZM1WgE1or0992TymNk-ETHw_Z/view (consulté le 7 août 2020). [50]
- Ministère des affaires de la jeunesse et des sports (2018), « Vision sectorielle de la jeunesse 2018-2020 », Ministère des affaires de la jeunesse et des sports, Tunis, https://drive.google.com/file/d/1x2qKpSZM1WgE1or0992TymNk-ETHw_Z/view (consulté le 17 février 2021). [49]
- Ministère des Finances (2018), *Programme annuel de performance 2018 Jeunesse et Sport*, [8]
http://www.gbo.tn/index.php?option=com_docman&task=cat_view&Itemid=0&gid=109&order_by=dmdate_published&ascdesc=DESC&lang=fr (consulté le 10 août 2020).
- NETMED Youth (s.d.), *Conseil supérieur de jeunesse en Tunisie*, [31]
<https://www.netmedyouth.org/fr/events/conseil-superieur-de-jeunesse-en-tunisie> (consulté le 28 avril 2021).
- Observatoire National de la Jeunesse (s.d.), *Le Conseil Administratif*, <http://www.onj.nat.tn/fr/le-conseil-administratif/> (consulté le 10 août 2020). [23]
- Observatoire National de la Jeunesse (s.d.), *Mission de l'observatoire national de la jeunesse*, [24]
<http://www.onj.nat.tn/fr/mission-de-l-observatoire-nationale-de-la-jeunesse/> (consulté le 10 août 2020).
- OCDE (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice*, OECD. [54]
- OCDE (2020), *La modernisation de l'administration locale dans la région de Tanger-Tétouan- Al Hoceima*, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/mena/governance/modernisation-administration-locale-dans-la-region-de-tanger-tetouan-al-hoceima.pdf> (consulté le 25 février 2021). [17]
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, [3]
<https://www.oecd.org/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 29 juillet 2020).
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, [32]
<https://www.oecd.org/fr/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 22 février 2021).
- OCDE (2019), *Recommandation du Conseil sur le Leadership et les Aptitudes de la Fonction Publique*, <http://OECD/LEGAL/0445>. [6]
- OCDE (2018), *Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie*, [22]
<https://www.oecd.org/mena/governance/Tunisia-discussion-paper-Feb18-web.pdf> (consulté le 10 août 2020).
- OCDE (2017), *Les jeunes dans la région MENA: Comment les faire participer*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264278721-fr>. [13]

- OCDE (2017), *Pour que la voix des jeunes soit entendue et prise en compte : consultation et représentation des jeunes en Tunisie*, <https://www.oecd.org/mena/governance/Agenda-Participation-des-jeunes-tunisie.pdf> (consulté le 26 août 2020). [30]
- OCDE (2017), « Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie », OCDE. [58]
- OCDE (2017), *Une meilleure performance pour une meilleure gouvernance publique en Tunisie: La gestion budgétaire par objectifs*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264265950-fr>. [16]
- OECD (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>. [4]
- OECD (2015), *Recommendation of the Council on Budgetary Governance*, OECD, <https://www.oecd.org/gov/budgeting/Recommendation-of-the-Council-on-Budgetary-Governance.pdf> (consulté le 22 avril 2021). [14]
- Office fédéral des assurances sociales (2019), *Quels services s'occupent de questions ayant trait à l'enfance et à la jeunesse ?*, <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/kinder-und-jugendfragen/grundlagen-gesetze/zustaendige-stellen.html> (consulté le 10 août 2020). [20]
- Présidence du Gouvernement (2019), *Organisation du séminaire des conseils locaux pilotes des jeunes*, <http://www.ogptunisie.gov.tn/fr/index.php/2019/03/04/organisation-du-seminaire-des-conseils-locaux-pilotes-des-jeunes/> (consulté le 26 août 2020). [57]
- Regroupement des Maisons des Jeunes du Québec (s.d.), *À propos*, <https://rmjq.org/a-propos/> (consulté le 10 août 2020). [45]
- République Tunisienne (2019), *Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant sur la Loi Organique du Budget*, <http://www.gbo.tn/images/LOB-V-Fr.pdf> (consulté le 10 août 2020). [15]
- République Tunisienne (2019), « Loi n° 2019-78, portant loi de finances pour l'année 2020 », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 104, http://www.finances.gov.tn/sites/default/files/2020-02/Loi_finances_2020_fr.pdf (consulté le 10 août 2020). [9]
- République Tunisienne (2018), *Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales*. [19]
- République Tunisienne (2018), *Plan d'Action National du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert 2018-2020*. [56]
- République Tunisienne (2015), « Constitution de la République Tunisienne », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. Numéro spécial, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf> (consulté le 4 août 2020). [55]
- République Tunisienne (2011), « Décret-loi n° 2011-119 du 5 novembre 2011, relatif aux structures publiques de la jeunesse. », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 85, http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret-loi-num-2011-119-du-05-11-2011-jort-2011-085_2011085001192 (consulté le 6 août 2020). [36]

- République Tunisienne (2007), *Décret n° 2007-1124 portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique. Sur proposition du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique*, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/fraction-journal-officiel/2007/2007F/038/TF200711243.pdf> (consulté le 10 août 2020). [1]
- République Tunisienne (2005), *Décret n° 2005-46 relatif à la création du conseil supérieur de la jeunesse et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement*, Journal Officiel de la République Tunisienne, http://www.legislation.tn/detailtexte/D%C3%A9cret-num-2005-1709-du----jort-2005-046_2005046017093 (consulté le 26 août 2020). [29]
- République Tunisienne (2005), « Décret n. 2005-1843, portant changement d'appellation des commissariats régionaux des sports et fixant leurs attributions », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 52, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/fraction-journal-officiel/2005/2005F/052/TF200518433.pdf> (consulté le 10 août 2020). [34]
- République Tunisienne (2002), « Arrêté du Premier ministre, portant création d'une commission technique au sein du ministère de la justice, chargée du suivi, de la protection, de la rééducation et de la réinsertion des enfants délinquants », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 57, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/fraction-journal-officiel/2002/2002F/057/TF20025654.pdf> (consulté le 10 août 2020). [12]
- République tunisienne (2018), « Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des collectivités locales », *Journal officiel de la République tunisienne*, vol. 39/15 mai, <http://www.collectiviteslocales.gov.tn/fr/code-des-collectivites-locales/> (consulté le 4 août 2020). [18]
- Statistiques Tunisie (2021), *Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures 2019*, Institut National de la Statistique, <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/infrastructure%202019.pdf> (consulté le 27 avril 2021). [38]
- Statistiques Tunisie (2019), *Annuaire Statistique de la Tunisie 2014-2018*, Institut National de la Statistique, Tunis, <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/annuaire-2018%20.pdf> (consulté le 27 avril 2021). [40]
- Statistiques Tunisie (2019), *Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires 2013-2017*, Institut National de la Statistique, <http://ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Rapp-agent-fonct-publ-2017-v10.pdf> (consulté le 15 février 2021). [7]
- Statistiques Tunisie (2018), *Tunisie en Chiffres*, Institut National de la Statistique, <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/tec-2019-v11-web2.pdf> (consulté le 27 avril 2021). [44]
- Statistiques Tunisie (2014), *Premiers résultats du recensement 2014*, Institut National de la Statistique, Tunis, http://census.ins.tn/sites/default/files/pdf_actualites/depliant-rqph2014_v2_0_0.pdf (consulté le 27 avril 2021). [39]
- World Bank Group (dir. pub.) (2014), *Tunisie - Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes*, http://documents1.worldbank.org/curated/en/120511468305646014/pdf/892330FRENCH0W0_h0Inclusion000FRENCH.pdf (consulté le 15 février 2021). [41]

Notes

¹ OCDE (2020, à venir), Youth Empowerment in the MENA region, Éditions OCDE, Paris.

² Articles 241, 243, 244, 296, 297 du Code des Collectivités Locales (2018) (République tunisienne, 2018_[18]).

³ Un « Fab Lab » (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où toute sorte d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets, sont mis à sa disposition.

5

L'intégration d'une « dimension » jeunesse dans la formulation des politiques publiques en Tunisie

Ce chapitre présente les principaux outils innovants de gouvernance au service des pouvoirs publics pour garantir que leurs politiques et services sont en accord avec les besoins des jeunes. En rappelant que le recours à ces outils s'accroît en Tunisie, notamment à travers le budget participatif des jeunes, le chapitre décrit les mesures de systématisation de ceux-ci. Il suggère, enfin, des moyens pour les décideurs publics d'anticiper l'impact de la législation sur les jeunes et d'améliorer les modalités et les résultats des décisions les concernant, par exemple, grâce à la collecte et l'utilisation plus performantes d'informations et de données sur ce groupe de la population.

L'intégration d'une perspective sensible à la jeunesse (*youth mainstreaming*) est un concept exigeant la prise en compte des besoins et des aspirations des jeunes dans les processus politiques et décisionnels dans tous les domaines de politique publique (OCDE, 2019^[1]). S'inspirant de la définition de l'ONU de l'intégration de la parité hommes-femmes, l'intégration des jeunes pourrait être définie comme suit : évaluer les incidences pour les jeunes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que l'inégalité ne puisse pas se perpétuer (ONU, 1997^[2]).

La « dimension » jeunesse dans les politiques publiques nationales englobe les actions de l'État et des collectivités territoriales ainsi que de la société civile. Elle inclut aussi les actions des entités internationales. Une fois appliquée dans le cadre d'une politique publique nationale, elle doit être constamment mise à jour, en fonction des priorités politiques, de l'évolution du contexte et de l'impact des actions sur la jeunesse.

Cette intégration peut plus particulièrement se matérialiser par :

- Des interventions ciblées sur les besoins et la situation spécifiques de divers groupes de population, des zones géographiques ou des organisations, tels que les jeunes en milieu rural et les associations de jeunes de certains quartiers urbains ;
- Des opérations intégrées destinées à adapter ou modifier les politiques générales, les initiatives sectorielles et les systèmes gouvernementaux existants, par exemple, au titre de la sécurité routière ou d'actions spécifiques contre la consommation d'alcool des jeunes ;
- Des interventions directes, telles que la construction de logements pour les étudiants ou les jeunes travailleurs, la mise à disposition de logement pour les jeunes, ou les campagnes de contrôle de la natalité ;
- Des interventions indirectes : la collecte de données probantes, les études scientifiques et analyses, le dialogue sur les politiques publiques, l'amélioration des institutions, la budgétisation tenant compte des jeunes, le renforcement des capacités, les réformes organisationnelles ;
- Des mesures à court terme : progressives, transitoires ou préparatoires, telles que des campagnes médiatiques en faveur de l'emploi des jeunes ou pour la formation professionnelle des jeunes travailleurs ;
- Des mesures à long terme : les transformations systémiques, les changements individuels et sociaux et la modification des règles sociales, par exemple, celles affectant le statut personnel des jeunes femmes ;
- Des mesures publiques intersectorielles : les nouvelles législations, les politiques publiques, les initiatives en matière de production de données ou les allocations spécifiques dans les budgets nationaux comme par exemple, la politique de soutien à la création d'entreprises ;
- Des mesures spécifiques à certains secteurs : par exemple, le secteur de la santé et du logement.

La participation et l'engagement des jeunes de manière efficace, avec de réelles possibilités pour eux de concevoir les résultats politiques, font partie intégrante de la prise en compte d'une perspective des jeunes. Cette dernière n'a pas encore bénéficié de la même attention de la part des décideurs mondiaux que la parité entre les hommes et les femmes. Cependant, le grand nombre d'expériences et d'outils éprouvés pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes peut aider à identifier les mécanismes efficaces dans le domaine de la jeunesse et éviter les écueils éventuels (OCDE, 2019^[3]).

Les outils d'intégration d'une « dimension » jeunesse dans les politiques publiques

L'analyse de l'impact réglementaire : anticiper l'impact de nouvelles mesures sur les jeunes

Les budgets et les réglementations sont des instruments essentiels que les gouvernements utilisent pour obtenir des résultats politiques favorables aux jeunes. La recommandation de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires reconnaît que l'analyse d'impact réglementaire (AIR) est un outil important pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes (OCDE, 2012^[41]). Il s'agit d'une démarche systématique d'évaluation critique des effets des réglementations en projet ou en vigueur ainsi que des alternatives non réglementaires. Dans le contexte de la politique de la jeunesse, l'AIR peut aider à identifier les impacts potentiels différenciés de l'élaboration des politiques et des règles sur les jeunes.

L'utilisation des AIR pour les objectifs de politiques de la jeunesse reste encore peu développée dans le monde. Toutefois, de plus en plus de pays de l'OCDE commencent à mettre en place des mécanismes d'AIR pour des groupes spécifiques de la population, comme les femmes ou les jeunes. L'OCDE propose trois critères pour la bonne utilisation de ce type d'outil : i) un champ d'application clair permettant d'identifier à quel type de politique publique s'appliquera cette clause ; ii) un groupe d'âge spécifique ; iii) un seuil d'application en fonction d'un impact direct ou indirect sur la jeunesse. Les « youth check » développées en France et en Belgique répondent à ces critères et permettent d'élargir la « dimension adulte » appliquée par défaut dans l'élaboration des politiques (Encadré 5.1). Grâce à « l'analyse comparative entre les genres et plus » (Gender-Based Analysis Plus ou GBA+), le Canada possède, quant à lui, un outil qui anticipe l'impact des propositions réglementaires et budgétaires sur les jeunes et les personnes âgées (Encadré 5.2).

Encadré 5.1. L'utilisation d'analyses d'impact réglementaire sur les objectifs de la politique de jeunesse en Belgique et en France

Belgique

Dans la région belge des Flandres, à l'initiative du gouvernement régional, un rapport d'impact sur la jeunesse et l'enfance (JoKER) accompagne toute proposition législative (critère 1) ayant un impact direct sur les intérêts (critère 3) des personnes âgées de moins de 25 ans (critère 2).

France

La clause de l'impact sur la jeunesse s'inscrit dans le processus général d'évaluation préalable des projets de textes législatifs et réglementaires. Sauf exception, l'article 8 de la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 dispose que tous les projets de loi doivent être accompagnés d'une étude d'impact. La production d'une fiche d'impact est également requise pour tout projet de texte réglementaire (ordonnance, décret et arrêté) qui comporte des mesures nouvelles applicables aux collectivités territoriales, aux acteurs de la société civile (entreprise, public et associations) ou aux services déconcentrés de l'État.

La méconnaissance de cette obligation expose le gouvernement à un refus de la première assemblée parlementaire saisie d'inscrire le projet de loi à son ordre du jour. En cas de désaccord entre cette

assemblée et le Premier ministre sur le caractère satisfaisant de l'étude d'impact, le Conseil constitutionnel peut être saisi pour trancher la question sous 8 jours.

Ces études d'impact ont pour objectif de :

- Fournir un outil d'aide à la décision politique ;
- Améliorer la qualité des textes ;
- Mieux éclairer le Parlement sur la nature et l'opportunité des réformes envisagées ;
- Améliorer l'information du public.

Source : (OCDE, 2019^[11]) ; (Ministère de l'Éducation Nationale, 2018^[5])

Encadré 5.2. La « Gender-based analysis plus » du Canada

Le gouvernement du Canada a mis en place une « analyse comparative basée sur le genre et plus » (Gender-based analysis plus ou GBA+) afin de garantir que « les impacts différentiels des personnes de tous genres soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques, des programmes et de la législation ».

Il s'agit d'un processus analytique pour faire progresser l'égalité des sexes, allant au-delà des considérations de sexe et de différences entre les sexes en examinant également d'autres facteurs tels que la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et le handicap mental ou physique. Depuis 2018, et sur la base des résultats de la GBA+, le Canada inclut dans son budget fédéral un cadre de résultats en matière d'égalité des sexes. Cet outil, applicable par l'ensemble du gouvernement, est destiné à orienter les décisions politiques futures et à suivre l'évolution de l'égalité des sexes et de la diversité dans certaines priorités politiques. L'une de ces priorités est l'égalité des chances et la diversification des parcours d'éducation et de développement des compétences. Elle comprend un objectif spécifique aux jeunes, qui est de réduire les écarts entre les sexes en matière de compétences en lecture et en calcul, y compris parmi les jeunes autochtones. Les indicateurs et les objectifs sélectionnés sont mesurés dans le temps afin d'évaluer les progrès accomplis.

Les mesures GBA+ dans le budget 2019 accordent une attention accrue à la jeunesse, avec une enveloppe de 6 milliards CAD consacrée à un large éventail de questions, notamment les prêts pour les étudiants, les programmes de volontariat pour les jeunes, les initiatives de réconciliation des jeunes autochtones, l'emploi ou la prévention du harcèlement en ligne et des abus.

Source : (OCDE, 2020^[6])

Comme l'ont démontré les analyses de l'OCDE, la conduite de l'AIR dans un cadre systématique et approprié peut renforcer la capacité des gouvernements à identifier la meilleure solution pour résoudre les problèmes politiques et veiller à ce que la réglementation soit efficiente et efficace. Dans le même temps, l'AIR documente les données des politiques et renforce la mise en œuvre de l'obligation de rendre compte des décisions stratégiques (OCDE, 2019^[11]).

La Tunisie ne dispose pas pour le moment de dispositif d'analyse de l'impact réglementaire sur les jeunes. L'absence de dispositif ne signifie pas que la dimension de la jeunesse ne soit pas prise en compte dans la rédaction et l'adoption de la réglementation, mais seulement qu'elle ne l'est pas de manière

systematique et uniforme. Cette analyse est donc faite au cas par cas et de manière empirique et discrétionnaire.

Le gouvernement tunisien pourrait envisager le développement d'un cadre d'utilisation de l'AIR qui identifierait les critères d'utilisation et la portée d'action. Il s'agirait de formaliser, systématiser et uniformiser l'usage des AIR en matière de jeunesse. Les évaluations des impacts sur les jeunes seraient intégrées dans les pratiques d'évaluation qualitative de l'impact général, afin de tenir compte des effets cumulatifs et synergiques des différents impacts et anticiper les bénéfices globaux nets ainsi que les coûts pour les différents groupes de la société.

Dans cette perspective, le gouvernement pourrait également prévoir le renforcement des capacités des décideurs publics afin d'anticiper l'impact de nouvelles lois et règlements sur les différents groupes de la population en fonction de leur âge, leur sexe ou encore de leur région.

Rendre le budget public sensible à la jeunesse

Le budget est un outil de premier ordre des politiques publiques en général, et naturellement de celles concernant les jeunes. La recommandation du Conseil de l'OCDE sur la gouvernance budgétaire définit le budget public comme « un document de politique essentiel, montrant quelles priorités seront attribuées aux objectifs annuels et pluriannuels du gouvernement et comment ceux-ci seront atteints » (OCDE, 2015^[7]).

Tout comme l'impact de certaines politiques publiques, la part des dépenses publiques dédiées à des domaines particuliers, tels que l'éducation ou le logement, est d'une grande importance pour les jeunes. Une approche inclusive et innovante du budget favorise, par ailleurs, la transparence et l'intégrité, et renforce la confiance des jeunes citoyens dans les institutions publiques.

Un budget public sensible aux préoccupations et aux besoins des jeunes serait le résultat de l'intégration d'une perspective claire en faveur des jeunes dans le contexte général de la procédure budgétaire, par l'intermédiaire des procédés spéciaux et des outils analytiques promouvant des politiques adaptées aux jeunes. Ceux-ci incluent notamment l'élaboration et la publication de la programmation pluriannuelle à travers des moyens plus accessibles et davantage adaptés aux jeunes, le développement d'outils permettant de mieux identifier les dépenses publiques liées à ceux-ci, et l'opérationnalisation de mécanismes intégrant leurs avis dans le budget des programmes et des projets.

Développer une information budgétaire adaptée aux jeunes

Un meilleur accès à l'information budgétaire est susceptible d'aider les jeunes à s'engager dans les affaires publiques et à prendre une part plus active dans la définition et le contrôle des moyens financiers des politiques publiques qui les concernent. La transparence contribue également à instaurer la confiance entre le gouvernement et les citoyens.

Selon l'Open Budget Survey 2019 (International Budget Partnership, 2019^[8]), l'accès du public aux informations budgétaires en Tunisie reste à renforcer, avec un score de transparence de 35 sur 100, qui situe le pays à la 82^e place, sur les 117 pays étudiés¹. Cette classification en matière de transparence est notamment expliquée par l'absence de rapport préalable à la formulation d'un budget, qui permettrait d'inciter au débat, ainsi que par le manque de données détaillées dans le projet de budget soumis par l'exécutif (International Budget Partnership, 2019^[8]).

Néanmoins, en Tunisie de récents progrès législatifs ont été accomplis en faveur de l'accès aux informations, notamment concernant le budget. Ainsi, la loi organique du budget de 2019 consacre dans son article 8 le principe de transparence et de sincérité et impose que les informations sur le budget soient publiées « dans les délais » (République Tunisienne, 2019^[9]). De la même façon, la loi de 2016 relative au droit d'accès à l'information mentionne, dans son article 6, que les organismes publics « sont tenus de

publier, d'actualiser, de mettre périodiquement à la disposition du public, dans une forme utilisable, [...] toute information relative aux finances publiques y compris les données détaillées liées au budget au niveau central, régional et local » (République Tunisienne, 2016^[10] ; OCDE, 2019^[11]). Cependant, ces textes ne comportent aucune disposition spécifique en faveur des jeunes.

Il est à noter que le développement d'information budgétaire spécifique sur les jeunes est une approche encore nouvelle, et pas encore répandue dans les pays de l'OCDE. Un exemple intéressant est celui du Canada qui a déjà eu recours à des objectifs spécifiquement liés à la jeunesse dans le cadre de son initiative de budget national genré (OCDE, 2020^[6]).

L'approche la plus répandue dans les pays de l'OCDE consiste à publier le budget national dans un langage et un visuel adaptés et à travers des moyens accessibles aux jeunes, tels que l'utilisation de graphiques en Slovaquie, l'adoption d'une approche interactive sur les sites gouvernementaux en Australie ou en Irlande, et la création d'une bande dessinée pour présenter les finances publiques aux jeunes de manière ludique à Hong Kong. La bande dessinée est téléchargeable et est complétée par des « faits budgétaires saillants » susceptibles d'intéresser les jeunes (par exemple, « accorder une allocation de 1000 HKD aux étudiants boursiers [...] coûtera 570 millions HKD ») (Gouvernement de Hong Kong, 2010^[12]).

Depuis 2014, dans le contexte du renforcement de la transparence des finances publiques et des engagements de la Tunisie lors de son adhésion au Partenariat du Gouvernement Ouvert, le ministère chargé des Finances publie chaque année un « budget citoyen » de l'État. Ce dernier permet aux citoyens de mieux comprendre la distribution des dépenses et ressources publiques grâce à une illustration et une explication simplifiées. Le budget citoyen présente notamment le cycle budgétaire tunisien, les nouvelles mesures fiscales adoptées et les grandes lignes budgétaires pour l'année à venir. Certaines communes tunisiennes publient aussi des budgets citoyens locaux. Ces pratiques sont semblables à des actions menées dans certains pays de l'OCDE (Encadré 5.3) (OECD, 2017^[13]).

Encadré 5.3. Le Guide Rapide du Budget de l'État Fédéral du Mexique

Le gouvernement fédéral mexicain a créé une plateforme dédiée à la transparence des dépenses de l'État (<https://www.transparenciapresupuestaria.gob.mx/es/PTP/home>) qui inclut notamment un guide rapide, détaillant les éléments du budget annuel de l'État fédéral. Le guide indique le processus d'adoption de la loi des finances et du projet des dépenses publiques, les sources de revenus de l'État et la distribution de dépenses par catégories, ainsi que les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes du budget, en matière de croissance économique et d'inflation. Les différents éléments sont présentés de manière simplifiée et illustrée, avec une courte vidéo dans chaque sous-partie, pour rendre les informations budgétaires plus accessibles à tous.

Source : (Transparencia Presupuestaria, 2021^[14])

La société civile a également joué un rôle important dans la facilitation de l'accès à de telles informations pour les jeunes et la vulgarisation de ces dernières, à l'image du projet « Budget Marsad » mis en place par l'organisation tunisienne Al-Bawsala dont l'objectif est de simplifier et faciliter l'accès aux données budgétaires publiées par le gouvernement (Encadré 5.4).

Encadré 5.4. Le projet « Budget Marsad »

L'organisation de la société civile, dirigée par des jeunes d'Al Bawsala, a créé le projet « Budget Marsad » destiné à effectuer un suivi accru des dépenses publiques. Dans cette initiative, un site web regroupe les données budgétaires mises à disposition par l'administration publique ainsi que d'autres sources publiques. Il propose aussi un accès, une utilisation et une comparaison facilitée des informations budgétaires concernant les ressources humaines de la Présidence de la République, du Parlement ainsi que des différents ministères. Cette initiative simplifie l'information budgétaire et le suivi par la population de l'élaboration et de l'application de la réglementation.

Source : (OCDE, 2018_[15])

La Tunisie pourrait généraliser et améliorer de telles initiatives afin d'encourager le partage d'informations budgétaires avec les citoyens. La mise à disposition de plus de données et d'analyses plus fines sur les dépenses budgétaires et les résultats des politiques réduirait l'opacité et le manque de transparence dénoncés par de nombreux citoyens. En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, les autorités publiques pourraient utiliser des plateformes numériques ou les réseaux sociaux, ainsi qu'un langage et des présentations visuelles qui leur sont adaptés.

Les investissements publics pour les jeunes

Les dépenses publiques sont généralement présentées par secteur, par domaine fonctionnel ou programme. Ceci rend difficile d'estimer les dépenses par groupe d'âge et d'identifier les dépenses publiques bénéficiant particulièrement aux jeunes. Par exemple, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement secondaire et supérieur sont généralement axées sur les jeunes, tandis que les allocations d'invalidité et autres dépenses de politique sociale ne ciblent pas exclusivement les jeunes, alors même qu'un certain nombre de bénéficiaires sont des jeunes (UNICEF, 2016_[16]). En outre, il n'existe pas de définition universelle de dépenses « liées aux jeunes ».

En Tunisie, le gouvernement présente ses dépenses par secteur, par domaine fonctionnel ou par programme. Les estimations des dépenses par groupes d'âges ne sont donc pas immédiatement évidentes. Toutefois, l'élaboration de certains indicateurs permet aujourd'hui de mieux identifier les dépenses publiques liées à la jeunesse (autre que l'éducation) et de se rapprocher d'une méthodologie précise pouvant mesurer celles-ci. C'est le cas en Jordanie, où des analyses des budgets sont réalisées à travers le « prisme de l'enfance » (Encadré 5.5).

Encadré 5.5. Des analyses budgétaires à travers « le prisme de l'enfance » en Jordanie

En Jordanie, la Commission Nationale des Affaires Familiales a entrepris, en partenariat avec l'UNICEF et le Conseil national des affaires familiales (National Council for Family Affairs, NCFA), des analyses des budgets de 8 ministères à travers le prisme de l'enfance en se fondant sur des évaluations pilotes effectuées en 2009. Ces dernières ont concerné le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires Islamiques, le Haut Conseil des Jeunes et le Ministère de l'Habitat.

Source : (OCDE, 2017_[17])

Avec l'adoption de la loi organique du budget en 2019, (République Tunisienne, 2019^[9]) la Tunisie a choisi une gestion axée sur la performance. Cette loi prévoit que chaque ministère établit un projet de projet annuel de performance (PAP) et un rapport annuel de performance (RAP), qui sont annexés respectivement au projet de loi de finances de l'année et à la loi de règlement. Certains ministères sectoriels ont amorcé l'intégration de la question du genre dans leurs RAP pour l'année 2020². Dans une démarche semblable, le gouvernement tunisien pourrait envisager l'intégration dans la procédure budgétaire, ainsi que dans les RAP et les PAP, d'une approche pour la jeunesse, de données et analyses la concernant. Dans ce but, il lui serait envisageable de commencer par une initiative pilote dans les ministères plus particulièrement responsables de la jeunesse.

Le budget participatif des jeunes

Le budget participatif constitue une méthode pour recueillir l'opinion des citoyens et l'intégrer dans les choix de finances publiques. Il peut concerner tous les citoyens ou des sous-groupes spécifiques. Des budgets participatifs, ciblant spécifiquement les jeunes, rendent ces instruments de gestion publique plus sensibles aux attentes et besoins spécifiques de ce groupe. Encourager la participation des jeunes au processus de prise de décision relatif à l'allocation des ressources publiques les incite, d'une part, à porter plus d'intérêt à une procédure essentielle qui autrement paraît absconse et, d'autre part, à s'approprier les priorités budgétaires. Cela s'avère particulièrement utile lorsque les jeunes sont impliqués dans toutes les étapes d'un processus clair, transparent et régulier. Un nombre croissant d'initiatives de budget participatif pour les jeunes a vu le jour dans les pays de l'OCDE, en particulier au niveau infranational. Elles ont mis l'accent particulièrement sur certaines questions d'intérêt pour les jeunes, tels que l'entrepreneuriat social, l'éducation ou le sport. Au niveau national, l'utilisation d'outils budgétaires pour promouvoir les objectifs de la politique de la jeunesse reste encore peu explorée : seuls le Portugal et le Costa Rica déclarent avoir conçu un programme spécifique de budget participatif pour la jeunesse (Encadré 5.6).

Encadré 5.6. Le budget public sensible à la jeunesse au Portugal et au Costa Rica

Portugal

En 2017, le Portugal a entrepris une première initiative nationale de budget sensible à la jeunesse. Pour un montant total de 300 000 EUR, les jeunes de 14 à 30 ans ont pu formuler des propositions dans divers domaines, dont le sport, l'innovation sociale, l'éducation scientifique et la durabilité environnementale.

Localement, la municipalité de Vila Nova de Gaia met actuellement en place un budget participatif des jeunes au titre du projet *Gaia Orçamento Participativo (GOP) + Jovem 2020* qui se concentre sur trois domaines principaux : i) la créativité, la culture et le sport ; ii) l'environnement et la durabilité ; iii) le volontariat intergénérationnel et des jeunes.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renforcer l'engagement des jeunes pour le succès du Plan municipal pour la jeunesse de Vila Nova de Gaia ;
- Favoriser des approches globales renforçant la stratégie nationale d'éducation à la citoyenneté, la citoyenneté européenne et les objectifs de développement durable ;
- Contribuer au développement de la municipalité, en renforçant la gouvernance, les investissements intelligents, la résilience et la qualité de vie.

Le projet durera trois ans avec un budget total de 240 000 EUR (maximum 80 000 EUR par zone et 40 000 EUR par projet). Les participants seront des jeunes âgés de 13 à 30 ans qui résident, étudient ou travaillent à Vila Nova de Gaia.

Costa Rica

Les comités cantonaux jeunes (*comités cantonales de la persona joven*) sont l'un des quatre organes constitutifs du Système national de la jeunesse (*Sistema Nacional de Juventud*) du Costa Rica, comme le prévoit la loi sur la jeunesse de 2002 (*Ley General de la Persona Joven*). Ces comités existent dans les 82 cantons du pays. Chaque année, ils reçoivent des fonds du Conseil national de la personne jeune (*Consejo de la Persona Joven*) pour développer un projet local. Chaque comité formule ses propres objectifs et activités dans le cadre du projet, en coopération avec au moins 7 jeunes de chaque communauté.

Source : (Villa Nova de Gaia, s.d.^[18]) (Consejería Presidencial para la juventud, 2013^[19])

En Tunisie, la consultation des citoyens sur le budget est de plus en plus répandue au niveau local. De nombreuses municipalités organisent des réunions ouvertes au public sur leur budget annuel, afin d'en expliquer les principaux postes et les choix effectués, et de collecter des idées sur les projets à financer (OCDE, 2019^[20]). Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche associant la population à la définition des investissements. Ainsi, selon des données de 2016, plus de 5 900 citoyens sont intervenus dans les forums du budget participatif et 270 idées de projets citoyens issus de ces forums ont été soumises au vote, pour 9 millions TND (Encadré 5.7) (Jaouahdou, 2016^[21]). Un guide de la participation citoyenne aux investissements communaux a été préparé à cet effet par le gouvernement.

Encadré 5.7. Les réalisations du budget participatif en Tunisie

La mise en œuvre des budgets participatifs a abouti à des résultats importants dans le contexte tunisien :

- La formation de 141 facilitateurs locaux au budget participatif, issus de 98 associations locales ;
- L'organisation de 60 forums du budget participatif auxquels ont participé plus de 5900 citoyens ;
- L'élection de 171 délégués de quartiers (dont 30 % des jeunes de moins de 35 ans, 32 % de femmes adultes, une déléguée handicapée) ;
- Le vote sur 270 idées de projets issus des forums citoyens ;
- Plus de 9 millions TND de projets citoyens proposés par les délégués de quartiers du budget participatif et approuvés par les conseils municipaux (certains projets ont déjà été achevés à 100 % - La Marsa, Menzel Bourguiba, Gabes) ;
- La création d'un réseau des municipalités adoptant le budget participatif par l'élaboration d'un accord d'entraide intercommunal ;
- L'augmentation de la collecte des impôts et taxes locales.

Source : (Jaouahdou, 2016^[21])

Les autorités publiques tunisiennes pourraient prendre appui sur les initiatives de budget participatif déjà existantes au niveau local afin de les systématiser et de faciliter leur adoption sur l'ensemble du territoire. Elles pourraient également envisager une prise en compte plus spécifique et régulière de l'opinion de la jeunesse dans l'organisation de mesures de budget participatif de manière à renforcer leur intérêt pour ces mécanismes. Ainsi, les groupes représentatifs des jeunes seraient consultés au moyen d'enquêtes d'opinion sur l'affectation des crédits publics ou sur les questions qui les concernent tout particulièrement. Par exemple, les associations d'étudiants seraient entendues pendant la préparation du budget du ministère de l'enseignement supérieur. Cette démarche chercherait à faire évoluer l'allocation des crédits publics et à apporter des résultats concrets pour les jeunes.

La collecte de données ventilées par âge pour des politiques publiques plus sensibles à la jeunesse

L'existence et l'utilisation d'un système de suivi et d'évaluation sont cruciales à l'optimisation d'une politique publique, à sa responsabilisation et transparence, légitimant ainsi l'usage de fonds et de ressources publiques. Le suivi d'une politique publique s'appuie sur la collecte systématique de données sur des indicateurs précis, de sorte à analyser les progrès et les réalisations des objectifs fixés ainsi que l'utilisation des fonds alloués. L'évaluation d'une politique publique se réfère, quant à elle, à l'évaluation systématique et objective d'une politique en cours d'application ou une fois terminée, à son élaboration, sa mise en place et ses résultats (OCDE, 2020^[22]).

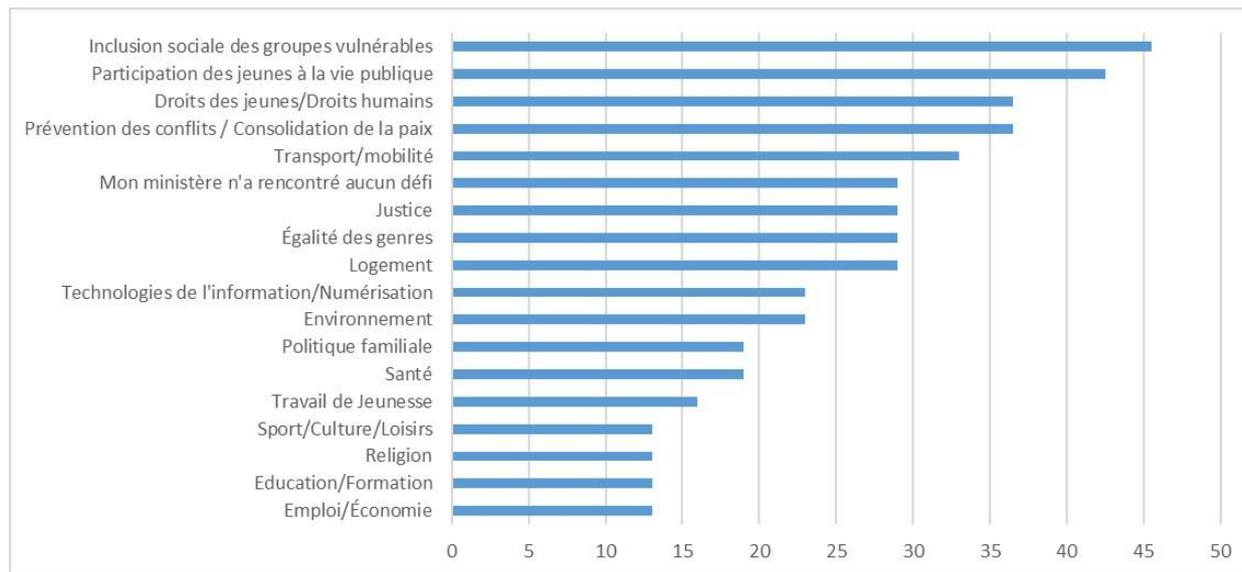
Dans ce cadre, la mise à disposition de données ventilées, par âge notamment, est une condition nécessaire à une véritable compréhension de l'impact des politiques publiques et à la prise de décision informée (OCDE, 2018^[23]). Il est nécessaire de disposer de données fiables et de qualité afin de mieux appréhender l'hétérogénéité de la situation des jeunes dans un pays, en fonction des régions, des zones rurales et urbaines.

En outre, la Déclaration de Bakou sur les politiques de la jeunesse rappelle que celles-ci devraient être « fondées sur la connaissance et étayées de preuves, c'est-à-dire développées et régulièrement mises à jour, se basant sur la collecte, l'analyse et la dissémination d'informations quantitatives et qualitatives sur la situation, les besoins, les défis et les possibilités des jeunes femmes et hommes dans un contexte donné » (First Global Forum on Youth Policies, 2014^[24]).

Dans les pays de l'OCDE, le suivi et l'évaluation des politiques de jeunesse est effectué par les administrations elles-mêmes, les corps d'inspection, les autorités d'évaluation, comme la Cour des comptes, les Parlements (Juanico et Poisson, 2013^[25]), les centres de recherche et les universités, ou encore les institutions spécialisées dans la jeunesse comme en France et en Suède (Encadré 5.8.), les organisations internationales (Echraf Ouedraogo, Touzri et Djaboutouboutou, 2016^[26]) ou la société civile. De manière générale, tous les organismes procédant à des suivis et évaluations des politiques publiques s'efforcent de recueillir et utiliser des données de bonne qualité. Mais la collecte systématique de données ventilées par tranche d'âge reste inégale à travers les différents domaines de politiques publiques.

Alors que presque tous les ministères en charge des affaires de la jeunesse dans les pays de l'OCDE (88 %) déclarent collecter des données pour éclairer la conception de leur stratégies jeunesse, seulement la moitié d'entre eux rassemble des données et des informations ventilées par âge. Parmi eux, plus des deux tiers ont été confrontés à des défis lors de la collecte de données ventilées par âge dans divers domaines politiques qui sont essentiels pour soutenir la transition des jeunes vers une vie autonome (comme le montre le Graphique 5.1).

Graphique 5.1. Les défis rencontrés lors de la collecte des données ventilées par âge dans les pays de l'OCDE



Note : Les résultats concernent 24 pays de l'OCDE qui disposent d'une SNJ. Ils correspondent au pourcentage de pays ayant identifié chaque facteur comme un défi.

Source : (OCDE, 2020^[6])

Encadré 5.8. Le suivi et l'évaluation des politiques de jeunesse en France et en Suède

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) en France

Créé le 12 octobre 2016, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) est une commission administrative consultative placée sous l'autorité du Premier ministre. Composé de 79 membres et de son président, il comporte 8 collèges dans sa formation plénière et il est doté de deux commissions thématiques : celle de l'éducation populaire (35 membres), et la celle de l'insertion des jeunes (40 membres).

Les missions du COJ sont les suivantes :

- La contribution à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse de 16 à 30 ans, à l'éducation populaire et au dialogue entre les acteurs concernés par ces politiques ;
- L'expertise : il peut être consulté sur les projets législatifs ou réglementaires en rapport avec la jeunesse et examiner toute question d'intérêt général en matière de politique de jeunesse ;
- L'initiative : il peut adresser au gouvernement des propositions en vue d'améliorer la situation des jeunes ;
- L'évaluation : il présente au gouvernement un rapport d'activité annuel.

L'Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile (MUCF) en Suède

Le Parlement suédois a adopté la loi sur la politique de la jeunesse « With youth in focus: a policy for good living conditions, power and influence » en 2014. L'Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile (MUCF) veille à ce que les objectifs de la politique de la jeunesse soient atteints. Dans le cadre de ses efforts permanents de suivi et d'évaluation de la politique de la jeunesse, elle compile et publie

en permanence les données disponibles, ventilées par âge, pour des indicateurs spécifiques de la politique de la jeunesse sur le site web d'Ung Idag (<http://www.ungidag.se/>) afin de garantir la transparence.

Cet exercice de collecte de données couvre six secteurs clés d'intérêt pour la jeunesse : le travail et le logement, la vulnérabilité économique et sociale, la santé physique et mentale, l'influence et la représentation, la culture et les loisirs et la formation.

Sources : (Ministère de l'Éducation Nationale, 2019^[27]) ; (OCDE, 2020^[6])

Les gouvernements de la région MENA s'appuient également sur une gamme variée d'institutions, tels que les bureaux nationaux des statistiques et équivalents, les ministères compétents et les institutions académiques, pour procéder à la collecte d'informations, notamment lors de l'élaboration d'une stratégie nationale de la jeunesse. Cette approche implique parfois la société civile ainsi que la jeunesse organisée. Il semble néanmoins que les autorités locales soient peu incluses dans ce processus (OCDE, 2018^[28]).

La Tunisie cherche à s'appuyer sur des données scientifiques fiables dans l'élaboration de ses politiques et programmes en faveur des jeunes. D'un point de vue institutionnel, malgré l'existence d'organismes chargés des statistiques expérimentés et bien structurés, les capacités de collecte et de traitement de données sur les jeunes dans le pays restent limitées. L'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) constitue ainsi le seul organisme scientifique étudiant la jeunesse et réalisant régulièrement des sondages et des études d'opinion sur celle-ci (OCDE, 2018^[29]).

De manière générale, l'absence de données ou le manque de ressources limitent la capacité des institutions publiques tunisiennes à produire des statistiques de base, des indicateurs de référence et des analyses quantitatives et qualitatives. Les cadres des résultats restent également insuffisamment élaborés (détail des résultats, des extraits, défaut de mention du responsable) (Zaouche, 2017^[30]). De plus, les informations recueillies par l'OCDE soulignent le manque de données désagrégées sur la jeunesse et d'indicateurs statistiques ciblant notamment ce public en Tunisie. L'absence de données précises sur des sujets tels que la transition entre l'enseignement primaire et le collège ou le travail des enfants paraît remarquable (UNICEF et Ministère de l'Éducation Nationale, 2014^[31]). De même, selon les données recueillies par l'OCDE dans la préparation de ce rapport, seules 6 institutions gouvernementales tunisiennes sur 14 sondées déclarent utiliser des données ventilées par catégorie d'âge dans la formulation de leurs programmes ou services³.

En conséquence, les capacités de l'Observatoire National de la Jeunesse pourraient être renforcées. Il serait également pertinent de promouvoir la coordination des acteurs institutionnels tunisiens chargés de la collecte de données et statistiques en lien avec la jeunesse, tels que l'Institut National de la Statistique et les différentes directions et cellules de chaque ministère, responsables du suivi et de l'évaluation des programmes et services. La mise en place d'un système centralisé et complet de collecte, d'analyse et de production d'informations sur la jeunesse permettrait de mieux suivre l'évolution de la jeunesse tunisienne, d'identifier ses principaux défis et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées. Des efforts ont été récemment engagés dans ce sens, et des discussions sont en cours entre l'Observatoire National de la Jeunesse et le Conseil National des Statistiques dans le but de créer un groupe thématique sur la jeunesse au sein du Conseil National. Ce groupe aurait pour mission l'harmonisation des statistiques, l'identification d'indicateurs et la mise en place d'un système d'information dans tous les secteurs en lien avec la jeunesse.

Le recours accru aux technologies de l'information et de la communication serait naturellement susceptible de faciliter le recueil de données fiables auprès des jeunes. Il convient toutefois, de tenir compte que celui-

ci est de nature à introduire des biais statistiques et cognitifs dans certaines circonstances, par exemple, lorsque le recueil des avis par internet surpondère les groupes de jeunes ayant accès à ce moyen.

Plus largement, l'élaboration d'indicateurs clés de performance dans les politiques et stratégies de développement national devrait prévoir la ventilation de ceux-ci par âge lorsqu'ils concernent des secteurs stratégiques pour la jeunesse. La mise en œuvre de la Gestion budgétaire par objectifs (GBO) en Tunisie offre un cadre propice à la mise en place d'indicateurs ventilés par âge qui facilitent le suivi et l'évaluation des politiques publiques de la jeunesse en Tunisie (OCDE, 2017^[32]).

Enfin, il est nécessaire d'aller vers une collecte élargie de données sur la jeunesse tunisienne en établissant une plus grande collaboration multipartite avec le secteur privé, la société civile et les universités de manière à assurer une plus grande pertinence des informations utiles à l'élaboration de politiques publiques en faveur de la jeunesse.

Références

- Consejería Presidencial para la juventud (2013), *Sistema Nacional de Juventud*, [19]
<http://www.colombiajoven.gov.co/participa/snj>.
- Echraf Ouedraogo, A., F. Touzri et I. Djaboutouboutou (2016), *Analyse de la mise en œuvre de politiques jeunesse dans les États et gouvernements membres de la Francophonie et exemples de bonnes pratiques*, [26]
http://obsjeunes.qc.ca/sites/obsjeunes.qc.ca/files/Rapport_final_sur_les_Politiques_Jeunesse_2016.pdf (consulté le 10 août 2020).
- First Global Forum on Youth Policies (2014), *Baku Commitment to Youth Policies*, [24]
<https://www.youthpolicy.org/library/documents/baku-commitment-to-youth-policies/> (consulté le 6 août 2020).
- Gouvernement de Hong Kong (2010), *(No Title)*, [12]
<https://www.budget.gov.hk/2010/chi/flip/main.pdf> (consulté le 11 août 2020).
- International Budget Partnership (2019), *Open Budget Survey 2019: Tunisia*, International Budget Partnership, [8]
<https://www.internationalbudget.org/sites/default/files/country-surveys-pdfs/2019/open-budget-survey-tunisia-2019-fr.pdf> (consulté le 24 février 2021).
- Jaouahdou, K. (2016), *Le Budget Participatif en Tunisie : Développement numérique et perspectives*, [21]
<http://www.aegid-foundation.org/events/archives/0/interventions/9> (consulté le 11 août 2020).
- Juanico, R. et J. Poisson (2013), *N° 1613 - Rapport d'information de MM. Régis Juanico et Jean-Frédéric Poisson déposé en application de l'article 146-3 du règlement, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes*, [25]
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1613.asp> (consulté le 11 août 2020).
- Ministère de l'Éducation Nationale, D. (2019), *Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse*, [27]
<https://www.jeunes.gouv.fr/Le-Conseil-d-orientation-des?recommander=oui> (consulté le 11 août 2020).
- Ministère de l'Éducation Nationale, D. (2018), *La clause d'impact jeunesse*, [5]
<https://www.jeunes.gouv.fr/La-clause-d-impact-jeunesse> (consulté le 11 août 2020).

- OCDE (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice*, OECD. [6]
- OCDE (2020), *Improving Governance with Policy Evaluation: Lessons from Country Experiences*, OCDE, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/89b1577d-en.pdf?expires=1614188457&id=id&accname=ocid84004878&checksum=5205CCD2C5743E72702988D9960956EA> (consulté le 24 février 2021). [22]
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, <https://www.oecd.org/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 29 juillet 2020). [1]
- OCDE (2019), « Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE », <https://www.oecd.org/fr/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 22 février 2021). [3]
- OCDE (2019), *Le gouvernement ouvert en Tunisie : La Marsa, Sayada et Sfax*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264310902-fr>. [20]
- OCDE (2019), *Les institutions garantissant l'accès à l'information: OCDE et la région MENA*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c315ec4d-fr>. [11]
- OCDE (2018), *Bonne Gouvernance au niveau local pour accroître la transparence et la redevabilité dans la prestation des services : expériences de Tunisie et d'ailleurs*. [15]
- OCDE (2018), *OECD Draft Policy Framework on Sound Public Governance*, <https://www.oecd.org/gov/draft-policy-framework-on-sound-public-governance.pdf> (consulté le 7 août 2020). [23]
- OCDE (2018), *Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie*, <https://www.oecd.org/mena/governance/Tunisia-discussion-paper-Feb18-web.pdf> (consulté le 10 août 2020). [29]
- OCDE (2018), *Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse*, <http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf> (consulté le 30 juillet 2020). [28]
- OCDE (2017), « Les jeunes dans la vie publique : Vers un engagement ouvert et inclusif de la jeunesse » au Maroc, <https://www.oecd.org/mena/governance/Morocco-discussion-paper-Sept17-web.pdf>. [17]
- OCDE (2017), *Une meilleure performance pour une meilleure gouvernance publique en Tunisie: La gestion budgétaire par objectifs*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264265950-fr>. [32]
- OCDE (2015), *Recommandation du Conseil sur la gouvernance budgétaire*, <http://www.oecd.org/gov/budgeting/Recommandation-du-conseil.pdf> (consulté le 11 août 2020). [7]
- OCDE (2012), *Recommandation de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, <https://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/Recommandation%20with%20cover%20FR.pdf> (consulté le 11 août 2020). [4]

- OECD (2017), *Un meilleur contrôle pour une meilleure gouvernance locale en Tunisie*, Éditions OCDE, <https://www.oecd.org/mena/governance/finances-publiques-Tunisie.pdf>. [13]
- ONU (1997), *Extract from the Report of the Economic and Social Council for 1997*, <https://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/ECOSOCAC1997.2.PDF> (consulté le 11 août 2020). [2]
- République Tunisienne (2019), *Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant Loi Organique du Budget*, <http://www.gbo.tn/images/LOB-V-Fr.pdf> (consulté le 24 février 2021). [9]
- République Tunisienne (2016), « Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 26, https://www.steg.com.tn/fr/cell_acces_info/loi_organique_N22_2016_du_2432016.pdf (consulté le 11 août 2020). [10]
- Transparencia Presupuestaria (2021), *Paquete Economico 2021*, https://www.transparenciapresupuestaria.gob.mx/es/PTP/infografia_ppef2021. [14]
- UNICEF (2016), *Investing in Children and Youth*, https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Investing-in-Children-and-Youth_UNICEF-and-Envoy-on-Youth_IATF-Issue-Brief.pdf (consulté le 11 août 2020). [16]
- UNICEF et Ministère de l'Éducation Nationale (2014), *Tunisie : Rapport national sur les enfants non-scolarisés*, <https://www.unicef.org/tunisia/sites/unicef.org.tunisia/files/2020-06/rapport-national-enfants-non-scholaris%C3%A9s-fr-2014.pdf> (consulté le 4 août 2020). [31]
- Villa Nova de Gaia (s.d.), *GOP+Jovem 2021*. [18]
- Zaouche, A. (2017), *Synthèse de la révision régionale des politiques de jeunesse dans 5 pays arabes*, <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Beirut/synthesis.pdf> (consulté le 11 août 2020). [30]

Notes

¹ Un score de transparence de 61 ou plus indique qu'un pays est susceptible de publier suffisamment de documents pour favoriser un débat public informé sur le budget (Open Budget Survey).

² Certains ministères sectoriels sous le pilotage de l'unité GBO centrale et avec l'appui de l'UE et de l'ONU Femme, ont amorcé l'intégration de l'aspect genre dans leur projet annuel de performance pour l'année 2020 et ce conformément aux orientations de la circulaire du président du gouvernement n° 9 du 29 mars 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'année 2020.

(http://www.gbo.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=318%3Aaspect-genre-accompagne-le-projet-de-loi-de-finances-2020&catid=35%3Adefilement&Itemid=53&lang=fr#:~:text=Cette%20constitution%20financi%C3%A8re%20de%20l%20des%20objectifs%20et%20des%20indicateurs)

³ Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministre auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations des droits de l'homme, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de l'Éducation, le Ministère des Transports et le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors

6 La participation de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie

Ce chapitre présente les principaux enjeux de la participation de la jeunesse tunisienne dans la vie publique. Il expose, d'abord, les nouvelles formes de mobilisation des jeunes pour proposer un renouvellement du dialogue politique avec eux. Il analyse, ensuite, les différents leviers susceptibles d'être activés pour renforcer l'inclusion et la contribution des jeunes dans le cycle des politiques publiques, notamment à travers la planification stratégique globale et cohérente de leur participation, le développement de l'accès à l'information et d'une communication adaptée à eux et le renforcement et la valorisation des mécanismes actuels de participation. Le chapitre souligne, enfin, l'importance de soutenir l'acquisition d'une culture de l'engagement et de la participation, dès le plus jeune âge, grâce à l'amélioration de l'enseignement civique et à la citoyenneté ainsi que de l'engagement associatif.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent aujourd'hui près de la moitié de la population tunisienne (48 %) (Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports, 2017^[1]). Leur participation pleine et entière aux décisions publiques est donc essentielle afin que celles-ci répondent aux attentes et besoins d'une majorité des citoyens. Cela apparaît d'autant plus important que les jeunes ont à plusieurs reprises appelé les décideurs politiques à renforcer la prise en compte de leurs préoccupations dans leur gestion des affaires du pays. Selon une enquête de 2017 (ASDA'A Burson-Marsteller, 2017^[2]), 85 % des jeunes des pays d'Afrique du Nord interrogés pensent que leurs gouvernements devraient faire plus pour répondre à leurs besoins, et seulement 54 % d'entre eux considèrent que leur gouvernement met en place des politiques axées sur la jeunesse.

La représentation des jeunes tunisiens et tunisiennes dans la prise de décision politique demeure limitée, leur intérêt à la politique est très faible, et leur confiance et participation dans les institutions politiques formelles que sont les partis politiques et les enceintes élues baisse, comme cela a été exposé dans les chapitres précédents.

Mais cette évolution ne signifie pas qu'ils ont cessé d'être impliqués dans toutes les formes institutionnelles d'engagement, par exemple en étant membre d'organisations déclarées de la société civile ou en participant à des consultations publiques. Elle n'indique pas plus que les jeunes ne s'intéressent pas et ne participent pas à la vie publique. Ces derniers font, en effet, de plus en plus entendre leurs voix d'une nouvelle façon dans le débat public ou sur les enjeux politiques nationaux et internationaux par le biais de canaux non institutionnalisés, et sous des formes variées telles que des activités sur le terrain (comme le bénévolat ou le volontariat), en manifestant dans la rue, ou en contribuant à des activités de bienfaisance ou de charité.

Capitaliser sur cette dynamique renforcerait, en conséquence, la participation des jeunes au processus décisionnel, aiderait à rétablir leur confiance dans les institutions publiques, soutiendrait l'efficacité à long terme des politiques publiques et contribuerait à répondre à leurs besoins. Cela passe par le développement des leviers de participation existant en Tunisie et qui seront présentés dans ce chapitre, dans un espace favorable à la participation des citoyens et en particulier des jeunes. En effet, les possibilités des jeunes de participer à la vie publique sont façonnées par un vaste écosystème constitué de règles, lois, institutions, politiques et pratiques. Rassemblées, elles forment l'environnement civique dans lequel la participation des citoyens en général, et celle des jeunes en particulier, peut être encouragée. L'écosystème n'est pas seulement défini et instauré par le pouvoir l'exécutif ; il l'est aussi par les pouvoirs législatif et le judiciaire, comme le reconnaît le concept de « l'État ouvert », introduit par la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (OCDE, 2017^[3]).

Depuis 2011, la Tunisie a enclenché une dynamique de renforcement de la participation des citoyens à la fois dans le cadre du processus de décentralisation, de libération de la société civile, mais aussi avec son adhésion au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert. Pour retrouver une relation solide entre les jeunes et les institutions publiques, le gouvernement tunisien doit aujourd'hui aller plus loin dans la protection et la promotion d'un espace civique permettant effectivement aux jeunes d'exercer pleinement leurs droits politiques et libertés civiles. L'espace civique étant défini comme l'ensemble des conditions juridiques, politiques, institutionnelles et pratiques nécessaires aux acteurs non gouvernementaux pour accéder à l'information, s'exprimer, s'associer, s'organiser et participer à la vie publique (OECD, 2020^[4]).

Aussi est-il nécessaire que le gouvernement s'engage plus en avant dans la protection et la promotion d'un espace civique pour retrouver une relation solide entre les jeunes et les institutions publiques. Il devrait aussi veiller à ce que les règles, lois, institutions, politiques et pratiques permettent effectivement aux jeunes d'exercer pleinement leurs droits politiques et libertés civiles et soutenir l'amélioration du cadre juridique des associations.

Une relation solide entre les jeunes et les institutions publiques est également essentielle pour mobiliser leur soutien aux réformes structurelles entreprises par le gouvernement, susceptibles parfois de demander aux citoyens des sacrifices à court terme en échange de bénéfices à long terme, immédiatement moins

tangibles (OCDE, 2020^[5]). Cela est d'autant plus crucial que les jeunes sont plus à même d'être affectés à long terme par les décisions prises aujourd'hui.

Renouveler la participation politique des jeunes

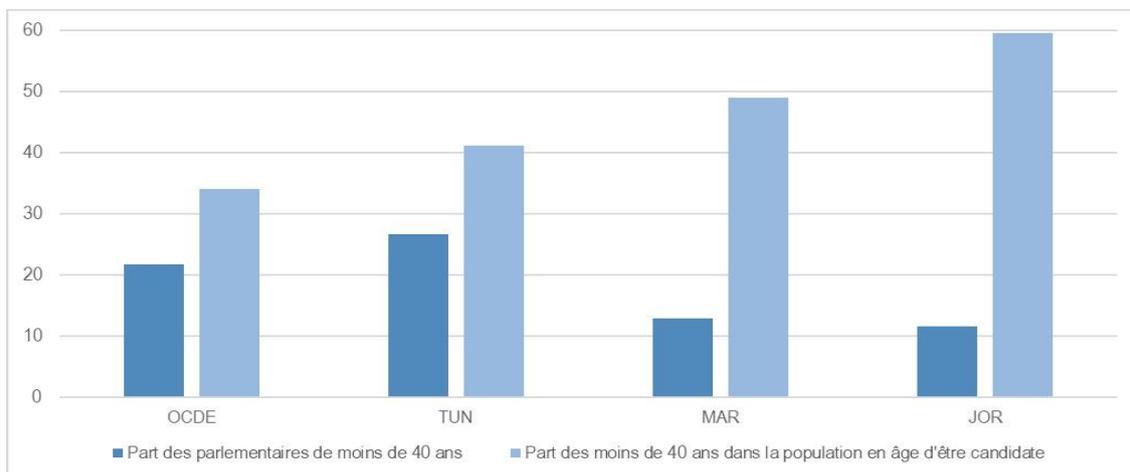
La représentation équitable des jeunes dans les institutions publiques est essentielle. Elle garantit, d'abord, que les décisions publiques tiennent compte de leurs réalités et perspectives, ensuite, que les choix politiques se fondent sur une variété d'expériences, compétences et points de vue, et enfin, que les résultats des politiques publiques répondent à leurs besoins et préoccupations. En outre, la participation active de certains jeunes dans les institutions publiques est de nature à servir de modèle et inspirer d'autres jeunes de la même tranche d'âge. Ces effets positifs d'une représentation équitable ont déjà été étudiés sous l'angle du genre (OCDE, 2019^[6]), et il a été démontré que l'égalité d'accès à la prise de décision et au leadership politique peut également avoir un impact positif sur les résultats économiques et sociaux. Par exemple, l'analyse de l'OCDE montre que les pays où la proportion de femmes parlementaires est plus élevée ont tendance à connaître des niveaux d'inégalités plus faibles et de confiance plus élevés dans le gouvernement (OCDE, 2014^[7]).

Cette logique peut dès lors être appliquée à la jeunesse en Tunisie pour encourager l'engagement politique des jeunes à la fois par des formes classiques de participation politique (par exemple, le vote ou l'appartenance à un parti politique) mais également au travers de nouvelles formes d'engagement, tels que la participation à des mouvements sociaux et autres initiatives innovantes.

Adapter et innover pour encourager la participation et l'accès des jeunes aux structures politiques classiques

Comme cela a été exposé précédemment, la participation des jeunes tunisiens dans les institutions politiques formelles reste à renforcer. Certes, l'instauration de quotas en faveur des jeunes pour les élections législatives et municipales est un pas important, mais leur présence à l'Assemblée des Représentants du Peuple reste faible, en comparaison avec leur poids démographique, comme le montre le Graphique 6.1.

Graphique 6.1. Les jeunes sont sous-représentés au sein du parlement tunisien, malgré leur poids démographique important



Note: Les données sur la Tunisie sont des estimations basées sur les chiffres de l'INS, celles sur la Jordanie proviennent du DoS, et celles sur le Maroc sont des estimations fournies par le site de l'Université de Sherbrooke.

Source: (OCDE, 2020^[5])

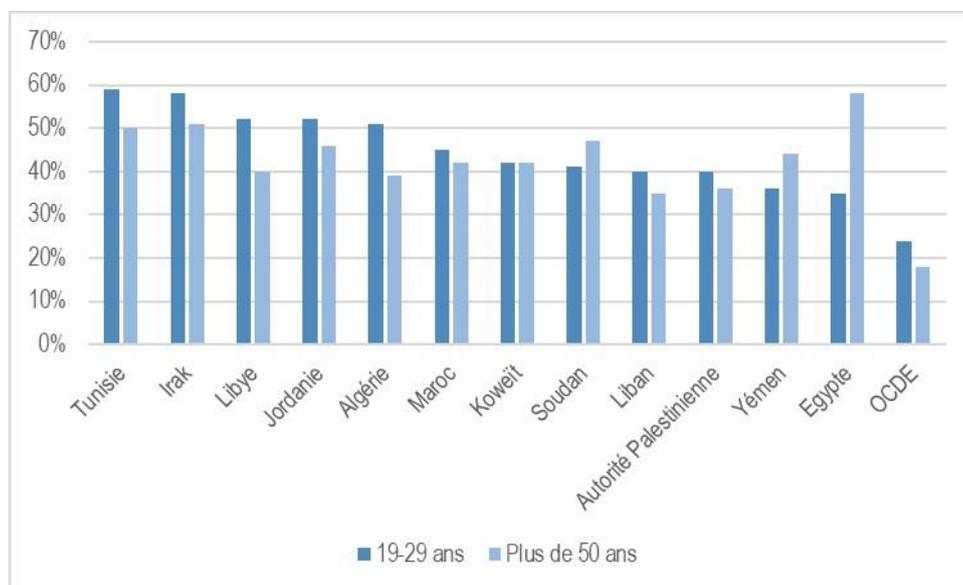
Plus largement, les jeunes ont peu recours aux canaux de participation politique formels, comme le démontre leur faible taux de participation aux élections au cours des dernières années, notamment aux élections législatives de 2019 (Dahmani, Frida et Lafrance, 2019^[8]).

Par l'intermédiaire de leurs sections de jeunesse, dirigées par de jeunes membres, les partis politiques offrent aux jeunes un levier essentiel de participation à la vie politique, d'intervention dans les procédures décisionnelles et commencer une carrière politique. Cependant, comme dans de nombreux pays à travers le monde, les jeunes tunisiens ne se sentent pas représentés dans les partis politiques (Schäfer, 2017^[9]). En effet, et tel que mentionné dans le chapitre 2 de ce rapport, l'existence dans les grands partis politiques tunisiens de structures réservées aux jeunes n'empêche pas ceux-ci d'être généralement exclus des postes clés des appareils partisans et de se trouver souvent cantonnés à des missions secondaires, d'ordre logistique, technique ou administratif, sans prise réelle sur les décisions (Marzouk, 2016^[10]). Si bien que les jeunes sont peu enclins à s'engager dans les partis politiques. Ainsi, dans une enquête de 2014, auprès de 1 700 jeunes de la région du Grand Tunis, seulement 3,3 % des interrogés ont indiqué être membres d'un parti politique (Jouili et Ben Salem, 2020^[11]).

Cet attrait réduit des jeunes tunisiens pour l'adhésion aux partis politiques est partagé avec les jeunes des pays de l'OCDE comme le suggère une enquête de 2019 sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Par exemple, au Portugal, seulement 1 % des personnes âgées de 15 à 24 ans étaient membres d'un parti politique, contre 2 % de la population totale. De même, en Allemagne, 1,5 % des personnes âgées de 15 à 35 ans étaient membres d'un parti politique en 2018, contre 5 % de la population totale en 2014. La Norvège et la Suède connaissant des situations similaires, avec respectivement 6 % et 5 % de jeunes membres d'un parti (contre respectivement 7 % et 5,5 % de la population totale)¹. Pour expliquer leur faible taux d'adhésion aux partis politiques, les jeunes soulignent principalement le manque d'ouverture de ceux-ci aux idées nouvelles et aux innovations (78 % des organisations de jeunesse interrogées dans l'OCDE) (OECD, 2020^[5]).

Cette situation a conduit à un désintérêt majeur des jeunes tunisiens pour la politique, comme le montre le Graphique 6.2 : en 2019, plus de 60% des jeunes estimaient qu'ils n'étaient pas du tout intéressés par la politique, un résultat près de dix points supérieur à la moyenne nationale (52,16%), et plus du double de la moyenne des jeunes dans les pays de l'OCDE (26%) (OECD, 2019^[12]) (Arab Barometer, 2019^[13]).

Graphique 6.2. Désintérêt envers la politique selon la tranche d'âge



Source : (Arab Barometer, 2019^[13]) (OECD, 2019^[12])

La présence réduite des jeunes dans les institutions politiques classiques s'expliquerait, d'abord, par la crise de confiance dans les institutions politiques qui les pousse à se détourner d'elles, et ensuite, par les obstacles qu'ils rencontrent pour mener campagne en vue d'un poste politique dans leur parti ou dans une institution étatique. L'organisation d'une campagne s'avère, en effet, onéreuse, décourageant donc les jeunes aux revenus plus faibles que leurs aînés à se porter candidats à ces fonctions. Or, certains pays n'imposent aucune limite de dépenses électorales, et quand ils le font, le coût des campagnes reste souvent un obstacle à l'accès des jeunes aux élections. En Tunisie, en application du décret gouvernemental n° 2017-1275 du 23 novembre 2017, le montant des dépenses électorales par liste pour les élections législatives est plafonné en fonction de la taille et la densité des circonscriptions et ne peut pas dépasser cinq fois le montant de la subvention publique. Le montant maximal s'élèverait alors à 28 000 TND (environ 8 500 EUR) (République Tunisienne, 2017^[14]). Ce montant peut toutefois s'avérer dissuasif pour de nombreux tunisien, dans la mesure où le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en Tunisie est au moment de la rédaction de ce rapport de 429,312 TND (environ 130 EUR), selon le régime horaire par semaine. Plusieurs pays de l'OCDE ont aussi instauré des plafonds aux dépenses électorales. Un candidat aux élections législatives en Nouvelle-Zélande, par exemple, est autorisé à dépenser un montant maximal de 25 000 NZD (environ 15 652 EUR) (OECD, 2016^[15]).

De plus, les stéréotypes traditionnels, dépeignant les jeunes comme de nouveaux arrivants sans l'expérience nécessaire pour prendre des décisions politiques, continuent de dominer le paysage politique et médiatique. Ainsi la composition des gouvernements dans certains pays de l'OCDE a donné lieu à des débats sur les compétences et l'expérience réelles de leurs plus jeunes membres. Les jeunes militants n'ont souvent pas non plus accès aux réseaux formels et informels dans lesquels les postes de direction sont choisis (OECD, 2020^[5]).

Dès lors, en plus d'encourager de nouveaux canaux directs de manifestation et d'expression des besoins des jeunes, tels que les mécanismes délibératifs et de démocratie représentative (qui seront analysés plus en détail dans la suite de ce chapitre), le gouvernement tunisien pourrait envisager de mettre en place des mesures innovantes pour faciliter l'accès des jeunes aux structures politiques conventionnelles déjà existantes et les remobiliser.

D'abord, les règles d'inscription sur les listes électorales représentent parfois un obstacle considérable à la participation aux élections, en particulier pour les nouveaux électeurs, plus susceptibles de changer de résidence à un moment de transition dans leur vie. Pour ce motif, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté diverses mesures pour faciliter l'inscription des jeunes sur les listes électorales. Aux États-Unis, par exemple, plusieurs États fédérés autorisent l'inscription sur les listes électorales des mineurs de moins de 18 ans de sorte qu'ils soient autorisés à voter immédiatement lorsqu'ils atteignent l'âge de vote. Cette mesure a eu directement une incidence positive sur le taux de participation électorale des jeunes (Holbein et Hillygus, 2016^[16]). Au Royaume-Uni, l'inscription sur les listes électorales est désormais possible en ligne dans le but de faciliter et d'accélérer la démarche (Encadré 6.1). En France, les organisations étudiantes et les mouvements de jeunesse présents au Conseil Économique, Social et Environnemental national (CESE) et dans les Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux des Régions (CESER) ont proposé de faire évoluer le système démocratique et de l'adapter aux réalités de vie des jeunes. L'une des propositions concerne notamment l'assouplissement des règles d'inscription sur les listes électorales pour permettre aux citoyens de s'enregistrer jusqu'à 10 jours avant les scrutins et ainsi faciliter leur accès au vote (CESE, s.d.^[17]).

Encadré 6.1. L'inscription électronique sur les listes électorales au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, l'Angleterre, l'Ecosse et le Pays de Galles ont mis en place en 2014 l'inscription sur les listes électorales en ligne dans le but de rendre la démarche plus rapide et plus facile et ainsi favoriser l'inscription des groupes sous-représentés, notamment les jeunes. Le système est compatible avec toutes les plateformes, y compris les smartphones et les tablettes. En août 2015, les données publiées par le Cabinet du Premier Ministre pour l'ensemble du Royaume-Uni ont montré que la tranche d'âge qui utilisait le plus ce service était celle des personnes de 25-34 ans. De plus, lors des élections générales de juin 2017, la commission électorale a indiqué que plus de 96 % des demandes d'inscription avaient été formulées en utilisant le service en ligne, et que 69 % des demandes en ligne reçues entre le 18 avril et le 22 mai 2017 l'avaient été par des personnes de moins de 34 ans.

Source : (Youth Wiki, s.d.^[18]) (Youth Wiki, s.d.^[19]) (Youth Wiki, s.d.^[20]) (The Electoral Commission, 2017^[21])

Plusieurs pays comme l'Autriche et l'Ecosse – ainsi que l'Allemagne dans certaines provinces – ont introduit le droit de vote dès l'âge de 16 ans pour toutes les élections ou certaines d'entre elles. Des études ont montré que les jeunes de 16 et 17 ans votaient en plus grand nombre que les autres « premiers électeurs » de 18 et 19 ans et que ces nouveaux électeurs ne votaient pas de manière particulièrement différente que le reste de l'électorat (Fjeldavli, 2015^[22]). Une expérience menée au niveau local en Norvège montre que le vote des plus jeunes pourrait également favoriser l'élection de jeunes candidats (Encadré 6.2).

Encadré 6.2. L'influence du vote des jeunes sur l'élection de jeunes candidats : l'expérience de la Norvège

Une expérience réalisée lors des élections locales de 2011 en Norvège a montré la manière dont l'autonomisation des jeunes électeurs pourrait avoir une incidence positive sur l'élection de jeunes candidats. À titre expérimental, l'âge du vote avait été abaissé de 18 à 16 ans dans 20 municipalités du pays. Dans les villes où l'expérience a été menée, alors que les pratiques de sélection au sein des partis étaient quasiment inchangées, le nombre de conseillers locaux élus âgés de 18 à 24 ans a doublé.

Source : Jo Saglie, Guro Ødegård et Jacob Aars (2015). «Recruitment of young elected representatives - Nominations, personal votes and context», <https://www.idunn.no/tfs/2015/03>.

Certains pays ont aussi adopté des mesures de vote obligatoire afin de garantir un taux de participation élevé aux élections, par exemple, l'Australie, la Belgique, le Luxembourg et la Turquie. L'Australie et la Turquie figurent parmi les pays de l'OCDE qui bénéficient de la participation la plus élevée pour tous les groupes de la population. Néanmoins, le vote obligatoire reste une mesure largement débattue pour des raisons théoriques (pour certains, il porterait atteinte au droit de s'abstenir et de montrer le mécontentement face aux options politiques proposées) et pratiques (il contribuerait à lutter contre l'abstention et le phénomène de "free riding"² mais pose question sur la remise en cause des libertés individuelles des personnes qui ne souhaitent pas voter) (OECD, 2020^[5]).

Certains pays ont instauré des initiatives innovantes pour encourager la participation électorale des jeunes grâce à des outils numériques comme la Norvège (Encadré 6.3). L'Estonie a été le premier pays au monde à avoir généralisé le vote en ligne au niveau national afin de faciliter et simplifier, entre autres, l'accès des jeunes au vote. Toutefois, ce type d'évolution de la législation électorale est susceptible de soulever des interrogations sur la sécurité et la transparence de la procédure et des résultats électoraux. De plus, la modification des modalités de vote n'a pas eu une influence significative sur la participation électorale en Estonie. En effet, il semblerait que cet outil facilite le processus de vote pour les électeurs déjà actifs plutôt que d'encourager la participation de nouveaux électeurs. Ainsi, la plupart des autres pays offrant le vote en ligne, notamment l'Australie, le Canada, la Suisse et les États-Unis, le font uniquement de manière limitée, par exemple, pour les citoyens, diplomates et militaires résidant à l'étranger ou bien les personnes en situation de handicap. Plusieurs pays comme le Royaume-Uni, la Norvège, la France, les Pays-Bas ou l'Espagne ont introduit ou généralisé le vote en ligne puis ont décidé de maintenir un scrutin physique (Applegate et Basysty, 2020^[23]).

Encadré 6.3. Des initiatives innovantes et numériques pour encourager la participation électorale des jeunes en Norvège

Le Conseil Norvégien des Enfants et de la Jeunesse a notamment mené la campagne « Voix des Jeunes » (*Unge Stemmer*) pour encourager les jeunes à se mobiliser mutuellement pour voter à travers une méthode de pair à pair sur les réseaux sociaux. Cette démarche est particulièrement importante puisque la consommation de contenu en ligne sur les réseaux sociaux par les jeunes est déterminante sur leur intention de vote et qu'ils sont beaucoup plus enclins à voter lorsqu'ils sont encouragés par un contact personnel, surtout s'il s'agit d'une de leurs connaissances.

En 2015, l'Institut de la Recherche Sociale en Norvège a dirigé une expérience pour la mobilisation des jeunes électeurs en envoyant des rappels SMS à un échantillon aléatoire de jeunes électeurs de moins de 30 ans. Les résultats de cette expérience ont montré que cet envoi a produit une augmentation de la participation électorale pour les jeunes ciblés de près de 5 %, particulièrement pour les jeunes d'origine immigrée.

Source : (European Commission, 2019^[24] ; Nordic Council of Ministers, 2017^[25])

Plus largement, certains pays ont réfléchi à l'adaptation du système électoral aux besoins des jeunes. Comme cela est mentionné dans les propositions du CESE français, la mise en place d'autres mécanismes et initiatives, tels que le vote par correspondance ou l'installation ponctuelle de centres d'inscription dans les lieux de vie des jeunes (universités, médiathèques, centres commerciaux, maisons de jeunes), les rapprocherait du système électoral et favoriserait leur adhésion à ce dernier (CESE, s.d.^[17]).

Dans ce sens, des initiatives similaires pourraient être instaurées en Tunisie, sous la forme d'expérimentations lors des prochaines élections municipales afin d'évaluer leur impact, et les généraliser à toutes les élections et sur tout le territoire si leurs résultats étaient concluants.

Les pays de l'OCDE et de la région MENA ont également développé des initiatives pour familiariser les jeunes avec la politique de façon plus adaptée à leur situation. En France, la mairie de Paris avait le projet de lancer une expérimentation dans 12 lycées à l'occasion des élections européennes de 2019 permettant aux élèves scolarisés de 16 à 18 ans de participer aux scrutins. L'initiative aurait constitué pour ces jeunes une première expérience de participation à la vie politique mais n'a pas pu aboutir. Dans la Confédération Helvétique, la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes a lancé le programme *Easynote* pour

promouvoir la participation politique des jeunes aux élections et votations. Destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, ce site internet propose notamment des informations générales sur les votations et élections fédérales - comment et où voter, par exemple - ainsi que des articles sur des thématiques politiques actuelles. Les contenus sont présentés dans un format simple et neutre. Ils facilitent la compréhension de la politique et la rendent plus accessible aux jeunes. Le programme *Easyvote* est également accessible sur YouTube, Instagram, Facebook et Twitter (Easy Vote, s.d.^[26]). Enfin, au Maroc, l'association *SIMSIM participation citoyenne* a développé la plateforme « Nouabook » permettant aux citoyens de communiquer en ligne avec les parlementaires. Les citoyens, dont les jeunes, accèdent de cette manière à de nombreuses informations sur les députés et leur adressent des questions écrites grâce à un formulaire ou en enregistrant une courte vidéo. Ils ont également la possibilité de voter pour les autres questions posées sur la plateforme afin d'augmenter leur visibilité et multiplier les chances d'obtenir une réponse (Nouabook, s.d.^[27]). La Tunisie pourrait également envisager le développement de programmes de ce genre pour les différentes phases de la vie politique du pays.

Développer des formats d'engagement politique innovants

Les citoyens demandent davantage d'ouverture de la part des autorités publiques et des mécanismes plus incitatifs de participation, tout en souhaitant avoir une place plus importante dans la prise de décision politique. Pour répondre à ces attentes, un nombre croissant de pratiques innovantes de participation citoyenne est en développement dans le monde (OCDE, 2020^[28]).

Dans cet esprit, les autorités publiques encouragent ou contribuent de plus en plus aux processus de délibération représentatifs et aux initiatives de participation citoyenne d'associations, chercheurs, parlementaires et citoyens qui se sont démultipliées dernièrement pour aider à la résilience face à la crise sanitaire de la COVID-19. Il s'agit d'impliquer plus directement les citoyens, à un moment donné, dans la résolution des sujets d'intérêt majeurs pour eux, comme le climat. L'encadré 6.4, ci-dessous, présente l'exemple de l'Assemblée Citoyenne irlandaise, dont la composition reflète celle de la population du pays qui comptait, en 2016, 33,2 % de jeunes de moins de 25 ans (Central Statistics Office, 2016^[29]). La sélection des membres de cette assemblée a été effectuée de manière aléatoire en partant du dernier recensement disponible ainsi qu'en prévoyant des quotas représentatifs du sexe, l'âge et la provenance de la population adulte irlandaise (The Citizens' Assembly, s.d.^[30]).

Encadré 6.4. L'Assemblée Citoyenne d'Irlande

L'assemblée Citoyenne d'Irlande rassemble 100 membres choisis au hasard. Lors de la première Assemblée (2016-2018), ses membres ont examiné cinq questions juridiques et politiques importantes : le 8^{ème} amendement à la Constitution du pays sur l'avortement, le vieillissement de la population, les processus de référendum, les parlements à durée déterminée et le changement climatique. Les recommandations de l'assemblée ont été soumises au Parlement national pour un débat plus approfondi. Sur la base de ses recommandations, le gouvernement a organisé un référendum sur la modification du 8^{ème} amendement et a déclaré une urgence climatique.

En juin 2019, le gouvernement a annoncé la création d'une nouvelle assemblée de citoyens pour examiner la question de l'égalité des sexes. L'assemblée est chargée de travailler sur les sujets suivants :

- Les obstacles à l'égalité dans la société irlandaise ;
- L'égalité des sexes sur le lieu de travail et la valorisation du travail traditionnellement féminin ;

- Comment faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement à la direction et à la prise de décision sur le lieu de travail, en politique et dans la vie publique ;
- L'importance de la garde d'enfants et d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Comment les hommes et les femmes partagent les responsabilités de soins, en particulier au sein de la famille ;
- Les raisons pour lesquelles les femmes sont plus susceptibles d'être employées dans des secteurs à faible rémunération.

Source : (OCDE, 2020^[28]); (The Citizens' Assembly, s.d.^[30])

Les données recueillies par l'OCDE (OCDE, 2020^[28]) montrent également que les processus de délibération représentatifs ont aidé les autorités publiques à prendre des décisions politiques très diverses, alors qu'elles se trouvaient dans une impasse et sans aucune solution évidente. Dans une période où les mécanismes de participation traditionnels s'avèrent moins efficaces, les mécanismes délibératifs constituent une alternative innovante grâce à leur interactivité qui suscite l'intérêt des citoyens, dont les jeunes. Leur utilisation doit cependant, et dans tous les cas, demeurer cohérente et complémentaire avec les autres mécanismes de participation citoyenne et le bon fonctionnement de la démocratie représentative.

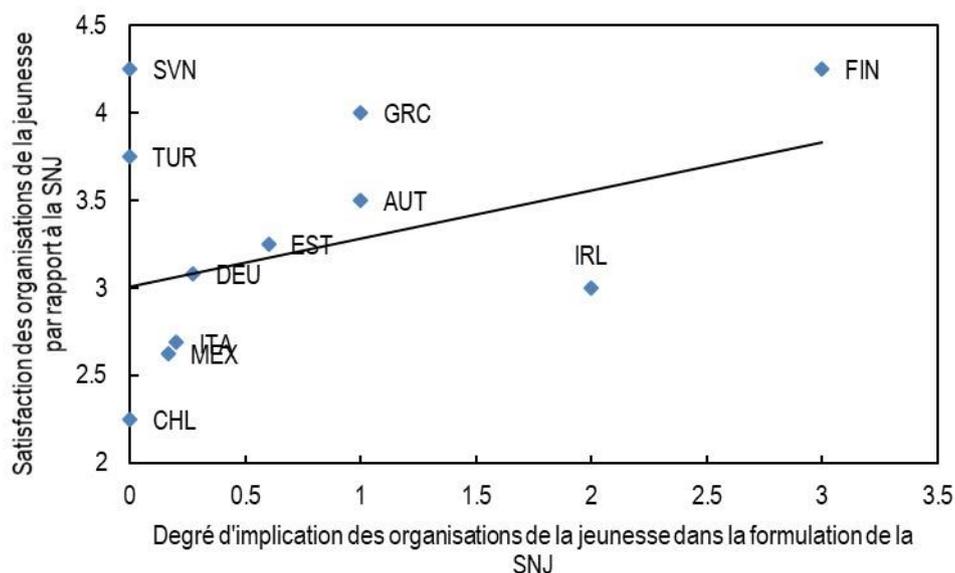
L'utilisation grandissante par les jeunes de canaux non institutionnalisés de participation et de dialogue avec les autorités publiques montre la nécessité de réformer, d'une part, la manière dont les politiques publiques sont élaborées, mises en œuvre, suivies et évaluées et, d'autre part, les modalités de participation des jeunes à l'action publique. Cela passe notamment par des efforts pour assurer la participation des jeunes tout au long du cycle des politiques publiques, et de manière globale et cohérente.

Repenser de façon globale, stratégique et cohérente la participation des jeunes tout au long du cycle des politiques publiques

La participation des parties prenantes à la vie publique constitue un pilier de la bonne gouvernance et de la croissance inclusive (OCDE, 2016^[31]). La Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert reconnaît que la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques « rend les pouvoirs publics plus redevables de leurs actes, qu'elle élargit les moyens d'action de la population et son influence sur les décisions, qu'elle renforce les capacités civiques, qu'elle enrichit les données probantes sur lesquelles fonder l'action publique, qu'elle réduit les coûts de mise en œuvre et qu'elle permet de mobiliser des réseaux plus larges au service de l'innovation dans l'action publique et dans la prestation des services publics » (OCDE, 2017^[3]).

Cela est confirmé par l'analyse des données des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, telle que présentée dans le Graphique 6.3 (OECD, 2020^[5]). Elle montre que, lorsque les organisations de jeunesse ont été davantage impliquées dans le cycle politique, elles se déclarent plus satisfaites des performances du gouvernement dans tous les domaines du service public (tels que les transports, la santé, le logement et l'emploi, etc.). La consultation systématique d'un large éventail de parties prenantes du secteur de la jeunesse tout au long de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, est ainsi essentielle pour que les stratégies nationales et les politiques publiques en faveur de la jeunesse produisent les effets escomptés.

Graphique 6.3. Les consultations des jeunes tout au long du cycle de stratégie jeunesse ont tendance à augmenter leur satisfaction vis-à-vis du texte final



Note : Coefficient de corrélation 0.33; p-value: 0.29. La variable indépendante est la part des organisations de jeunesse dans chaque pays qui ont indiqué avoir été consultées pour définir, rédiger et réviser les domaines thématiques de la stratégie nationale de jeunesse. La variable dépendante est la moyenne des moyens de satisfaction exprimés par les organisations de jeunesse vis-à-vis des domaines et des objectifs de la stratégie nationale de jeunesse. Les calculs de l'OCDE sont basés sur les enquêtes 2019 de l'OCDE sur la gouvernance des jeunes.
Source : (OECD, 2020^[5])

Pour ce motif, toutes les institutions de l'État doivent être sensibles aux préoccupations des jeunes et leur donner l'occasion de s'engager (OCDE, 2019^[32]). L'engagement et la participation des jeunes au cycle d'élaboration des politiques et services publics ne devraient donc pas être limités aux politiques et programmes qui leur sont directement destinés. En effet, comme souligné ci-dessus, les questions sur la jeunesse sont de nature transversale et les politiques gouvernementales dans leur ensemble ont des incidences directe ou indirectes sur elles. Plusieurs pays de l'OCDE ont ainsi mis en place des initiatives de consultation et d'engagement des jeunes portant sur un large éventail de thématiques et problématiques d'importance pour les jeunes (Encadré 6.5).

Encadré 6.5. Exemples de mécanismes transversaux de consultation et d'engagement de la jeunesse

Luxembourg

Le Parlement des Jeunes est une assemblée composée de jeunes et travaillant pour eux. Toute personne âgée de 14 à 24 ans résidant au Luxembourg peut en être membre. Une session parlementaire dure d'octobre à l'octobre suivant. Le Parlement des Jeunes est constitué de commissions et d'un bureau exécutif. Depuis sa création, il a publié des résolutions sur divers domaines politiques, dont la gestion des déchets, les affaires européennes et la qualité de vie. Il tient également des réunions régulières avec des représentants du gouvernement. Les principaux partenaires du

Parlement des Jeunes sont le Conseil national de la jeunesse du Luxembourg (CGJL), le ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la Chambre des députés.

Norvège

Le ministère de la Culture a consulté les enfants et les jeunes entre 3 et 19 ans lors de la rédaction d'un livre blanc sur l'art, la culture et l'expression artistique et culturelle numérique en 2019.

Source : (Jugend Parlament, 2020^[33]) (Kulturtaken, s.d.^[34])

Dans la logique de la reconnaissance du rôle majeur des jeunes dans l'action publique, les mesures instaurées en Tunisie pour encourager leur participation au cycle d'élaboration des politiques publiques visent surtout à les informer et les consulter. Mais, le gouvernement tunisien aspire aussi à impliquer les jeunes dans l'identification des priorités politiques et des services publics, la conception et la rédaction des mesures et l'évaluation de leur impact. De la même manière, il souhaite tenir compte des particularités de certains groupes de jeunes. La Tunisie est ainsi le seul pays de la région à posséder un mécanisme destiné spécifiquement à impliquer les jeunes détenus dans les établissements pénitentiaires dans l'action publique³.

Cependant, les études réalisées au cours des dernières années montrent qu'en Tunisie, comme dans de nombreux autres pays (OCDE, 2017^[35]), les jeunes rencontrent des obstacles à participer à l'élaboration des politiques publiques et des services publics. Les informations recueillies pour ce rapport soulignent notamment le manque de capacités des parties prenantes de la jeunesse à participer à ces processus, l'absence d'obligation des administrations à impliquer les jeunes dans ceux-ci, et la méconnaissance de l'intérêt de cette participation. De plus, lorsque des initiatives de participation citoyenne ouvertes à tous sont prévues, les jeunes restent souvent peu informés de leur existence et des occasions de participation.

Pour accroître et maximiser l'impact de la participation citoyenne des jeunes, en plus de moyens suffisants et adaptés consacrés, les pouvoirs publics doivent avoir dans une conception globale et intégrée de leur action. Les mécanismes de cette participation doivent être cohérents et complémentaires avec le système général de participation des citoyens. Dans ce sens, les parties prenantes nécessitent d'établir un cadre cohérent garantissant la compréhension commune des éléments essentiels de la participation sous la forme d'un document général. Ce cadre contribue à une approche intégrée de la participation des jeunes dans les instances gouvernementales et avec les collectivités locales, tout en aidant à préciser ses formes et outils. Notamment, lors de la planification de la participation des jeunes, les autorités publiques doivent convoquer ou associer l'ensemble des parties prenantes. Elles définiront clairement, dès le départ, les objectifs de la participation, les résultats escomptés et leur prise en compte dans la décision publique, ainsi que les outils appropriés et les moyens humains et financiers nécessaires (OCDE, 2017^[35]). Ce processus peut, par ailleurs, s'appuyer sur les organisations de la société civile contribuant aux initiatives de participation citoyenne. Cette planification doit également prévoir des mécanismes de suivi et d'évaluation pour une amélioration continue des initiatives. De cette manière, les jeunes seront en mesure de faire partie intégrante du cycle des politiques publiques et disposer des outils nécessaires pour contrôler, superviser et prendre part aux décisions publiques nationales et locales.

Plus largement, la mise en place d'une vision globale, stratégique et cohérente de la participation des jeunes tout au long du cycle des politiques publiques passe par l'activation des leviers présentés dans la suite de ce chapitre.

Inscrire la participation des jeunes dans la stratégie nationale intégrée de la jeunesse

Les recherches de l'OCDE (OECD, 2020^[5]) montrent qu' à travers les engagements pris dans le cadre des politiques de la jeunesse et des stratégies nationales, les gouvernements peuvent renforcer le rôle des ministères dans l'améliorer la participation des jeunes au cycle politique. Parmi les pays de l'OCDE, ces objectifs de participation figurent souvent dans les stratégies nationales pour la jeunesse : 75 % des pays de l'organisation ayant mis en place cette stratégie nationale s'engagent à promouvoir la participation des jeunes au cycle politique, comme la Slovénie. Par ailleurs, 41 % des pays de l'OCDE ont inclus des engagements concernant la participation des jeunes dans leurs lois nationales sur la jeunesse.

Dans ce sens, en Tunisie, sur le modèle de l'inclusion de la participation des jeunes à la vie politique et aux affaires publiques comme un axe stratégique de la Vision Sectorielle de la Jeunesse 2018-2020, l'inclusion d'un pilier relatif à la participation dans la prochaine stratégie nationale de la jeunesse assurerait, d'une part, la pertinence et la cohérence des cadres de participation des jeunes et, d'autre part, la prise en compte de leurs avis dans la décision publique.

Pour aller plus loin, la Tunisie pourrait envisager le développement de documents d'appui tels que des lignes directrices et des manuels destinés aux décideurs publics. Il serait toutefois à noter que ces documents restent peu répandus parmi les pays de l'OCDE : seulement 9 % des entités chargées de la jeunesse dans ceux-ci ont élaboré des manuels à l'intention des décideurs sur la manière d'associer systématiquement les jeunes au cycle des politiques publiques.

Renforcer le gouvernement ouvert comme levier de la participation des jeunes

Selon la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert, le gouvernement ouvert est « une culture de gouvernance qui promeut les principes de transparence, d'intégrité, de redevabilité et de participation des parties prenantes, au service de la démocratie et de la croissance inclusive » (OCDE, 2017^[3]). Il tend à renforcer l'efficacité et la responsabilité des modes de gouvernance publique. Il promeut la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de consultation et de participation citoyenne. Le gouvernement ouvert vise à améliorer l'intégrité publique, combattre la corruption et à utiliser les nouvelles technologies et le numérique pour renforcer la démocratie, promouvoir l'innovation et stimuler le progrès.

Les initiatives et stratégies du gouvernement ouvert représentent donc une opportunité importante pour renforcer la participation des citoyens à la vie publique, et plus particulièrement des jeunes. En effet, les initiatives en la matière doivent déployer des efforts spécifiques « en vue d'atteindre les groupes les plus concernés, vulnérables, sous-représentés, ou marginalisés de la société » (OCDE, 2017^[3]). En tant que groupe, les jeunes sont vulnérables et sous-représentés ; ils ont à ce titre vocation à bénéficier d'une attention particulière dans les initiatives et stratégies pour un gouvernement ouvert mettant la participation citoyenne au cœur de l'action publique.

Dans ce sens, accorder plus de place aux jeunes dans les initiatives du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO), à tous les niveaux, améliorerait leur compréhension des enjeux de l'action publique et favoriserait l'exercice actif de leur citoyenneté. La Tunisie a rejoint le Partenariat du Gouvernement Ouvert (PGO) en 2014. Elle est devenue ainsi le premier pays nord-africain et le deuxième pays arabe, après la Jordanie, à démontrer sa volonté de promouvoir la transparence, l'ouverture et la redevabilité de l'action publique (OCDE, 2016^[36]). Comme plusieurs pays membres du PGO, elle a choisi de prendre des engagements destinés spécialement pour la jeunesse dans son plan d'action national de ce partenariat. Ces pays ont souligné de cette manière leur engagement et contribuent à la meilleure inclusion des jeunes dans les réformes transversales visant la modernisation de l'action publique (Encadré 6.6).

Encadré 6.6. Les engagements en faveur de la participation de la jeunesse au cycle des politiques publiques dans les plans d'actions nationaux du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO) dans les pays de l'OCDE

La nature des objectifs d'un Gouvernement Ouvert destinés aux jeunes varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de l'accès à l'information, l'éducation numérique et la participation des citoyens, jusqu'à la gouvernance d'entreprise et l'emploi.

En Estonie, le plan d'action du Partenariat pour le gouvernement ouvert cherche à accroître l'intérêt et les compétences des jeunes pour les technologies de l'information (TI) par l'éducation numérique dans les écoles. Cet engagement a été lancé en réponse à des études sur les utilisateurs des services numériques qui ont montré que les jeunes Estoniens étaient plus passifs que les jeunes d'autres pays au moment d'exercer leurs droits et devoirs civiques en ligne.

Les engagements de **l'Espagne et de l'Allemagne** tendent à améliorer la participation des jeunes aux consultations publiques et à renforcer les relations entre les autorités publiques, les jeunes et les organisations travaillant avec les jeunes. Le plan d'action du gouvernement ouvert de l'Espagne pour 2017-2019 contient un engagement de l'Institut espagnol de la jeunesse (INJUVE) à promouvoir la participation effective des jeunes à la vie démocratique et à la création de politiques de la jeunesse par la mise en œuvre nationale du dialogue structuré de l'UE. Dans son plan d'action 2019-2021, le gouvernement fédéral de l'Allemagne s'est engagé à développer et à mettre en place conjointement avec des jeunes la stratégie nationale de la jeunesse, créant des opportunités innovantes de dialogue entre les différents ministères et la jeunesse allemande. La stratégie a été lancée officiellement en décembre 2019.

Dans un certain nombre de pays adhérents au PGO, les objectifs ambitieux en matière de jeunesse sont suivis au moyen de cibles concrètes, d'actions et de mécanismes détaillant les résultats attendus, les parties prenantes responsables et des calendriers précis. En définissant des jalons mesurables pour remplir son engagement, **la Finlande** a défini cinq phases entre 2015 et 2017 avec des dates de début et de fin précises, notamment des camps de participation conjointe pour les personnes âgées, les jeunes et les enfants, des formations du personnel gouvernemental et des consultations de jeunes sur la rédaction de la législation nationale. Entre 2016 et 2017, **la Roumanie** a scindé ses activités en trois actions concrètes avec des résultats vérifiables et des dates de réalisation (par exemple, des consultations publiques, la création de 83 conseils consultatifs locaux pour les jeunes et la sélection d'au moins 1 000 bénéficiaires des projets jeunesse du Ministère de la Jeunesse et des Sports). Dans tous les pays, l'organisme chef de file pour la mise en œuvre est l'équivalent du ministère de l'Éducation (Estonie, Finlande, Indonésie) ou du ministère de la Jeunesse et des Sports (Roumanie).

Source : (OECD, 2020^[5]) ; (OCDE, 2019^[32]) (Open Government Partnership, 2019^[37])

Dans son deuxième plan d'action du PGO (2016-2018), la Tunisie a intégré un engagement spécifique à la participation des jeunes et au développement d'outils pour exprimer leurs aspirations et faire entendre leur voix auprès des fonctionnaires et des décideurs politiques concernant les différentes politiques et programmes publics. Deux mesures étaient prévues dans cet engagement : i) la mise en place d'une plateforme électronique pour l'expression des jeunes sur les services publics les concernant, la formulation de questions et le signalement d'éventuels problèmes ; et, ii) la création de conseils locaux de la jeunesse dans cinq communes pilotes (Sfaxi, 2018^[38])

L'instauration de ces mesures n'ayant pas été achevée pendant le deuxième plan d'action, l'engagement 10 du troisième plan d'action du PGO pour la période 2018-2020 s'appuie sur les résultats du deuxième plan d'action en la matière (République Tunisienne, 2018^[39]). Ce troisième plan d'action contient également plusieurs engagements promouvant la participation citoyenne de manière plus générale (Encadré 6.7). La Tunisie est, d'ailleurs, le seul pays de la région à avoir défini un engagement spécifiquement dédié à la jeunesse dans son plan d'action du PGO.

Encadré 6.7. Engagements en faveur de la jeunesse et de la participation citoyenne dans le plan d'action du gouvernement ouvert 2018-2020 de la Tunisie

Engagement 9

Affermir la participation de la société civile dans la préparation du budget de l'État.

Engagement 10

Développer des mécanismes promouvoir le dialogue et l'interaction avec les demandes et les préoccupations des jeunes et leur permettre de suivre leur mise en œuvre dans les politiques publiques.

Engagement 11

Instaurer le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert au niveau local.

Source : (Présidence du Gouvernement, 2018^[40])

L'élaboration par la Tunisie du quatrième plan d'action national du PGO pour 2021-2022 a débutée en octobre 2020. Sa première phase de la consultation publique, notamment, a fourni une série de propositions sur la transparence et la gestion des ressources naturelles, la participation publique et le gouvernement ouvert au niveau local ainsi que la numérisation des services administratifs et l'amélioration de leur qualité, sujets clés du gouvernement ouvert (Présidence du Gouvernement, 2021^[41]).

À l'achèvement du présent rapport, la Tunisie était engagée dans la deuxième phase de consultation pour l'élaboration du quatrième plan d'action national du PGO. Durant celle-ci, tous les citoyens et les institutions, par une plateforme du Portail « e-participation publique », relevant de la Présidence du Gouvernement, seront invités à donner leur avis sur la version préliminaire de ce Plan. Celle-ci devrait contenir un engagement sur la jeunesse prévoyant des mécanismes d'intégration de la jeunesse dans la formulation des politiques publiques et le suivi de leur application. Ces dispositions sont destinées à permettre aux jeunes d'adapter les plans d'action nationaux dans les régions en coopération avec les parties concernées, en particulier les autorités territoriales, tout en travaillant à leur application dans la même approche participative. (République Tunisienne, s.d.^[42]).

Par ailleurs, les initiatives portant sur les conseils locaux de la jeunesse et la plateforme électronique devraient continuer à être soutenues au titre du nouveau plan d'action pour le PGO. L'expérience des conseils locaux de la jeunesse sera notamment évaluée dans le but de préparer un projet de loi les institutionnalisant. La plateforme dédiée aux jeunes doit encore, quant à elle, être développée et mise en place, le ministère chargé des affaires de la jeunesse ayant déjà rédigé le cahier des charges en lien avec l'UNESCO.

Dans le futur, il sera essentiel d'assurer la cohérence entre les prochains plans d'action nationaux pour le PGO et les stratégies et politiques nationales de la jeunesse. Pour aller plus loin que des simples

engagements politiques en faveur des jeunes, le gouvernement tunisien pourrait les associer au processus de cocréation et dans le comité de pilotage du PGO tunisien, qu'il conduit avec la société civile, en vue des prochains plans d'action du gouvernement ouvert. Leur participation à la formulation des engagements pourrait également intervenir dans les régions désireuses d'établir leur propre plan d'action, sur le modèle d'autres pays de la région MENA comme le Maroc et sa région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (OCDE, 2020^[43]).

Enfin, pour garantir l'intégration des principes du gouvernement ouvert dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques destinées aux jeunes, les agents publics doivent bénéficier des moyens d'acquérir les compétences nécessaires en matière d'approche participative, ainsi que de transparence, d'intégrité, et de redevabilité publiques.

Renforcer l'accès à l'information et adopter une communication publique adaptée aux jeunes

L'accès à l'information pour tous les citoyens et la mise en place d'une communication publique adaptée constituent des prérequis essentiels à une meilleure participation au cycle des politiques publiques et à l'amélioration de l'engagement éclairé dans la vie publique. Éléments clés du gouvernement ouvert, ils offrent l'occasion, d'abord, d'accéder aux informations, documents et procédures de leurs administrations, ensuite, d'utiliser ces informations pour leur participation à la prise de décision.

Ils sont particulièrement importants pour les jeunes : en ayant accès à une information complète, objective, claire, fiable, et communiquée d'une manière adaptée à leurs besoins et attentes, ils se trouvent en mesure de jouer un rôle plus actif dans la vie et le débat publics ainsi que dans la préparation, l'adoption et le contrôle des politiques publiques.

L'accès à l'information

Le droit d'accès à l'information et aux données publiques est un élément clé de la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert. En général, l'objectif de la législation sur l'accès à l'information est de faciliter l'accès du public aux données détenues par le gouvernement et les autorités publiques. L'accès à l'information est donc une condition de la bonne gouvernance, de la transparence, de la compréhension des politiques publiques par les citoyens et de leur participation à l'élaboration du processus (OCDE, 2019^[44]).

Lorsque les jeunes ont aisément accès à des informations de qualité, ils sont plus susceptibles d'être mieux informés et de jouer un rôle plus actif dans le débat public, surtout dans les domaines importants à leurs yeux pendant cette période de transition vers l'âge adulte.

La Tunisie a, au cours des dernières années, grandement amélioré sa législation sur l'accès à l'information et progressé vers plus d'ouverture et transparence. Dès 2011, elle a adopté plusieurs décrets-lois facilitant l'accès aux documents des organismes publics et la liberté d'expression et des médias. Elle a ainsi rompu avec la centralisation de l'information et le secret qui caractérisaient le régime prérévolutionnaire et est devenue le deuxième pays de la région MENA à introduire une législation sur l'accès à l'information (OCDE, 2019^[44]).

En 2014, la nouvelle Constitution tunisienne a réaffirmé le droit à l'information. Ses articles 31 et 32 garantissent la liberté d'opinion, pensée, expression, information, publication et le droit à l'information. L'article 35 prévoit que les partis politiques, les syndicats et les associations mettent en œuvre le principe de transparence budgétaire. L'article 65 dispose que les lois relatives à « l'organisation de l'information, de la presse et de l'édition » ont le statut de lois organiques, affirmant ainsi l'importance des médias, y compris des médias sociaux, en tant que vecteurs de diffusion de l'information. L'article 139 du même texte ajoute, enfin, que les collectivités locales doivent adopter les instruments de démocratie participative et les principes de gouvernance ouverte (République Tunisienne, 2015^[45]).

La loi n° 2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information réitère les principes consacrés dans la Constitution. Elle établit le principe que les organismes publics, les personnes privées chargées d'une mission de service public et les entités recevant des financements publics sont tenues de publier, actualiser et mettre à disposition du public de manière régulière l'information qu'ils détiennent (République Tunisienne, 2016^[46]). Cette loi, plus avancée que la législation de nombre de pays de l'OCDE à plusieurs égards⁴, représente une étape importante vers une transparence accrue. En particulier, elle limite les exceptions à l'accès à l'information et instaure une autorité destinée à garantir et encourager l'accès à l'information. Pour les jeunes tunisiens, ces dispositions créent les conditions d'un accès beaucoup plus aisé à l'information, que celle-ci soit mise à leur disposition de façon proactive par les entités légalement concernées par cette obligation, ou qu'elle leur soit délivrée en réponse à une demande.

Afin de mettre en œuvre le droit à l'information à tous les niveaux, il est désormais nécessaire de renforcer les capacités des institutions nationales et locales tunisiennes. Les analyses de l'OCDE montrent, en effet, que la diffusion de l'information reste limitée, notamment au niveau local, et que les organismes publics manquent souvent de capacités ou se montrent réticents à appliquer les dispositions de la législation (OCDE, 2019^[44]). À cet égard, il est nécessaire, d'abord, de les sensibiliser à l'importance de cette démarche et, ensuite, de les soutenir dans le renforcement de leurs capacités pour répondre aux demandes d'accès à l'information qui leur sont adressées et publier utilement les données correspondant aux attentes prioritaires des acteurs des politiques de jeunesse.

Les données ouvertes

Il est par ailleurs essentiel de donner aux jeunes un accès facilité aux informations qui les concernent, surtout dans les domaines importants à leurs yeux pendant cette période de transition vers l'âge adulte. Pour leur permettre d'absorber ces informations, en faire un usage concret et jouer un rôle plus actif dans la société, celles-ci doivent être pertinentes, précises, bien communiquées, présentées en temps utile, faciles à comprendre, accessibles et réutilisables.

L'accès à des données ouvertes (*open data*) et leur utilisation permet également aux jeunes de participer à la vie publique et de garantir la redevabilité du gouvernement, comme le reconnaissent la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (Principe 7) (OCDE, 2017^[3]) et la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les Stratégies de Gouvernement Numérique (Principe 3) (OCDE, 2014^[47]). Selon l'association Open Knowledge International, « une donnée ouverte est une donnée qui peut être librement utilisée, réutilisée et redistribuée par quiconque, sujette seulement, au plus, à une exigence d'attribution et de partage à l'identique (Open Data Handbook, s.d.^[48]) ».

Dans les pays de l'OCDE, les jeunes utilisent des données gouvernementales ouvertes pour promouvoir leurs aspirations et exprimer leurs besoins et leurs préoccupations. En France, par exemple, les jeunes ont exploré l'utilisation de données ouvertes pour développer des projets visant à améliorer l'accès des citoyens à l'information et à la vie associative. Les candidats sélectionnés pour participer à l'Open Data Youth Camp en 2015 ont créé notamment des plateformes électroniques pour faciliter la création d'entreprises, trouver des opportunités d'emploi dans le quartier utilisateurs et aider les cyclistes à identifier les meilleurs itinéraires cyclables de leur ville (Etalab, 2015^[49]).

La Tunisie est l'un des pays de la région MENA les mieux classés par le classement de l'Open Data Barometer (Open Data Barometer, 2016^[50]). La Tunisie a adopté le décret gouvernemental n° 2021-3 du 6 janvier 2021, relatif aux données publiques dans le but notamment d'organiser la gouvernance et la gestion de la publication des données publiques en phase avec les objectifs du gouvernement en termes de gouvernement ouvert et de participation citoyenne à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Il s'applique à l'ensemble des organismes publics concernés par la loi sur l'accès à l'information. Il engage notamment les institutions publiques à publier leurs données sur le portail national des données ouvertes (République Tunisienne, 2021^[51]).

Cependant, le niveau de mise en œuvre et l'impact des politiques en matière de données ouvertes en Tunisie reste à renforcer (The World Wide Web Foundation, 2016^[52]). L'existence de plusieurs plateformes de données ouvertes gérées par des institutions publiques différentes s'avère un obstacle à la facilité d'accès à l'information. Au niveau local, une enquête réalisée par l'OCDE (OCDE, 2019^[44]) montre que si la majorité des autorités locales publie certaines informations sous forme de données ouvertes, une certaine confusion perdure autour de la question des données ouvertes, et sur la manière de les publier pour qu'elles soient accessibles et réutilisables.

Afin de permettre l'accès des jeunes à des données nombreuses, de qualité et qui les intéressent, les autorités publiques tunisiennes devraient approfondir, d'une part, leurs efforts de publication de données au format ouvert, d'autre part, l'identification des données intéressant les jeunes, et enfin, la diversification et la mise à jour régulière des données collectées et publiées.

Par ailleurs, la mutualisation des données publiques ouvertes et offertes sur les différentes plateformes ou la création d'un portail gouvernemental, complet et à jour, constituerait une étape stratégique pour faciliter l'accès des citoyens et des jeunes aux données. Pour cela, il est enfin essentiel que les fonctionnaires soient formés à la collecte, à la gestion et la publication proactive de données.

Une communication publique adaptée à la jeunesse

Un autre élément fondamental de la participation des jeunes est l'utilisation d'une communication adaptée à leurs besoins et caractéristiques à la fois pour leur fournir des informations pertinentes, échanger effectivement avec eux, et contribuer à leur plus grand engagement dans la vie publique.

Selon le rapport de l'OCDE *Voix citoyenne en Tunisie* (OCDE, 2019^[44]), une meilleure communication de la part des autorités publiques permet aux citoyens, dont les jeunes, d'acquérir les informations sur les politiques publiques ou les réformes en cours qui sont utiles à leur prise de décision éclairée et donc à leur participation dans la société. Des citoyens informés sont, en effet mieux, équipés pour bénéficier des opportunités offertes par l'État et pour accéder aux services qu'il fournit. En plus de l'accès instantané à l'information, une bonne communication publique offre également aux citoyens l'occasion d'interagir de manière plus étroite avec les autorités. Enfin, elle facilite l'acceptation et l'appropriation des mesures mises en place par le gouvernement.

Dans ce sens, une communication qui prendrait en compte les habitudes de consommation de média des jeunes favoriserait leur participation dans la vie publique. Elle consoliderait la légitimité des décisions politiques, la confiance des jeunes dans les institutions politiques et le gouvernement et leur satisfaction vis-à-vis des services publics et des mesures et programmes mis en œuvre. Un tel ciblage stratégique de la communication à destination des jeunes apparaît comme particulièrement important dans les pays où la jeunesse représente un groupe d'âge important de la population, comme en Tunisie.

Pour garantir l'efficacité d'une stratégie de communication, il convient, dans un premier temps, d'identifier le public visé et l'obtenir des informations sur lui, par exemple, ses attentes et besoins, sa familiarité avec le sujet évoqué ou son mode d'accès privilégié à l'information (OCDE, 2019^[44]). Ainsi, les autorités publiques tunisiennes à tous les niveaux analyseraient les perceptions et les attitudes des jeunes sur des questions et politiques spécifiques, leur façon de consommer l'information et de communiquer, les canaux qu'ils utilisent et les diverses tendances à l'intérieur de ce groupe hétérogène. Elles pourraient aussi mobiliser les institutions de jeunesse et les acteurs intermédiaires (associations, écoles, organisations de jeunesse et autres) afin qu'ils assurent la veille et facilitent l'identification des préoccupations des jeunes, l'anticipation des sujets de débat et le début du dialogue.

Plusieurs projets actuellement en discussion ou mis en œuvre faciliteraient l'accès à l'information pour les jeunes ou l'échange de celle-ci entre eux et les autorités publiques. L'État tunisien avait ainsi envisagé développer des bases de données spécifiques sur les questions de jeunesse. La première de celles-ci aurait été alimentée par les ministères, des institutions et des organismes de la jeunesse ; la deuxième

aurait réuni des informations sur les adhérents des maisons de jeunes, les bénéficiaires de la « carte jeune » et les jeunes appelant le numéro vert du centre d'orientation. Un réseau national d'information des jeunes devait également être créé, regroupant les points jeunes qui seront installés dans les maisons de jeunesse et les relais régionaux d'information pour les jeunes. Néanmoins, ces initiatives n'ont pas vu le jour en raison des changements de priorités et d'orientations des gouvernements successifs au cours des dernières années.

Enfin, la plateforme électronique intégrée de communication avec les jeunes qui sera développée au titre du plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert contribuera à l'amélioration de la communication du gouvernement dans son ensemble (Présidence du Gouvernement, 2018^[53]).

Il est primordial, dans un deuxième temps, de choisir les outils, moyens et formes de communication adaptés au public ciblé. Les gouvernements et les ministères chargés des affaires de la jeunesse ont, en effet, la responsabilité d'adapter leur langage et outils de communication aux jeunes et de rendre l'information plus accessibles. Dans les pays membres de l'OCDE, les sites web restent la plateforme la plus utilisée par les ministères chargés des affaires de la jeunesse pour partager des informations sur leur travail et pour permettre l'accès aux programmes et services publics (95 % des pays couverts par le dernier rapport de l'OCDE sur les affaires de la gouvernance de la jeunesse) (OECD, 2020^[5]). Cependant, au cours des dernières années les gouvernements ont instauré des mesures de plus en plus innovantes pour informer et communiquer avec les jeunes, avec, par exemple, des plateformes en ligne ou le développement d'applications pour téléphones mobiles (Encadré 6.8).

Encadré 6.8. Exemples d'initiatives de communication publique adaptées aux jeunes en Espagne et en France

Espagne

La plateforme « Garantía Juvenil » (Garantie de la Jeunesse) s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans à la recherche d'un emploi qui ne sont pas en mesure d'étudier, se former, ou travailler à leur compte ou pour le compte d'autrui, et qui souhaitent s'intégrer pleinement au marché du travail.

À cette fin, les jeunes peuvent s'inscrire sur un registre qui constitue une liste unique de demandeurs d'offres gérées par l'État. Ce dernier donne ensuite accès à cette liste aux entreprises et entités susceptibles d'être intéressées par les profils des jeunes, les soutient dans leur candidature et aide les entreprises pour l'obtention de subventions à l'embauche. Les entreprises ont également la possibilité de publier leurs offres directement sur la plateforme. En février 2020, le site comptait plus de 1,7 million d'inscrits. Le service est géré par le Ministère du Travail et de l'Économie Sociale.

France

La Boussole des Jeunes est une plateforme qui facilite aux jeunes de moins de 25 ans l'accès aux services publics de l'emploi, du logement et de la santé. Son objectif est que les jeunes aient une meilleure perception de leurs droits et anticipent les démarches à réaliser.

La boussole offre un accès dynamique et personnalisé à l'information associée à des fonctionnalités d'orientation et d'accompagnement des jeunes. À partir d'un mini questionnaire, elle présente au jeune une offre de service simplifiée et mobilisable, mise en avant par les acteurs du territoire. Le jeune peut alors choisir, parmi les résultats proposés, les services les plus appropriés à sa demande et d'être rappelé par un professionnel dans un délai raisonnable. Cette initiative est supervisée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Par ailleurs, à travers le site gouvernement.fr, l'administration française affiche de nombreux contenus utiles pour un jeune public, qui contribuent à la compréhension du fonctionnement des institutions de l'État (composition du gouvernement et du cabinet du Premier ministre, fiches pratiques, lexique, etc.) et une meilleure appropriation de nouvelles mesures et réformes. Il existe également des contenus pédagogiques, souvent ludiques avec un ton adapté en fonction de l'âge de la cible.

Source : (Servicio Público de Empleo Estatal, 2018^[54] ; Ministère de l'Éducation Nationale, 2020^[55]) ; (OCDE, 2019^[44])

Le ministère chargé des affaires de la jeunesse en Tunisie pourrait partant travailler à l'adaptation de ses messages à un jeune public, à travers notamment la simplification du langage utilisé et le recours à des contenus visuellement attractifs qui incitent à l'interaction. Les jeunes seraient alors encouragés à consommer l'information publique et à s'engager dans un dialogue avec les autorités publiques. Ces efforts sont déjà mis en place au niveau local. La plupart des communes tunisiennes ayant participé à l'enquête de l'OCDE (OCDE, 2019^[44]) déclarent recueillir des informations au sujet de leurs publics ciblés (64 %) et adapter leurs messages, notamment à l'attention des jeunes, montrant l'importance donnée à la jeunesse à tous les niveaux dans le pays.

Les autorités publiques tunisiennes pourraient également adapter le contenu des sites officiels aux différentes tranches d'âge et porter une plus grande attention à l'interactivité de leurs sites officiels à travers une mise à jour fréquente, l'utilisation de photographies et de vidéos ainsi que l'intégration de liens vers les réseaux sociaux, de sondages ou autres mécanismes participatifs.

En plus d'adapter le contenu de la communication publique à destination des jeunes, les autorités tunisiennes devraient développer et adapter leur présence et leur activité sur les canaux de communication les plus utilisés par la jeunesse. Ces nouveaux outils numériques facilitent la participation et l'accès à l'information, tout en instaurant une proximité et une interaction rapides, directes et continues entre les utilisateurs, à grande échelle (OCDE, 2019^[44]). Leur multiplication, notamment des réseaux sociaux, représente pour les pouvoirs publics une chance de premier ordre pour informer la jeunesse et établir avec elle un dialogue renouvelé.

Selon une étude menée en 2019 pour Shabab Live (ShababLive et Arab World for Research and Development, 2019^[56]), 96 % des jeunes tunisiens utilisent les réseaux sociaux quotidiennement ou au moins 5 à 6 fois par semaine. D'après la même étude, 63 % des jeunes dans le monde arabe consomment l'actualité à travers les réseaux sociaux. Dans ce sens, le ministère chargé des affaires de la jeunesse, et plus généralement toutes les administrations tunisiennes, pourraient renforcer leur présence sur les différents réseaux sociaux, en proposant du contenu régulièrement dans le but de fidéliser les jeunes utilisateurs et de créer une communauté en ligne forte, informée et engagée.

En Tunisie, comme dans la plupart des pays de la région MENA, le gouvernement utilise d'ores et déjà des outils de communication spécifiques pour informer les jeunes des programmes, politiques et services qui leur sont dédiés. En plus de son site web officiel, le ministère chargé des affaires de la jeunesse est présent sur les réseaux sociaux. La page Facebook du Ministère compte ainsi en février 2021 plus de 276 000 abonnés et poste régulièrement des informations mises à jour (Facebook, 2020^[57]). L'Observatoire National de la Jeunesse est, quant à lui, présent sur les réseaux sociaux et sur une application disponible sur Playstore, en plus de son site web (E-Market, 2020^[58]). Le ministère chargé des affaires de la jeunesse serait de son côté bien inspiré d'améliorer sa présence sur Instagram et YouTube, qui sont avec Facebook les trois plateformes les plus populaires du pays (Northwestern University in Qatar, 2019^[59]). En effet, ses comptes n'avaient, en mars 2021 respectivement que 7 et 215 abonnés, le premier ne possédant pas encore de contenu, et le deuxième n'ayant pas connu d'activité depuis 2018 (Youtube, 2018^[60]).

Afin d'unifier les procédures et l'approche dans la communication en ligne par les autorités publiques à tous les niveaux de gouvernement, le développement de contenus numériques sur les sites internet officiels et sur les réseaux sociaux devrait se fonder sur une véritable stratégie de la communication numérique. Cette dernière définirait les modalités de présence en ligne, des procédures claires et unifiées pour l'élaboration et la validation des informations et messages officiels numériques (OCDE, 2021^[61]). Ce serait également une occasion pour répertorier et préciser les différents formats (par exemple, écrits, visuels, audiovisuels), ainsi que les types d'outils et de canaux de communication innovants adaptés (par exemple, presse, site web, réseaux sociaux) à utiliser selon le message, le contexte et le public.

Pour améliorer les échanges avec les jeunes sur ces plateformes, l'administration devrait accompagner ses efforts d'utilisation des moyens numériques par le renforcement des capacités numériques de ses agents, grâce notamment à des formations aux outils et à la maîtrise des médias sociaux.

Une stratégie sur la communication numérique encouragerait la création d'espaces numériques interactifs et la dynamisation des sites officiels actuels. Elle assurerait la mise à jour des contenus, la fluidité de l'utilisation et le suivi des échanges à travers un back-office permanent et rendrait plus aisé le dialogue avec les jeunes. Elle soutiendrait et encadrerait également le développement de l'activité du gouvernement sur les canaux de communication utilisés par les jeunes, tels que les réseaux sociaux, afin de rendre l'information publique plus accessible et communiquer plus largement avec eux sur les opportunités de consultation et de participation. Les réseaux sociaux servent, en effet, tant de canal d'information à destination des jeunes que de moyen de consultation et de collecte de données sur leurs attentes et besoins. Les travaux de l'OCDE (OCDE, 2019^[62]) montrent notamment que les réseaux sociaux sont susceptibles de constituer une source d'information clé pour les décideurs publics dans l'identification des grandes tendances concernant les préoccupations des jeunes, anticiper leurs attentes et leurs besoins, et préparer les réponses qu'ils peuvent y apporter. Enfin, alors que la désinformation est devenue aujourd'hui un véritable phénomène sociétal, une présence renforcée des autorités publiques sur Internet et les médias sociaux contribue à limiter la circulation de fausses nouvelles atteignant les jeunes, ce qui s'avère essentiel dans les périodes de crise comme le montre la situation actuelle et les conséquences de la pandémie de COVID-19 (OCDE, 2020^[63]).

De nombreux pays membres de l'OCDE ont ainsi développé l'utilisation de ces nouveaux canaux de communication à tous les niveaux (Encadré 6.9). En France, la ville de Bordeaux est, par exemple, présente activement sur Facebook tandis qu'en Grèce, le gouvernement a mobilisé des YouTubeurs pour sensibiliser et engager les jeunes dans la lutte contre la corruption. Cette campagne a suscité l'intérêt des jeunes en raison du format et la plateforme de communication utilisés et des figures publiques y ayant pris part, enregistrant un succès important lors de son lancement.

Encadré 6.9. La communication ciblée pour les jeunes sur les réseaux sociaux dans les pays membres de l'OCDE

France

Pour capter l'attention des jeunes et les associer plus efficacement aux politiques locales, la ville de Bordeaux a créé une page Facebook dédiée exclusivement aux intérêts des jeunes de 16 à 25 ans. Intitulée « *Koi29 Bordeaux* », cette page est gérée conjointement par la Ville et par des jeunes réunis en conseils de quartier. Elle compte près de 5 000 abonnés et traite de sujets tels que le sport, les loisirs, la culture et lance des appels à idées et des concours.

Grèce

Dans le projet entre la Grèce et l'OCDE destiné à accroître l'intégrité et à réduire la corruption dans ce pays, un des objectifs principaux en matière de communication était de sensibiliser les jeunes à ce fléau, les responsabiliser et les encourager à agir contre lui.

Plutôt que de mettre l'accent sur l'ampleur et la portée de la corruption, la méthode consistait à engager une conversation avec les jeunes et à souligner qu'ils ont le pouvoir et la responsabilité de changer la culture pour le mieux en Grèce.

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place la campagne « Be the change you want to see » sur YouTube. Pour cela, il a fait appel à des YouTubeurs, qui étaient parmi les personnalités les plus influentes chez les jeunes, et qui ont partagé leur expérience personnelle de la corruption. Le but était de créer des contenus créatifs et authentiques auxquels les jeunes s'identifiaient facilement et qui les encourageaient à s'engager avec les créateurs de contenu, vus comme des gens ordinaires qui ont des préoccupations et des intérêts communs.

La réaction aux vlogs⁵ a été positive et la campagne a suscité un grand intérêt pour la corruption et l'intégrité publique chez les jeunes Grecs et a touché 78 % des 13-34 ans. Les vidéos ont comptabilisé 888.240 visites et plus de 62.000 réactions. La vidéo du YouTuber Konilo était de plus numéro 1 sur YouTube en Grèce lors de sa publication.

Source : (Facebook, s.d._[64]) (OECD, s.d._[65]).

Parallèlement au renforcement de leur présence sur le web et internet, les autorités publiques tunisiennes ne devraient pas négliger les moyens de communication de masse traditionnels, qui ne peuvent pas être complètement remplacés par des formats en ligne. En effet, selon une enquête auprès des jeunes tunisiens publiée en 2019, 65 % et 64 % d'entre eux écoutent et regardent, respectivement, très souvent ou régulièrement, la radio et la télévision (ShababLive et Arab World for Research and Development, 2019_[56]). Les échanges en présentiel sont également essentiels pour toucher les groupes de jeunes les plus marginalisés.

Il est donc primordial d'assurer un réseau institutionnel capable d'agir comme interlocuteur privilégié des jeunes dans les efforts de communication du gouvernement à leur égard. Des efforts ont été entrepris dans ce sens au sein des organismes de la jeunesse gérés par le ministère chargé des affaires de la jeunesse.

Les intermédiaires, tels que les maisons de jeunes, les associations de jeunes, les conseils de la jeunesse, les militants, mais aussi les écoles et les universités, sont en mesure d'aider le gouvernement à atteindre un public plus large de jeunes et à adapter les informations diffusées à leurs attentes spécifiques. L'Observatoire National de la Jeunesse a également, dans ce sens, un rôle important à jouer. De plus, des approches traditionnelles telles que des tables rondes et des services de conseil, compléteraient des formes plus novatrices d'engagement, surtout dans les zones rurales isolées et les zones urbaines marginalisées où les jeunes ne sont pas forcément des utilisateurs réguliers d'Internet.

Dans certaines maisons de jeunes existent aussi des unités d'information et de relation avec les médias assurant le rôle d'intermédiaires entre les maisons, les médias et le grand public. Elles fournissent aussi des informations sur les missions et activités des maisons de jeunes (OCDE, 2019_[44]). Ces initiatives sont restées, cependant, à un stade peu avancé, notamment par manque de moyens financiers et de difficultés de coordination entre les différents ministères (OCDE, 2018_[66]).

De plus, l'instauration de pôles d'information pour les jeunes sur l'ensemble du territoire tunisien constitue un exemple de la volonté publique de s'adapter aux attentes nouvelles de ces usagers en matière de communication. Le ministère chargé des affaires de la jeunesse avait ainsi créé un centre pilote

d'information et d'orientation pour jeunes pilote à Radès. Doté d'un studio d'enregistrement, il donnait l'occasion aux jeunes de s'exprimer par le biais d'une radio-web et d'une WebTV dont ils définissaient la ligne éditoriale. Plus généralement, il avait pour but de faciliter l'accès à l'information des jeunes, notamment sur les services les concernant particulièrement et de les orienter vers les services du ministère concerné si nécessaire. Si l'objectif était la mise en place de sept pôles pour toucher tout le territoire tunisien, il n'a pas été atteint et le projet n'a pas été pérennisé. Le ministère chargé des affaires de la jeunesse offre, par ailleurs, des formations audiovisuelles à l'Académie de formation des jeunes pour ceux et celles souhaitant acquérir des connaissances et des compétences sur ces sujets (OCDE, 2018^[66]) (OCDE, 2019^[44]).

Ces efforts apparaissent essentiels alors que les jeunes semblent actuellement avoir un accès limité aux informations communiquées par le ministère chargé des affaires de la jeunesse. Par exemple, beaucoup d'eux ne connaissent pas le fonctionnement des bureaux de l'emploi qui leurs sont spécialement destinés (OCDE, 2018^[66]). De même, les jeunes vivant dans les zones rurales continuent à rencontrer des difficultés pour accéder aux informations publiques pertinentes pour eux.

L'OCDE a élaboré un guide à l'intention des décideurs politiques afin de les soutenir dans leurs efforts de communications dans leur ensemble (Encadré 6.10).

Encadré 6.10. Le guide de l'OCDE pour une communication autour du gouvernement ouvert ciblant les jeunes

L'OCDE a produit un guide pour aider les communicants publics à engager les jeunes dans les initiatives du gouvernement ouvert, en proposant des recommandations pratiques, y compris :

- La communication ciblant les jeunes devrait se concentrer sur les politiques publiques qui les concernent et éviter les messages partisans.
- Une variété de canaux de communication devrait être employée : outils traditionnels (par exemple, les conseils de jeunes) et plateformes numériques (telles que les réseaux sociaux).
- Ces outils numériques devraient être utilisés lorsqu'ils sont les plus appropriés pour atteindre les objectifs de la communication, et pas seulement parce qu'ils sont perçus comme les meilleures pour communiquer avec les jeunes d'un point de vue général.
- La communication ciblant les jeunes devrait être guidée par des objectifs de politique publique spécifiques et visant à obtenir des résultats au-delà de l'engagement même des jeunes, tels que l'augmentation de l'influence des jeunes au sein d'une institution ou un usage plus fréquent des services publiques.
- Les jeunes ne devraient pas être traités comme des « citoyens en formation » - à l'opposé, ils doivent être en mesure de peser dans les discussions.
- La collaboration avec les organisations de la société civile et les « influenceurs » qui entretiennent des relations de confiance avec les jeunes sont autant d'outils pour le succès des activités de communication.

Source : (OCDE, 2019^[67])

Développer et valoriser les mécanismes de participation ad hoc existants

De nombreux mécanismes spécialement conçus pour participation des jeunes, notamment au niveau local, existent aujourd'hui en Tunisie, par exemple, les conseils locaux pilotes de la jeunesse ou les

initiatives de budget participatif présentés précédemment dans ce rapport. La participation des jeunes aux décisions et aux débats sur la vie publique nécessite d'être organisée, pérenne et accessible au plus grand nombre. Pour que les jeunes aient pleinement les droits et les moyens d'être des citoyens actifs et d'influer sur les décisions publiques, elle ne peut pas dépendre d'initiatives ponctuelles. Elle requiert d'être formalisée, voire institutionnalisée, comme les conseils locaux de la jeunesse, abordés dans les chapitres 2 et 4.

Cette dynamique s'insère dans l'évolution globale des modes de dialogue privilégiant davantage la réciprocité, des formats plus innovants et des mécanismes de participation propres aux jeunes. Des hackathons et des concours d'idées en présentiel et sur les réseaux sociaux y trouveraient aussi leur place.

Favoriser la participation des jeunes au niveau infranational

Les différents mécanismes consultatifs et outils créés dans le cadre de la décentralisation et instaurés par le Code des Collectivités Locales offrent de nouvelles chances d'engagement des citoyens dans la vie publique au niveau infranational. L'accès des jeunes à ces mécanismes de participation locaux leur donne l'occasion d'entrer en contact direct avec les décideurs politiques, ce qui reste rare aux plus hauts échelons de gouvernement.

Les jeunes sont, bien entendu, en mesure de prendre pleinement part aux nombreux mécanismes intégrant dans les collectivités locales les citoyens à la prise de décision. Ils sont habilités, en tant que citoyens, à intervenir dans les initiatives de participation citoyenne ainsi qu'aux référendums susceptibles d'être organisés au sujet de tout projet de développement et d'aménagement du territoire de la collectivité. Ils peuvent aussi participer aux réunions publiques sur des questions liées aux affaires courantes de la collectivité. Ils ont également le droit d'assister et intervenir en tant que citoyens ou représentants de la société civile lors des séances de travail des conseils communaux et régionaux (République Tunisienne, 2018^[68]). Enfin, les jeunes doivent être représentés en tant que groupe d'âge spécifique au sein des commissions thématiques des collectivités locales.

Afin que ces opportunités soient connues et donc saisies plus largement par les jeunes, il convient d'accompagner leur développement par une communication large et adaptée. Le manque d'information des jeunes concernant ces opportunités constitue, en effet, une des entraves principales à leur utilisation, comme les données recueillies par l'OCDE lors de ses missions pour ce projet le montrent. Les autorités publiques auraient notamment intérêt à proposer des outils de sensibilisation sur ces différents mécanismes, mis en ligne sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet institutionnels pour maximiser leur visibilité auprès des jeunes. Afin de renforcer l'impact de cette campagne de communication sur la jeunesse, ces outils pourraient être présentés sous forme de capsules vidéos ou bien d'infographies. Par ailleurs, et comme mentionné ci-dessus, il est essentiel de mobiliser les associations de jeunes et autres intermédiaires, tels que les maisons de jeunes, les établissements d'enseignement primaire et secondaire et les universités, afin de toucher tous les jeunes, y compris ceux qui ne sont pas des utilisateurs réguliers d'Internet.

La création d'opportunités de participation pour les citoyens au niveau local n'est cependant pas suffisante pour associer efficacement les jeunes à l'élaboration des politiques publiques et des services publics. Mettre en place une approche participative dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques requiert des compétences spécifiques, telles que la négociation ou la médiation (OCDE, 2020^[43]). Il est nécessaire que les agents publics soient sensibilisés sur les bénéfices d'une approche participative et jouissent de formations dans ce domaine. Il importe aussi de soutenir plus largement le changement de culture et de pratiques, notamment dans les collectivités locales.

Dans ce sens, les autorités tunisiennes pourraient aussi proposer différents supports de formation sur l'approche participative et plus spécifiquement le dialogue avec les jeunes. Des modules seraient

dispensés dans les écoles d'administration, des formations continues proposées aux élus et fonctionnaires ou intégrées dans les manuels ou dans les codes de conduite distribués dans les administrations.

L'éducation civique et citoyenne et le bénévolat comme vecteurs de la participation des jeunes à la vie publique

La participation des jeunes à l'action publique passe aussi par l'acquisition d'une culture de l'engagement et de la participation dès le plus jeune âge. L'enseignement civique et à la citoyenneté – à l'école et en dehors – ainsi que l'engagement associatif sont des vecteurs de participation publique essentiels qui méritent d'être renforcés pour contribuer pleinement à améliorer la participation des jeunes.

L'éducation civique et citoyenne pour renforcer la culture d'engagement des jeunes

Selon le rapport OCDE *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, (OCDE, 2020^[69]), l'éducation civique se concentre sur les connaissances des individus et la compréhension des institutions et des processus formels de la vie civique (comme le fait de voter aux élections) tandis que l'éducation citoyenne se focalise sur la connaissance et la compréhension des opportunités de participation et d'engagement dans la société civile (par exemple, la consommation éthique), qui sont importantes pour la démocratie. L'éducation à la citoyenneté tend donc à avoir une portée plus large que l'éducation civique (Eurydice, 2017^[70]).

L'éducation civique et à la citoyenneté est importante pour permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement de l'espace civique et du système politique et d'identifier les possibilités de s'engager dans la vie publique dès le plus jeune âge. L'éducation à la citoyenneté met l'accent sur la capacité des jeunes à comprendre et à exercer leurs droits et leurs devoirs, à adopter des valeurs et des attitudes démocratiques et à acquérir les compétences nécessaires pour communiquer, réfléchir de manière critique et participer à la prise de décisions.

La Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'Intégrité Publique reconnaît dans ce sens l'importance de conduire « des campagnes de promotion de l'éducation civique en matière d'intégrité publique auprès de la population et en particulier dans les écoles » (OCDE, 2017^[71]). Cela rejoint les conclusions d'un rapport de l'OCDE sur l'éducation à l'intégrité selon lequel l'éducation des enfants et des jeunes dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, et plus largement sur les autres problématiques sociétales, aura une influence positive sur le comportement futur des citoyens (OCDE, 2018^[72]).

Renforcer l'enseignement de l'éducation civique et à la citoyenneté tout au long du parcours scolaire développerait les connaissances et les compétences globales nécessaires aux jeunes pour s'engager dans la vie publique.

Au cours des dernières années, de nombreux pays membres de l'OCDE ont inclus ou renforcé l'éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires nationaux. Dans la communauté française de Belgique, en Estonie, Finlande, France et Grèce, l'éducation à la citoyenneté est même une matière à part entière obligatoire pour tous les niveaux de l'enseignement général (Eurydice, 2017^[70]). L'approche la plus répandue reste l'intégration de l'éducation à la citoyenneté dans d'autres matières ou domaines d'apprentissage obligatoires, ou bien dans le programme scolaire de manière transversale (Eurydice, 2017^[70]). À cet instar, les approches de la communauté germanophone de Belgique et de la Norvège en matière d'éducation à la citoyenneté sont présentées dans l'Encadré 6.11.

Encadré 6.11. L'éducation à la citoyenneté en Belgique et en Norvège

Communauté germanophone de Belgique

L'actuel plan stratégique pour la jeunesse (Jugendstrategieplan) de la Communauté germanophone de Belgique vise à encourager une forte culture politique chez les jeunes, non seulement au moment des élections, mais tout au long de leur éducation. En particulier, la Communauté soutient la compréhension de la sphère politique par les jeunes en abordant des questions telles que : la politique s'intéresse-t-elle actuellement aux sujets qui comptent pour ma tranche d'âge ? Qui a été élu et qu'est-ce que cela signifie ? Les programmes d'études sont préparés de manière participative avec les différentes parties prenantes.

Norvège

Dans le cadre de sa stratégie nationale pour la jeunesse, le ministère norvégien de l'éducation a pris des engagements en faveur de l'éducation des jeunes à la démocratie et aux droits de l'homme, intégrés dans de nouveaux programmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Cette approche vise à sensibiliser les jeunes aux problèmes mondiaux dès leur plus jeune âge, afin qu'ils puissent développer leurs connaissances au cours de la suite de leurs études et expériences extracurriculaires. L'inclusion de ce type d'éducation dans la stratégie nationale en faveur de la jeunesse peut également contribuer à l'efficacité de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

Source : (OECD, 2020^[5])

En Tunisie, comme dans le reste de la région MENA, de nouveaux programmes dans le domaine de l'éducation civique et à la citoyenneté ont vu le jour au lendemain des soulèvements populaires de 2011. Le gouvernement tunisien a depuis entrepris de vastes efforts pour assurer une éducation civique de qualité pour ses jeunes, à travers d'abord des changements dans le programme scolaire pour passer d'un programme en éducation civique uniquement informatif à un programme axé sur le savoir, le savoir-faire et le savoir-être (UNICEF, 2017^[73]).

L'éducation civique est enseignée en tant que matière à part entière durant notamment les cycles primaire, préparatoire et secondaire (de 6 à 18 ans) (République Tunisienne, 2017^[74]). Sont abordés dans le cadre de l'éducation civique des thèmes tels que les droits humains, les mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme, les droits, devoirs et responsabilités des citoyens, ou plus largement les valeurs humaines (tolérance, coopération, solidarité), les régimes politiques et le rôle du citoyen dans un régime démocratique (Berrached, s.d.^[75]). L'enseignement de cette matière se fonde sur une méthode pédagogique qui privilégie la participation active des élèves dans les différentes étapes de l'apprentissage, à travers notamment la mise en place de travaux de groupes et l'utilisation d'études de cas.

Cependant, l'éducation civique et citoyenne ne doit pas être un simple exercice théorique et se limiter à des discussions en classe. La participation des étudiants à la gestion de l'école, par l'intermédiaire, par exemple, des conseils des élèves, le service communautaire et les activités extrascolaires, leur offre un espace pour mettre en pratique les compétences et les valeurs requises pour favoriser l'engagement civique. Cela est confirmé par une étude sur le sujet de la Commission Européenne (2017^[76]) selon laquelle « les activités éducatives qui sont effectuées hors des classes ont un impact important sur les élèves, [auxquels] il importe de garantir [...] un large accès aux possibilités existantes, et quel que soit le degré de difficulté ».

De nombreux pays membres de l'OCDE ont ainsi mis en place des initiatives d'éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire et extrascolaire pour compléter l'enseignement théorique dispensé à l'école. Par exemple, les États-Unis ont généralisé dans la plupart des États la réalisation d'un nombre minimum définis d'heures de volontariat (*community service*) comme un des requis nécessaires pour conclure le cursus scolaire secondaire. Ainsi, dans l'État de Washington, le réseau des écoles publiques de Seattle prévoit un minimum de 60 heures de volontariat (Seattle Public Schools, 2020^[77]). D'autres pays développent des programmes combinant différents outils pour encourager la participation citoyenne des jeunes. La province canadienne du Québec a, par exemple, développé l'initiative « Par ici la démocratie » qui informe les jeunes sur les rouages des institutions démocratiques et parlementaires (Encadré 6.12).

Encadré 6.12. L'initiative « Par ici la démocratie » au Québec

L'Assemblée nationale du Québec, province du Canada, déploie la boîte à outils « Par ici la démocratie » qui contient des informations et des activités destinées à faire connaître aux jeunes les rouages des institutions démocratiques et parlementaires. Les activités s'adressent aux jeunes de tous les degrés scolaires et font la promotion de l'implication citoyenne. Elles peuvent être organisées directement dans les établissements d'enseignement primaires et secondaires par l'intermédiaire, par exemple, du programme Vox populi, réalisé en collaboration avec le directeur des élections du Québec, ou les Tournées de la présidence.

D'autres activités telles que les visites guidées, la simulation des travaux parlementaires et le tournoi des jeunes démocrates sont mis en œuvre directement à l'Assemblée Nationale du Québec. Des stages rémunérés sont également offerts aux étudiants du secondaire et universitaires ou à ceux et celles qui ont récemment obtenu leur diplôme, leur permettant d'être à la fois des acteurs et observateurs privilégiés de la vie parlementaire.

Ce programme ne reçoit aucun financement du Secrétariat à la jeunesse et ne fait pas partie de la programmation de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Source : (Assemblée Nationale du Québec, 2020^[78])

La Tunisie met elle aussi en place des programmes d'activités à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de l'école pour permettre aux jeunes d'exercer activement leur citoyenneté. Le Ministère de l'Éducation Nationale a ainsi créé, dès 2012, des clubs de citoyenneté et des droits de l'homme dans plusieurs écoles primaires et secondaires du pays. Certains l'ont été en partenariat avec des organisations de la société civile et des organismes internationaux comme l'Institut arabe des droits de l'homme, l'Organisation internationale ERIS ou le Centre de développement sociétal et d'autonomisation (Berrached, s.d.^[75]). Le programme comptait 18 clubs en 2017. Ces clubs sont animés par des enseignants bénévoles formés au préalable sur une période de 3 à 5 jours. Ils offrent aux jeunes un espace d'innovation et d'échange autour de thématiques telles que la lutte contre la violence, l'intolérance et la discrimination ou encore le vote. Les échanges dans ce cadre extrascolaire cherchent à développer l'analyse critique des élèves et à promouvoir la participation des enfants et des jeunes dans la vie publique par le biais de projets de citoyenneté menés en partenariat avec des organisations de la société civile locales. Ils permettent également de renforcer les compétences des enseignants en matière d'éducation civique et citoyenne (UNICEF, 2017^[73]).

Néanmoins, certains défis limitent encore l'éducation civique et à la citoyenneté pour les jeunes tunisiens et tunisiennes dans le cadre scolaire. D'abord, le temps scolaire est dédié en priorité aux disciplines

scolaires, au détriment des activités de vie scolaire. De plus, il existe un décalage entre le programme en matière d'éducation civique tel qu'inscrit dans les textes et ce qui est réellement enseigné. Enfin, la formation initiale du personnel enseignant en matière d'éducation civique et à la citoyenneté est encore trop limitée (Berrached, s.d.^[75]). En ce qui concerne les clubs de citoyenneté et des droits de l'homme, la fidélisation des membres représente également un défi à leur activité et à leur impact, la participation des élèves mais aussi des enseignants encadrants se faisant sur la base du volontariat (UNICEF, 2017^[73]) (Ennaïfar, s.d.^[79]). La nature et le nombre d'activités mises en place au sein des clubs reste largement tributaire de l'adhésion et de l'engagement du chef d'établissement au projet, ce qui crée d'importantes disparités sur le territoire tunisien (Ennaïfar, s.d.^[79])

En vue de renforcer la place de l'éducation civique et à la citoyenneté dans l'éducation formelle, les autorités publiques tunisiennes pourraient ainsi renforcer d'abord la formation initiale du corps enseignant sur cette matière. En plus de fournir aux enseignants les compétences et connaissances nécessaires pour offrir aux jeunes un enseignement civique adapté et de qualité, cette évolution sensibiliserait davantage le personnel scolaire sur l'importance de l'éducation civique et à la citoyenneté et la nécessité de ne pas négliger l'apprentissage des compétences de vie au profit des connaissances fondamentales (UNICEF, 2017^[73]).

Pour répondre à la numérisation croissante de tous les aspects de la vie, les écoles et les enseignants doivent désormais pouvoir doter les jeunes de compétences pour naviguer sur Internet et s'engager en ligne et hors ligne en tant que jeunes et citoyens actifs et informés. Un module sur l'éducation aux médias pourrait être inclus à la fois à cet enseignement ainsi que dans le programme scolaire d'éducation civique et à la citoyenneté pour donner aux jeunes la capacité d'information de manière critique. Par ailleurs, les enseignants, et plus largement tout le personnel évoluant dans le milieu scolaire, doivent également être en mesure d'acquérir durant leur formation initiale les compétences nécessaires pour former les jeunes à la pratique des médias.

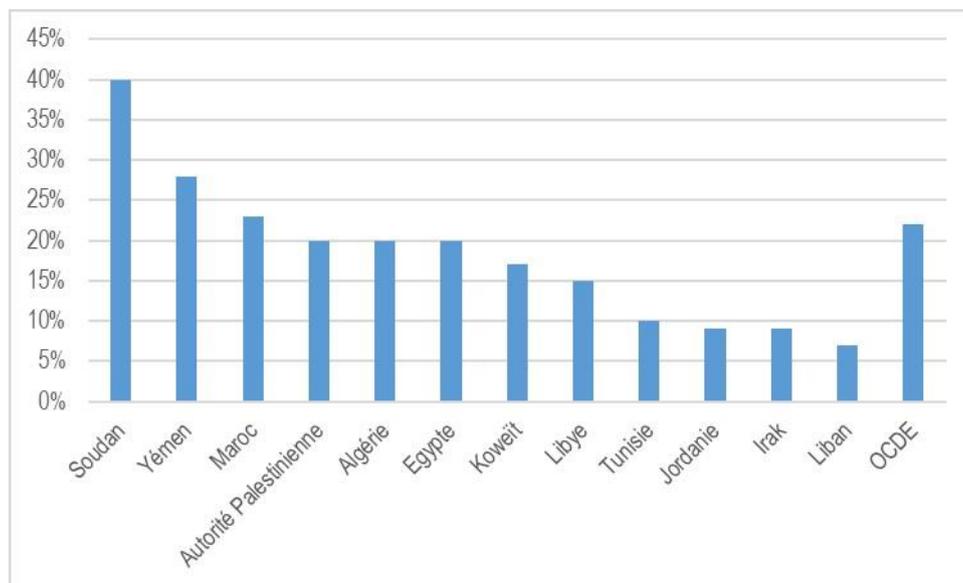
Enfin, les initiatives périscolaires instaurées dans le cadre des clubs de citoyenneté et des droits de l'homme devraient être harmonisées et liées avec les programmes scolaires, de sorte à éviter des interventions dispersées et à unifier l'action en matière d'enseignement civique et à la citoyenneté au niveau national. Cela pourrait passer par l'élaboration de documents d'orientation accompagnant la mise en œuvre des activités périscolaires, comme dans de nombreux pays membres de l'OCDE (Commission Européenne, 2017^[76]). Les autorités tunisiennes pourraient également généraliser la présence des clubs de citoyenneté et des droits de l'homme dans tout le pays et renforcer les moyens alloués aux établissements scolaires pour leur gestion et leur développement afin de renforcer leur rôle dans l'acquisition d'une culture citoyenne et d'engagement chez les jeunes.

L'action associative et le bénévolat, une chance essentielle d'engagement citoyen à développer

Dans la continuité de l'éducation civique et à la citoyenneté, le bénévolat, et plus généralement l'action associative, s'avère une des formes les plus vives d'engagement citoyen qui contribue également à l'éveil à la participation citoyenne. Le bénévolat est un outil puissant pour lutter contre l'exclusion sociale, promouvoir le développement personnel, cultiver le sens civique et renforcer la résilience sociétale (OECD, 2020^[5]). Cela est particulièrement important pour les jeunes puisque les opportunités d'apprentissage informel et non formel⁶ associées à la participation à des activités de bénévolat concourent au développement de la personnalité, des aptitudes et des compétences qui leur seront utiles dans leur transition vers l'âge adulte et plus largement dans leur vie. Le bénévolat et l'engagement des jeunes par le biais d'associations et organisations de la société civile contribue également au développement national, en plus de nourrir leurs compétences personnelles.

Pourtant, le volontariat (formel) des jeunes en Tunisie reste limité par rapport aux autres économies de la région MENA et aux pays de l'OCDE (Graphique 6.4).

Graphique 6.4. Le bénévolat dans la région MENA et les pays membres de l'OCDE



Note : OCDE" renvoie à la moyenne des 24 pays membres de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible en 2019.

Source : (Arab Barometer, 2019^[13]); (OECD, 2020^[5]).

Comme déjà traité dans les chapitres précédents, depuis 2011, de nombreuses avancées réglementaires offrent un cadre particulièrement favorable à l'engagement des jeunes dans le milieu associatif. Toutefois, les dispositions légales sur le statut des activités de bénévolat et volontariat n'ont pas été révisées depuis 2010 et la mise en œuvre de ce cadre juridique reste difficile. À la suite du dialogue national de 2016, le gouvernement s'était engagé à créer un cadre incitatif pour l'engagement volontaire des jeunes, au travers d'une Agence Nationale du Volontariat et d'une loi sur le statut de volontaire. À ce jour, un projet de loi a été préparé par l'Observatoire National de la Jeunesse, mais n'a pas encore été débattu au plus haut niveau. L'achèvement d'un tel processus permettrait de renforcer le cadre normatif et institutionnel relatif à l'engagement associatif en Tunisie et de structurer et développer les opportunités de bénévolat et de volontariat qui existent pour les citoyens, dont les jeunes.

Les organisations de la société civile ont un rôle clé à jouer pour encourager le bénévolat chez les jeunes. Les organisations de jeunesse représentent des intermédiaires importants entre les autorités publiques et les jeunes et peuvent offrir un espace sûr pour les jeunes dans leur acquisition de nouvelles compétences. Les pays doivent donc chercher à mettre en place des structures gouvernementales adaptées à l'apparition et l'épanouissement de mécanismes et de projets qui soutiennent les organisations de jeunesse.

Parmi les pays membres de l'OCDE, les ministères chargés des affaires de la jeunesse et les autres parties prenantes qui travaillent en lien avec la jeunesse instaurent des mécanismes de soutien en faveur des organisations de jeunesse. Dans plus de 80 % des pays membres, les gouvernements apportent une aide financière aux organisations de jeunesse. Une part importante d'entre eux fournit également un appui éducatif et technique (OECD, 2020^[5]).

En Tunisie, les organisations de la société civile ont joué un rôle primordial dans la révolution de 2011 et dans l'affermissement de la démocratie. Avant la révolution, 10 000 associations existaient, dont seulement une dizaine était considérée comme indépendante. Depuis 2011, le nombre d'associations dans ce pays croît de manière considérable dans tous les domaines et a atteint plus de 23 000 associations en 2020 (Centre d'Information de Formation d'Etudes et de Documentation sur les Associations, 2020^[80]).

Toutefois, le nombre d'association agissant pour de la jeunesse reste faible. En 2020, seulement 404 associations – soit 1.7 % des associations existantes – sont considérées comme destinées spécifiquement aux jeunes (Centre d'Information de Formation d'Etudes et de Documentation sur les Associations, 2020^[80]). De même, selon une autre enquête, seulement 6.3 % des jeunes sondés déclaraient faire partie d'une association (Jouili et Ben Salem, 2020^[11]). Ces chiffres sont en deçà de la moyenne des pays de la région MENA, où 9 % des jeunes font du bénévolat dans une organisation de la société civile chaque mois, soit un niveau d'engagement civique des adolescents et des jeunes de la région parmi les plus faibles du monde (UNICEF, 2019^[81]). À titre de comparaison, en 2019, 22 % des jeunes des 24 pays membres ayant participé à l'enquête de l'OCDE sur la gouvernance des politiques de jeunesse (OECD, 2020^[5]) ont déclaré avoir fait du bénévolat au cours du mois précédent.

Dans la continuité de la dynamique associative enclenchée depuis quelques années, la promotion et la valorisation du bénévolat parmi les jeunes encouragerait le développement de leur rôle actif dans la société. Cependant, il semble que le soutien du gouvernement tunisien aux organisations de la jeunesse pour promouvoir l'action associative reste limité. Les données recueillies pendant l'élaboration de ce rapport montrent que le ministère chargé des affaires de la jeunesse fournit un appui financier, technique et organisationnel et à la formation aux associations et organisations de jeunesse, en plus de promouvoir leurs activités. Cependant, pour l'année 2019, seuls 100 000 TND provenant du Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports tunisien étaient alloués au volontariat, soit 0.7 % de son budget total (qui était d'environ 140 millions TND pour l'année 2019) (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2019^[82]). Renforcer la part destinée à la promotion du volontariat dans le budget du ministère chargé des affaires de la jeunesse aiderait les organisations de jeunesse à assumer pleinement leur rôle d'enceinte d'apprentissage et d'engagement des jeunes.

Par ailleurs, les études de l'OCDE (OECD, 2020^[5]) soulignent que l'instauration de stratégies et de programmes nationaux de bénévolat pour les jeunes, lorsque des ressources financières et humaines adéquates y sont allouées, contribue à promouvoir le volontariat des jeunes. Dans les pays dépourvus de ce type de programmes, les jeunes sont en moyenne moins impliqués dans le bénévolat que la population totale. En revanche, dans les pays en disposant, les jeunes font en moyenne plus de volontariat que la population totale.

C'est notamment le cas dans 22 pays membres de l'OCDE. Parmi eux, la Belgique, la France et le Royaume-Uni ont, par exemple, développé des programmes nationaux pour à la fois à promouvoir le bénévolat – ainsi que le volontariat rémunéré en France – et donner accès aux jeunes plus facilement aux opportunités de bénévolat présentes dans tout le pays (Encadré 6.13). Certains pays membres ont également fait de la promotion du bénévolat et de la participation des jeunes à des activités associatives un axe prioritaire de leur stratégie nationale de la jeunesse. Enfin, conscients que le bénévolat des jeunes peut s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation et favoriser la cohésion sociale, plusieurs pays membres de l'OCDE ont aussi adopté des « lois sur le bénévolat » ou « lois sur les associations » pour garantir le droit du bénévolat, réglementer le statut des volontaires et permettre aux organisations de jeunesse de recevoir des subventions du gouvernement pour soutenir les programmes et activités de bénévolat. L'Estonie et l'Australie ont ainsi élaboré une stratégie nationale sur le bénévolat des jeunes afin de soutenir, d'encourager et de reconnaître officiellement le bénévolat dans la société. En conséquence, un programme national favorisant le bénévolat en Tunisie contribuerait à accroître l'engagement des jeunes dans l'action associative.

Encadré 6.13. Les programmes nationaux de bénévolat et de volontariat en Belgique, en France et au Royaume-Uni

Belgique

Créé en 2009, "Bel'J" est un programme de volontariat qui offre aux jeunes âgés de 12 à 30 ans l'occasion de faire du volontariat dans une communauté différente de leur communauté d'origine. Le programme favorise l'immersion culturelle des jeunes dans différentes communautés. Il les aide, d'une part, à identifier les similitudes et à comprendre les différences entre les communautés, et, d'autre part, à améliorer leurs compétences linguistiques. Chaque communauté a désigné une agence pour mettre en œuvre le programme. Dans la communauté flamande, cette responsabilité est assumée par JINTvzw, dans la communauté française par le Bureau International Jeunesse, et dans la communauté germanophone par Jugendbüro der Deutschsprachigen Gemeinschaft VoG.

France

Le gouvernement français a créé le programme "Service civique", destiné à encourager l'engagement civique des jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que des personnes handicapées de 16 à 30 ans, sans aucune condition de qualification.

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois, à raison de 24 heures par semaine, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions prioritaires pour le pays : la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé, la solidarité et le sport. Une indemnité de 472,97 EUR nets par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 EUR, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport. Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà perçoivent une majoration d'indemnité de 106,38 EUR par mois. Les volontaires en Service Civique jouissent de la protection sociale intégrale. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le Service Civique.

Ce programme a fait l'objet d'une large publicité au niveau national depuis son lancement et une plateforme en ligne dédiée a été mise en place pour centraliser toutes les offres de volontariat en France et à l'étranger. Depuis 2010, 435 000 jeunes ont participé au programme.

Royaume-Uni

Le *National Citizen Service (NCS)* est le programme national du Royaume-Uni pour le volontariat des jeunes. Cette initiative, soutenue par le gouvernement, rassemble des jeunes de 15 à 17 ans issus de différents milieux sociaux pour les aider à développer une plus grande confiance et conscience d'eux et à les responsabiliser en vue de créer une société plus cohésive, plus responsable et plus engagée.

La NCS se déroule pendant les vacances scolaires en été, en automne et au printemps. La forme du programme change légèrement en fonction de la période de l'année. Les participants sont placés dans des groupes de 12 à 15 jeunes d'origines différentes. Le programme est organisé en plusieurs phases :

- Aventure - les jeunes prennent part à des activités en plein air pendant une semaine ;
- Compétences - durant les vacances d'été uniquement, les jeunes passent une semaine loin de leur domicile pour apprendre à devenir indépendants, développer de nouvelles compétences et apprendre davantage sur les besoins de leur communauté locale ;

- Action sociale - le groupe de jeune décide collectivement d'une action sociale qui serait bénéfique pour la communauté locale et la met en place (30 heures de bénévolat).

Le NCS est mis en œuvre dans 18 régions. Plus de 300 organisations assurent la mise en œuvre du programme dans tout le pays. Il s'agit d'organisations de jeunesse et d'organisations communautaires, notamment dans le domaine caritatif, des consortiums d'universités, des entreprises bénévoles, communautaires et sociales et des partenariats avec le secteur privé. Entre 2011 et 2018, 400 000 jeunes y ont participé.

Source : (Bel'J, s.d.^[83]) (République Française, s.d.^[84]) (République Française, 2020^[85]) (Commission Européenne, 2020^[86])

Les autorités publiques tunisiennes pourraient renforcer le développement d'initiatives de promotion et de renforcement du bénévolat à tous les niveaux grâce à une plus grande mobilisation des associations de jeunesse, mais aussi des acteurs institutionnels, et notamment des maisons de jeunes et des autres structures de la jeunesse. En plus de faciliter l'accès des jeunes à l'information concernant les opportunités existantes d'engagement associatif, la mobilisation des acteurs de la jeunesse autour des autorités publiques soutiendrait le renforcement du rôle de ces acteurs comme vecteur de développement de la citoyenneté active des jeunes tunisiens.

Références

- Applegate, M. et V. Basysty (2020), *Considerations on Internet Voting: An Overview for Electoral Decision-Makers*, [23]
https://www.ifes.org/sites/default/files/considerations_on_internet_voting_an_overview_for_electoral_decision-makers.pdf (consulté le 27 août 2020).
- Arab Barometer (2019), *Arab Barometer, Wave V*. [13]
- ASDA'A Burson-Marsteller (2017), *Arab Youth Survey 2017*, [2]
<https://www.arabyouthsurvey.com/pdf/whitepaper/en/2017-AYS-White-Paper.pdf>.
- Assemblée Nationale du Québec (2020), *Par ici la démocratie*, [78]
<http://www.paricilademocratie.com/> (consulté le 18 août 2020).
- Bel'J (s.d.), *Bel'j*, <https://www.bel-j.be/bel-j/index.php/nl>. [83]
- Berrached, M. (s.d.), *Education à la citoyenneté dans la région arabe : le cas de la Tunisie*, [75]
 Ministère de l'Education,
<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/pdf/Tunisie-Mohamed-Berrached.pdf>.
- Central Statistics Office (2016), *Profile 3 – An Age Profile of Ireland*, [29]
<https://www.cso.ie/en/csolatestnews/pressreleases/2017pressreleases/presstatementcensus2016resultsprofile3-anageprofileofireland/>.
- Centre d'Information de Formation d'Etudes et de Documentation sur les Associations (2020), [80]
Tableau Général des Associations au 26 juin 2020, <http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>
 (consulté le 6 août 2020).

- Centre for Law and Democracy (2020), *Global Right to Information Rating*, <https://www.rti-rating.org/country-data/> (consulté le 19 août 2020). [87]
- CESE (s.d.), *Quelle place pour les jeunes dans la démocratie de demain ?*. [17]
- Commission Européenne (2020), *Youth volunteering at national level - England*, <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/chapters/united-kingdom-england/24-youth-volunteering-at-national-level>. [86]
- Commission Européenne (2017), « L'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe », <http://https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/e0f2801c-184c-11e8-ac73-01aa75ed71a1#>. (consulté le 3 mars 2021). [76]
- Dahmani, Frida et Lafrance, C. (2019), *Présidentielle en Tunisie : Kaïs Saïed devance largement Nabil Karoui, selon les deux principaux instituts de sondages*, Jeune Afrique, <https://www.jeuneafrique.com/842621/politique/en-direct-presidentielle-en-tunisie-vivez-la-soiree-electorale-du-second-tour-avec-jeune-afrique/> (consulté le 4 août 2020). [8]
- Easy Vote (s.d.), *EASYVOTE.CH La politique accessible et neutre.*, <https://www.easyvote.ch/fr>. [26]
- E-Market (2020), *ONJ Tunisia*, Google Play, <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.amabusiness.onj&hl=en&gl=US>. [58]
- Ennaïfar, M. (s.d.), *Problématiques de l'éducation aux médias en Tunisie*, <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/MustaphaEnnaifar.pdf>. [79]
- Etalab (2015), *Les jeunes et l'Open Data*, <https://www.etalab.gouv.fr/les-jeunes-et-lopen-data> (consulté le 19 août 2020). [49]
- European Commission (2019), *E-participation in the United Kingdom*, EACEA National Policies Platform, <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/content/youthwiki/59-e-participation-united-kingdom-england> (consulté le 26 août 2020). [24]
- Eurydice (2017), « Citizenship Education at School in Europe », http://www.webgate.ec.europa.eu/pfis/mwikis/eurydice/images/9/97/Citizenship_Study_EN_2017.pdf. (consulté le 3 mars 2021). [70]
- Facebook (2020), *Ministère de la Jeunesse et des Sports Tunisien*, <https://www.facebook.com/ministere.jeunesse.sport.tunisie/> (consulté le 20 août 2020). [57]
- Facebook (s.d.), *Koi29 Bordeaux*, <https://www.facebook.com/koi29bordeaux/>. [64]
- Fjeldavli, A. (2015), *Med Rett Til A Stemme*, <https://www.lnu.no/wp-content/uploads/2015/11/med-rett-til-a-stemme.pdf> (consulté le 27 août 2020). [22]
- Holbein, J. et D. Hillygus (2016), « Making Young Voters: The Impact of Preregistration on Youth Turnout », *American Journal of Political Science*, vol. 60/2, pp. 364-382, <http://dx.doi.org/10.1111/ajps.12177>. [16]
- Jouili, M. et M. Ben Salem (2020), *Engagement citoyen et jeunesse plurielle en Tunisie*, L'Harmattan. [11]
- Jugend Parlament (2020), *Jugend Parlament*, <https://www.jugendparlament.lu/> (consulté le 19 août 2020). [33]

- Kulturtaken (s.d.), *BUSK: Barn og unges stemmer*, <https://www.kulturtanken.no/prosjekt/busk-barn-og-unges-stemmer/>. [34]
- Marzouk, H. (2016), *Tunisie – Jeunes et politique : je t'aime... moi non plus*, <https://www.leconomistemaghrebin.com/2016/01/16/jeunes-classe-politique-desamour/>. [10]
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (2019), *Projet de performance 2019*, http://www.gbo.tn/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=322&Itemid=124&lang=fr (consulté le 10 août 2020). [82]
- Ministère de l'Éducation Nationale, D. (2020), *La Boussole des jeunes*, <https://boussole.jeunes.gouv.fr/> (consulté le 19 août 2020). [55]
- Ministère des Affaires de la Jeunesse et des Sports (2017), *Stratégie Opérationnelle du Secteur de la Jeunesse : Diagnostic, Orientations, Actions*. [1]
- Nordic Council of Ministers (2017), « Youth, Democracy and Democratic Exclusion in the Nordic Countries », <http://dx.doi.org/10.6027/ANP2017-794>. [25]
- Northwestern University in Qatar (2019), *Media Use in the Middle East*, <http://www.mideastmedia.org/survey/2019/interactive/social-media/who-use-the-following-platforms.html> (consulté le 20 août 2020). [59]
- Nouabook (s.d.), *Communiquez en ligne avec vos député-es*, <http://www.nouabook.ma/fr/>. [27]
- OCDE (2021), *Guide de la communication publique au Maroc*. [61]
- OCDE (2020), *Combattre la désinformation sur le COVID-19 sur les plateformes en ligne*. [63]
- OCDE (2020), *Comment va la vie ? 2020: Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/ab72c502-fr>. [69]
- OCDE (2020), *Innovative citizen participation and new democratic institutions: catching the deliberative wave*, <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/339306da-en.pdf?expires=1597657383&id=id&accname=ocid84004878&checksum=F5A6F05EBF58FF91187048FF6CEEC98D> (consulté le 18 août 2020). [28]
- OCDE (2020), *La modernisation de l'administration locale dans la région de Tanger-Tétouan- Al Hoceima*, <http://www.oecd.org/mena/governance/modernisation-administration-locale-dans-la-region-de-tanger-tetouan-al-hoceima.pdf>. [43]
- OCDE (2019), *Guide de la communication publique : faire participer les jeunes au gouvernement ouvert*, OECD Publishing, <https://www.oecd.org/fr/sites/mena/gouvernance/Young-people-in-OG-FR.pdf>. [67]
- OCDE (2019), *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, <https://www.oecd.org/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 29 juillet 2020). [32]
- OCDE (2019), *Voix citoyenne au Maroc: Le rôle de la communication et des médias pour un gouvernement plus ouvert*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264306608-fr>. [62]

- OCDE (2019), *Voix citoyenne en Tunisie: Le rôle de la communication et des médias pour un gouvernement plus ouvert*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264306622-fr>. [44]
- OCDE (2018), *Education for Integrity: Teaching on Anti-Corruption, Values and the Rule of Law*, <https://www.oecd.org/governance/ethics/education-for-integrity-web.pdf> (consulté le 20 août 2020). [72]
- OCDE (2018), *Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie*, <https://www.oecd.org/mena/governance/Tunisia-discussion-paper-Feb18-web.pdf> (consulté le 10 août 2020). [66]
- OCDE (2017), *Gouvernement ouvert: contexte mondial et perspectives*, OCDE. [35]
- OCDE (2017), *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'Intégrité Publique*, <http://www.oecd.org/gov/ethics/Recommandation-integrite-publique.pdf> (consulté le 20 août 2020). [71]
- OCDE (2017), *Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert*, <http://acts.oecd.org/RECOMMANDATIONGOVERNANCEPUBLIQUE> (consulté le 7 août 2020). [3]
- OCDE (2016), *Le gouvernement ouvert en Tunisie*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264227170-fr>. [36]
- OCDE (2016), *Policy Sharing and Policy Making: The Governance of Inclusive Growth*, <http://www.oecd.org/governance/ministerial/the-governance-of-inclusive-growth.pdf> (consulté le 17 août 2020). [31]
- OCDE (2014), *Recommendation of the Council on Digital Government Strategies*, <https://www.oecd.org/gov/digital-government/Recommendation-digital-government-strategies.pdf> (consulté le 19 août 2020). [47]
- OECD (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>. [5]
- OECD (2020), *OECD Observatory of Civic Space*, <https://www.oecd.org/gov/open-government/oecd-observatory-of-civic-space-brochure.pdf>. [4]
- OECD (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and Leadership*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/q2q9faa5-en>. [6]
- OECD (2019), *Society at a Glance 2019*, OECD Publishing. [12]
- OECD (2016), *Financing Democracy*, OECD Publishing, https://www.oecd-ilibrary.org/financing-democracy_5jrqd4012wf5.pdf?itemId=%2Fcontent%2Fpublication%2F9789264249455-en&mimeType=pdf. [15]
- OECD (2014), *Women, Government and Policy Making in OECD Countries: Fostering Diversity for Inclusive Growth*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264210745-en>. [7]
- OECD (s.d.), *Engaging Youth in the Fight against Corruption*, <https://www.oecd.org/corruption/ethics/youth-anti-corruption-campaign.htm>. [65]

- Open Data Barometer (2016), *Middle East and North Africa*, [50]
<https://opendatabarometer.org/4thedition/regional-snapshot/middle-east-north-africa/>
 (consulté le 19 août 2020).
- Open Data Handbook (s.d.), *Qu'est-ce que l'Open Data ?*, [48]
<http://opendatahandbook.org/guide/fr/what-is-open-data/>.
- Open Government Partnership (2019), *Open Government Partnership, Germany Action Plan 2019-2021*, [37]
<https://www.opengovpartnership.org/members/germany/>.
- Présidence du Gouvernement (2021), *Les étapes de Co-crédation du 4ème Plan d'Action National-PGO préparé par le comité consultatif mixte chargé de l'élaboration de ce plan*, [41]
<http://www.ogptunisie.gov.tn/fr/index.php/2021/04/16/les-etapes-de-preparation-du-4eme-plan-daction-national-du-partenariat-pour-un-gouvernement-ouvert-2021-2022-par-le-comite-consultatif-paritaire-en-charge-du-suivi-de-la-preparation-et-de-la-mise/>.
- Présidence du Gouvernement (2018), *Plan d'Action 2016-2018*, [53]
<http://www.ogptunisie.gov.tn/fr/index.php/2018/10/09/plan-daction-2016-2018/> (consulté le 19 août 2020).
- Présidence du Gouvernement (2018), *Troisième Plan d'Action National PGO 2018 – 2020*, [40]
<http://www.ogptunisie.gov.tn/fr/index.php/2018/11/30/troisieme-plan-daction-national/>
 (consulté le 18 août 2020).
- République Française (2020), *Service Civique : Les conditions pour m'engager*, [85]
<https://www.service-civique.gouv.fr/page/les-conditions-pour-m-engager> (consulté le 25 août 2020).
- République Française (s.d.), *Qu'est-ce qu'une mission de service civique ?*, [84]
<https://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-qu-une-mission-de-service-civique>.
- République Tunisienne (2021), *Décret gouvernemental n° 2021-3 du 6 janvier 2021, relatif aux données publiques*, [51]
<https://legislation-securite.tn/sites/default/files/law/D%C3%A9cret%20gouvernemental%20n%C2%B0%202021-3%20du%206%20janvier%202021.pdf>.
- République Tunisienne (2018), *Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales*. [68]
- République Tunisienne (2018), *Open Government Partnership, National Action Plan, 2018-2019*, [39]
https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/11/Tunisia_Action-Plan_2018-2020.pdf.
- République Tunisienne (2017), *Décret gouvernemental n° 2017-1275 du 23 novembre 2017, fixant le plafond global des dépenses de la campagne électorale*, Présidence du Gouvernement, [14]
<https://legislation-securite.tn/fr/node/56586>.
- République Tunisienne (2017), *Programmes Officiels*, [74]
<http://www.education.gov.tn/?p=500&lang=fr>.
- République Tunisienne (2016), « Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. 26, [46]
https://www.steg.com.tn/fr/cell_acces_info/loi_organique_N22_2016_du_2432016.pdf
 (consulté le 11 août 2020).

- République Tunisienne (2015), « Constitution de la République Tunisienne », *Journal Officiel de la République Tunisienne*, vol. Numéro spécial, <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf> (consulté le 4 août 2020). [45]
- République Tunisienne (s.d.), *Portail de participation du public*, http://www.e-participation.tn/TPL_CODE/TPL_CONSULTATIONPARTICIPATION/PAR_TPL_IDENTIFIANT/162/22-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B4%D8%A7%D8%B1%D9%83%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B3%D8%AA%D8%B4%D8%A7%D8%B1%D8%A9.htm. [42]
- Seattle Public Schools (2020), *Graduation Requirements*, https://www.seattleschools.org/academics/college_career_readiness/graduation_requirements (consulté le 24 août 2020). [77]
- Servicio Público de Empleo Estatal (2018), *¿Qué es Garantía Juvenil?*, <http://www.sepe.es/HomeSepe/Personas/encontrar-trabajo/Garantia-Juvenil/que-es-garantia-juvenil.htm> (consulté le 19 août 2020). [54]
- Sfaxi, E. (2018), *Independent Reporting Mechanism (IRM): Tunisia End-of-Term Report 2016-2018*, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/08/Tunisia_End-of-Term_Report_2016-2018_EN.pdf. [38]
- ShababLive et Arab World for Research and Development (2019), *Comblant le fossé : Les jeunes et les médias traditionnels (TV/Radio) dans les pays arabes*, <https://shabablive.com/enquete/> (consulté le 19 août 2020). [56]
- Sigrid Faath (dir. pub.) (2017), *Les partis politiques tunisiens : fragmentés, autocentrés et à la recherche d'un profil*, https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=ae804fc7-3fe9-f437-f789-5f779e980fd9&groupId=252038. [9]
- The Citizens' Assembly (s.d.), *About the Members*, <https://www.citizensassembly.ie/en/what-we-do/about-the-members/>. [30]
- The Electoral Commission (2017), *Electoral registration at the June 2017 UK general election Report on the UK Parliamentary general election held on 8 June 2017*, https://www.electoralcommission.org.uk/sites/default/files/pdf_file/Electoral-registration-report-July-2017.pdf. [21]
- The World Wide Web Foundation (2016), *Tunisia: Country Details*, https://opendatabarometer.org/country-detail/?_year=2016&indicator=ODB&detail=TUN. [52]
- UNICEF (2019), *MENA: Generation 2030, Investing in children and youth today to secure a prosperous region tomorrow*, <https://www.unicef.org/mena/media/4141/file/MENA-Gen2030.pdf>. [81]
- UNICEF (2017), *Analytical Mapping of the Life Skills and Citizenship Education in MENA*, <https://www.unicef.org/mena/reports/analytical-mapping-life-skills-and-citizenship-education-mena> (consulté le 20 août 2020). [73]
- Youth Wiki (s.d.), *Youth Policy in Scotland*, <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/chapters/united-kingdom-scotland/overview>. [19]

- Youth Wiki (s.d.), *Youth Policy in the United Kingdom*, <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/chapters/united-kingdom-england/overview>. [18]
- Youth Wiki (s.d.), *Youth Policy in Wales*, <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/chapters/united-kingdom-wales/overview>. [20]
- Youtube (2018), *mjs tunisie*, <https://www.youtube.com/user/MJSTN2011/videos?view=0&sort=dd&flow=grid> (consulté le 20 août 2020). [60]

Notes

¹ Les jeunes désignent les personnes âgées de 16 à 24 ans en Norvège et de 18 à 24 ans en Suède.

² Le phénomène de « free riding » ou « passager clandestin » en sociologie électorale correspond au choix de certains non-votants de profiter des avantages qu'offrent la démocratie (pacification de la société, État de droit, etc.) sans s'impliquer dans la vie politique. Ceux-ci bénéficient donc du fait que d'autres citoyens s'engagent en politique, mais leur choix n'est pas reproductible par le plus grand nombre, au risque de remettre en cause le fonctionnement de la démocratie.

³ OCDE (à venir), Youth Empowerment in the MENA region, Éditions OCDE, Paris

⁴ Dans les pays l'OCDE, presque tous les gouvernements garantissent l'accès à l'information au niveau du gouvernement central et de l'exécutif. 70 % incluent les autorités territoriales et moins de 50 % fournissent un accès à l'information des organes législatifs, judiciaires et autres. En ce qui concerne la publication proactive, tous les pays de l'OCDE publient de manière proactive l'information, et pour 72 % d'entre eux, c'est une obligation légale pour certaines catégories d'information (comme les documents budgétaires, les rapports annuels et les rapports de contrôle). (OCDE (2019), Voix citoyenne en Tunisie : Le rôle de la communication et des médias pour un gouvernement plus ouvert, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264306622-fr>). L'analyse menée conjointement par le Centre for Law and Democracy et Access Info Europe indique que la Tunisie dispose d'un des cadres juridiques les plus solides au monde en matière d'accès à l'information, se classant au 13^{ème} rang sur 128 pays. Ce classement est basé sur un système de notation qui comprend des indicateurs sur le droit d'accès à l'information, sa portée, les procédures de demande d'information, les exceptions et les refus, les recours, les sanctions et les protections, ainsi que les mesures de promotion (Centre for Law and Democracy, 2020^[87])

⁵ Le mot *vlog* désigne un contenu de communication à vocation de carnet, de journal ou d'agenda, réalisé sur support vidéo et généralement posté sur les réseaux sociaux.

⁶ L'apprentissage informel découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. L'apprentissage non-formel est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) mais qui comportent un important élément d'apprentissage. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant (<https://oce.uqam.ca/apprentissage-formelinformel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>).

Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique

Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes en Tunisie

En Tunisie, les jeunes de moins de 30 ans constituent 48 % de la population. Ils ont un rôle important dans le développement économique, social et politique du pays, mais font face à des défis importants dans leur transition vers l'autonomie et l'âge adulte. Les conséquences socio-économiques du COVID-19 ont encore exacerbé les défis auxquels ils sont confrontés, et ont mis en avant l'importance de promouvoir leur participation à la prise de décision publique. Cette revue présente une analyse des dispositifs de gouvernance des politiques publiques à destination de la jeunesse en Tunisie, en mettant l'accent sur cinq domaines : 1) un cadre légal et réglementaire adapté aux jeunes, 2) l'adoption d'une approche gouvernementale intégrée dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, 3) l'optimisation des capacités institutionnelles du ministère de la Jeunesse, 4) l'inclusion d'une « dimension » jeunesse dans la formulation des politiques publiques, et 5) la promotion de la participation et de la représentation des jeunes dans la vie publique.



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-50556-8
PDF ISBN 978-92-64-33340-6



9 789264 505568